

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

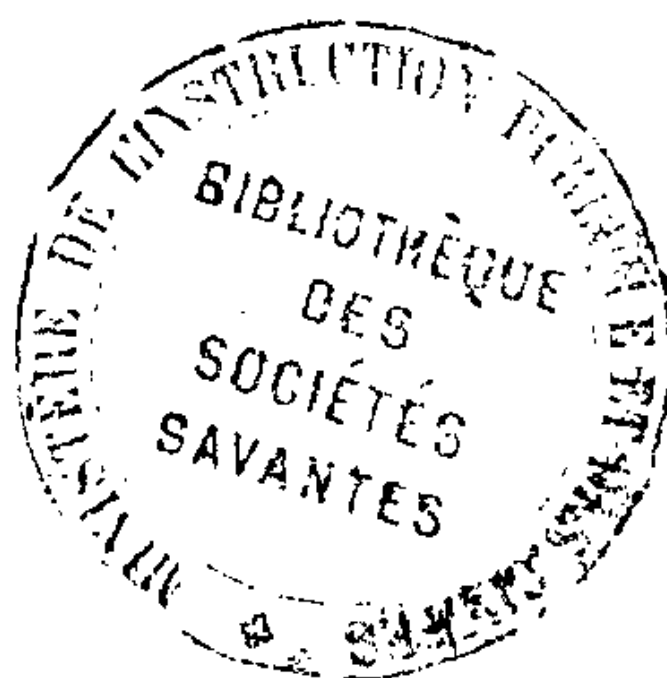
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN,
Pendant l'année 1868-1869.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE
DES SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN
PENDANT L'ANNÉE 1868-69.



ROUEN,
IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCC^r DE A. PÉRON,
IMPRIMEUR DES SOCIÉTÉS SAVANTES,
PARIS. — E. DERACHE, rue Montmartre, 48.

—
1869.

Per 80
12391

SÉANCE PUBLIQUE
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,
TENUE LE JEUDI 5 AOÛT 1869,
Dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

PRÉSIDENCE DE M. DE LÉRUE.

Le jeudi 5 août 1869, à sept heures et demie du soir, les membres de l'Académie et les personnes invitées, réunis d'abord dans le salon du premier étage de l'Hôtel-de-Ville, sont ensuite descendus dans la grande salle du rez-de-chaussée et se sont placés sur les sièges disposés sur l'estrade.

En l'absence de M^{sr} le Cardinal-Archevêque, de M. le Général de division, Sénateur, et de M. le Sénateur-Préfet, retenus à Paris par la session du Sénat et qui s'étaient excusés par lettres adressées à M. le Président de ne pouvoir assister à la séance, les premiers rangs étaient occupés par plusieurs hauts fonctionnaires de l'Instruction publique, par des membres du Conseil général et du Conseil d'arrondisse-

ment, par les Présidents et délégués des Sociétés savantes de la ville et par de nombreux représentants de la Magistrature, de l'Administration et du Clergé.

M. le Président De Lérue a ouvert la séance par un discours dans lequel il a rappelé le rôle et l'utilité des Académies, surtout au point de vue de la conservation des sages traditions de travail, de goût, de mesure et d'urbanité.

La parole a ensuite été donnée à M. Decorde, pour lire, au nom de M. Hellis, le rapport présenté par la Commission chargée de juger le concours relatif au PRIX BOUCTOT.

Ce prix devait être décerné à la meilleure œuvre d'art, peinture, sculpture ou gravure, dont le sujet serait puisé dans l'Histoire de la Normandie. Un seul tableau avait été envoyé. Il représentait *Les Énervés de Jumièges*, sujet qui rentrait complètement dans les conditions du programme. Conformément au rapport présenté par la Commission, l'Académie a été d'avis de décerner le prix à l'auteur de ce tableau. C'est un jeune peintre, M. Gabriel MARTIN, né à Rouen, demeurant à Paris, rue de Madame, n° 52.

M. Martin, présent à la séance, est venu, à l'appel de son nom, recevoir ce prix des mains de M. le

Président. Les applaudissements qui ont accueilli le lauréat, s'adressaient en même temps à son œuvre qui décorait la salle dans laquelle l'Académie tenait sa séance.

M. Vavasseur a lu ensuite une pièce de vers dans laquelle il a mis en scène, avec beaucoup de sentiment et de poésie, la touchante légende qui avait fait le sujet du tableau couronné.

Le rapport sur le PRIX DUMANOIR, dû à la plume élégante de M. Henri Frère, a fait connaître la vie toute de dévouement et de labeur de M^{lle} Victoire-Eugénie CABOT, à laquelle l'Administration municipale de la ville d'Yvetot a confié, depuis déjà de longues années, la garde d'une crèche ou salle d'asile pour les enfants.

Ce prix a été remis à M^{lle} Cabot, aux applaudissements de toute l'Assemblée, par M. l'abbé Bosquier, chanoine de la Métropole.

Une petite pièce de vers de M. Decorde a terminé la séance. Les sourires bienveillants de l'auditoire ont accueilli cette satire légère des *Petits Cadeaux*, qui, destinés, au dire du proverbe, à entretenir l'amitié, ne laissent pas néanmoins que de causer souvent bien de l'embarras à ceux qui les donnent comme à ceux qui les reçoivent.

DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. DE LÉRUE,

Président.

MESSIEURS,

Dans tous les temps, sous ce régime du bien et du mal, du beau et du laid, du juste et de l'injuste, qui est l'essence des choses humaines, les esprits animés de logique et de raison se sont efforcés de placer à côté d'un danger une barrière, à côté d'un mal quelque remède plus ou moins efficace.

Il en a été ainsi particulièrement dans l'ordre philosophique et littéraire.

Les néologistes, les précieux, les rimeurs musqués de la fin du xvii^e siècle et du commencement du xviii^e avaient tellement tourmenté les lignes, dérangé l'ordonnance majestueuse de la littérature française, que l'harmonie simple qui en constitue la beauté semblait près de laisser la prédominance à ces formes pleines de mignardise et d'afféterie qui ont, de l'autre

côté des monts, caractérisé un genre et reçu une dénomination spéciale : les Concetti.

Malgré quelques vives protestations, ces écarts du goût menaçaient d'effacer de la langue, au préjudice même des caractères, les dernières traces du style ferme, clair et concis des vigoureuses individualités littéraires des âges précédents.

C'était une fâcheuse tendance contre laquelle il était naturel de réagir.

De là, l'établissement des Académies, associations qui, sous le patronage de l'autorité publique, à laquelle elles empruntèrent une portion de force et de vitalité, étaient appelées à devenir les conservatoires des lettres et des arts.

De même qu'au moyen-âge les établissements monastiques s'étaient donné pour but de concentrer et de faire valoir les études théologiques, historiques et philologiques, en se constituant les pondérateurs des opinions diverses, les modérateurs des entraînements, de même les Académies, l'Académie française à leur tête, acceptèrent la mission patriotique de centraliser la direction du goût public sur des matières que, jusqu'alors, abordaient sans frein ni règle la généralité des écrivains.

On sait que, dès l'origine de leur institution, elles eurent la sagesse, devenue réglementaire, d'écarter de leurs conférences les sujets de politique et de religion ; non qu'elles ne fussent parfois très aptes à les traiter sérieusement, mais parce qu'il leur convenait, et qu'avant tout il convenait aux pouvoirs civil et religieux de ne pas laisser s'introduire des germes d'irritation entre des confrères appelés à siéger, sans dis-

inction de rang et d'origine, dans une assemblée où le respect doit naître de la courtoisie, où l'autorité s'exhale d'une bienveillante solidarité.

Travail consciencieux, respect des traditions, communauté d'efforts dans le sens du bien toujours ardemment cherché, telle a été, telle est encore la règle des Académies, où ces éléments de progrès véritable se sont fondus à la longue en un régime qui est comme le caractère et le *Palladium* des corps scientifiques :

J'ai nommé la mesure.

Il serait injuste de prétendre que, dans ces limites, les Académies ont négligé leur mission. Leurs labeurs ont, en réalité, tendu constamment vers le but, et leurs mémoires sont là pour prouver que, même aux époques orageuses où les défauts d'équilibre sont la conséquence d'un mouvement précipité, où certaines exagérations — du côté de la force comme du côté de la faiblesse — ont leur excuse, les mémoires des Académies constatent, disons-nous, qu'elles ont contribué puissamment à d'utiles transitions, régularisé le goût public, conservé ce qui, dans le bagage des siècles, devait triompher du temps, en ménageant, par des rapprochements et des exemples, l'avènement sévère de plus d'une vérité.

Dans leur sein, l'histoire, la philologie, l'archéologie, ont continué d'avoir des archives entretenues avec persévérance et talent.

La langue, à qui un peu de recherche ne messied pas, parce qu'après tout cela prouve l'effort et le travail, la langue s'est transformée plus sûrement en passant dans le crible incessant des jeux académiques. Ce qu'il y avait de fin, de gracieux, de *mesuré*, dans le style

ancien, eût pu être emporté par la bourrasque des révolutions : les Académies en ont conservé le sceau, un peu fruste, peut-être, mais que les délicats et les connaisseurs savent découvrir et estiment encore. Elles ont colligé des débris peut-être ? mais qui sait si ces débris ne soutiendront pas, un jour, l'édifice de rénovation auquel à présent tout le monde travaille et que toutes les facultés de l'esprit humain sont appelées à consolider !

Je dirai plus : les sciences proprement dites — qui changent de nom selon le moment où elles sont conçues et celui qui voit leur application, — les sciences ont dû beaucoup aux corps académiques de la province, où elles ont trouvé des stimulants nombreux, d'intelligents moyens de propagation.

Aussi est-ce dans leurs cénacles discrets qu'on trouve encore de ces vieux savants aux allures modestes, à la physionomie placide, qui, dans une discussion, étonnent par la sûreté de leurs arguments et l'étendue imprévue de leurs connaissances.

Ceux-là, certainement, ne parleront qu'à leur tour ; et, si la nécessité les y force, ce n'est pas sans que toute leur attitude ne semble dire à l'auditoire surpris : « Veuillez m'excuser si je suis obligé de vous apprendre quelque chose, » lequel pardon, vous le pensez bien, leur est accordé avec empressement

L'urbanité, cette muse de la bonne compagnie, a vu, dit-on, se fermer successivement un grand nombre de salons qui lui offraient un asile privilégié : elle déserte les cercles, les clubs, tous les lieux où la mode règne en souveraine sur des sujets inconstants. Mais il est un endroit où elle trouve encore à planter sa tente :

c'est au milieu de ces hommes de bonne volonté, naturellement unis sous l'empire d'usages et de traditions dont ils ont expérimenté la douceur; qui savent, par une sorte de grâce d'état, tenir le milieu entre l'exagération et la somnolence; et qui ne sentent véritablement s'échauffer leurs vieux cœurs que sous l'influence de trois noms magiques, de trois principes sacrés sans lesquels, au surplus, rien ne se fonde et rien ne dure :

La famille, la patrie et Dieu !

Là, point de ces triomphes éclatants auxquels malheureusement on sacrifie trop aujourd'hui ; seulement des satisfactions paisibles que goûte la conscience et que recueille l'honneur. Rarement les conversations dégénèrent en disputes. C'est que, revenus des orages de l'ambition, les confrères académiques affectionnent, s'il est permis de le dire, à un degré égal, la politesse et la vérité, et savent se pénétrer ainsi du précepte d'Horace :

Quid verum atque decens (1)

Cette *mesure*, qui fait la loi et maintient l'autorité des Académies, vous seriez surpris, Messieurs, de ne la point rencontrer ici, dans une allocution où le fond comme la forme doivent être régis par elle.

Dans les hardiesses même, je me figure que la mesure est utile. A plus forte raison la faut-il respecter en une circonstance où, d'un côté, nous visons à l'at-

(1) Horat., Epist., l. 1.

tention de la politesse ; où, de l'autre, il est convenu qu'on apportera la politesse de l'attention...

Les anciens, que je ne citerai pas, savaient, dit-on, intéresser dès le début du discours et ménager adroitement les progrès de cet intérêt. Mais alors probablement l'auditoire avait plus de loisir. Laissez-moi me persuader qu'il a aujourd'hui autant de bienveillance ; du moins je l'invoquerai en ma faveur, et c'est sous cette égide puissante que le Président de l'Académie aime à placer ces réflexions. N'a-t-il pas besoin, en effet — de grands appuis, quand son devoir l'oblige à prendre en cette circonstance le ton de l'enseignement, lui qui sait combien il aurait à apprendre encore ?

Il pourrait, il est vrai, pour cela, ouvrir de 1744 à 1868 les Archives de l'Académie qui lui a donné cette mission périlleuse de la représenter aujourd'hui devant vous...

Sans remonter à l'ancienne Compagnie, deux fois séculaire (1), dont celle-ci est l'héritière directe, il lui suffirait, pour retenir votre attention, de passer en revue les noms et les œuvres de ceux qui s'assemblèrent dans cette enceinte à l'époque de la restauration des sciences et des lettres, lorsque, le 29 juin 1803, Napoléon I^{er} fit cesser pour nous un trop long interrègne, et créa une seconde fois, pour ainsi dire, l'Académie de Rouen.

Elle comptait alors des hommes dont le nom était déjà justement célèbre, et plusieurs autres dont l'illustration devait bientôt s'élever assez pour égaler leurs devanciers.

(1) L'Académie des Palinods.

Vous y remarqueriez :

Dans la Littérature : l'abbé Baston, ce rude athlète de la controverse théologique ; le docteur Gosseume, ce type du travailleur académicien ; d'Herbouville, écrivain plein de grâce et de mesure...

Dans les Sciences : toute une pléiade : Forfait et Fourcroy ; Parmentier et Mongez ; Chaptal et Descroizilles, à qui l'industrie normande des textiles doit ses progrès ; Cuvier, dont M. de Beaurepaire vous a raconté les commencements dans un village du pays de Caux (1) ; Vitalis ; Lepecq de la Clôture ; Varin, qui, dans le jardin de l'Académie, a doté la botanique d'un nouveau lilas...

Dans les Arts : Lebrument, l'architecte ; Lemonnier, Descamps, Houel, les peintres. .

Dans la haute magistrature civile ou religieuse : M. le C^e Beugnot, le premier préfet de la Seine-Inférieure ; le tribun Thouret ; le vénérable archevêque Mgr. de Cambacérès...

Le digne docteur Gosseume, historien des premiers temps de la Compagnie, présidait, chargé d'années et de science, cette première séance de réinstallation, et l'année suivante, M. Beugnot lui-même ne dédaignait pas de remplir la même fonction comme membre titulaire, directeur de l'Académie.

Quelques-uns de nos vétérans se souviennent encore de l'homme distingué qui menait de front l'administration de ce grand pays et de remarquables travaux académiques en prenant, dans nos Précis, le titre, trop modeste pour ce temps-là, d'homme de lettres.

(1) Bec-au-Cauchois, près Valmont.

Toutes ces personnalités supérieures, tous ces noms honorés ont heureusement laissé, soit dans l'Académie, soit dans le rayon du patronat qui lui est acquis, des continuateurs, notamment chez les chefs du clergé et de l'administration, dont l'appui ne lui est pas moins précieux et dont la notabilité n'a pas un moindre éclat dans le renom public .. La remarque en était, sans nul doute, ici déjà faite, avant que je ne la traduisisse à titre d'écho de la pensée de tous

Ainsi l'Académie, sincèrement secondée d'une part, appuyée de l'autre, se consolide dans son œuvre. Elle a eu l'honneur d'acquérir cette année quatre nouveaux collaborateurs (1), siégeant ici pour la première fois, et dont je ne puis vanter les mérites, puisque l'Académie est la seule mère qui ne soit pas autorisée à faire l'éloge de ses enfants.

Elle a obtenu, dans le même temps, un second succès : l'un des siens (2), du reste coutumier de triomphes, a reçu pour ses travaux archéologiques, des mains d'un éminent réorganisateur de l'instruction publique, l'une des grandes récompenses du concours de la Sorbonne ; un autre (3) a eu l'honneur d'être appelé à l'autre bout de l'Europe, par la magistrature d'un grand Etat, pour traiter de délicates questions de médecine légale ; d'autres encore ont franchi un degré de plus dans la notabilité scientifique ou artistique... Elle a eu la preuve, enfin, que des sympathies aussi nombreuses qu'honorables n'ont pas cessé de lui être

(1) MM. Fischer, Heurtel, Rivière, de Lépinois.

(2) M. l'abbé Cochet.

(3) M. le Dr Morel.

acquises, soit qu'elles s'adressassent à un passé qui n'a pas été sans gloire, soit qu'elles accueillissent ses patriotiques efforts pour concourir, dans le présent, à la propagation des sciences, des lettres et des arts et à la récompense de la vertu.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX BOUCTOT

PAR M. HELLIS (1).

Parmi les monuments curieux que renfermait l'église de Saint-Pierre, à Jumièges, il n'en est point de plus célèbre que le tombeau des Énergés.

On le voyait encore à la fin du siècle dernier, époque où il fut détruit par les Vandales de 93, qui ne firent pas dans cette abbaye moins de ravages que les Goths, en 850.

Voici la description de ce cénotaphe qui a bien exercé l'imagination des savants et des archéologues, à cause de l'obscurité qui plane encore sur son origine.

(1) Le concours pour le Prix Bouctot était ouvert pour une Œuvre d'art (peinture, sculpture ou gravure) dont le sujet devait être puisé dans l'Histoire de la Normandie. Un seul tableau a été adressé, dans les délais fixés, à l'Académie. Il représente *Les Énergés de Jumièges*. La Commission chargée de juger le concours était composée, avec M. le Président et M. le Secrétaire de la Classe des Lettres, de MM. G. Morin, Desmarest, Nion, Ed. Frère, et Hellis, rapporteur.

« Le tombeau, dit l'historien de la Haute-Normandie, est élevé de deux pieds au-dessus du pavé. Il représente, en relief, deux jeunes gens de quinze à seize ans *au plus*, couchés de leur longueur sur le dos. Leur habillement est noble. Ce sont de longues robes qui leur descendent jusqu'aux pieds; la tunique intérieure, fermée sur la poitrine avec une boucle ou une agrafe de pierreries, laisse le cou entièrement découvert. Ils ont la tête nue, ceinte, en forme de diadème, d'un bandeau semé par intervalles de pierres précieuses. Leur chevelure frisée et bouclée ne descend guère au-dessous des oreilles; enfin leur chaussure était liée vers la cheville du pied, mais l'extrémité de cette espèce de brodequin ne paraît plus, les pieds ayant été brisés. »

La tradition populaire porte que ce sont les deux fils aînés de Clovis II, qui, pour s'être révoltés contre leur père, eurent les nerfs des pieds et des jarrets coupés ou brûlés, genre de supplice usité à cette époque, d'où leur est venu le nom d'*Énervés* qu'on leur a donné dans les siècles suivants.

L'histoire de cette révolte et de la punition dont elle fut suivie, est amplement décrite dans plus d'un ouvrage ancien, notamment dans un manuscrit de l'abbaye, conservé à la Bibliothèque Impériale à Paris. On la trouve aussi dans *Belleforest*, dans le *Brief recueil des Antiquités de Jumièges*, par dom Adrien Langlois, et dans les *Chroniques de l'ordre de saint Benoit*. Elle y est décrite avec tous les ornements que comportaient la naïveté de l'époque et l'imagination un peu orientale des chroniqueurs du temps.

Après leur supplice, dit encore Duplessis, les deux

princes furent exposés dans un bateau sur la Seine, sans rameurs, sans avirons, sans nourriture. Un seul homme les accompagne ou plutôt les suit de loin sur le bord de l'eau, soit par curiosité, soit pour en rapporter des nouvelles à la reine.

Le bateau, parti du port de Paris, fut emporté, sans le moindre obstacle, au courant du fleuve, jusqu'à l'abbaye de Jumièges, c'est-à-dire qu'il ne fut arrêté nulle part, pendant un parcours de soixante lieues, ni par les ponts, ni par les îles, ni par les diverses sinuosités de la rivière, ni enfin par les habitants des villes et des bourgades qui se trouvaient sur son passage. Il faut croire aussi que, pendant ce long trajet, les princes ne moururent ni de faim ni des suites de l'opération douloureuse qu'on leur avait fait subir.

Saint Philibert, abbé de Jumièges, plein de charité pour les nécessiteux, les accueillit. Non content de leur offrir un asile, il les reçut au nombre de ses religieux. Ils firent pénitence de leur crime dans son monastère et ils y moururent en odeur de sainteté. C'est leur sépulture que l'on y voyait, avant 1793, sous le nom de *Tombeau des Énergés*.

Il faut dire aussi que l'or, l'azur et les fleurs de lys avaient été ajoutés aux ornements du tombeau pour indiquer que les deux enfants étaient de race royale.

Je viens, Messieurs, de vous offrir la légende dans toute sa simplicité. Je me garderai bien de décider si les malheureux princes, qui en sont le sujet, étaient ou n'étaient pas les fils de Clovis II : la question est trop ardue, elle me mènerait trop loin et m'écarterait

de mon but. Je n'ai point ici à traiter une question d'histoire, mais à faire connaître le fait qui a inspiré le tableau offert à vos yeux.

Clovis II, marié à quinze ans, ne dépassa pas, croit-on, l'âge de vingt-sept ans. Il eut cinq fils, dont trois lui succédèrent. Les chroniqueurs gardent le plus profond silence sur le sort des deux aînés qui étaient jumeaux. L'inscription en vers latins, gravée sur le tombeau, dit positivement que la mère des deux victimes s'appelait Bathilde, reine de France, ce qui ne peut s'appliquer qu'à la femme de Clovis, aucune autre reine chez nous n'ayant porté ce nom.

Quant à l'abbaye de Jumièges, pendant son existence qui fut de treize siècles, elle eut à subir bien des vicissitudes. D'abord ravagée par les Goths, qui n'y laissèrent pas pierre sur pierre, elle fut, après sa restauration, cruellement tourmentée pendant les guerres survenues entre les Normands et les Anglais. Plus tard, elle éprouva, comme toute la catholicité de France, les fureurs des hérétiques et plusieurs fois ses paisibles hôtes furent forcés d'abandonner la maison du Seigneur indignement profanée.

Pendant ces désordres, les traditions s'altérèrent et s'obscurcirent; plus d'un monument disparut emportant avec lui la trace des rois et des grands hommes dont le souvenir appartenait à la postérité.

Au xvi^e siècle, à la suite d'une de ces commotions, Dom Adrien Langlois, prieur de la communauté, rétablit la règle qui s'était relâchée et recueillit le plus qu'il put parmi les débris du temps passé.

L'histoire des Énergés comptait alors plus d'un incrédule. Le savant abbé fit des recherches qui nous

sont parvenues et il établit que cette tradition devait être conservée.

De nos jours et dans cette enceinte même, la thèse contraire a cependant été de nouveau posée. Mais cette prétention, basée sur des recherches incomplètes et sur des interprétations hasardées, dictées peut-être par un peu de prévention, n'a point convaincu tous les esprits. Il ne serait point à propos ici de la combattre. Nous dirons seulement que l'âge tendre des jeunes princes a toujours été le plus grand obstacle pour arriver à concilier toutes les opinions. Cet obstacle n'est peut-être pas insurmontable. Mais dans l'état actuel il faut accepter Clovis II et Bathilde, ou rejeter complètement la légende, ce qui est assez difficile.

Chez les peuples de l'antiquité comme chez les modernes, l'histoire a commencé par des légendes; de toute nécessité il les faut prendre en considération. Celle des Énergés a longtemps passé de bouche en bouche, avant d'être consignée dans les archives. Plus tard, aux traditions orales ou écrites sont venus s'ajouter des fresques, des statues et des monuments qui en ont perpétué le souvenir; enfin, il est un usage qui témoignait de la foi qu'on avait dans cette légende: c'est la fondation d'un anniversaire en faveur des princes Mérovingiens.

Cette cérémonie se célébrait chaque année, le dix-huit mai. Ce jour-là, le mausolée était recouvert du drap mortuaire; on sonnait toutes les cloches. Il en était encore ainsi au XVIII^e siècle, et l'usage n'en fut aboli qu'avec la destruction du couvent, lors de notre première révolution.

Or, peut-on admettre que des moines ont sciemment

associé la religion pendant tant de siècles à une imposture historique touchant un fait dont ils auraient connu la fausseté? Dans tous les cas et jusqu'à ce que la lumière soit faite pour tous, on peut assurément (au point de vue de l'art surtout), s'en tenir à la légende primitive. Dans sa simplicité, elle a le cachet de la vérité. Par son exposition, ses péripéties, son dénouement, c'est un drame accompli. Elle plaît à l'esprit, charme le cœur, excite l'imagination; elle fournit à la poésie, comme à la peinture, de saisissantes images. Nous ne pouvons que féliciter l'artiste dont nous allons nous occuper d'avoir fait choix d'un sujet qui prêtait autant à l'inspiration.

Avant d'entrer dans les détails de son œuvre, permettez-moi de vous faire part de mes impressions à la première vue sur l'ensemble du tableau.

La scène qu'il retrace est si touchante, elle est rendue avec tant de simplicité et de vérité que mon premier mouvement a été un mouvement de satisfaction. Mais plus j'examinais, plus ce sentiment était combattu, sans que d'abord je pusse bien m'en rendre compte. Ce n'était pas le résultat de quelques négligences faciles à réparer, de quelques incorrections dans le dessin soit chez les enfants, soit chez le père-prieur; ces défauts ne frappent pas tous les yeux. Il s'agissait d'un effet général que je vais tâcher de faire comprendre, dans l'intérêt de l'art, de l'artiste et du jugement que vous attendez de moi.

Il existe dans l'école actuelle un grand nombre de peintres qui, s'éloignant des préceptes tracés par les grands maîtres, soit faute d'études suffisantes, soit de parti pris, font trop bon marché de la couleur.

Leurs toiles hâtivement exposées semblent restées à l'état d'ébauche. D'autres accumulent la pâte pour produire des effets ; d'où il résulte qu'ils nous offrent des figures ternes, sans douceur et sans charme.

Outre le préjudice qu'en éprouvent leurs ouvrages, ils peuvent compter qu'ils n'auront ni succès, ni durée, ni conservation possible.

Le dessin révèle la pensée ; la couleur lui donne la grâce, la chaleur et la vie. On aime à voir les veines ramper sous la peau et le sang circuler sous l'épiderme. La peinture est faite surtout pour charmer les yeux. La fraîcheur du coloris, son unité, sa vigueur, sa fermeté, attirent puissamment et pallient bien des défauts, grâce à sa magique séduction.

La peinture et la poésie sont sœurs. Le maître du Parnasse donne aux écrivains, dans son *Art poétique*, des conseils, qui, avec une très légère variante, peuvent parfaitement convenir aux peintres :

*Faites sur la palette un choix harmonieux ;
Fuyez des mauvais tons le concours odieux ;
Le fait le mieux choisi, la plus belle pensée
Ne peut plaire à l'esprit, si la vue est blessée.*

Nous aurions souhaité, dans le tableau que nous avons à juger, un peu plus de fermeté dans la touche, une étude plus détaillée des figures, des tons de chair plus vrais, plus vivants, ce qui aurait donné au tout du relief, de la chaleur et du mouvement. Que l'auteur me pardonne cette sévérité. Il me paraît trop bien doué pour ne pas comprendre les motifs de mes appréciations. Agir autrement serait le desservir et me montrer infidèle à la mission que j'ai acceptée.

Maintenant que j'ai rempli le plus pénible de ma tâche, je vais analyser chaque partie de l'œuvre. La franchise de mes critiques donnera, je l'espère, plus d'autorité à mes éloges.

Une barque aborde une plage aride de la Normandie. Une église qu'on aperçoit dans le lointain désigne suffisamment le monastère de Jumièges. Dans la barque, on voit étendus, vêtus de la tunique gauloise, deux adolescents dont la figure, l'attitude et l'expression, révèlent la fatigue, la douleur et l'appauvrissement dus à de longues souffrances.

Au devant de ces infortunés viennent les pères du couvent, conduits par saint Philibert, un des plus beaux noms de l'Église et de l'humanité.

Le vénérable vieillard s'avance en témoignant pour ces malheureux, une vive sympathie.

Un des enfants se dresse et fait effort pour soulever un bras affaibli. Son geste peint l'espoir et la reconnaissance. Le second regarde avec étonnement comme si son intelligence ne lui permettait pas d'autre sensation.

Nous sommes aux premiers rayons du jour. Une légère brume règne encore sur la rive du fleuve. Le côté du couchant, qui en est pénétré à dessein, met cette partie dans une demi-teinte utile à l'effet général.

De l'autre côté, vers l'orient, un premier rayon de soleil frappe vivement le portail de l'église, et s'étend sur la barque fortement éclairée, mettant ainsi en relief et au premier plan, les Énergiques, acteurs principaux de ce drame.

Cette disposition est heureuse; nous signalerons avec plaisir que la lumière est distribuée avec art et vérité sur toutes les parties de la toile.

Cette plage, nue encore, qui s'étend du rivage à l'église, indique que tout n'est pas terminé dans cette retraite. La première pensée a été pour le créateur ; le reste viendra après : mais cela caractérise l'époque de l'arrivée des princes Mérovingiens, qui dut être dans la première période de l'administration de saint Philibert.

Un groupe de moines accompagne l'abbé. Un vieillard, placé immédiatement derrière lui, est remarquable par son geste et par le sentiment bien rendu de la douleur et de la commisération qu'il éprouve à la vue de cette grande infortune.

Les autres personnages, au nombre de six, sont dans des attitudes variées et naturelles, exprimant des sensations diverses.

Qu'on me permette ici une réflexion ; le peintre qui a été si fidèle à l'histoire, a commis là, ce me semble, un léger anachronisme.

Les hommes du ^{vii}^e siècle qui, guidés par la foi, avaient quitté le monde pour s'ensevelir dans un cloître, se livraient au travail, à la prière, à la méditation ; leur vie, continuel sacrifice, portait l'empreinte de cette dure et sévère existence. J'aurais souhaité retrouver, sous la bure, ces corps usés par les austérités, mais dont la figure, pleine d'espérance, témoignait de la vivacité de leur foi. J'aurais préféré le caractère ascétique, fruit du recueillement et des aspirations vers le ciel, à ces images assez bien peintes, il est vrai, mais qui rappellent un peu trop les amis et connaissances que nous rencontrons dans nos rues au ^{xix}^e siècle.

La tonsure était le cachet des ordres monastiques.

La règle de saint Benoit ne permettait qu'une couronne de cheveux, ce qui fut imité par les Dominicains et par beaucoup d'autres communautés. A l'époque de Clovis II on se souvenait encore des empereurs romains, mais nous ne pensons pas qu'aucun ordre religieux ait adopté l'usage de la coiffure à la Titus.

Nous ne pouvons dans cette analyse rigoureuse oublier le nautonnier envoyé par les moines pour diriger la barque. Il contribue à l'harmonie avec avantage. Bien posé, bien dessiné, placé dans un mouvement convenable, il n'est pas le personnage le moins réussi du tableau.

En résumé, cet ouvrage nous paraît très méritant. L'artiste, jeune sans doute, a eu le courage d'aborder l'histoire, genre peu favorisé de nos jours. Il l'a fait avec conscience et talent. Le choix de son sujet dépose en faveur de l'élévation de ses sentiments. Il nous a offert la religion venant au devant du malheur, il nous attache par le spectacle de la jeunesse flétrie dans sa fleur et ranimée par une rosée bienfaisante. Tout cela est traduit simplement, fidèlement, sans aucune excentricité.

S'il ne nous a pas été possible de louer sans restriction, n'oublions pas que les plus grands maîtres ont souvent donné prise à la critique. Nous reconnaissons que les qualités sérieuses l'emportent ici de beaucoup sur des taches qu'il sera, nous le croyons, facile d'effacer et fidèle au précepte d'Horace : *Ubi plura nitent*, nous n'hésitons pas à déclarer que les efforts de l'auteur nous paraissent devoir être pris en considération. Nous sommes donc heureux de proposer à l'Académie

de lui décerner le prix des Beaux-Arts pour l'année 1869.

Conformément aux conclusions de ce rapport, l'Académie a décidé, dans sa séance du 23 juillet 1869, que le prix de 500 fr., fondé par M. Bouctot, serait décerné à l'auteur du tableau représentant les *Énergés de Jumièges*.

En conséquence de ce vote, la bande qui recouvrait, au bas du tableau, le nom de l'auteur, a été enlevée, et M. le Président a proclamé comme lauréat du PRIX BOUCTOT, M. Gabriel Martin, né à Rouen, demeurant à Paris, rue de Madame, n° 52.



LES ÉNERVÉS DE JUMIÈGES,

LÉGENDE EN VERS,

Par M. Paul VAVASSEUR.

SUJET.

Clovis II, cédant au pieux désir d'aller faire ses dévotions en Terre-Sainte, fit auparavant couronner son fils aîné à Roy, sous le conseil de la reine Bathilde, sa mère. Le gouvernement du jeune roi fut d'abord heureux et sage, mais il finit par *despriser en telle manière sa sainte mère la royne Bathilde, que toutes les choses qu'elle disosoit être faictes, il faisoit le contraire et tant admonesta son frere mineur qui encores ce tenoit au conseil de sa mère, qu'il le fist accorder à sa voullanté.* Bathilde se vit exclue, par ses fils ingrats, du conseil du royaume, et enfermée dans le monastère de Chelles. Les jeunes princes se livrèrent alors à tous les excès et à tous les crimes.

Cependant Clovis II, ayant appris la révolte de ses

filz contre leur mère, revint précipitamment en France, et commença par envoyer aux rebelles des messagers chargés de paroles de paix et de pardon, mais ceux-ci furent indignement maltraités et n'échappèrent des mains de ces forcenés qu'au péril de leur vie. Le roi se vit donc obligé de livrer bataille à ses filz, qui furent vaincus et amenés vivants en sa présence. Leur procès fut instruit, mais les grands du royaume, après de longues délibérations, finirent par venir déclarer à Clovis que « *saulve sa grâce et son commendement* » il ne leur appartenait pas « *de asseoir jugement sur royalle lignée* » et que c'était à lui seul à prononcer sur le sort de ses enfans. La sentence fut rendue dans les termes suivans: « *pour ce même qu'ils renyoient leur père, oyans tous, perderont à tousiours l'héritage telle qu'ils debvroient avoir au royaulme, et pour ce qu'ils portèrent armes contre leur père, ils perderont la force et la vertu du corps.* » Ils furent en conséquence condamnés à être *énervés*, c'est-à-dire que « *leurs jarrets furent brûlés en sorte qu'ils perdirent l'usage de la marche et des membres inférieurs.* »

Les pauvres princes, pénétrés du regret de leur faute, prièrent leur mère de les mettre en religion, loin du palais paternel, afin qu'ils pussent obtenir par la pénitence la rémission de leur péché. Le roi, sur le conseil de la reine, fit construire une nef, « *y faisant chambre et habitations telles qui appartenoit pour les princes et pour leurs choses.* » Puis les deux jeunes gens, pleins de confiance dans le ciel, s'embarquèrent, avec un seul serviteur, en présence du peuple assemblé, et descendirent « *contreval scaine, non mye à force d'avirons par le conduicts de nulluy qui les conduisast, fors*

de nostre seigneur tant seulement, qui leur fit la terre tant eslonger qu'ils vindrent en Normendie... et illecques prindrent port... en un lieu qui estoit environné de grandes montagnes plaines de fosses et de roches. Près de là où la nef estoit, et où elle avoit prins port, avoit un lyeu que ceulx du pays appeloient Jumyères, où un saint homme demouroit et avoit nom Philebert et tenoit illecques l'ordre et la reigle, luy et un autre moine. » Ce vénérable solitaire accueillit les jeunes princes, et les mena, bénissant Dieu, en son habitation auquel y avoit un moustier de monsieur Saint Pierre, le prince des apostres. Bientôt, avertis par le serviteur qui s'était embarqué avec leurs fils, le roi et la reine vinrent les visiter à Jumiéges, et quand y eurent mys grant multitude de moynes, enrrichirent le lyeu, y donnant de grandz terres en l'honneur de Dieu, de leurs enfants et du royaume de France.

Les deux enfants demourèrent illecques persévérant en leurs bons propoz, jusques à la fin de leurs jours qu'ils trespacèrent de ce siècle et que Nostre Seigneur reçeut leurs âmes en paradis. »

Le tombeau des Énervés se voit encore à Jumiéges ; il est en ruines, comme cette magnifique abbaye.

(Extrait d'un manuscrit, cité par M. Hyacinthe Langlois dans son *Essai sur les Énervés de Jumiéges*).

LES ÉNERVÉS DE JUMIÈGES.

Misertus es autem duobus unicis.

TOB. cap. VIII, v. 19.

I.

LE VOYAGE.

« Seigneur Dieu, roi du ciel, écoute nos prières !
« A deux faibles enfants , à deux malheureux frères
« Montre le port béni qui leur est destiné ;
« Seigneur Dieu, roi du ciel, ne sois pas plus sévère
« Que Bathilde la sainte et Clovis notre père
« Qui nous ont pardonné ! »

Tels étaient les accents qu'une barque plaintive
Jetait comme un murmure à l'une et l'autre rive,
Tandis que de la Seine au cours majestueux,
Rapide, elle suivait les détours sinueux.
De deux adolescents c'était l'errant asile ;
Sur des peaux de brebis couchés, couple débile,
Leurs traits pâles, chétifs, joignaient à la fierté,
Les précoces langueurs de la caducité.
On eût dit qu'à la fois la grâce et la faiblesse
Couronnaient de leurs fronts la sénile jeunesse ;

Que de leur premier jour l'éclat soudain pâli
Dans un nuage obscur s'était enseveli ;
Que leur naissante vie, en sa fleur desséchée,
Tige au sol paternel brusquement arrachée,
Appauvrie, épuisée, allait sous d'autres cieux
Chercher d'un prompt trépas le bienfait précieux ;
Et qu'ils portaient enfin, dans leur âme oppressée,
Un souvenir trop lourd pour leur jeune pensée !
Ainsi mornes, défaits, sans vigueur, sans gaîté,
Ils semblaient condamnés à l'immobilité.
En vain d'un soir d'été la brise enchanteresse
Touchait leurs fronts penchés d'une fraîche caresse ;
Ce souffle, qui rend l'homme impétueux et fort,
Ne pouvait à leurs nerfs arracher un effort ;
Gisants, ils regardaient les campagnes fertiles,
Au loin, les moissons d'or ; près d'eux, les vertes îles ;
Mais ne savaient que tendre, ô spectacle cruel !
Leurs bras vers le rivage et leur voix vers le ciel :

« Seigneur Dieu, roi des rois, écoute nos prières !
« A deux faibles enfants, à deux malheureux frères
« Montre le port béni qui leur est destiné ;
« Seigneur Dieu, roi du ciel, ne sois pas plus sévère
« Que Bathilde la sainte et Clovis notre père
« Qui nous ont pardonné ! »

La framée à la main, un serviteur fidèle,
Vieux soldat, les couvrait d'une âme paternelle ;
Comme eux, il s'abandonne au Dieu des matelots,
Au pilote suprême à qui cèdent les flots ;
Comme eux, sans hésiter, se livrant à l'espace,
Dans la main du Seigneur confiant il se place,

Et son regard, plongeant aux horizons lointains,
Suit moins le cours des flots que celui des destins.

Ainsi glissait l'esquif, sans rames ni sans voile ;
Il n'a que Dieu pour guide, et la foi pour étoile !

Cependant le soleil, vers l'horizon penché,
A ce triste tableau semble tout attaché ;
D'un beau jour, que finit une claire soirée,
Ses rayons adoucis prolongent la durée ;
Sur ces trois fronts, marqués par le sceau du malheur,
D'une rose lumière il verse la splendeur,
Et de ces deux enfants, éteints dans leur jeunesse,
Revêt de pourpre et d'or la touchante tristesse.
Mais en vain couvre-t-il de l'éclat le plus pur
Leurs ceinturons d'argent et leurs robes d'azur ;
Car sur les franges d'or leurs larmes ruisselantes
Aux derniers feux du jour roulent étincelantes,
Et de leurs cœurs, avec des sanglots renaissants,
S'échappent de nouveau ces douloureux accents :

« Seigneur Dieu, roi du ciel, écoute mes prières !
« Depuis que, fugitifs du palais de nos pères ,
 « Nous voguons sur les eaux,
« Deux fois ce beau soleil qui réchauffe nos âmes ,
« De ses rayons naissants, de ses mourantes flammes
 « A visité nos maux !

« Depuis la douce aurore où le pardon d'un père,
« A l'heure des adieux, par les pleurs d'une mère
 « Fut scellé sur nos fronts,

« Déjà deux fois la nuit, dans ses images sombres,
« A fait devant nos yeux passer les chères ombres
« Des temps que nous fuyons !

« Seigneur, daigne alléger le poids de ma misère ;
« Je suis coupable ; au moins, par pitié pour mon frère,
« Abrége nos travaux ;
« Si nos fautes pouvaient dépasser ta clémence,
« Nos membres épuisés, à force de souffrance,
« Sont dignes du repos. »

Mais du fleuve soudain le courant moins rapide
D'un mouvement plus doux les conduit et les guide ;
Dans sa marche apaisé, l'esquif s'est ralenti...
Au silence de l'onde aurait-il pressenti
Qu'il va toucher enfin la plage fortunée
Qui doit de son fardeau fixer la destinée ?
Le flot caresse et suit avec mille détours
Une verte presque île aux gracieux contours,
Séjour de paix profonde et de travail austère :
Au loin l'on voit briller les tours d'un monastère !
De pommiers, de moissons un opulent jardin ;
Tel aux deux exilés apparut cet Eden
Fermé dans le lointain par de fières montagnes,
S'étendant à leurs yeux en fécondes campagnes
Dont le flexible osier, le saule toujours frais,
Rustiques chérubins, semblent garder l'accès.

« C'est le port ! c'est le port ! Oui, Seigneur, je l'espère !
« Tu pardones enfin, déposant, comme un père,
« Ton courroux adouci ;

« Seigneur, toi dont le bras nous frappe et nous délivre,
« C'est ici qu'il est bon de mourir..... et de vivre ;
« Seigneur, restons ici ! »

Et voici que le ciel exauce leur prière ;
Les anges du Très-Haut et la brise légère
D'un souffle doux et fort ont poussé le radeau ;
Inclinant vers la droite, il suit le fil de l'eau
Et dans les rets touffus de l'oseraie humide
Engage hardiment sa carène timide.
Le vieux soldat bondit, s'élance sur le bord,
Et ses genoux tremblants ont embrassé le port :
Et tandis qu'au milieu de ce vaste silence,
D'un bras hospitalier il cherche l'assistance,
Les enfants répétaient : O mon Dieu, sois béni
De sauver le pêcheur, quand le crime est puni !

II.

JUMIÈGES.

« Mes frères, déposons la pioche et la pelle ;
« La fraîcheur d'un beau soir au repos nous appelle ;
« Assez longtemps, du jour soutenant tout le poids,
« Nous avons défriché les landes et les bois.
« La tâche d'aujourd'hui me semble terminée ;
« Que les délassements couronnent la journée ;
« Dieu ne veut pas (pour lui nul instant n'est perdu)
« Que l'esprit ou le corps reste toujours tendu ;
« Et, pourvu qu'à lui seul s'attache la pensée,
« Le moment fugitif où l'âme délassée

« Se livre en sa présence aux plus simples des jeux
« A bien plus de valeur, est plus grand à ses yeux
« Que l'heure où le superbe, au prix de vains ouvrages,
« Brigue une vaine gloire et de mortels suffrages.
« Donc, mes frères, allons, sous le regard de Dieu,
« Nous asseoir près du fleuve et deviser un peu. »

Ainsi parlait Philbert, ce moine vénérable,
Qui, sévère à soi seul, aux autres secourable,
Dans son langage austère et plein d'autorité
Mêlait un léger grain d'innocente gaité.
C'est lui qui féconda cette inculte contrée ;
Jumièges garde encor sa mémoire sacrée,
Et ce grand nom rappelle à la postérité
Un héros de l'Église et de l'humanité.
Autour de lui marchait maint vaillant gentilhomme,
Jadis guerrier cruel et l'effroi d'un royaume,
Arrachant aujourd'hui, modeste laboureur,
Les ronces de son champ et celles de son cœur ;
Puis de plus jeunes gens, Ulrick, Adon, Aichadre
Qui devait, de Jumiège élargissant le cadre,
Voir germer et fleurir l'arbre des travailleurs
Et présenter à Dieu quinze cents serviteurs (1).
Je ne sais quoi de pur, d'angélique, de tendre,
Don que le monde envie et ne saurait comprendre,
Certain air de blancheur et de limpidité
De leur âme au regard révèle la beauté.
On sent à leur aspect ce parfait équilibre
D'un corps assujetti, d'une âme fière et libre ;

(1) Voir *Les Moines d'Occident*, par le comte de Montalembert,
t. II, p. 529 et suiv.

Vieillards au front courbé sous le poids du labeur,
Hommes mûrs par l'esprit, gais enfants par le cœur,
Ils vont, donnant à tous le pain des saints exemples,
Conduisant la charrue et bâtissant les temples,
Et le soir, fatigués, mais exempts de remords,
Ne cherchent au sommeil que le repos du corps !

Tels vers le bord de l'eau marchaient les solitaires,
Quand tout-à-coup la barque et les deux jeunes frères
S'offrent dans le lointain à leurs regards surpris ;
Du soldat qui les hèle ils entendent les cris.

« Frères, reprend l'abbé, s'avancant avec joie,

« Ce sont des malheureux que le ciel nous envoie ;

« Volons ! à secourir ces pauvres étrangers

« Les jeunes seront forts, les vieux seront légers. . . »

Et soudain le premier, vers la barque il s'élance...

« Dieu ! quels riches habits ! comment tant d'opulence

« Se peut-elle accorder avec cet air de deuil?...

« Que cette barque est triste !.... on dirait un cercueil....

« — O vous qu'un frêle esquif amène en ce rivage,

« Princes vous me semblez et nés de haut lignage ;

« Quel sort à vos splendeurs a pu vous arracher,

« Et sur ces bords lointains que venez-vous chercher ?

« — Il est vrai, dit l'ainé, malgré notre détresse,

« Nous eûmes pour berceau la pourpre et la richesse.

« — Amis, nous ne pouvons en ces lieux vous offrir

« Que les modestes fruits que l'on y sait cueillir,

« L'or de la pauvreté, la paix de l'indigence,

« Des riches fatigués souveraine allégeance !

« — Père, il me faut parler une seconde fois ;

« Nous sommes l'un et l'autre issus du sang des rois ;

- « Vous voyez devant vous les fils du roi de France.
« — Les fils de France, ô ciel ! Ah ! si la Providence
« A permis que le sceptre à vos mains fût ôté,
« Si du Dieu qui sait tout l'auguste volonté,
« Princes, vous a ravi la plus belle couronne
« Qui puisse ceindre un front et briller sur un trône,
« Nous vous offrons un bien qui vaut la royauté,
« C'est des enfants de Dieu la sainte liberté.
« — Mon père, écoutez-moi ; je dois parler encore ;
« Un souvenir me suit, souvenir que j'abhorre :
« Je faillis, et par moi mon frère fut pécheur...
« — Eh bien ! nous vous offrons le pardon du Seigneur.
« Que tardez-vous ? Venez ; enfants de ma vieillesse,
« Je sens déjà pour vous s'animer ma tendresse ;
« Princes, ô mes enfants, accourez dans mes bras.
« — Père, regardez-nous ; la glace du trépas
« De notre jeune vie a desséché la source ;
« Notre existence à peine a commencé sa course,
« Et déjà tous les deux par les forfaits unis...
« Achèverai-je ? . . ô ciel, tu nous en as punis !
« Le roi Clovis, partant pour la terre sacrée
« Qui du sang du Sauveur fut jadis empourprée,
« Voulut que ses deux fils chéris, ses deux aînés,
« Fussent du saint bandeau, lui vivant, couronnés.
« Tranquille il s'éloignait ; de leur mère Balthide
« Ne leur laissait-il pas la sagesse pour guide ?
« Mais hélas ! Jours de crime et de honte et de deuil !...
« Oui, c'est moi, c'est moi seul ! Ivre d'un fol orgueil,
« J'entraînai cet enfant ; puis, chassant une mère,
« Nos armes ont bravé notre roi, notre père !...
« Du perfide Absalon tristes imitateurs,
« Qu'un triple dard n'a-t-il aussi percé nos cœurs !

« Mais pourquoi de ces faits rappeler la mémoire ?
« Déjà, vous en savez la déplorable histoire ;
« Mais notre châtiment de vous est ignoré ;
« Apprenez qu'un arrêt de Dieu même inspiré,
« Pour nous être attaqués à royale personne,
« Nous a décapités de royale couronne,
« Et, contre un père ayant lâchement combattu,
« Nous a ravi du corps la force et la vertu.
« Sur nos membres flétris pèse la lassitude ;
« Nous ne connaissons plus cette fière attitude
« Qui convient au soldat, au prince, au souverain ;
« Et nous ne pouvons plus, dans nos chaînes d'airain,
« Qu'élever nos regards aux voûtes étoilées
« Et que joindre nos mains faibles et désolées,
« Pour demander pardon à qui dut nous punir,
« Et pour vous conjurer, père, de nous bénir.
« — Eh bien ! c'est donc à nous d'aller à vos misères ;
« Elles seront nos sœurs, car vous êtes nos frères,
« Reprit le saint abbé : vous vivrez avec nous,
« Et vous aurez encor des jours heureux et doux.
« Si parfois le passé dans votre âme attendrie
« Jette des souvenirs d'enfance et de patrie,
« Vous songerez, mes fils, qu'il vous faut plus et mieux,
« Et que d'un vrai chrétien la patrie est aux cieux ;
« Si dans vos tristes nuits, rêvant à votre mère,
« Vous vous réveillez froids sur un lit solitaire,
« Vous songerez alors qu'à Bathilde, à Clovis
« Rendez-vous est donné dans les sacrés parvis.
« Entrez donc, cher honneur de notre monastère ;
« C'est sous son humble toit, c'est à son ombre austère
« Que vous posséderez ce qui manque au pécheur,
« De l'âme le repos, la paix et la fraîcheur ;

« C'est dans les murs bénis de cette calme enceinte
« Que vous rendrez à Dieu votre âme pure et sainte ;
« Ici votre tombeau sera plus glorieux
« Que ceux de Saint-Denis et des rois vos aïeux ;
« Car ici du Sauveur la grâce est apparue,
« Et c'est de là qu'un jour vous irez dans la nue,
« Jeunes, transfigurés, d'un vol fier et léger,
« Au-devant du Seigneur qui viendra vous juger !...
« Jusque-là, mes enfants, que l'ombre et le silence
« Dans leurs modestes plis cachent votre existence ;
« Goûtez des saints écrits la divine clarté
« Et des jours ignorés la douce obscurité.
« Ainsi devront couler vos dernières années ;
« Ainsi vous survivront vos humbles destinées ;
« Si votre histoire inspire un jeune et fier pinceau (1),
« Je ne sais quoi d'obscur couvre votre tombeau ;
« Vos noms sont inconnus ; les traits de vos visages
« Passent demi-voilés à l'horizon des âges ;
« Le temps ronge et dévore avec vos monuments
« De ces traits effacés les vestiges tremblants,
« Et vos fronts, couronnés de nuage ou de nimbes,
« Semblent sortir du sein des rêves ou des limbes.
« Que dis-je ? Un jour peut-être, un habile docteur
« Niera votre existence ; eh ! qu'importe l'auteur ?
« Toujours pour les cœurs droits, pour les âmes blessées,
« Pour l'esprit qui s'abreuve aux divines pensées
« Vous vivrez, vous vivrez, immortel souvenir ;
« Car vos noms, c'est l'amour et c'est le repentir !...

(1) Le tableau des *Énervés arrivant à Jumièges*, par M. Gabriel Martin, de Rouen, auquel le prix Bouctot a été décerné par l'Académie de cette ville, dans sa séance publique du 5 août 1869.

« Allons, que près de moi de suite on les amène ;
« Qu'on les porte en triomphe à l'église prochaine ;
« Frères, soyons joyeux et remercions Dieu
« Qui veut bien envoyer deux anges en ce lieu ! »

— Il avait dit, et tous vers les enfants s'empressent ;
Un vieillard les bénit, les jeunes les caressent ;
Et ces infortunés dans leurs embrassements
Sentent battre des cœurs d'amis et de parents.

Alors vers le soldat, qui pleurait en silence,
L'ainé se retournant : « Gardien de notre enfance,
« Germaire, lui dit-il, reçois nos chers adieux ;
« Embrasse-nous, Germaire, et nous laisse en ces lieux.
« Va dire au roi Clovis, à Bathilde ma mère,
« Que sur ces bords leurs fils ont maintenant un père,
« Que le Dieu de clémence a dirigé leurs pas
« Et qu'il ne reste rien de leurs enfants ingrats,
« Puisqu'ils n'auront jamais assez d'amour dans l'âme,
« Jamais de gratitude une assez vive flamme
« Pour payer le bienfait d'une juste rigueur
« Qui leur a fait ici trouver le vrai bonheur ! »

... Avec le vieux soldat s'éloignait la patrie...
Les enfants le suivaient des yeux, l'âme attendrie ;
Et, quand il disparut à l'horizon mortel,
Il ne leur restait plus que Jumiége... et le ciel !

RAPPORT
SUR LE
PRIX DUMANOIR,

Par M. Henri FRÈRE.

MESSIEURS,

C'est au milieu des enfants que s'est exercé le dévouement récompensé cette année par l'Académie.

Heureuses et charmantes créatures ! Qui ne se rappelle ces jolis vers de Victor Hugo ?

Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille
Applaudit à grands cris. Son doux regard qui brille
Fait briller tous les yeux ;
Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être,
Se dérident soudain à voir l'enfant paraître,
Innocent et joyeux.

.
Seigneur, préservez-moi, préservez ceux que j'aime,
Frères, parents, amis et mes ennemis même
Dans le mal triomphants,
De jamais voir, Seigneur, l'été sans fleurs vermeilles,
La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,
La maison sans enfants !

Il faut s'incliner avec le poète devant la grâce adorable de ces petits êtres. Elle est leur grande force, à eux qui sont si faibles. Ils commandent avec un sourire et conquièrent avec un regard les natures les plus farouches. L'homme que n'émeuvent ni le génie, ni la gloire, ni la puissance, s'attendrit devant la prière d'un orateur de trois ans, et livre à sa douce étreinte ce que la lutte ne lui aurait pas arraché. Et, cependant, cette souveraineté si grande s'efface devant une autre; la souveraineté *des enfants*, devant celle de *nos enfants*. Nous sentons bien que nos meilleures raisons d'être ici-bas, d'y rester et d'y vieillir, ce sont eux. Mécontents de la vie, nous voulons qu'il l'aient meilleure; là où nous avons souffert, qu'ils jouissent; là où nous avons douté, qu'ils croient. Reposent-ils sous un abri bien épais, qu'importent nos sueurs, nos peines, les heures d'angoisse, les années d'attente! Les oiseaux dorment sous l'arbre; heureuse la main qui l'a planté.

Trop souvent, hélas, les années s'emparent de ce que l'homme a de meilleur en lui. Elles lui enlèvent peu à peu tous ses habits de fête pour lui laisser seulement la sombre livrée de l'esclavage, auquel nous nous plions tous plus ou moins. On court, on lutte, on pousse, on se débat. Quelquefois on rentre chargé de lourdes récoltes. Mais, quand les greniers sont remplis, quelque chose reste vide. Ces courses rapides à travers la vie ne comblent pas tous les désirs. Il y a dans l'homme de secrets instincts vers des biens meilleurs, qui ne cessent jamais entièrement de solliciter son regard et viennent l'emporter tout-à-coup au-delà de ses horizons familiers. Dans ce monde supérieur et oublié, il entend confusément un langage qui

le trouble ; une lumière inattendue l'éblouit. L'essor qui l'y maintient l'embarrasse et l'inquiète. Mais s'il a près de lui, sous les rideaux de son alcôve, son petit enfant qui l'appelle, dans un sourire ou dans un rêve, et que, sur sa tête blonde, il penche ses cheveux gris, il voit dans ses beaux yeux le reflet dont les siens n'avaient plus l'habitude, il entend dans ses premiers murmures la voix dont il avait perdu l'écho. L'enfant devient un interprète, et par la mystérieuse vigilance du créateur, le père qui cherchait son âme la retrouve dans un berceau.

Malheureusement cet échange entre les soins du père et les caresses éloquentes de l'enfant ne se revêt pas toujours de ces formes harmonieuses et faciles. Dans les classes aisées de la société, le jeu des lois qui règlent le commerce de la génération qui décline avec celle qui grandit, ne laisse apercevoir rien de pénible ni de sévère. On n'en a que la poésie et la fleur. Mais, dans les rangs de la société les moins favorisés, la loi reprend sa forme lourde et rude. Là, l'insuffisance des ressources force la mère à sortir pour travailler au dehors. Seuls au logis, les enfants sont exposés à mille dangers. Inquiète de leur sort, la mère donne un travail hâtif et troublé, et cherche en vain à concilier les nécessités de sa tâche avec celles d'une surveillance toujours très difficile, souvent impossible, lorsqu'elle devrait s'exercer à une longue distance de l'atelier du maître.

C'est alors que les salles d'asile viennent à son secours. Le matin avant de se rendre à son ouvrage, elle y porte ses enfants propres et bien tenus ; on ne les reçoit pas autrement. Le soir, ils rentrent de même et

en santé : les parents prennent sur leurs joues roses le meilleur salaire de leur journée. Les enfants apprennent beaucoup de choses, et les père et mère émerveillés cherchent à les leur faire redire. La maison s'emplit avec eux de propreté, d'ordre, de discipline. Que de choses ils enseignent, sans se douter qu'ils les savent ! il n'y a pas d'âge où l'on apprenne plus vite. Dans un discours sur les Salles d'asile, que, dix-sept ans après leur introduction en Angleterre sous le nom d'*infant's school*, lord Brougham prononça le 21 mai 1835, dans la chambre des Lords, il disait avec beaucoup de raison :

« L'enfant, à sa première entrée dans le monde,
« s'occupe, il est vrai, fort peu de ce qui se passe au-
« tour de lui, quoique inévitablement il apprenne
« toujours quelque chose, même dès le commencement
« de sa vie. Mais, après une certaine période, son ins-
« truction fait de rapides progrès, sa curiosité devient
« aussi universelle qu'elle est insatiable. De dix-huit
« mois ou deux ans jusqu'à six ans, il apprend beau-
« coup plus sur le monde matériel, sur ses propres
« facultés, sur la nature des autres corps, sur son in-
« telligence à lui et sur celle des autres, qu'il n'appren-
« dra jamais dans toutes les années de l'enfance, de la
« jeunesse et de l'âge mûr. »

En France, les Salles d'asile n'ont été fondées qu'en 1827 par l'initiative de M. Cochin et de M^{mes} de Pastoret et Jules Mallet. Dix ans après, il en existait 261, renfermant plus de 29,000 enfants. En 1866, il en existait 3,669, renfermant plus de 434,000 enfants. Elles sont avantageusement disséminées sur toutes les parties du territoire, car, dès 1850, tous les départe-

ments en possédaient, si ce n'est le Cantal. Dans notre ville de Rouen, six salles d'asile ouvrent leurs portes à 2,500 enfants. Les autres chefs-lieux d'arrondissement de la Seine-Inférieure n'en sont pas, en proportion, moins bien pourvus. Yvetot, par exemple, en a deux, et c'est dans l'une d'elles que s'exerce le dévouement auquel l'Académie va décerner dans cette séance le prix qu'elle tient de la libéralité de M. Dumanoir.

Victoire-Eugénie Cabot, est née à Yvetot, le 21 avril 1815. Elle était encore à l'âge où les autres enfants ne connaissent que le jeu, quand elle est devenue l'unique soutien de sa mère, paralysée par de précoces infirmités et incapable de pourvoir à ses propres besoins. A quatorze ans, elle demandait au rude labeur et au chétif salaire de l'ourdisseuse les ressources nécessaires à leurs deux existences. Acceptant avec une résignation touchante et une force d'âme peu commune un renversement complet entre le rôle de la mère et celui de l'enfant, elle avait fait de sa mère son enfant. Ce n'était point assez pour elle. Il semble que les grands cœurs n'ont pas assez de place dans les limites, trop étroites à leur gré, du dévouement filial. Ils veulent aller au-delà. Les malades et les enfants, les petits et les faibles leur appartiennent. Et par je ne sais quel miracle, devant lequel notre ignorance s'incline, quelquefois des créatures tout-à-fait misérables, qui auraient tant besoin d'être secourues, vont secourant elles-mêmes de moins pauvres qu'elles. De leur misère sort une aumône ; de leur abandon, un attrait ; de leur détresse, une puissance.

A quatorze ans, Marie Cabot, avec sa mère à sa

charge, avait déjà recueilli l'instruction primaire et la répandait autour d'elle, parmi les enfants du voisinage qu'elle réunissait dans sa chambre aux heures de ses repas, les seules dont elle pût disposer. Si quelqu'un tombait malade dans la maison d'un de ses jeunes protégés, elle allait lui porter tout ce que l'homme peut donner : sa parole et son pain. Le bon Dieu faisait le reste. C'est avec lui qu'elle a ouvert un compte qui n'est pas encore fermé.

Lorsque Yvetot subit la crise commerciale à laquelle, il y a plusieurs années, les départements du Nord-Ouest payèrent leur tribut, Victoire Cabot fut plusieurs semaines sans ouvrage, et on le devine bien, sans économies. Les pauvres en souffraient plus qu'elle. Heureusement, le vénérable curé d'Yvetot, M. l'abbé Bobée, la prit à son service. Elle commença dès lors à pratiquer, dans sa maison, une sorte de vicariat domestique, à côté du sacerdoce du maître. Plus libre et moins dénuée qu'auparavant, elle répandit autour d'elle de nouveaux bienfaits. Elle disposait chaque année de quelques centaines de francs. Ce fut le temps de sa richesse.

Lorsque sa mère, tout-à-fait privée de l'usage de ses membres, ne put plus rester seule, elle revint se fixer auprès d'elle et, pour ne plus la quitter, elle recommença son travail d'ourdisseuse. La mort seule pouvait la lui prendre : elle ne la rendit qu'à la mort.

Pendant plusieurs années, elle subvint seule à tous les besoins d'un petit enfant que ses parents avaient abandonné et qu'elle avait recueilli. Un jour ils revinrent, le reprirent : elle n'a plus revu ni les parents, ni l'enfant.

La mission de cette courageuse fille était clairement indiquée. Ses aptitudes extraordinaires à tous les soins qu'exigent la santé, la discipline et la direction des enfants la désignaient à l'attention éclairée de l'autorité, pour lui confier une crèche ou une salle d'asile. En 1861, l'administration municipale d'Yvetot avait été obligée d'établir une seconde salle dans un quartier de la ville trop éloigné de celui où était la première pour que les ouvriers du faubourg pussent y venir commodément. Elle en confia la création et le développement à M^{lle} Cabot. C'est à cette tâche qu'aujourd'hui encore elle se consacre tout entière. Elle est aussi aimée des parents que des enfants. Parmi ces derniers, il y en a dont elle a déjà élevé les mères dans cette petite école libre, que dès sa plus tendre jeunesse elle improvisait chaque jour sur le seuil de sa porte. Elle a toujours gardé le secret d'être pauvre et généreuse. Quand elle a payé son loyer, il lui reste un traitement net de 315 fr., et quand elle a prélevé ses aumônes, il ne lui reste plus rien. C'est la Providence qu'elle charge de sa vieillesse.

Telles sont, Messieurs, la vie et les œuvres de M^{lle} Cabot. Vous l'avez vu, sa vie tient dans une page et ses œuvres tiennent dans un mot. La page, vous venez de l'entendre ; le mot vous le dites avant moi. Ce sera suivant la langue pour laquelle chacun de nous a ses préférences secrètes, charité, dévouement, philanthropie ou fraternité. Mais le plus vrai, qui nous ralliera tous, c'est encore celui-ci : sacrifice.

LES PETITS CADEAUX,

PAR

M. A. DECORDE.

L'amitié s'entretient par de petits présents :
C'est une vérité , quoiqu'on fasse ou qu'on dise ,
Qui fut, est et sera certainement de mise ,
 Dans tous les lieux, dans tous les temps.
Sans doute l'amitié, trésor inestimable ,
Ne saurait s'acheter à beaux deniers comptants,
Mais de petits cadeaux offerts de temps en temps ,
Sont pour la réchauffer d'un effet admirable.

 La sagesse des nations
L'a dit très nettement, la pratique le montre ;
 Sans discuter et le pour et le contre ,
 Il faut se rendre à ces raisons.

 L'occasion, d'ailleurs, ne manque guère :
Baptême, jour de l'an, hymen, anniversaire,
 Ce sont autant d'événements
Qu'il faut savoir marquer par de petits présents,

Quand on a le désir de plaire.
Le difficile en pareille matière
Est de concilier avec habileté
Le juste entraînement auquel le cœur expose
Avec la réserve qu'impose
Un budget souvent limité ;
Pareille à la nécessité,
La question d'argent à chaque instant se pose.
Qui ne veut, en effet, par un accord heureux ,
Auprès de ceux qu'il gratifie
Paraître grand et généreux,
En offrant un cadeau qui soit digne d'envie
Et jette un peu de poudre aux yeux ?
Mais qui ne veut aussi, par un effort pénible,
Puisant dans un budget trop faible de moitié,
Essayer d'acquitter au moindre prix possible
Cette dette de l'amitié ?
Concilier le tout est chose embarrassante :
Tous les jours que Dieu fait, le luxe va croissant,
Les besoins sont plus grands et la dépense augmente ,
Où s'arrêtera-t-on sur ce terrain glissant ?
Ce n'est pas tout : au sein de ce dédale
De tant d'objets divers par la mode enfantés,
Coûteuses inutilités
Que l'art de nos marchands complaisamment étale,
Il faut que votre choix avec goût se signale.
Pendant longtemps vous hésitez ;
Entre tous ces objets la balance est égale ;
Puis, triomphant enfin de vos perplexités ,
Sur l'un d'eux votre choix s'arrête ;
C'est bien, à votre estime, un vrai cadeau de fête ,
Et tout joyeux vous l'emportez.

Hélas ! triste retour des choses de la vie ,
De ce cadeau si savamment choisi
Et que vous supposiez voir si bien accueilli
A peine l'on vous remercie.
Sous des dehors polis voilant son embarras,
Celui-ci ne vous cache pas
Que tout autre présent eût eu sa préférence.
Celui-là calcule tout bas
Qu'il faut de son salon déranger l'ordonnance
Pour faire à votre don une place d'honneur,
Si même il ne doit pas, pour surcroît de malheur ,
En s'imposant lui-même une lourde dépense,
Acheter un second objet
Qui serve de pendant au cadeau qu'on lui fait :
Moyen assez fréquent, sinon économique,
De se meubler un salon de hasard
Avec de vieux fonds de boutique,
Qu'on se plaît à parer du titre d'objets d'art.
Ailleurs, vous apprenez, rencontre regrettable,
Que quelques jours auparavant
On a reçu d'un grand parent
Un présent tout-à-fait semblable.
Que faire ? vous offrez, en cavalier galant,
Bien que très fort tenté d'envoyer tout au diable,
De changer sans retard l'objet malencontreux
Que de donner pourtant vous étiez tout heureux.
Mais devenu prudent en cette conjoncture
Et craignant d'éprouver une seconde fois
Une même mésaventure,
A vos gratifiés vous remettez le choix
De l'objet, quel qu'il soit, qui pourra leur sourire,
Laisant, coûte que coûte, à leur discrétion

Le soin, que cependant vous n'osez leur prescrire,
De ne point trop vous mettre à contribution.
J'ai lu dans quelque endroit qu'un avare de Rennes,
Ne sachant comment faire en un pareil moment,
S'avisa de mourir, le dernier jour de l'an,

De peur de donner des étrennes.

L'exemple assurément n'est point contagieux ;
Malgré les embarras auxquels on est en butte,

Chacun en somme s'exécute

Et cherche à faire de son mieux.

Puis, disons-le, d'ailleurs, sans attaquer personne,

Plus d'un fait vient en témoigner,

C'est bien souvent la façon de donner

Qui fait valoir ce que l'on donne.

Une modeste fleur, un simple souvenir,

Ne l'emportent-ils pas sur les dons les plus rares,

Quand le cœur les a fait offrir ?

De ces simples présents ne soyons point avares ;

Toujours reçus avec plaisir,

De l'amitié ce sont les arrhes.



CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
DE L'ACADÉMIE,
PENDANT L'ANNÉE 1868-1869,
PAR M. LE D^r H. DUCLOS,
Secrétaire de cette classe.

MESSIEURS,

Vous avez admis cette année au nombre de vos membres correspondants M. Barré de Saint-Venant, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, ex-professeur de mécanique à l'École des ponts et chaussées, membre de l'Institut (classe des Sciences).

M. Barré
de Saint-Venant
nommé membre
correspondant.

L'Académie a élu M. de Saint-Venant après avoir entendu le rapport sur ses travaux que vous a présenté notre confrère, M. Vincent, au nom d'une Commission composée de MM. Harlé, Blanche et Vincent.

Rapport sur
la candidature de
M. Barré de
Saint-Venant.

—
Commission :
MM. Harlé,
Blanche, Vincent.

L'honorable rapporteur vous a rappelé que presque tous les travaux de M. de Saint-Venant ont pour objet les mathématiques dans leurs applications à la science de l'ingénieur : ses recherches embrassent quelques

questions de mécanique générale, les lois de la résistance des matériaux, celles de l'écoulement des eaux et l'étude des circonstances qui peuvent influencer sur cet écoulement.

Les formules présentées par M. de Saint-Venant ne sont pas contenues dans moins de soixante-dix mémoires. Tous ces travaux ont reçu l'approbation des hommes les plus éminents de l'Institut et du Corps des ponts et chaussées.

Les ingénieurs chargés des services hydrauliques se servent des tables construites par M. de Saint-Venant, ce qui prouve non-seulement la confiance qu'ils ont dans l'autorité de son nom, mais encore, ce qui ne peut être que le résultat d'une longue application, l'accord entre les formules et l'observation, accord que rien n'a pu ébranler jusqu'ici.

Parmi les ouvrages de M. de Saint-Venant, M. Vincent a particulièrement signalé à l'attention de l'Académie un opuscule qui concerne un savant normand : c'est une notice sur Pierre-Louis-Georges, comte Du Buat, colonel d'infanterie, correspondant de l'Institut, etc., né dans le modeste manoir de Buttensac, commune de Tortizambuc, canton de Livarot (Calvados), le 23 avril 1734. Il avait un frère plus âgé que lui de deux ans. Élevés tous deux par le chevalier de Folard, ils puisèrent à l'école de ce vieux militaire une grande rigidité de principes qu'ils conservèrent toute leur vie.

Suivant les conseils du précepteur, l'aîné prit la carrière de la diplomatie. La collection Michaud contient la biographie de ce diplomate écrite par Suard, son ami.

Le jeune Du Buat fut dirigé vers la carrière militaire

et à seize ans il fut jugé capable , quant aux sciences, d'être reçu ingénieur, sans passer par l'École du génie de Mézières, qui venait d'être fondée.

En 1750, il fut envoyé à la résidence de Saint-Omer, et en 1754 et 1755, il fut employé aux travaux du canal de jonction de la Lys à l'Aa. C'est là qu'il commença ses études sur les eaux courantes.

En 1756, il est au port du Havre d'où on le détache pour faire la campagne contre les Anglais sur les côtes de Normandie et de Bretagne.

En 1759, il arriva à Condé-sur-Escaut où il resta quelques années avant d'habiter Valenciennes.

En 1768, il adressa au ministre un mémoire sur le relief et le défilement des ouvrages de fortification. Il y indique une nouvelle méthode pour déterminer le tracé de l'enceinte des places relativement aux divers terrains irréguliers qui peuvent se rencontrer. C'est là que Du Buat présente les principes de la théorie des plans cotés, méthode plus simple que celle des deux projections pour toutes les questions qui concernent les reliefs des terrains. Cette méthode combinée avec la description des terrains par coupes horizontales, imaginée par Meusnier en 1777, permet de résoudre très facilement et promptement les problèmes auxquels donne lieu le relief des ouvrages des places de guerre.

C'est en 1776 que commencent les recherches de Du Buat sur l'hydraulique. Le résultat de ses études et de ses expériences a été consigné dans un mémoire imprimé pour la première fois en 1779, avec ce titre :

« Principes d'hydraulique, ouvrage dans lequel on
« traite du mouvement de l'eau dans les rivières, les
« canaux et les tuyaux de conduite ; de l'origine des

« fleuves et de l'établissement de leur lit ; de l'effet des
« écluses des ponts et des réservoirs ; du choc de l'eau ;
« et de la navigation tant sur les rivières que sur les
« canaux étroits. »

C'est là qu'il pose le principe du mouvement de l'eau dans les canaux et les tuyaux, en tenant compte du frottement négligé par d'Alembert. Le point de départ est dans ce raisonnement si simple et si juste : « Si
« l'eau était parfaitement fluide, dit-il, et coulait dans
« un lit de la part duquel elle n'éprouvât aucune résistance, elle accélérerait son mouvement à la manière
« des corps qui glissent sur un plan incliné ; puisqu'il
« n'en est pas ainsi, il existe quelque obstacle qui empêche la force accélératrice de lui imprimer de nouveaux degrés de vitesse. Or, en quoi peut consister
« cet obstacle sinon dans le frottement que l'eau essuie
« de la part des parois du lit et de la viscosité du
« fluide? »

Du Buat a simplifié cette théorie un peu plus tard, en ne tenant compte que du frottement des parois, sans y joindre la viscosité ou le frottement du liquide sur lui-même, car ce dernier n'intervient que d'une manière indirecte pour communiquer de proche en proche, aux parties qui ne touchent pas les parois, le retard dû à celles-ci.

La formule qu'il donne pour lier la pente à la surface avec la vitesse moyenne est assez compliquée. Cette formule est très importante puisqu'elle sert à calculer le débit et par suite la section des canaux et le diamètre des tuyaux de conduite. Prony l'a remplacée par une autre plus simple ; mais, malgré les modifications apportées par Eytelwein à ses coefficients, elle ne con-

corde pas toujours avec l'expérience ; elle a été enfin avantageusement remplacée, d'après de nouvelles recherches de Darcy Bazin et de savants étrangers. L'ouvrage de Du Buat a eu plusieurs éditions : la seconde est de 1786, la troisième complétée par quelques recherches faites à Dusseldorf, pendant l'émigration, a paru en 1816, sept ans après sa mort.

Notre honorable confrère, M. Vincent, ajoute que tous les phénomènes dont l'étude a une utilité réelle pour l'ingénieur ont été étudiés par Du Buat : l'influence retardatrice des fonds et des rives, du vent, celle des sinuosités, les remous, etc. ; et tout a été étudié avec soin. Des études et des observations plus récentes ont pu modifier quelques-unes de ses formules et de ses tables ; mais il en est, en très grand nombre, qui sont restées et qui rendent, suivant le conseil de Navier, la lecture de Du Buat très utile à ceux qui tiennent à avancer dans la connaissance de l'hydraulique pratique.

Du Buat était correspondant de l'Académie des Sciences dès 1787. Il lui fallut, après la Révolution, se présenter de nouveau aux suffrages du premier corps savant de France et il fut, le 16 janvier 1804, élu à l'unanimité correspondant de l'Institut pour la classe des sciences physiques et mathématiques.

Ses dernières années furent surtout employées à réparer les désastres que sa fortune avait subis pendant la révolution.

Votre honorable rapporteur a terminé son résumé de la notice biographique composée par M. de Saint-Venant en disant qu'il n'avait fait connaître de Du Buat que le savant, parce que le genre d'études de

M. de Saint-Venant donnait plus de prix aux recherches qu'il a dû faire pour bien apprécier son mérite. Mais la biographie est riche de détails sur l'homme privé, sur l'homme de la famille orné des vertus d'un autre temps ; et à ce point de vue la notice de M. de Saint-Venant est encore très intéressante même pour les personnes étrangères aux sciences.

M. Alfred Vy
nommé membre
correspondant.

Messieurs, vous avez aussi nommé membre correspondant de l'Académie M. le Dr Alfred Vy, médecin en chef de l'hospice d'Elbeuf, lauréat (grand prix de vaccine 1859) de l'Académie impériale de médecine, lauréat (1866) du comité consultatif d'hygiène de Paris et dans la même année du Conseil central d'hygiène de la Seine-Inférieure (récompense exceptionnelle), etc.

Rapport sur
la candidature de
M. Alfred Vy.

—
Commission :
MM. Vingtrinier,
Hélot, Duclos.

Vous aviez entendu préalablement le rapport de votre Commission composée de MM. Vingtrinier, Hélot et Duclos, rapporteur, sur les travaux de M. Alfred Vy.

Ces travaux contiennent le récit d'une épidémie de variole, des études sur la vaccination et le rapport d'une épidémie de choléra.

M. Alfred Vy a fait la description de l'épidémie de variole qui a commencé dans le canton d'Elbeuf les premiers jours de novembre 1864, pour durer pendant toute l'année 1865. Il raconte que dès le début de l'épidémie il s'est occupé activement de vacciner et de revacciner toutes les personnes qui pouvaient approcher des individus contaminés.

M. Alfred Vy s'écarte de l'opinion de ceux qui craignent de pratiquer des vaccinations en temps d'épidémie et adopte, avec raison, l'avis de M. Bousquet, membre

de l'Académie impériale de médecine, qui dit, du reste, avec la presque unanimité des médecins :

« 1^o Avez-vous à craindre l'invasion d'une épidémie
« de variole ? agissez de suite et par prévision vacci-
« nez, vaccinez beaucoup, revaccinez aussi et vous
« pourrez modérer les progrès de cette invasion, si
« vous ne parvenez à l'entraver complètement ;

« 2^o Avez-vous un commencement d'épidémie ? vac-
« cinez sans relâche, revaccinez le plus possible et
« l'épidémie s'éteindra faute d'aliment. »

Mais ces préceptes viennent échouer contre l'insouciance des populations et la maladie sévit non plus d'une manière aussi générale que dans les siècles précédents, mais avec assez d'intensité pour produire des désordres regrettables et faire de trop nombreuses victimes.

Toutefois, M. Alfred Vy a constaté que dans les familles où le bienfait de la vaccine avait pu arriver, où les vaccinations et les revaccinations avaient été pratiquées, le fléau n'a pu faire sentir ses atteintes.

La variole, dit-il, n'a frappé aucun des individus que j'ai vaccinés ou revaccinés pendant l'épidémie.

Il a reconnu, comme tous les médecins l'ont observé, que les individus vaccinés depuis un certain laps de temps qui n'est pas encore déterminé, ont pu être atteints de la petite vérole, d'où il faut conclure à la nécessité des revaccinations.

L'honorable médecin d'Elbeuf appelle avec raison l'attention des praticiens sur le choix du vaccin qu'on doit employer, sur la nécessité de ne jamais se servir d'un vaccin d'origine douteuse, et conformant sa pratique à ses préceptes, il dit qu'il a fait le plus grand nombre des vaccinations et des revaccinations, soit avec

du vaccin qu'il venait de régénérer à plusieurs reprises sur des génisses ou sur des poulains, soit avec du cowpox napolitain qu'il a conservé de génisse à génisse pendant trois mois et demi.

Le rapporteur de votre Commission s'est étendu sur les moyens que M. Alfred Vy emploie pour régénérer le vaccin.

D'abord, M. Duclos a posé cette question : comment quelques médecins ont-ils eu la pensée qu'il fallait régénérer le vaccin ? Le vaccin a-t-il dégénéré ?

Oui, répondent quelques praticiens et ils en donnent pour preuves les nombreuses atteintes de la variole sur des individus vaccinés. Autrefois, disent-ils, la variole ne frappait pas les individus vaccinés, le vaccin a donc dégénéré.

M. Duclos signale en cela une erreur ; car c'est un fait historique que les individus vaccinés ont été, quelquefois, malgré leur vaccination, frappés de la variole dès les premiers temps de la propagation de la vaccine en Angleterre et en France.

En 1816, à Montpellier, l'épidémie de variole frappait indistinctement les individus qui étaient vaccinés et ceux qui ne l'étaient pas.

En 1818, à Milhau (Aveyron) plus de deux cents vaccinés eurent la variole.

En 1818, à Edimbourg, une épidémie de variole éclata. Thompson observa que sur 836 varioleux, il y en eut 484 qui avaient été vaccinés.

Si aujourd'hui la proportion des vaccinés atteints par l'épidémie paraît plus grande, c'est qu'il y a de nos jours un très petit nombre de personnes qui ne soient pas vaccinées.

Thompson a constaté alors ce qui se vérifie encore actuellement, c'est que les individus vaccinés qui sont attaqués par la petite vérole échappent presque tous à la mort, tandis que les individus non vaccinés courent les plus grands dangers.

Le *Précis* des travaux de l'Académie nous apporte aussi la preuve que dès 1820, à Rouen, la petite vérole survenait chez les individus vaccinés. On y lit le passage suivant :

« M. Le Prevost, docteur-médecin, a rendu verbalement compte de l'ouvrage adressé par M. René-Georges Gastelier, docteur-médecin à Paris, et qui a pour titre : *Exposé fidèle de petites véroles survenues après la vaccination*. Le but de M. Gastelier dans cet ouvrage est de prouver, par des faits qu'il a pris soin de recueillir, que la variole peut survenir après la vaccination, dans des sujets qui ont éprouvé tous les symptômes de la vraie vaccine.

« Aux faits rapportés par M. Gastelier, M. Le Prevost en a ajouté huit autres, dont quatre lui ont été fournis par sa propre pratique et sur lesquels il a donné les détails les plus circonstanciés, appuyés du témoignage de plusieurs de ses honorables confrères. »

M. Duclos s'est excusé d'avoir accumulé ces nombreux documents parce qu'il fallait, a-t-il dit, qu'il présentât des arguments très positifs contre la théorie de la dégénérescence du vaccin qui a séduit des vaccineurs distingués et parmi eux M. le docteur Alfred Vy.

M. Duclos pense que le vaccin n'a pas dégénéré, que toute vaccination, fût-elle pratiquée par du vrai cow-

pox spontanément développé sur la vache, peut perdre son effet dans certaines circonstances et après un laps de temps indéterminé. Il faut donc revacciner souvent et surtout en temps d'épidémie.

M. Alfred Vy, au contraire, partant de cette idée que le vaccin a dégénéré ou tout au moins dans la crainte qu'il ne dégénère, pense qu'il est nécessaire de faire passer le vaccin par l'espèce animale qui le produit spontanément, pour lui rendre sa vigueur s'il l'a perdue, pour la lui conserver si la dégénérescence ne l'a pas encore atteint.

Dans ce but, notre laborieux confrère inocule, sur la mamelle ou sur les côtés de la vulve d'une vache, du vaccin recueilli sur un enfant, et au bout de sept jours il obtient de belles pustules. Puis, avec ce vaccin régénéré, il reprend ses vaccinations sur les enfants ou bien il vaccine de l'une à l'autre plusieurs vaches successivement, dans la pensée que plus le vaccin a passé de fois par l'organisme de la vache, plus il acquiert de vivacité et d'efficacité préservatrice.

M. Alfred Vy a constaté alors que les pustules obtenues de nouveau étaient plus belles, plus développées que celles obtenues par le vaccin ordinaire.

Votre rapporteur, Messieurs, vous a dit que le volume des pustules ne pouvait constituer qu'une présomption en faveur de l'efficacité préservatrice du vaccin régénéré et que l'avenir seul pourrait nous apprendre si les vaccinés par la méthode de vaccination animale seront plus à l'abri des atteintes de la petite vérole.

M. Alfred Vy pratique la vaccination animale avec la plus louable persévérance depuis une vingtaine

d'années et il croit pouvoir déclarer déjà qu'il a eu lieu de remarquer, dans le courant de l'épidémie de 1865, que presque toutes ses revaccinations d'adultes, vaccinés dans leur enfance avec du vaccin régénéré sur des génisses, avaient été suivies d'insuccès et qu'il n'a pas non plus observé de varioles chez des adultes vaccinés dans leur enfance suivant les mêmes errements, tandis qu'au contraire les revaccinations ont pu être pratiquées avec succès et que la variole s'est déclarée souvent chez des individus vaccinés avec du vaccin d'origine inconnue.

M. Alfred Vy, tout en manifestant sa confiance dans l'efficacité de la vaccination animale, ajoute avec prudence qu'il a encore besoin de quelques années pour multiplier des revaccinations comparatives, afin qu'une statistique nombreuse, régulière, lui permette de poser des conclusions incontestables.

Cette réserve, a dit M. Duclos, est d'autant plus sage que pour comparer les résultats de la vaccination animale avec ceux de la vaccination par la méthode ordinaire que nous appellerons vaccination humaine, il faudrait que les deux méthodes fussent employées avec la même scrupuleuse attention, et malheureusement la vaccination humaine ne se fait pas toujours avec le soin extrême qu'elle exige : on se sert de vaccin conservé depuis plusieurs jours, on ne vaccine pas toujours de bras à bras, on ne choisit pas toujours le vaccin vif, bien développé, sur un sujet vigoureux, tandis que, lorsqu'on procède par la méthode de vaccination animale, on s'entoure de toutes les précautions désirables pour assurer le succès de l'opération.

Ce qui autorise M. Duclos à avancer cette assertion,

c'est que les vaccinateurs qui ont toujours vacciné de bras à bras, en choisissant attentivement sur un sujet sain le liquide de belles pustules vaccinales obtenues par le procédé ordinaire, assurent de leur côté que leurs revaccinations ne réussissent que très exceptionnellement et que la variole n'atteint que très rarement les adultes qu'ils ont vaccinés dans leur enfance.

La question est donc encore à l'étude et il faudra un nombre notable d'années pour savoir quelle est la plus efficace de la méthode de vaccination animale ou de la méthode de vaccination humaine.

Quoi qu'il en soit, c'est au dévouement scientifique et à la persévérance de M. Alfred Vy, que les praticiens qui nous succéderont seront redevables des documents qui pourront leur permettre de donner une solution à cet important problème.

M. Alfred Vy, partisan fervent du procédé de vaccination animale qu'il emploie depuis de nombreuses années, ne pouvait qu'accueillir favorablement et pratiquer un autre procédé de vaccination animale importé et propagé en France par M. le Dr Lannoix, et auquel on a donné le nom de procédé napolitain. Il consiste à trouver d'abord sur une vache du cowpox qui y soit apparu spontanément et à vacciner de sept en sept jours avec ce cowpox une série de vaches successivement. Les partisans de ce procédé pensent que le vaccin, qui de cette manière n'a pas quitté l'organisme animal qui quelquefois le produit spontanément, a conservé une vertu préservatrice plus efficace que celui qui, transmis à l'homme, a traversé une grande quantité d'organismes humains où il a pu perdre une portion de son activité.

Votre rapporteur a déclaré que pour ce procédé comme pour le précédent l'avenir seul pouvait juger de sa supériorité sur le procédé de vaccination humaine.

Mais notre honorable confrère d'Elbeuf a voulu aller plus loin. Il s'est rappelé que Jenner avait émis cette opinion que l'origine du cowpox venait du javart ou du grease du cheval. Il a dès lors répété neuf fois la tentative d'inoculer à la vache les sécrétions produites par ces maladies du cheval ; il a toujours échoué et a conclu que ces maladies ne pouvaient avoir été l'origine du cowpox.

Bientôt M. Bouley, professeur à Alfort, découvrit la stomatite aphteuse du cheval, et M. le professeur Depaul expliqua que cette affection du cheval était sa variole (le horse-pox); il fut établi que le horse-pox comme le cowpox se développaient spontanément, l'un sur le cheval, l'autre sur la vache, que ces affections étaient identiques et qu'inoculées à l'homme, elles lui donnaient le vaccin primitif.

M. Alfred Vy pratiqua la vaccination du cheval avec du vaccin pris sur un enfant, et il pense que l'on peut régénérer ainsi le vaccin, tout aussi bien qu'en le rendant à l'organisme de la vache.

Quant à la question de savoir s'il y a identité de la variole et de la vaccine, M. Alfred Vy ne la trouve pas résolue.

Votre rapporteur a vivement approuvé la prudence qu'il a montrée en ne poursuivant pas des expériences qui menaçaient de compromettre la santé de quelques personnes.

Voici l'expérience que M. Alfred Vy avait faite: Il

avait inoculé le virus de la petite vérole à l'oreille d'un agneau et il avait obtenu deux belles pustules ayant l'apparence vaccinale; puis il avait inoculé le virus de ces pustules à un enfant qui a eu une magnifique pustule à chaque bras, sans qu'aucune éruption générale ni un état maladif quelconque se soient manifestés. Enfin, il avait repris du vaccin de cet enfant pour vacciner un autre enfant qui, sur douze piqûres, avait présenté, sept jours après, douze pustules qui semblaient être des pustules vaccinales, sans maladie ni autre éruption. A ce moment, M. Alfred Vy était disposé à croire à l'identité du vaccin et de la variole, quand parurent les rapports de MM. Chauveau, Viennois et Meynet (de Lyon), qui furent présentés à l'Académie Impériale de médecine et qui étaient suivis de cette conclusion : « Que la variole humaine inoculée à des animaux redevient la variole avec plus ou moins de gravité, quand elle est reprise aux animaux et remise à l'espèce humaine; sur dix enfants vaccinés avec du virus pris sur des vaches inoculées de variole, un est mort, deux ont été dans un état très grave, et les autres ont eu une variole plus ou moins sérieuse. »

Le rapporteur de votre commission a indiqué parmi les travaux de M. Alfred Vy, un mémoire sur l'épidémie de choléra de juillet à novembre 1866, où il décrit avec soin la marche et les ravages du fléau, où il montre que les prédispositions à contracter la maladie ont été la faiblesse physique, la misère, l'oubli des préceptes d'hygiène les plus élémentaires, enfin la négligence dans la précaution de remédier aux symptômes initiaux de la maladie, symptômes qu'on a dé-

signés sous le nom d'accidents prémonitoires du choléra. M. Alfred Vy insiste aussi sur la nécessité d'écarter toutes les causes qui peuvent favoriser la contagion du choléra et surtout d'éloigner et de dénaturer, par des liquides désinfectants, les déjections des malades, de laver immédiatement le linge des cholériques pour éviter la dissémination du miasme cholérique.

Votre commission a vu, dans les travaux de M. Alfred Vy, les efforts d'un savant consciencieux et d'un médecin dévoué aux intérêts de la santé publique; elle a pensé que les expériences qu'il a pratiquées depuis un grand nombre d'années, pourront servir à éclairer des questions dont la solution importe aux progrès de la science médicale et au perfectionnement de l'hygiène publique.

M. Rivière, professeur au lycée impérial, admis l'an dernier au nombre des membres résidants de l'Académie, a prononcé cette année son discours de réception.

Discours
de réception de
M. Rivière.

M. Rivière a commencé par rappeler que le 6 août 1852, l'Académie lui avait accordé une récompense pour un travail qu'il avait envoyé au concours institué pour la solution d'une question qui est encore à l'étude. M. Rivière a associé à cette circonstance le pieux souvenir de son père qui s'était présenté à sa place pour recevoir en séance publique la récompense méritée.

Après avoir remercié l'Académie du nouvel honneur qu'elle venait de lui accorder en l'admettant au nombre de ses membres résidants, M. Rivière a appelé son attention sur les travaux des hommes de génie

qui ont créé la science dont l'enseignement lui est confié.

C'est au xvii^e siècle qu'il fait remonter l'origine de la chimie : il ne considère l'alchimie que comme la mère folle d'une fille sage et il établit les différences de méthode qui séparent absolument l'alchimie de la chimie. Toutefois, dit-il, soyons indulgents pour ces hommes de conviction et de foi qui s'appelaient Albert-le-Grand, Roger Bacon, Arnaud de Villeneuve, Raymond Lulle, et qui n'ont eu d'autre tort peut-être que de vouloir commencer par le faite l'édifice dont nous jetons aujourd'hui les fondements.

Il était réservé à Nicolas Lemery d'imprimer à la science une direction plus sage. L'honorable récipiendaire rappelle les titres de Lemery, notre compatriote. Dans la voie ouverte par le chimiste rouennais s'avancèrent, parmi les plus illustres, le hollandais Boerhave, l'anglais Cavendish, l'allemand Wentzel ; mais ces hommes n'étaient point appelés à révéler les plus merveilleux secrets de la science, et il faut arriver à Priestley. M. Rivière a rappelé en quelques mots la vie et les travaux de Priestley, dont le nom eut tant de retentissement à la fin du siècle dernier.

Pendant que Priestley opérait ses grandes découvertes, le suédois Scheele, savant d'une sagacité rare, d'une modestie plus rare encore, enrichissait la chimie minérale d'une foule de corps nouveaux, et jetait les fondements de la chimie organique. Scheele posséda deux des plus grands biens que l'on puisse désirer en ce monde, la paix intérieure et un ami véritable ; cet ami était Bergmann, un des plus grands chimistes du xviii^e siècle, professeur célèbre de l'Université d'Upsal.

« N'est-ce pas, s'est écrié M. Rivière, un spectacle
« digne des temps antiques, que l'union de ces deux
« hommes, dont l'un simple et cherchant l'obscurité,
« anime tout ce qu'il touche du feu de son génie, et
« dont l'autre aimant le bruit et la lumière, mais
« sublime à force de désintéressement, s'empresse
« d'annoncer du haut de sa chaire ces découvertes
« immortelles, ne revendiquant pour lui que l'hon-
« neur de les avoir admirées le premier. »

Cependant Lavoisier, en France, déterminait la composition de l'air et de l'eau, introduisait la balance dans les laboratoires, et traçait à ses successeurs la vraie route du progrès, en proclamant ce principe aujourd'hui passé à l'état d'axiome, que dans la nature rien ne se crée et rien ne se perd. Un préjugé vulgaire nous représente la matière comme rentrant parfois dans le néant. Erreur ! Dieu seul a pu créer la matière, Dieu seul peut l'anéantir.

Après avoir tracé les progrès dont Lavoisier a doté la science, M. Rivière a déploré l'aveuglement des hommes qui, poussés par le délire politique, ont confondu, dans leur arrêt qui l'envoyait à l'échafaud, le fermier-général dont ils convoitaient la fortune, l'homme de bien dont ils redoutaient la censure, et le savant dont ils ne comprenaient pas le génie. L'histoire qui juge les hommes et les choses, a déjà fait la part de chacun, et l'auréole de gloire qui entoure la victime, est une flétrissure de plus pour les bourreaux.

Les Berthollet, les Gay-Lussac, les Thénard continuèrent Lavoisier ; notre compatriote Vauquelin, Leblanc, Chaptal inondèrent l'industrie des brillantes clartés de la science.

L'honorable récipiendaire s'est arrêté devant les noms éminents, qui n'appartiennent pas encore à l'histoire.

Après avoir exalté les splendeurs de la science, M. Rivière a rappelé que les lettres sont les sœurs aînées des sciences : « Gardons-nous, a-t-il dit, d'une « admiration trop exclusive, et s'il faut faire un sacrifice à la faiblesse humaine, incapable de tout embrasser, périsse plutôt cette soif de bien-être matériel, caractère dominant de notre époque, que le « sentiment du beau et l'amour du bien.

« Un grand penseur du siècle dernier, disait à propos d'Athalie : Qu'est-ce que cela prouve ?

« De nos jours on ajouterait volontiers peut-être : Qu'est-ce que cela rapporte ?

« Ah ! Messieurs, prenons garde de renouveler l'invaison des barbares, et si jamais nous devons descendre jusqu'à discuter les grands poètes et les grandes pensées, que ce ne soit pas dans cette enceinte : l'ombre de Corneille pourrait nous entendre ! »

Réponse
de M. De Lérue,
président,
à M. Rivière,
récipiendaire.

L'honorable président de l'Académie, M. De Lérue, a répondu au discours de M. Rivière.

M. De Lérue a commencé par déclarer qu'il aimerait à se féliciter d'avoir été pour quelque chose dans l'encouragement qui a amené M. Rivière à déclarer sa candidature, puis il s'est fait l'interprète des sympathies que l'Académie éprouve pour le savant récipiendaire.

A propos de la distinction établie entre l'alchimie et la chimie, M. le président s'est demandé si, du temps

de l'alchimie, le savant, lorsqu'il se sentait la puissance nécessaire pour devancer son siècle, ne se croyait peut-être pas obligé de mettre un masque sur la figure réelle de ses facultés et de son talent, pour les imposer plus sûrement à l'attention de la foule ignorante ?

Entretenir alors des relations occultes avec les puissances de l'air, n'était-ce pas à un certain point de vue une condition *sine quâ non*, pour la démonstration autoritaire des lois de la nature ? Quelques voix criaient bien parfois à la magie ; les savants alchimistes laissaient dire. Sous la bizarrerie des apparences, ils s'enfermaient dans leur laboratoire, s'efforçant d'arracher aux éléments quelques-uns de leurs secrets divins, qui permettent de rendre la santé au malade, de trouver une route sûre pour la connaissance des lois sidérales, ou de fixer les règles du raisonnement philosophique ou mathématique.

Mais ces temps sont passés ; le savant aujourd'hui n'a plus besoin de s'envelopper de solitude, c'est au grand jour qu'il enseigne.

M. De Lérue est d'ailleurs porté à faire remonter très haut les commencements de la chimie, jusqu'aux Assyriens, aux Mèdes, aux Egyptiens ; témoins, sous Cyrus le Grand, ces mages, qui, au dire de Strabon, « étudiaient les propriétés des eaux, des terres et de l'air » dans un but mystérieux.

Quoi qu'il en soit de l'âge des sciences, a dit notre honorable président, on ne saurait douter qu'elles sont toutes susceptibles de développements successifs : la Providence n'a dû les donner à l'homme « que pour servir d'aliment perpétuel à une activité nécessaire

« à la vie morale des sociétés, comme pour leur en-
« seigner à chaque découverte aperçue, à chaque succès
« remporté sur l'ignorance, que toute science, toute
« vérité, tout triomphe émane de Dieu qui est la vérité
« même et la science éternelle. »

Parmi les chimistes modernes, M. le président a demandé à joindre au nom de Lemery, ceux qui aussi intéressent particulièrement la Normandie : les noms de Parmentier, de Descroizilles, de Vitalis, ancien secrétaire perpétuel pour la classe des sciences de notre Académie, de Dulong.

Enfin, s'adressant directement à M. Rivière, M. le président a terminé par ces mots : « Prenez donc,
« Monsieur, votre place parmi nous ; que le souvenir
« de ceux qui y ont passé avant vous stimule et se-
« conde, s'il est possible, votre ardeur pour la science !
« Les ombres des Lecat, des Lepecq de la Clôture,
« des Vitalis et des Sénagatti, des Descroizilles et des
« Dulong flottent encore dans cette paisible enceinte,
« où de temps en temps, si j'en crois mon inspi-
« ration, quelque beau travail a le pouvoir de les
« fixer.

« Un conte persan nous dit que dans la hutte des
« naïfs compatriotes du poète, il y avait une place nue
« où l'on supposait que les âmes des ancêtres s'assem-
« blaient à l'heure où l'hospitalité était donnée et
« reçue avec honneur.

« Pourquoi cette poétique fiction ne s'appliquerait-
« elle pas à un foyer, où tous, anciens et nouveaux,
« unis sous une même loi et animés d'un même
« esprit de progrès, nous venons rattacher l'œuvre
« moderne aux pieuses traditions des aïeux ? »

Messieurs, parmi les travaux originaux qui vous ont été soumis, je vous rappellerai une étude chimique sur le blé d'Égypte, par notre honorable confrère M. A. Houzeau.

Étude chimique
sur
le blé d'Égypte
par
M. A. Houzeau.

Ce travail échappe à l'analyse d'un compte-rendu ; il a besoin d'être lu tout entier, puisqu'il renferme une notable quantité de chiffres et de calculs. Aussi vous en avez voté l'impression dans le Précis des travaux de l'Académie. Je me bornerai donc à rappeler qu'à la suite de la lecture de M. Houzeau, M. De Lérue a demandé quelle est la valeur commerciale du blé d'Égypte.

M. Houzeau a répondu que le blé d'Égypte coûtait moins cher que les autres, mais qu'il fallait distinguer le blé dont il avait donné l'analyse, de ce qu'on appelle sur nos marchés le blé d'Égypte, qui le plus souvent provient de récoltes faites en France sur un terrain semé de blé d'Égypte, tandis que le froment dont il a présenté l'analyse est authentiquement de provenance égyptienne directe. M. Houzeau a eu soin d'indiquer la localité d'Égypte où le blé a été récolté, car il y a inégalité de valeur entre les blés de diverses provinces.

M. Chassan a demandé s'il serait possible à l'analyse chimique de déterminer la valeur du blé égyptien actuel et celle du blé des temps antiques, dont les échantillons ont, dit-on, été retrouvés dans les tombeaux de l'Égypte. Il serait intéressant de savoir si la culture du blé était plus avancée à une époque où la civilisation égyptienne était très élevée.

M. Malbranche a rappelé que M. Chevreul professe que les blés qu'on a dit avoir été recueillis dans les tombeaux antiques sont apocryphes.

M. Vilmorin a affirmé qu'au bout de cinq ans toute espèce de blé lève très mal, ce qui empêcherait en tout cas de comparer le blé antique avec le blé nouveau.

M. Houzeau a déclaré que si, par une découverte très précise, il était possible de retrouver quelques grains de blé provenant de l'antiquité, l'analyse chimique pourrait se contenter d'un très petit nombre de grains, pour en comparer la composition avec celle du blé de nos jours.

Étude
sur l'emploi
de la Gesse chiche
dans
l'alimentation
du cheval,
par
M. Verrier aîné.

L'Académie a entendu avec le plus vif intérêt le travail de M. Verrier aîné, intitulé : *Étude sur l'emploi de la Gesse chiche* (*Lathyrus cicera*), dans l'alimentation des chevaux, soit en grains, soit sous forme de fourrage sec.

Note
sur l'emploi du
Pois chiche (*Cicer
arietinum*),
par
M. E. Dumesnil.

Note
sur l'analyse du
lathyrus cicera,
par
M. E. Dumesnil.

Notre honorable confrère, M. le Dr E. Dumesnil a lu ensuite une note sur le danger de l'emploi du Pois chiche (*Cicer arietinum*) comme nourriture pour les animaux, et dans une séance suivante il a communiqué une nouvelle note, qui rectifiait quelques erreurs qui s'étaient glissées sur l'espèce même de la légumineuse qui avait amené les accidents dont M. Verrier avait exposé le saisissant tableau.

Vous avez trouvé, Messieurs, que ces travaux intéressaient assez sérieusement l'hygiène publique, pour mériter d'être imprimés dans le Précis des travaux de l'Académie.

Je n'en parlerai donc pas davantage. Il est cependant important de dire qu'à la suite de ces lectures, M. Malbranche a demandé la parole, pour exposer à l'Académie que des faits semblables à ceux relatés par

M. Verrier aîné, avaient déjà été relevés par la science, que des ouvrages récents donnent sur les accidents causés par le *Lathyrus cicera* des détails circonstanciés. *La Flore fourragère iconographique* décrit tous les mêmes symptômes observés par M. Verrier, sur les animaux qui se sont nourris de *Lathyrus cicera*; elle parle aussi des tubes laryngiens employés pour obvier aux tristes effets du cornage des chevaux, causé par leur alimentation.

M. Blanche a caractérisé en quelques mots quelles étaient les plantes auxquelles on a donné le nom de Jarrosse; le *Cicer arietinum* est le gros Pois chiche; le *Lathyrus sativus* est la Jarrosse, le *Lathyrus cicera* est une variété du *Lathyrus sativus*.

Notre honorable confrère M. Houzeau, qui poursuit toujours ses curieuses recherches sur l'Ozone, a exposé à l'Académie les résultats de ses expériences sur l'ozonisation de l'air atmosphérique.

Expériences
sur l'ozonisation
de l'air
atmosphérique,
par M. Houzeau.

Ainsi, il a constaté que lorsqu'on suspend un simple fil métallique au milieu d'un cylindre ou d'un vase quelconque assez large en métal, le fil et le vase étant chacun en communication avec l'un des pôles d'une bobine de Rhumkorf, il se produit immédiatement à l'intérieur du vase et aussi à l'extérieur, une grande quantité d'ozone accusée par la coloration intense des papiers de tournesol mi-iodurés, et par l'odeur caractéristique de l'ozone.

Mais, si l'électricité, au lieu de se diffuser, comme le permet le dispositif précédent, entre le fil et les parois du vase métallique, sous forme d'aigrettes violacées, visibles seulement dans l'obscurité, en donnant nais-

sance à un léger bruissement continu. éclate au contraire en étincelles bruyantes, ce qui est le cas lorsque le fil métallique est trop rapproché des parois du vase, il n'y a pas alors d'ozone formé, ou la proportion en est très faible.

Quand le fil ci-dessus est enfermé dans une gaine, faite d'une matière qui ne conduit pas l'électricité, comme un tube ou éprouvette en verre faisant office de fourreau, il y a encore ozonisation rapide de l'air contenu dans le vase métallique ; mais l'air renfermé dans la gaine en verre ne paraît pas s'ozoniser.

En donnant au contraire à cette éprouvette en verre dans laquelle plonge le fil métallique, une dimension telle que ses parois touchent celles du vase extérieur en métal, l'ozone alors devient abondant dans l'intérieur même de cette éprouvette.

On réalise aisément ces conditions en collant une feuille d'étain tout autour de la surface externe d'un flacon de verre, et, en suspendant à l'intérieur de ce flacon un fil métallique ; ce flacon se remplit en quelques minutes d'ozone dès que la bobine fonctionne.

M. Houzeau a présenté à l'Académie plusieurs appareils de son invention, dont la construction repose sur les faits qui viennent d'être exposés.

A propos de ces expériences, notre honorable confrère a hasardé quelques hypothèses. Déjà il avait remarqué qu'il existe une relation étroite entre la production de l'ozone dans l'air, et la présence d'ouragans plus ou moins éloignés ; d'autre part, il y a des orages qui ne changent pas, malgré leur violence, la proportion d'ozone. C'est que dans le premier cas, l'influence d'une électricité sur l'autre à de grandes distances dé-

termine la formation de l'ozone. Lorsque la combinaison des électricités s'opère brusquement comme dans le cas d'orages avec production d'éclairs et retentissement du tonnerre, l'ozone ne se forme pas.

Au printemps, on constate dans l'atmosphère une proportion beaucoup plus forte d'ozone que dans les autres saisons. C'est probablement que des nuages chargés d'électricité contraire s'influencent sans qu'il y ait combinaison brusque et par suite étincelle électrique.

Notre honorable confrère, M. le Dr E. Dumesnil, a demandé à M. Houzeau si les expériences qu'il a faites dans l'air libre ont été tentées dans le vide et si alors l'ozone s'est produit.

M. Houzeau a répondu qu'il n'a pas cherché ce que produiraient ses appareils dans le vide, mais qu'il les a essayés dans des gaz autres que l'oxygène, notamment dans l'azote, et qu'alors l'ozone ne s'est pas développé; il faut donc la présence de l'oxygène pour que l'ozone se forme; l'ozone paraît être le résultat de l'action de l'électricité sur l'oxygène.

Quant à répéter l'expérience dans le vide, l'appareil qu'il faudrait construire ne donnerait pas d'autre résultat que celui qu'on observe dans l'azote.

Parmi les travaux originaux qui ont été soumis à l'Académie, il faut placer les deux communications verbales de M. le Dr Morel, sur des faits qui concernent l'aliénation mentale.

Communication
de M. le Dr Morel
sur le
procès Chorinski.

M. le Dr Morel a d'abord rendu compte de la part qu'il a prise comme expert dans le procès Chorinski. Il a expliqué la dissidence qui s'est établie

entre lui et trois autres experts appelés pour examiner l'état mental de Chorinski, en disant qu'en France on accorde au médecin expert un certain laps de temps qui lui permet de mieux apprécier l'état mental d'un accusé par l'étude des antécédents et de la succession des actes de sa vie. En Allemagne, les médecins experts sont convoqués à bref délai et n'ont pas le temps de saisir l'évolution de la maladie qui pourrait fixer leur jugement sur l'état mental de l'accusé au moment où on le leur présente.

M. Morel a eu l'heureuse chance d'arriver à Munich deux jours avant l'ouverture des débats, et ce temps, qu'il a passé en grande partie auprès de l'accusé, lui a permis d'étudier la question avec plus de maturité. La première séance d'examen a eu lieu en présence d'un greffier de la cour, qui fit lever cette séance parce qu'il était fatigué et qu'il la trouvait trop longue. Grâce aux ordres du président des Assises, M. le Dr Morel a pu rendre les autres visites à Chorinski, en présence seulement du gardien de la prison.

Notre honorable confrère nous a dit qu'il lui a fallu se livrer à un examen minutieux de l'accusé en se plaçant aux différents points de vue de son état physique, de son état intellectuel et de son état moral, non-seulement en considérant l'accusé au moment de la visite, mais aussi en reconstituant, autant que cela lui a été possible, sa vie passée.

Incidemment, M. Morel a blâmé M. Troplong de déverser le ridicule sur la manière minutieuse dont les médecins aliénistes examinent un individu soupçonné d'aliénation mentale, lorsqu'ils observent comment le malade parle, tousse, crache, etc., et de les comparer

aux médecins de Molière. Il est incontestable que certains mouvements, certaines attitudes qui pourraient ne paraître que bizarres, éclairent le médecin expert sur l'état mental de l'individu qu'il observe.

Quoi qu'il en soit, la critique du langage de l'accusé Chorinski, l'analyse minutieuse des actes antérieurs de sa vie, des faits actuels, ont conduit M. le Dr Morel à diagnostiquer l'épilepsie, non pas l'épilepsie qui fait tomber l'individu en convulsions, mais l'épilepsie larvée, où tous les actes, toutes les paroles de l'individu sont les symptômes de cette névrose, les convulsions exceptées.

Ainsi, dès sa première enfance, le comte Chorinski était d'une sensibilité excessive, la lumière du jour lui faisait mal aux yeux; il était d'un caractère impétueux, incoercible, il mordait ses frères, ses sœurs; à vingt-cinq ans il lui est arrivé de mordre quelqu'un dans un salon, sans raison. Au moment où le Dr Morel l'examinait, il constatait chez lui une dilatation inégale des pupilles, la conversation commençait tranquillement, puis tout à coup le comte Chorinski se livrait à des accès de fureur inouïe, brisant tout, injuriant tout le monde, lorsque surtout il voyait qu'on le soupçonnait de folie, puis un peu plus tard il ne se rappelait plus ce qu'il venait de dire. M. Morel diagnostiqua une névrose avec effets congestifs du cerveau.

Les autres médecins experts n'ont pas voulu accepter ce diagnostic.

M. Morel s'est demandé si la pression de l'opinion publique n'avait pas influencé l'opinion des experts et des juges; la population bavaroise ne voulait voir dans l'accusé qu'un exemple de la perversité profonde qu'elle

attribue aux grands seigneurs de l'Autriche. Aussi M. le D^r Morel, qui a toujours résisté à cette pression, a-t-il été l'objet des injures de la populace lorsqu'il se rendait à l'audience.

Pendant les débats, l'attitude de l'accusé a été la même que pendant ses interrogatoires ; il allait jusqu'à injurier son avocat, se révoltait lorsqu'on parlait de son aliénation mentale, puis tout-à-coup pleurait, demandait pardon, etc.

M. le président des Assises posa deux questions : d'abord, l'accusé est-il aliéné en général ? puis, a-t-il commis les actes qu'on lui reproche dans un état d'aliénation mentale ?

Sur la première question, M. Morel a répondu affirmativement ; quant à la seconde, il a dit qu'elle regardait les juges et non pas les experts. Ce qui rend difficile la réponse dans ces cas, c'est qu'il existe des moments de remittance dans la maladie ; cet état de remittance de l'aliénation mentale existe quelquefois chez l'aliéné qui a commis un crime, au moment de son jugement.

Toutefois, comme M. Morel comprit que la condamnation à la peine de mort allait être appliquée à Chorinski, il affirma plus catégoriquement qu'il était aliéné et que sa maladie du cerveau ne lui laisserait pas deux ans à vivre.

M. le président des Assises insistant sur la question de savoir si l'accusé était aliéné pour l'acte dont il était accusé, M. Morel répondit qu'il n'était pas coupable, qu'il n'était pas capable de combiner un acte pareil à celui qu'on lui reprochait.

L'avocat général demanda la peine de mort. M. Mo-

rel, contrairement aux usages français, put reprendre la parole après le réquisitoire et déclara qu'il ne voyait pas en quoi la société pouvait être menacée si on acquittait un aliéné, que si la société pouvait être sauvée, c'était plutôt par une bonne justice que par la rigueur d'une exécution.

Le jury délibéra, et pendant ce temps Chorinski était si peu préoccupé de sa position, qu'il s'occupait de demander la main d'une dame, un des témoins, présente à l'audience.

M. Morel a complété ses renseignements sur Chorinski à Vienne, dans sa famille, où il a appris des faits qui l'ont confirmé dans son opinion

A Vienne, il a vu la femme complice de Chorinski, qui a été condamnée et qui lui a déclaré que Chorinski n'avait pas assez d'intelligence pour comploter un crime.

A son retour à Munich, M. Morel a revu le condamné, qui alors avait des hallucinations et dont le mal s'était aggravé. En voyant M. Morel, Chorinski a cru qu'il lui apportait le consentement du père de la personne témoin qu'il avait demandée en mariage pendant qu'on délibérait sur son sort. Chorinski se croyait millionnaire, voulait faire dorer les barreaux de sa prison; il était colonel, empereur, il était le Christ prêchant un nouvel Évangile. Aujourd'hui il est atteint de ramollissement cérébral, avec idées de grandeur. Le roi de Bavière a ordonné son transfèrement dans un asile d'aliénés et M. Morel pense que le condamné sera mort dans quelques mois.

Observations
de M. Chassan
sur
la communication
de
M. le Dr Morel.

Après cette intéressante communication, notre honorable confrère, M. Chassan, a déclaré que c'est en effet la gravité de l'état actuel et le fait de la mort prochaine de Chorinski qui lèveront toute espèce de doute sur la question de son aliénation mentale. Car les détails que M. le Dr Morel a produits à l'audience ne prouvaient pas qu'il ne pût y avoir simulation de la part de l'accusé; en outre, les actes de sa vie passée pouvaient être rapportés à des passions excessives que rien n'avait réprimées.

Ces passions effrénées pouvaient le mener à la folie. Mais, pour les gens du monde étrangers à l'art, rien ne prouvait que les actes extraordinaires de Chorinski fussent des symptômes de folie; on comprend donc la dissidence qui s'est manifestée si complètement entre les avis des experts.

Réflexions
de M. le Dr Morel
sur l'état d'un
aliéné de Bicêtre.

Dans une autre séance, M. le Dr Morel a entretenu l'Académie d'un fait que les journaux ont rapporté avec inexactitude et auquel ils ont attaché un caractère merveilleux.

Il s'agit, nous a dit notre honorable confrère, d'un homme enfermé dans l'asile des aliénés de Bicêtre, près Paris, et qui serait endormi depuis quatre mois. Cet homme, d'origine italienne, est venu pour être garçon de peine à Paris; il se faisait remarquer par une grande exaltation religieuse et par une conduite parfaitement régulière. Un jour, dans les Champs-Élysées, il se met à genoux après avoir jeté dans une voiture de boueur environ quatre-vingts louis. Il ne se préoccupe pas de l'arrivée d'une voiture derrière lui,

il est renversé et a la jambe cassée. On le transporte à l'hôpital Beaujon : on s'aperçoit qu'il est aliéné ; on le transfère à l'asile des aliénés de Bicêtre, où il arrive dans un état de prostration apparente telle que l'aumônier croit devoir lui administrer l'extrême-onction.

Depuis ce temps, le malade paraît être resté endormi profondément. C'est dans cet état que notre honorable confrère M. Morel, accueilli par les médecins de service, l'a vu récemment.

M. Morel a donc trouvé un homme dans un état d'immobilité absolue et comme endormi ; toutefois il ne faudrait pas croire que pendant ce sommeil ce malade n'est pas nourri. On lui passe par les fosses nasales une sonde œsophagienne par laquelle on injecte du bouillon, du vin, du potage peu épais, et c'est ainsi que la vie se maintient depuis plusieurs mois.

Notre honorable confrère s'est demandé si on avait affaire à un cas de catalepsie. Il a répondu négativement : il n'existe pas le moindre doute sur ce point, il n'est pas même nécessaire de rappeler les symptômes caractéristiques de la catalepsie pour déclarer qu'ils n'existaient pas.

Serait-ce un exemple de sommeil magnétique ? Non, a répondu M. Morel, parce que le sommeil magnétique est un état spécial pendant lequel l'intelligence et les sens acquièrent une intensité d'action qu'on ne retrouve pas chez l'aliéné endormi de Bicêtre. Du reste, la longue durée du sommeil ne serait pas une preuve qui pût faire croire que ce sommeil n'est pas magnétique, car le sommeil magnétique peut durer depuis quelques heures jusqu'à plusieurs mois.

A ce propos, M. le Dr Morel a exposé le récit d'un

cas de sommeil magnétique qui a duré trois mois, et qui a été observé chez une jeune fille, à Envermeu. Elle est tombée dans le sommeil magnétique le jour de l'Assomption, au milieu de la journée, l'année dernière, et elle est restée trois mois dans un état de surexcitation intellectuelle et d'exaltation des sens, qui l'ont fait vivre comme dans un monde tout différent du monde réel et lui ont communiqué l'apparence d'une personne ayant reçu une éducation, une instruction toute différente de celle qu'elle avait reçue réellement. C'est ainsi que dans son sommeil magnétique elle croyait voyager en pays étranger, recevoir des dames de la cour ; elle travaillait, brodait avec un art extraordinaire, elle écrivait ou dictait des lettres dans un style remarquable, ce dont elle est incapable dans son état normal ; ses sens exaltés la mettaient toutefois en communication avec le monde réel. Ainsi, un jour elle dit qu'elle entendait des cris, le bruit d'une lutte, au bout de la rue, lorsque personne des assistants n'entendait rien. Or, en effet, une scène de meurtre avait lieu dans un cabaret éloigné, au bout de la rue. Le sens de la vue était exalté et donnait pour elle aux couleurs une apparence qui lui faisait désigner comme rouge ce que les assistants voyaient rose. Une fois, on avait mélangé intimement une petite dose de calomel à du chocolat pour la purger, elle aperçut les petits points blancs de la poudre de calomel qui échappaient à tous les autres regards ; en jouant aux cartes, elle apercevait le jeu de son adversaire ; mais au milieu de tous ces symptômes, la vie organique conservait les allures ordinaires : la malade s'endormait la nuit du sommeil ordinaire ; elle mangeait, digérait, comme

elle le fait dans son état normal. Enfin, au bout de trois mois, la jeune fille s'est réveillée, et alors, chose remarquable, elle se mit à reconnaître les objets extérieurs, les personnes assistantes, comme si elle eût été encore au jour de l'Assomption et qu'elle n'eût dormi que quelques instants et reprenant la conversation quittée au moment où elle s'était endormie du sommeil magnétique, elle demanda pourquoi on n'allait pas aux vêpres. Réveillée, elle n'a rien gardé de l'habileté dans les ouvrages manuels qu'elle avait montrée, rien de sa vivacité des sens ou de l'intelligence.

M. le D^r Morel vous a dit : l'homme couché à l'asile de Bicêtre n'offre pas de symptômes analogues, il est tout simplement comme un homme endormi ou plutôt comme un homme immobile qui s'isole de tout ce qui l'environne ; son esprit est très probablement absorbé par une pensée délirante, il se croit peut-être mort, enveloppé dans un linceul, et cette pensée le force à l'immobilité ; son pouls est calme, le teint de sa figure est fleuri, frais.

Notre honorable confrère a ajouté qu'on a voulu modifier l'état nerveux de ce pauvre aliéné, en lui rasant le cuir chevelu et en lui appliquant un vésicatoire qui n'a eu d'autre résultat que de provoquer un érysipèle de la tête, qui a mis sa vie en danger. On lui a donné du champagne qu'on a injecté par la sonde œsophagienne ; rien n'a agi, ce qui n'est pas étonnant, lorsqu'on voit les doses les plus extraordinaires des médicaments ne produire dans certains états nerveux aucuns des effets que la physiologie observe chez l'homme à l'état normal. Notre honorable confrère a

émis l'avis que le meilleur parti à prendre était de maintenir l'alimentation au moyen de la sonde œsophagienne et d'attendre la fin d'un état de délire, qui probablement se dissipera.

Rapport
de M. Malbranche
sur les travaux
de l'Académie de
Maine-et-Loire.

Messieurs, après vous avoir rendu compte des travaux originaux qui vous ont été présentés, je dois vous analyser les rapports qui vous ont été lus sur divers ouvrages. Un de nos confrères a témoigné le regret de voir un grand nombre de nos séances occupées par la lecture de ces rapports, à défaut de mémoires originaux. Mais notre honorable confrère, M. Malbranche, vous l'a dit avec juste raison : « pour cet épanouissement de la
« pensée qui crée un travail nouveau, il faut attendre
« l'heure, à ce fruit de la réflexion il faut la maturité ;
« aussi, faut-il souvent nous contenter de prendre part
« au travail commun par l'interprétation de l'œuvre
« des autres. Est-ce à dire que les rapports soient dé-
« pourvus d'intérêt ? N'avons-nous donc rien à ap-
« prendre de cet enseignement mutuel, qui est de toute
« la vie ? Des faits scientifiques, des études littéraires,
« des vues philosophiques, pour être produits loin de
« nous, devront-ils nous trouver froids et indifférents ?
« Les rapports sont les échos de ces travaux lointains ;
« ils complètent nos lectures, ils nous permettent de
« suivre le mouvement littéraire et scientifique. »

Joignant l'exemple au précepte, M. Malbranche vous a rendu compte des travaux de l'Académie de Maine-et-Loire (t. 22. 1868). Il a signalé un mémoire de M. Diez, intitulé : *Les Germains* ; le mémoire de M. Loiseau sur les rapports de la langue de Rabelais avec les patois de son pays et notamment avec le patois de la Touraine et

et de l'Anjou ; un travail de M. Ridard, intitulé : *Une difficulté d'écrire l'histoire*, où l'auteur met habilement en évidence la difficulté pour l'historien de s'affranchir complètement de ses idées personnelles, de ses présomptions pour arriver à une souveraine impartialité, qui seule fait de l'historien un arbitre irrécusable, digne de la confiance et du respect de tous ; enfin M. Malbranche a signalé aux littérateurs un essai sur la versification latine, en Anjou, aux ^xⁱ^e et ^{xii}^e siècles.

Dans la partie consacrée aux sciences, notre honorable confrère a remarqué un important travail de M. Blanchet sur les Verbascum, où il a vu avec plaisir que l'auteur n'est point non plus partisan du polymorphisme. M. Malbranche a terminé son intéressant rapport par l'analyse d'un travail de M. Boreau, sur le gui de chêne, et par celle d'un mémoire très étendu de M. Decharme sur les halos et couronnes observées à Angers, pendant l'année 1866-1867.

Si l'Académie a remercié M. Malbranche de lui avoir rendu compte des travaux d'une Société savante aussi distinguée que laborieuse, elle a témoigné souvent sa reconnaissance à M. Prosper Pimont, qui s'est fait l'infatigable et consciencieux rapporteur des nombreux et utiles travaux de la Société industrielle de Mulhouse.

M. Prosper Pimont nous a fait connaître ces grandes institutions, créées par la Société de Mulhouse, composée en grande partie de riches industriels, afin d'établir entre le patron et l'ouvrier une étroite solidarité qui profite aux intérêts de tous et favorise la prospérité du commerce dans la contrée.

Notre honorable confrère a appelé l'attention de l'A-

Rapport
de M. P. Pimont
sur les Bulletins
de la Société
industrielle
de Mulhouse.

cadémie sur le rapport de M. Pénot, concernant l'enseignement populaire fondé à Mulhouse par les soins et sous le patronage de la Société industrielle. Les cours de cet enseignement comprennent : la lecture, l'écriture, la langue anglaise, le calcul élémentaire, le calcul appliqué et le dessin linéaire. 1,095 élèves ont été inscrits la première année. La surveillance du bon ordre est confiée dans les classes à des hommes nommés par les élèves. La Société a complété l'enseignement par la création d'une bibliothèque; dans l'espace de neuf mois, la première année, 3,744 volumes ont été prêtés.

M. P. Pimont a exprimé le vœu que l'exemple de la Société industrielle de Mulhouse fût suivi dans les principaux centres industriels, que l'organisation des bibliothèques populaires pût se propager pour élever, distraire et moraliser l'esprit des classes laborieuses.

Notre honorable confrère vous a aussi parlé du mémoire de M. Eug. Dolfus, sur les assurances collectives des mobiliers d'ouvriers.

Donner la pensée de l'assurance à la classe ouvrière et l'amener à s'en faire une habitude, tel est le but que s'est proposé M. Dolfus ; il veut pour cela que l'assurance soit exempte de démarches à faire, exonérée d'une partie des frais qui incombent à l'assuré et dégagée des préoccupations qui peuvent naître de différents cas de déchéance.

Ainsi une assurance collective, faite au nom du chef de l'établissement, permettrait l'application d'une prime uniforme et moyenne pendant toute la durée de l'assurance, ne nécessiterait que les frais d'une seule police; l'ouvrier n'aurait à remplir que la seule formalité de déclarer son changement de domicile, sans se

préoccuper des professions, plus ou moins dangereuses, exercées dans les habitations où il lui plairait de s'installer.

La police souscrite par le chef de l'établissement indiquerait la somme totale, représentant la valeur du mobilier des ouvriers ; un bulletin qui leur serait remis leur tiendrait lieu de police, la prime serait payée par une retenue faite à l'ouvrier sur le prix des dernières quinzaines de l'année. Ce serait aussi le chef de l'établissement qui, en cas d'incendie, réglerait l'assurance.

M. Prosper Pimont a analysé un très grand nombre de rapports de la Société industrielle de Mulhouse, dont il est impossible de parler dans ce compte-rendu et qu'il faut lire *in extenso* dans les Bulletins de cette Société.

L'Académie recevait chaque année des Sociétés savantes d'Allemagne des travaux qui, malheureusement, restaient incompris faute d'interprètes de la langue allemande. Depuis qu'elle a eu la bonne fortune d'admettre au nombre de ses membres résidants M. le professeur Fischer, elle peut, grâce à lui, connaître les progrès que la science accomplit dans les diverses compagnies savantes de l'Allemagne,

Rapport
de M. Fischer
sur des ouvrages
allemands.

Le rapport que M. Homberg vous a présenté sur un des Bulletins de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, vous a paru assez intéressant et contient d'ailleurs quelques renseignements assez originaux pour que vous en ayez voté l'impression dans le Précis analytique de vos travaux. Il me suffira de

Mémoire
de M. Homberg
sur l'emploi des
engrais
chimiques.

dire que la question des engrais chimiques que M. Homberg a traitée est une de celles qui intéressent le plus la pratique agricole.

Étude
sur l'agriculture
du pays de Caux,
par
M. E. Marchand ;
rapport
par M. Houzeau.

L'Académie a reçu de M. E. Marchand, un de ses membres correspondants les plus distingués, un important ouvrage intitulé : *Étude statistique, économique et chimique sur l'Agriculture du pays de Caux.*

Notre honorable confrère, M. Houzeau, qui vous en a rendu compte, vous a dit : Le livre de M. Marchand se compose de trois parties dont la première peut être considérée comme l'introduction aux deux autres. Il y décrit le pays de Caux, trace ses limites, indique son climat, considère successivement la population qui couvre ce pays, fait ressortir l'abondance des races animales qui y sont élevées, apprécie l'étendue et la valeur des terres labourables, les diverses cultures qui sont en usage, les fumiers qu'on emploie et montre comment on entretient les animaux. L'auteur termine en traçant de main de maître le portrait, le caractère et les mœurs des agriculteurs cauchois.

M. E. Marchand consacre la seconde partie de son ouvrage à l'étude du bétail ; il s'occupe de la composition chimique de la viande, des équivalents nutritifs des fourrages, de l'alimentation des animaux, des aliments qu'ils fournissent à l'homme, de la valeur des fumiers. Puis, prenant en particulier chaque espèce de bétail, il donne le nombre de têtes répandues dans chaque canton, s'étend sur les dépenses de nourriture et d'entretien et compare ces dépenses à ce que rapporte chaque espèce de bétail, tant par les produits accessoires qu'il fournit que par les fumiers qu'il pro-

cure. Cette comparaison, basée sur des données de la plus haute importance, lui permet d'établir avec certitude le bénéfice que l'agriculteur doit tirer de l'élève de telle ou telle espèce de bétail et de déterminer quelles sont les espèces les plus avantageuses pour chaque région.

Dans la troisième partie, après quelques considérations sur la chimie et la physique agricoles où il étudie l'action de la température sur la production du sol et le développement des plantes, l'utilité et la fonction des engrais, la théorie des assolements et de l'épuisement du sol, M. E. Marchand établit la comparaison entre les frais de chaque culture et son rendement et il indique dans des tableaux comparatifs l'importance de chaque culture dans le pays qu'il étudie.

M. Houzeau emprunte, en les abrégant un peu, à l'ouvrage de notre savant confrère correspondant, les plus saillantes de ses conclusions :

« L'étude minutieuse que nous venons d'achever, dit-il, fait voir que partout l'intensité de la production est en rapport avec la masse des fumiers dont on dispose et que dans le plus grand nombre des fermes, on entretient un bétail insuffisant pour assurer un large emploi des engrais.

« Le sol du pays de Caux, apte à produire les récoltes les plus variées, convient surtout pour la culture des céréales et des plantes fourragères.

« La production de la viande de boucherie, surtout quand elle se rattache à celle du lait, peut présenter dans le pays de Caux des avantages appréciables.

« Ces avantages diminuent lorsque les animaux sont soumis à la stabulation, mais cette importance se relè-

verait si on faisait entrer les racines alimentaires pour une plus large part dans les rations consommées pendant l'hiver.

« Dans les fermes où l'on se livre à la production de ces racines, la situation s'améliore de jour en jour.

« Chacune des plantes cultivées possède une propriété spéciale d'épuiser le sol en lui empruntant de l'azote assimilable et des principes incombustibles. L'auteur indique pour chaque plante l'intensité avec laquelle s'exerce cette propriété ; il donne les moyens de remédier économiquement à cette conséquence dangereuse de leur exploitation. »

Les conclusions empruntées à l'ouvrage de M. E. Marchand, suffisent pour faire ressortir son importance et l'on peut dire que *l'Agriculture dans le pays de Caux* doit devenir dès à présent le manuel de tout cultivateur désireux d'apporter à son exploitation les plus utiles améliorations.

Déjà les grands corps savants : l'Institut et la Société impériale d'Agriculture de France, ont apprécié à sa juste valeur cet ouvrage.

L'Académie, après avoir entendu le rapport de M. Houzeau sur l'Étude statistique, économique et chimique sur l'agriculture du pays de Caux, a, sur ses conclusions, voté des félicitations et adressé des remerciements à M. E. Marchand.

M. Harlé
nommé membre
correspondant.

Un de nos honorables confrères, membre résidant de l'Académie, M. Harlé, ingénieur en chef des mines du département de la Seine-Inférieure, a été nommé inspecteur général des mines. Cette nouvelle fonction

l'obligeant à fixer sa résidence à Paris, M. Harlé a été inscrit sur le tableau des membres correspondants.

La mort a frappé deux membres correspondants de l'Académie :

Nécrologie.

M. Joseph Saladin, qui avait été élu en 1838 : il était alors pharmacien, professeur de chimie à Moulins (Allier) ;

Et M. Fauré, pharmacien à Bordeaux, membre de plusieurs Sociétés savantes, qui appartenait à l'Académie depuis 1844.



MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

DES ENGRAIS CHIMIQUES.

RAPPORT

SUR LE

Système d'Engrais artificiels de M. G. Ville,

PAR M. HOMBERG.

MESSIEURS,

J'ai osé un jour, l'année dernière, vous parler d'agriculture, et, depuis ce jour là, vous envoyez mensuellement à mon rapport le Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France.

C'est un honneur bien immérité que vous daignez me faire, mais un honneur qui m'oblige.

Peu versé dans les connaissances agricoles, j'ai parcouru, jusqu'à ce jour, je l'avoue, d'un œil assez distrait, des communications qui auraient peut-être paru fort intéressantes à d'autres qu'à moi ; mais dans le dernier Bulletin contenant le compte-rendu de la séance du 26 février, mon attention s'est trouvée forcément attirée par une dissertation sur les engrais chimiques préconisés par M. G. Ville.

C'est parce que beaucoup de bruit commençait à se faire sur cette question des engrais chimiques et

autour du nom de M. G. Ville, que je me suis permis de vous en entretenir l'an dernier.

J'étais désireux de connaître les appréciations de certains de nos confrères plus autorisés que moi en pareille matière, et je n'ai pas eu à regretter ma provocation, puisqu'elle nous a valu un mot très heureux et très spirituel de M. Houzeau, mot qui résume admirablement tous les reproches et toutes les critiques adressées, avant et depuis, à la doctrine agricole de M. G. Ville.

« Ce qui est bon dans cette doctrine, a dit M. Houzeau, comme expression du sentiment général des hommes de science, ce qui est bon dans cette doctrine n'est pas nouveau, et ce qui est nouveau n'est pas bon. »

Après un jugement ainsi formulé, vous auriez pu croire, Messieurs, qu'il n'était plus aujourd'hui question de M. G. Ville et de ses engrais : ce serait une erreur.

M. G. Ville est bien vivement attaqué « et de bien des côtés, » mais il est encore debout.

Je lis à la page 325 du Bulletin qu'un des membres de la Société (M. Gareau), se trouvant en possession de 110 hectares de terre qu'il est forcé d'exploiter sans bétail et sans fumier d'étable, se propose d'entretenir sa production à l'aide des engrais végétaux et des engrais artificiels, et se met à la disposition de la Société pour lui faire connaître ultérieurement les résultats de cette expérience.

A cette occasion, M. le marquis de Dampierre rappelle que les idées soutenues par M. Ville ont été combattues par des savants jouissant d'une grande autorité;

mais qu'elles ont trouvé de l'appui auprès d'hommes également autorisés. « En présence de ces assertions « contradictoires, dit-il, l'agriculture se trouve placée « dans l'indécision, et M. Gareau pourrait contribuer « à la solution de la question, s'il faisait place dans « son programme à l'expérimentation des formules de « M. Ville, et s'il donnait enfin la parole à la terre. »

Il semblerait, d'après ces derniers mots, qu'aucune expérience n'a encore été faite du système de M. Ville. Ce serait encore une erreur.

Mais, comme l'a très justement fait observer M. Payen, s'il est toujours bon de consulter la terre, il n'est pas toujours facile de la faire parler.

La vérité est que, dans une polémique qui s'est engagée dans divers journaux d'agriculture entre les partisans et les adversaires du système de M. G. Ville, beaucoup d'expériences ayant eu des résultats opposés ont été citées, et on peut dire, après toutes ces expériences, que la question est encore pendante : *Adhuc sub judice lis est.*

Précisons bien les termes de cette question et rappelons succinctement en quoi consiste le système de M. Ville.

Ce système est fort simple et, pour des profanes comme moi, paraît si rationnel que, tout d'abord, il saisit l'esprit et ne semble devoir laisser place à aucune critique.

L'analyse chimique de tous les végétaux, dit M. G. Ville, fait reconnaître en eux quatorze corps simples dont il donne (et d'autres l'avaient donnée avant lui) l'énumération.

Parmi ces quatorze corps simples, il en est dix dont

on n'a pas à s'occuper, parce qu'ils se trouvent toujours naturellement en suffisante quantité dans les plus mauvais terrains, ou bien sont fournis aux végétaux, soit par l'air atmosphérique qui les environne, soit par l'eau qui les arrose; ce sont donc quatre éléments seulement qui peuvent faire défaut à la végétation et qu'il faut lui donner sous forme d'engrais. Ces quatre éléments qui sont la chaux, la potasse, le phosphore et l'azote, entrent dans des proportions variées dans les diverses matières qui ont été employées jusqu'à ce jour par l'agriculture pour engraisser la terre et notamment dans le fumier de ferme.

Mais puisque ces substances sont connues de vous, puisqu'elles se trouvent dans le commerce à l'état pur ou combinées avec d'autres substances également propres à la fertilisation, pourquoi ne pas les acheter tout simplement aux fabricants de produits chimiques et les répandre sur la terre?

N'avais-je pas raison de dire que cela paraît tout simple.

Mais M. G. Ville est professeur au Jardin-des-Plantes. Il est, en outre, directeur de la ferme modèle de l'Empereur à Vincennes; enfin il est encore fabricant ou marchand de produits chimiques.

La complexité de cette situation a donné lieu contre M. G. Ville à bien des insinuations et des incriminations.

J'ai lu, l'an dernier, dans un journal d'agriculture, une polémique acrimonieuse dans laquelle prenaient place des expressions à tout le moins désobligeantes et peu dignes de l'éminent professeur sous la plume duquel elles se rencontraient.

Mais laissons-là les querelles de personnes et ne voyons la question qu'au point de vue agricole.

Un premier reproche fait à M. Ville, c'est que son procédé n'est pas nouveau et qu'il n'a pas le mérite de l'invention.

Un chimiste allemand, dont le nom est européen, M. Liébig, s'était associé, après 1840, avec un fabricant de produits chimiques anglais, M. Musprath, pour faire des engrais chimiques qui devaient, selon lui, remplacer avec avantage le fumier de ferme.

Cette prétention nouvelle, alors accueillie avec enthousiasme par les uns, fut non moins chaleureusement combattue par les autres, et la lutte a fait naître d'innombrables brochures qui inondèrent longtemps les librairies allemandes.

« La poudre de M. Liébig est tellement bonne, »
« disait-on à un paysan, qu'avec ce qui en tiendrait »
« dans la poche de votre gilet, vous pourriez fumer un »
« journal de terre. Oui, répondit le paysan, et j'empor- »
« terai la récolte dans l'autre poche. »

Depuis une vingtaine d'années, M. Liébig ne préconise plus les engrais chimiques que comme un complément du fumier de ferme qu'il reconnaît être toujours nécessaire dans les systèmes de culture principaux de l'Europe.

En Angleterre, MM. Lawes et Gilbert ont, depuis longtemps aussi, préconisé les engrais chimiques. Les expériences que M. Ville cite comme faites par lui à Vincennes, avaient été faites par eux à Rothanestedt et leurs résultats publiés chaque année de 1854 à 1861.

Mais, comme le reconnaît M. Risler à qui j'emprunte

ces détails (1), tous ces chimistes n'ont présenté la possibilité de remplacer le fumier de ferme par des engrais chimiques qu'à titre d'expérience : ils en ont indiqué la possibilité physique, « mais ils ne l'ont pas conseillé » au point de vue économique. Ils n'ont pas offert aux « agriculteurs des recettes pour s'enrichir et, en même temps, donner le pain et la viande à bon marché. »

Ce sont surtout ces prétentions qui chez M. Ville, excitent l'animosité de ses adversaires.

On ne conteste guère qu'on puisse obtenir de magnifiques produits bruts par l'emploi exclusif des engrais chimiques, alors surtout que le sol est léger et le climat humide ; mais on soutient qu'il y a peu de situations dans lesquelles les engrais chimiques puissent être avantageusement, économiquement, substitués au fumier de ferme.

Réduite à ces termes, la question se simplifie beaucoup, mais on comprend qu'elle ne soit pas d'une solution facile.

Quel est le prix du fumier de ferme ?

Quel est le prix des engrais chimiques ?

Pour l'un comme pour les autres, les éléments des prix doivent être fort variables. Le cultivateur qui, comme il arrive le plus souvent, a ses étables au centre de son exploitation, qui forme là son fumier et qui, pour le charrier sur ses terres, a le secours de ses chevaux et de ses voitures, donnera naturellement à cet engrais la préférence sur tous les autres.

D'ailleurs, s'il n'employait pas ainsi son fumier, qu'en ferait-il ?

(1) *Journal d'Agriculture pratique*, 32^e année, p. 259.

Mais nous pouvons supposer un cultivateur qui, comme M. Gareau, par exemple, dont nous avons parlé au commencement de cet article, a des terres à exploiter et n'a pas de bâtiments d'exploitation, qui, par conséquent, ne fait pas de fumier et est forcé ou d'en acheter ou d'avoir recours à d'autres engrais. Quel prix ce cultivateur paiera-t-il la voiture de fumier? Il me paraît difficile de le dire, car il faudrait pour cela savoir où et comment il pourra s'en procurer.

Il peut se faire que son exploitation soit isolée ou d'un accès difficile; ses plus proches voisins peuvent ou ne pas faire de fumier ou le consommer sur leurs propres terres. S'il faut aller à la ville et si la ville est éloignée, les frais de transport doubleront, triple-ront, peut-être, le prix d'achat, en tous cas augmenteront singulièrement le prix de revient.

Que sera-ce si les terres à cultiver sont, comme j'en ai vu dans la Tarentaise, en Savoie, élevées sur des roches abruptes, inaccessibles aux voitures?

Assurément, dans tous ces cas, le prix moyen de 18 fr. par tonne que M. Risler prend pour base de ses calculs, sera bien dépassé.

Quant aux produits chimiques, leur prix dépendra aussi de la plus ou moins grande difficulté qu'on aura à se les procurer.

M. G. Ville, qui, comme nous l'avons dit, est un fabricant, les cote au prix courant du commerce, prix auquel on peut se les procurer chez lui.

On lui fait cette objection que si on les emploie, comme il le conseille, on en demandera beaucoup et qu'alors la demande fera augmenter le prix. A cela il répond, et d'autres répondent avec lui, que la produc-

tion s'accroîtrait avec les besoins de la consommation et que ce qui coûte cher quand on le fait en petit, peut se faire à bien meilleur compte par grandes quantités.

Je ne connais nullement M. Georges Ville, et sa personnalité m'est fort indifférente. Je ne me préoccupe donc pas du plus ou moins de mérite qui doit lui être attribué pour la nouveauté de sa doctrine. Je ne cherche pas, non plus, s'il ne peut pas être taxé d'exagération quand il prétend à l'aide des engrais chimiques, conjurer les crises alimentaires et faire produire du blé à 19 fr. l'hectolitre.

Sans doute, ces questions ont bien leur importance, mais je me sens impuissant à les résoudre.

Je tiens seulement aujourd'hui à constater l'impression qui m'est restée de la lecture que j'ai faite de tout ce qui, depuis ma communication de l'année dernière, a été écrit pour et contre M. G. Ville et les engrais chimiques, dans divers journaux d'agriculture.

Cette impression est celle-ci : M. G. Ville a, suivant moi, rendu un vrai service à l'agriculture en vulgarisant des connaissances qui, sans doute existaient avant, mais qu'il fallait chercher dans des livres allemands ou anglais peu connus des cultivateurs, et en donnant des formules simples, claires, précises, à l'aide desquelles ce qui était resté jusqu'à ce jour dans la théorie peut descendre aisément dans la pratique.

M. G. Ville eût-il été obligé, pour en arriver là, de couper un petit bout de queue au bon sens, comme le lui reproche un de ses antagonistes, M. Risler, par des prétentions exagérées, ridicules, si l'on veut, je le lui pardonnerais en faveur du résultat.

Grâce aux conférences de M. G. Ville, il n'est pas aujourd'hui un cultivateur, tant soit peu intelligent, qui ne puisse, le crayon à la main, raisonner son mode de culture et se dire par exemple : j'ai tant d'hectares de terre à mettre en blé, en luzerne, en légumineuses; cette récolte me demandera tant de chaux, tant de phosphate, tant de potasse, tant d'azote. J'en trouve tant dans mon fumier de ferme, dans mon guano, ma charrée, mon noir animal, ma poudrette, etc... Voilà ce qui me manque et ce que j'ai à suppléer.

Comme supplément du fumier de ferme, personne aujourd'hui ne conteste l'utilité des engrais chimiques.

Il est certain qu'un fermier qui n'emploierait sur sa terre d'autre engrais que le fumier qu'elle produit l'aurait bientôt épuisée. Une ferme, en effet, qui exporte du froment, du lait, de la viande, etc., ne conserve pas dans son fumier et ne rend pas à sa terre tout l'azote, les phosphates, les alcalis qu'elle en avait tirés, d'où suit que cette terre renfermera de moins en moins de l'azote, des phosphates et des alcalis. Elle s'appauvrira donc et finira par s'épuiser si on ne lui rend pas, sous une autre forme, les substances fertilisantes qu'on lui enlève.

Qu'on lui rende ces substances par des engrais artificiels autres que les produits chimiques préconisés par M. Ville, à la bonne heure, mais encore ces engrais artificiels faut-il les bien connaître et savoir si on trouvera en eux ce dont on a besoin. Ainsi, que l'on mette du guano sur des pommes de terre, on ne réussira pas. Pourquoi ? Parce que les pommes de terre veulent de la potasse et que le guano n'en contient pas.

Eh bien ! n'est-il pas bon de savoir qu'au lieu d'aller chercher au loin ces engrais artificiels, qui vous donneront ce dont vous n'avez pas besoin et ne vous donneront peut-être pas ce qu'il vous faut, sur la nature et la qualité desquels, d'ailleurs, vous serez si souvent trompé, vous pouvez acheter, à l'état pur et sous un petit volume, les substances qui vous manquent et qui vous seront fournies sans fraude possible, ou, au moins, sans fraude facile, par tous les fabricants de produits chimiques.

Je termine cette lecture, Messieurs, en vous rendant compte d'une petite expérience que j'ai faite, l'an dernier, du procédé de M. G. Ville.

Dans une pièce de terre, qui était à bout de fumure et sur laquelle on promenait le parc des moutons, j'ai fait réserver quatre ares de terrain que j'ai soigneusement mesurés.

Sur l'un d'eux je n'ai rien mis du tout ; sur un autre j'ai mis les substances minérales sans l'azote ; sur le troisième, j'ai mis l'azote seul à l'état de sulfate d'ammoniac et, enfin, sur le quatrième, j'ai mis l'engrais complet, azote et minéraux.

Le premier are qui n'avait rien reçu m'a donné comme je m'y attendais, la plus chétive récolte. Le deuxième et le troisième n'ont pas produit beaucoup plus. Mais sur l'are qui avait reçu l'engrais complet, j'ai obtenu une récolte en blé, l'an dernier, et en trèfle, cette année, au moins égale sinon supérieure à celle excrue sur le reste de la pièce fumée par les moutons.

J'avais exactement suivi, pour les doses et le mode d'épandement, les indications de M. G. Ville.

Je ne vous donne pas, Messieurs, cette expérience comme décisive.

Mais je finis en reproduisant la réflexion que j'ai faite au commencement : la doctrine de M. Ville est tellement simple et tellement rationnelle, qu'il me paraît impossible qu'après l'épuisement de toutes les questions de personne, de priorité et de détail, il n'en survive pas quelque chose.

C'est à ce titre, mais à ce titre seulement, que j'ai cru intéressant d'en occuper l'Académie.



ÉTUDE

sur l'emploi de

La GESSE CHICHE (*Lathyrus cicera*)

DANS L'ALIMENTATION DES CHEVAUX,

Soit en grains, soit sous forme de fourrage sec ;

LES DANGERS DE SON EMPLOI,

Par M. VERRIER aîné.

(SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1869).

SYNONYMIE : Jarosse, Jarote, Jarousse, Garrousse, Garroute, Petite Gesse, Garrette, *Petit Pois Chiche*, Pois Jarat, Pois Carré, Pois Cornu.

MESSIEURS,

La Gesse-Chiche est une plante de la famille des légumineuses ayant pour caractères botaniques d'avoir les tiges menues, quadrangulaires, rameuses, garnies de feuilles lancéolées, composées de deux pétioles opposés ; les fleurs sont solitaires, d'un rouge brique, portées sur un pédoncule assez long, donnant naissance à des gousses oblongues, comprimées, canaliculées, remplies de cinq à six semences anguleuses.

Cette légumineuse paraît être originaire des pays chauds ; elle est très cultivée en Espagne sous le nom de *petit pois chiche* ; ses graines y sont très estimées, elles entrent même pour une certaine proportion dans l'alimentation publique.

Le *Dictionnaire d'Agriculture pratique* nous apprend que cette plante est fort cultivée dans le midi de la France, notamment dans le département des Bouches-du-Rhône, où elle est particulièrement employée comme engrais vert par renfouissement. On en récolte, cependant, aussi les graines, car M. le Dr Labourdette nous a assuré qu'elles constituent une partie de l'alimentation des habitants pauvres de ce pays. Ces graines se mangent généralement cuites dans l'eau, et sont accommodées à l'huile et au vinaigre.

Cette culture s'est aussi introduite, avec succès, dans les environs de Paris, dans le département de la Marne, dans le Vexin normand, dans l'ouest du Poitou, où elle paraît produire un excellent fourrage pour les moutons.

Mathieu de Dombasle est très partisan de la culture de cette plante, qui mérite, dit-il, tout le bien qu'on en a dit, autant par l'abondance du fourrage *vert ou sec* qu'elle donne, que par celle de ses grains. Toutes les parties de cette plante, dit-il, forment une très bonne nourriture pour tous les bestiaux *et surtout pour les chevaux*.

MM. Magne et Rodet partagent cet optimisme; M. Rodet ajoute même que dans le Midi cette plante est cultivée comme potagère, et qu'on en mange les graines *à la manière des petits pois*. C'est sans doute à tort, dit-il, que certains auteurs ont regardé ces graines comme *vénéneuses* pour l'homme.

Le *Calendrier du bon Cultivateur* est aussi très partisan de la culture de la Gesse Chiche; cependant il ajoute que d'après des observations récemment publiées par M. Vilmorin, *il paraîtrait* que les graines forment un aliment dangereux pour l'homme.

Dans leur grand ouvrage d'agriculture, MM. Girardin

et Dubreuil pensent aussi que la culture de la jarosse est une bonne chose ; mais , ils disent *qu'on* la considère comme *très échauffante*, et que la graine est un aliment dangereux pour l'homme et pour le cheval. Cette assertion n'est appuyée d'aucun exemple.

Un agronome des plus distingués, Yvart, s'est livré sur cette plante à des essais multipliés pendant un grand nombre d'années et son expérience lui a appris qu'elle méritait, en grande partie, tout le bien qu'on avait dit d'elle , mais que cependant il semblait résulter des faits parvenus à sa connaissance et dont quelques-uns avaient été observés par lui, que les graines de la Gesse-Chiche , *nouvellement récoltées*, pouvaient devenir nuisibles aux hommes comme aux bestiaux qui s'en nourrissent. Des personnes dignes de foi, dit-il, attestent que le pain grossier provenant de ce grain mélangé, *dans une forte proportion*, avec les céréales, a occasionné, dans une année de disette, la mort de plusieurs personnes , et a produit sur d'autres des paralysies incurables. Il ajoute encore que plusieurs troupeaux de bêtes à laine ont plus ou moins souffert après avoir mangé abondamment de ce grain.

La Maison rustique du XIX^e siècle dit aussi que les graines de la Gesse-Chiche sont très échauffantes pour les chevaux, mais qu'elles sont impunément consommées par l'homme, à la manière des petits pois, ou en farine mêlée à celle des céréales. Cependant elle ajoute *qu'on croit avoir remarqué* qu'à dose très considérable, elle peut occasionner des accidents graves, même la mort.

Enfin, Messieurs , la nouvelle *Iconographie fourragère*, publiée par MM. Gourdon et Naudin, tout en reconnaissant des qualités réelles à la jarosse, la croit douée d'un principe toxique qui doit en rendre l'usage très réservé ,

aussi bien pour la nourriture de l'homme, que pour celle des animaux.

Telles sont, Messieurs, les opinions des divers auteurs qui ont écrit sur la Gesse-Chiche. Les uns, au nombre desquels sont : le *Dictionnaire d'Agriculture*, le *Calendrier du bon cultivateur*, Mathieu de Dombasle, MM. le Dr Labourdette, Magne, Rodet, louent sans restriction les qualités du *Lathyrus cicera*. *La Maison rustique*, l'*Encyclopédie*, MM. Girardin et Dubreuil, Yvart, font des réserves. L'*Iconographie* lui reconnaît des propriétés toxiques dans sa graine.

Toutes ces relations nous étaient ou inconnues ou plus ou moins éparses dans notre esprit quand, l'année dernière, l'idée nous vint, avec un de nos amis, chargé du service d'une grande administration, de rechercher une succédanée à l'avoine, à cause du prix excessif qu'avait atteint cette denrée. Nous nous arrêtâmes un instant sur le seigle ; mais bientôt le prix élevé qu'il atteignit lui-même, ne nous permit plus d'en continuer l'emploi avec économie. Après avoir supputé toutes les autres graines comparées entre elles, nous nous arrêtâmes sur celle de la jarosse, comme nous offrant le plus d'avantage eu égard à son prix de vente comparé à son équivalent nutritif.

Ce fut le 18 octobre 1867 que ce grain entra dans la ration de 54 chevaux d'un même établissement d'omnibus, dans la proportion de *deux litres* par cheval et par jour, mélangés crus à treize litres d'avoine. Cette ration fut continuée environ quinze jours ; mais les chevaux la mangeant assez mal, elle fut réduite à *un litre et demi*, du 3 novembre au 12, où elle fut réduite de nouveau à *un litre* seulement. Cette ration fut conservée pendant

près de deux mois, c'est-à-dire jusqu'au 8 janvier. A cette époque les chevaux mangeaient parfaitement ce grain qui, depuis quelque temps, leur était donné concassé. La ration alors fut élevée à *deux litres* par cheval et fut ainsi continuée jusqu'au 29 janvier.

12 janvier. *Luizzi* est atteint d'une très grande faiblesse dans les reins ; il est vacillant comme s'il était affecté d'un *lombago*, et pourtant cette maladie n'existe pas. Ce cheval est mis à l'infirmerie et soumis à un traitement approprié qui n'amène aucun résultat utile. Après une forte cautérisation de toute la région lombaire, ce cheval est envoyé le 24 février au labour, mais il s'y montre si faible et si chancelant qu'il est jugé incapable du moindre service et renvoyé à l'établissement le 27 février.

Ce cheval est de nouveau soumis à notre examen et nous constatons, avec surprise, que le plus léger exercice détermine une gêne extrême dans l'accomplissement de l'acte important de la respiration, qui se traduit à l'extérieur par un *cornage* affreux, accompagné d'une sorte de beuglement, et d'une dyspnée suffocante. La difficulté de la respiration est telle que l'animal chancelle d'abord, puis tombe sur le sol, en proie à une asphyxie imminente. A ce moment, la bouche est ouverte, la langue est sortie, gonflée, cyanosée ; en un mot, la position est des plus anxieuses. Cette situation grave se prolonge dix minutes environ : puis le calme revient doucement, la gêne respiratoire disparaît graduellement, le cheval se relève, et une demi-heure après, il ne restait plus trace de ces symptômes véritablement effrayants. La trachéotomie est arrêtée pour le lendemain.

Cette opération est, en effet, pratiquée le 28 février, à l'aide d'un tube Vachette, et aussitôt ce cheval peut être

soumis à l'exercice le plus violent sans en être incommodé ; il reprend même son service d'omnibus qu'il continue, sans interruption , jusqu'au 9 avril ; mais ce jour-là , il contracte une fluxion de poitrine qui l'enlève.

12 janvier. Le *Czar*, hors de service depuis plus d'un mois, pour cause de boiterie, est attelé pour aller chercher une voiture à vide et au pas ; il est pris d'un accès de cornage si violent qu'il tombe sur la grande route et meurt asphyxié.

26 janvier. *Émule* est frappé de paralysie au travail et meurt sur la voie publique.

20 février. *Léda* présente une faiblesse des reins qui la met dans l'impossibilité de continuer son service d'omnibus. Le 28, on essaye de lui faire faire une demi-attelée de labour ; mais le travail était à peine commencé que cette jument est prise d'un cornage tellement effrayant que le charretier juge prudent de la dételer et de la renvoyer à l'écurie. Elle tombe en chemin et meurt asphyxiée avant d'arriver à destination.

Frappé de ces sinistres hors de toute proportion, et rapprochant, d'ailleurs, les symptômes que nous observions de ceux qui avaient été observés avant nous, nous ne doutâmes pas un instant que la jarosse ne fût la cause principale du trouble apporté dans notre exploitation. D'accord avec M. le Directeur gérant de la C^e, la jarosse fut complètement supprimée de l'alimentation de nos chevaux, et tous furent, alors, l'objet de notre examen tout particulier, et voici ce qui fut noté à cette époque.

En général, ces chevaux sont en poil, ils ont de la gaîté, de l'appétit, et font encore bien leur service pénible d'omnibus. Cependant , quelques-uns sont lourds à la main, ils ont les conjonctives fortement injectées et colo-

rées, le pouls est plein. Prescription : ces chevaux seront déposés à l'infirmerie ; ils seront mis au régime blanc, et de larges saignées générales leur seront pratiquées.

Examiné physiquement, le sang paraît être fibrineux hors de toute proportion ; il sort difficilement de la veine et se prend aussitôt en une masse noire, résistante, et presque solide. Recueilli dans un hématomètre, il s'y comporte de même, et vingt-quatre heures après la situation n'a pas changé, si ce n'est que cette masse de caillot s'est avivée à sa surface par l'action de l'oxygène de l'air. Ce n'est que le troisième jour que la sérosité, en petite quantité, apparaît, ainsi que le caillot blanc, mais le caillot noir est en quantité triple des deux autres éléments.

En présence de cette observation, la saignée préventive est prescrite d'une manière générale. Les chevaux seront réduits à cinq litres d'avoine ; le surplus, dix litres, sera remplacé par un poids égal de farineux en barbotage ; il sera ajouté, dans ce barbotage, cinq grammes d'émétique par jour, par cheval.

12 février. *Carmagnole*, entre à l'infirmerie, pour une faiblesse des reins et une orchite. Ce cheval est châtré le 23. L'opération marche bien et paraît devoir être suivie d'un résultat heureux. Le 4 mars, à la promenade, au pas, ce cheval tombe et s'asphyxie.

A l'autopsie, le poumon est gorgé de sang noir ; la muqueuse du larynx est le siège d'une hyperémie passive qui en augmente sensiblement l'épaisseur ; le diaphragme est rupturé. Cette déchirure est-elle la cause de la mort, ou n'en est-elle que la conséquence déterminée par le développement cadavérique des organes abdominaux ? Le jour n'est pas complètement fait sur ce point. Dans tous les cas, si

la rupture a précédé la mort ce n'a été que de peu de temps, car c'était à peine si les bords de la déchirure étaient injectés de sang.

20 février. Zéphir est atteint de paraplégie. Après être resté quelques jours sur le sol, il se relève et se remet graduellement. Rétabli, ce cheval est reconnu atteint de *cornage* à un tel point que la simple sortie, au pas, de l'écurie, l'expose à tomber asphyxié.

Un tube lui est appliqué et il reprend son service.

Même jour. Trocadéro présente les mêmes symptômes de *cornage*, quoique à un moindre degré. Il est trachéotomisé et continue son service.

Même jour, 20 février. Solférino est atteint de paralysie générale et meurt le 21.

Même jour. Bismark est atteint de paralysie incomplète et de *cornage*. Manquant de tubes, ce cheval est mis à l'infirmerie, au repos absolu, largement saigné et au régime délayant. Le 27 février, à l'écurie, sans cause apparente, ce cheval est pris d'un accès de *cornage* affreux, qui dure trois heures ; puis ces symptômes disparaissent graduellement comme ils sont venus. Le 2 mars, au milieu de la nuit, ce cheval est repris de la même façon et cette fois il asphyxie. Mêmes lésions nécroscopiques qu'à *Carmagnole*. Nous recherchons en vain des altérations dans le système nerveux.

Même jour. Judas est pris de paralysie et meurt le 3 mars. Ce cheval était depuis quelque temps très épuisé.

Même jour, 20 février. Négro est atteint d'une gêne dans le train postérieur, qui le met hors de service. Cet état se complique bientôt du *cornage*, et le besoin se fait impérieusement sentir de traiter en même temps les deux

affections. Un tube est posé et le cornage disparaît ; mais il n'en est pas de même de la maladie des reins. Deux fois le feu y a été appliqué, et aujourd'hui 15 novembre, ce cheval est encore au labour ; il y a cependant à espérer qu'il reprendra son service d'omnibus.

20 mars. Depuis ce jour fatal du 20 février, où six chevaux furent plus ou moins atteints par la funeste influence qui nous occupe, jusqu'au 20 mars, l'état sanitaire de nos chevaux avait été à peu près satisfaisant ; mais ce jour-là un des postillons nous dit que depuis quelques jours deux de ses chevaux, *Percheron et Brutus* étaient gênés dans leur course et qu'il était obligé de les arrêter pour leur faire *repandre haleine*.

Ces deux chevaux étaient atteints de ce cornage que nous connaissons, quoiqu'à un degré encore peu avancé.

Un tube est posé à chacun d'eux et ils continuent leur service.

Bien que, comme nous l'avons dit plus haut, l'usage de la jarosse fût complètement supprimé depuis le 12 février, son influence pernicieuse s'est cependant encore fait sentir sur nos chevaux jusqu'au 24 avril. En effet, et successivement, le cornage s'est produit sur les *quinze* chevaux qui suivent, et la trachéotomie a dû être pratiquée à chacun d'eux, ce sont :

Coriolan,	Citadin,
Pandore,	Luron,
Capucin,	Grec,
Bataclan,	Blaison,
Guillaume,	Blaize,
Alcibiade,	Breton,
Piétro,	Et Fénella.
Dragon,	

Tous ces chevaux sont encore aujourd'hui en service ; un seul, *Grec*, est mort d'une indigestion.

Tel est le récit succinct de nos malheurs que nous croyons fermement pouvoir attribuer à l'influence perniciense de la jarosse ; nous en aurons, d'ailleurs, bientôt la confirmation.

29 chevaux sur 45 ont donc été atteints ; 9 sont morts de paralysie ou de cornage ayant amené l'asphyxie.

20 sont encore aujourd'hui porteurs de tubes qui leur sont indispensables pour faire leur service, tous continuant à corner après un an de maladie.

Mais est-il donc bien certain que cette légumineuse qui appartient à une famille si précieuse, et, en général, si inoffensive, ait été la cause bien déterminante de tous les accidents que nous venons de signaler à l'Académie ? Il ne faut pas perdre de vue que 45 chevaux ont été mis dans les mêmes conditions d'hygiène et de travail, et que 17 n'ont éprouvé aucun dérangement dans leur santé. Cependant, comment expliquer autrement cette sorte d'enzootie de cornage et de paralysie ? L'administration dans laquelle ces faits se sont produits, possède, en outre, près de 150 chevaux répartis dans divers autres dépôts, faisant le même service et soumis à la même hygiène, sauf la jarosse, et, comme nous l'avons dit, aucun n'a présenté de symptômes analogues à ceux que nous venons de rapporter. Il y a donc, au moins, une grande présomption que cette graine est coupable du méfait que nous lui reprochons ; mais le hasard est venu nous confirmer dans cette opinion, si le doute était encore possible.

Dans les premiers jours de juillet dernier, nous fûmes consulté par un sieur Demarquet, de Mauquenchy, sur une indisposition particulière, comme il n'en avait jamais

vu, qui s'était produite sur 4 chevaux appartenant à M^{me} V^{re} Floquet et qui les rendait incapables d'aucun travail. Les soins les plus intelligents avaient été donnés, avec le plus complet insuccès, par le vétérinaire de la localité, et chacun restait stupéfait de cette situation, sans pouvoir en expliquer ni la cause, ni en prévoir l'issue.

Après nous être bien fait rendre compte de la nature des symptômes que présentaient ces chevaux, nous leur avons de suite reconnu une identité parfaite avec ceux que nous avions observés nous même. Il devenait alors très intéressant de savoir si ces symptômes identiques avaient une origine commune. Nous demandâmes, en conséquence, au sieur Demarquet, si les chevaux de M^{me} Floquet n'avaient pas mangé de la jarosse, soit en grains, soit en fourrages. Ce cultivateur nous répondit que de fin août à fin avril, les chevaux de cette ferme, au nombre de sept, avaient été nourris alternativement avec des *Pésacheries* (fourrage et grains) de vesces et de pois chiches, *bien récoltés et bien grenus*.

Une fois dans cette voie, nous demandâmes si la culture de cette plante était répandue dans le pays, et si d'autres cultivateurs en avaient fait usage pour l'alimentation de leurs chevaux ; alors Demarquet, homme intelligent, du reste, s'écria : « Monsieur, vous m'ouvrez les yeux à la lumière. Cette plante était totalement inconnue chez nous lorsqu'elle y fut introduite pour la première fois, il y a trois ans, par M. Floquet, de Roncherolles, beau-frère de M^{me} Floquet. Ce cultivateur eut trois chevaux qui contractèrent le cornage à un tel degré qu'il les perdit, ou à peu près. Il y a deux ans, M. Morin de Mauquenchy cultiva la même graine, et un de ses chevaux contracta le cornage. Enfin, M^{me} Floquet en fit

semer l'année dernière, et aujourd'hui *quatre* de ses chevaux sur *sept* sont hors de service : c'est un poison que cette plante. » Comme on le pense bien, cette révélation inattendue acheva notre conviction.

Il n'y a donc, selon nous, plus de doute : la graine de la jarosse contient un principe toxique, dangereux pour l'homme et pour les animaux, surtout pour le cheval. Mais quelle est la nature de ce principe, et sur quel organe ou système d'organes porte-t-il plus particulièrement son action ?

Si nous nous reportons à ce qui se pratique en Espagne, dans le midi de la France et ailleurs, où, au dire de M. le Dr Labourdette, les paysans se nourrissent impunément de cette graine, sous forme de salade, après l'avoir fait cuire, on serait tenté de croire que le principe nuisible est soluble dans l'eau bouillante et que la graine peut en être débarrassée par la cuisson. Quand, au contraire, elle est consommée sous forme de farine mélangée au froment, pour la nourriture de l'homme, ou donnée aux chevaux en grains ou en fourrages et grains, elle conserve toutes ses propriétés malfaisantes.

Ce toxique admis paraît porter plus particulièrement son action sur la moëlle épinière et sur les nerfs laryngés inférieurs qu'il paralyse, de là l'inaction des muscles dilatateurs du larynx et le rétrécissement de la glotte. Cet organe, ainsi diminué de capacité, peut bien encore laisser passer l'air nécessaire à la vie pendant le repos ; aussi, à l'écurie, les animaux paraissent-ils être en santé parfaite ; mais dès que l'animal a besoin d'une respiration supplémentaire de travail, les phénomènes de dyspnée suffocante se produisent et l'asphyxie ne tarde pas à amener la mort, si l'exercice est continué.

Mais si, au moment le plus anxieux, on fait une ouverture au-dessous du larynx, à l'instant même toute gêne disparaît, et les fonctions reprennent leur rythme normal, s'il n'y a pas de lésion du côté de la moëlle de l'épine. Le mal est donc bien localisé au larynx, ou plus exactement aux nerfs récurrents. On sait, en effet, que l'on peut produire expérimentalement le cornage par la section de ces nerfs. On obtient le même résultat quand on coupe le pneumo-gastrique; mais on doit, selon nous, écarter toute supposition de lésion de ce dernier nerf, parce que l'intégrité des fonctions des organes de la respiration renfermés dans la poitrine reste entière après l'opération de la trachéotomie, ce qui n'aurait pas lieu dans le cas contraire.

Bien que nos recherches nécroscopiques ne nous aient pas permis de déterminer, d'une manière précise, la nature exacte des altérations pathologiques des nerfs que nous signalons comme le siège du mal, nous sommes, cependant, logiquement amené à admettre que notre jugement repose sur des données qui ont un certain degré de vraisemblance, sinon de certitude absolue. Mais à supposer que nous soyons dans le vrai, ce que nous croyons d'ailleurs fermement, est-ce bien là la seule cause des phénomènes graves que nous avons observés? L'action du poison est-elle exclusivement bornée au système nerveux? La composition du sang ne jouerait-elle pas aussi un certain rôle dans la production de cette singulière affection?

Nous avons dit qu'un examen physique du sang, examen peut-être un peu trop superficiel, nous avait convaincu que la nature intime de ce liquide, avait subi de notables changements dans sa composition, sous l'influence de la jarosse, et qu'il nous avait paru beaucoup plus *épais* et plus

coagulable que de coutume. Si ce fait est vrai, cette plus grande *plasticité* du sang, déterminée par une proportion plus considérable de fibrine, n'a-t-elle pas rendu ce liquide moins *circulable* et augmenté, par là, les chances de l'asphyxie et de la paralysie ? Nous livrons, bien entendu, cette hypothèse pour ce qu'elle vaut, et sans la résoudre autrement.

L'observation dont nous avons aujourd'hui l'honneur de rendre compte à l'Académie, n'est pas absolument nouvelle en médecine vétérinaire ; mais elle a, au moins pour mérite de jeter un certain jour sur un point de thérapeutique expérimentale qui n'avait pas été suffisamment fixé jusqu'alors. Voici, en effet, ce qui résulte des faits antérieurement observés.

En 1822, Rimbault de Brinvilliers publiait dans les comptes-rendus de l'École d'Alfort une note, de laquelle il semble résulter que les chevaux qui se nourrissent pendant un certain temps de la jarosse, font entendre un bruit particulier qui constitue le cornage et qui peut amener l'asphyxie et la mort, si on continue à faire travailler les animaux.

Renault et Delafond ont fait la même observation sur *trois* chevaux de la Poste de Villeneuve-Saint-Georges, qui avaient mangé de la jarosse, en paille et en grains, du 15 avril au 15 juin. Ces trois chevaux furent pris, au travail, d'un siffilage si fort qu'il fallut les dételer, menacés qu'ils étaient d'une asphyxie imminente. La maladie se borna à ces trois chevaux, bien que vingt-cinq eussent été mis au même régime. La jarosse soupçonnée fut supprimée de l'alimentation, et les trois chevaux furent soumis, pendant un mois, à un traitement énergique qui fut suivi d'un plein succès. Ce traitement consista en saignées répétées,

en vésicatoires et un régime délayant. (Ce fait est consigné dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, année 1833).

Enfin, M. Langlen, vétérinaire à Arras, a observé en 1858, chez un cultivateur de sa contrée, les funestes effets de la jarosse. Voici ce qu'il rapporte à cet égard.

Un cultivateur possède *douze* chevaux de labour qui ont été nourris, du 1^{er} septembre 1857 au 15 mars 1858, avec avoine cinq kilog.; fèves ou féverolles en paille et en grains 4 kil.; jarosse récoltée à maturité 4 kil. environ. Le 25 mars, 10 jours après la cessation de l'usage de la jarosse, un cheval meurt de congestion de la moëlle épinière. Le 1^{er} avril, le cultivateur s'aperçoit que d'autres chevaux *cornent* pendant le travail; quelques-uns, présentent, en outre, une grande faiblesse *dans le train postérieur*.

Ces accidents se produisent d'abord sur *six* chevaux; puis successivement sur trois autres; un meurt asphyxié.

Les larges saignées répétées, les vésicatoires, le repos, la diète, le régime délayant, le vert, les sétons, les boissons laxatives, le camphre, l'assa-fœtida, la valériane, restèrent sans succès. — Le propriétaire fatigué, et on le conçoit, se décida le 18 mai à envoyer ses chevaux au labour; trois asphyxièrent dans la journée. Ce que voyant, notre confrère se décida, trop tardivement, à notre avis, à pratiquer la trachéotomie sur *cinq* autres chevaux. Comme chez nous, l'opération fut suivie d'un succès complet; et après six mois les tubes purent être retirés, les accidents avaient disparu. En sera-t-il de même chez nous? Espérons-le; mais aujourd'hui, après neuf mois, le cornage persiste encore au même degré.

Tels sont les faits que nous avons pu recueillir et les observations que nous avons faites *pour* ou *contre* la jarosse. Il nous semble que ceux qui l'accusent sont assez

nombreux et assez graves pour faire classer définitivement cette plante parmi les plantes nuisibles et dangereuses. On ne doit donc en faire usage, pour la nourriture de l'homme, comme pour celle des animaux, qu'avec la plus grande circonspection, s'il s'agit surtout de la faire consommer à l'état de farine ou de graine sèche.

Il ne nous est pas apparu qu'à l'état de fourrage vert, ou simplement cultivée comme engrais vert par renfouissement, cette plante présente d'inconvénient ; elle paraît même être douée de certains avantages. Nous en dirons autant de ses graines même, qui, à ce qu'il paraît, peuvent être impunément consommées, *après cuisson*, à cause, sans doute, comme nous l'avons dit plus haut, de la solubilité de son principe toxique.

Telles sont, Messieurs, les considérations qui nous ont paru devoir intéresser les membres de l'Académie, c'est pourquoi nous avons pris la liberté de les leur communiquer.

Ce travail a eu pour résultat heureux de provoquer une étude comparative semblable sur le *Cicer arietinum*, le véritable Pois Chiche, par M. le Dr Dumesnil, vice-président de l'Académie. Il semble résulter de ce travail important, que ce légume lui-même, dont on a fait, et dont on fait encore un si fréquent usage alimentaire, ne serait pas non plus indemne de propriétés malfaisantes. M. le Dr Dumesnil croit pouvoir rattacher à l'action de l'acide oxalique les mauvais effets observés sur le *Cicer arietinum*. Voici d'ailleurs, son intéressante communication.

NOTE

SUR LE

Danger de l'emploi du Pois Chiche

[CICER ARIETINUM]

COMME NOURRITURE POUR LES ANIMAUX,

Par M. le D^r E. DUMESNIL.

MESSIEURS,

Le mémoire important, très remarquable, que notre collègue, M. Verrier, nous a communiqué dans notre dernière réunion, sur le danger de l'emploi, pour remplacer l'avoine, du Pois Chiche donné, sans cuisson et sans torréfaction, à un assez grand nombre de chevaux d'une administration de notre ville, m'a suggéré l'idée de me livrer à quelques recherches sur ce sujet, qui n'intéresse pas moins la médecine que l'art vétérinaire. On verra d'ailleurs tout-à-l'heure, que j'avais un motif particulier pour être vivement frappé des faits relatés dans ce travail.

Trois points doivent surtout fixer l'attention ; ils me paraissent à l'abri de toute contestation : 1^o C'est que le pois chiche agit comme un poison lent sur le système nerveux, si on le présente aux animaux tel qu'il est récolté ; 2^o c'est que le principe toxique qu'il contient est

éliminé ou détruit par les préparations culinaires où la chaleur intervient ; 3° c'est que ce principe semble soluble dans l'eau, puisque les pois chiches qui ont subi l'ébullition sont tout-à-fait inoffensifs et sont consommés en grande quantité, comme l'un de nos collègues, M. Chassan, l'a rappelé, dans le midi de la France, en Espagne, etc., etc., et que les Romains en faisaient un emploi continuel pour nourrir leurs esclaves.

J'ajouterai qu'en Orient on les fait rôtir pour les emporter dans les voyages de long-cours. En Perse, suivant Chardin, on en mange en grande quantité sous le nom de Hochette. Les vieilles femmes donnent dans ce pays le suc de la plante comme rafraîchissant, ce qui indique probablement que l'agent nuisible, à un certain moment, existe plus spécialement dans la graine, ou du moins s'y trouve en proportion beaucoup plus notable que dans les autres parties de la tige. Néanmoins, pendant la floraison, surtout dans les pays chauds, il transsude de cette tige, dit Deyeux, une liqueur acide corrosive. Plus tard, ajoute-t-il, les tiges et les feuilles peuvent, sans inconvénient, être données pour nourriture aux animaux herbivores, et après la récolte on conserve les tiges coupées pour servir de fourrage aux bestiaux.

Il est bon de noter également, que dans nos départements méridionaux, même avant la cuisson dans l'eau bouillante, le pois chiche est mis à tremper plusieurs heures, une nuit entière, dans l'eau fraîche. Cette variété de pois a cependant la pellicule beaucoup plus mince que celle du pois ordinaire ou du haricot, par exemple. Est-ce que ce procédé aurait déjà pour effet d'éliminer une partie du principe dangereux, ou de préparer une action plus directe de l'eau en ébullition sur l'enveloppe et la partie farineuse ? Du reste,

un vers de l'école de Salerne conseille d'enlever la peau des pois, quels qu'ils soient, destinés à servir à la nutrition : *Pellibus ablati, sunt bona pisa satis.*

Enfin, la médecine a fait usage du pois chiche comme lithontriptique, diurétique, contre la jaunisse et les maladies atrabilaires. Mais les plus anciens auteurs recommandent de n'employer que la *seconde décoction* de cette graine, et encore, suivant eux, le trop grand usage nuit à la vessie et aux reins. Plus récemment on a conseillé cette décoction contre l'hydropisie, mais la médecine n'a plus recours à cet agent infidèle qui, de plus, comme vous le voyez, Messieurs, est loin d'être toujours inoffensif.

L'analyse chimique du *Cicer arietinum* a été faite par plusieurs savants. Figuier n'y aurait trouvé que de l'amidon, de l'albumine, une matière végeto-animale, du mucus, une substance résiniforme, des phosphates de chaux et de magnésie, du fer, tous principes excessivement alibiles. Mais Dispan y a rencontré un acide particulier qu'il appelle cicérique, et Vauquelin y a positivement reconnu un mélange d'acides oxalique et citrique. Deyeux avait déjà pensé (*Journal de phys.*, tome 48, p. 302), que l'acide du pois chiche devait être de l'acide oxalique pur. Loiseleur, Delongchamps et Marquis assurent, du reste, que la liqueur acide qui suinte des tiges et des feuilles, dans les régions chaudes principalement, est assez forte pour corroder les bas et même les souliers d'une personne qui passe à travers un champ ensemencé de cette espèce de plante. Enfin, il est classiquement enseigné de nos jours que l'acide oxalique libre se trouve dans les vésicules du pois chiche.

Je pense donc, d'après ces données, qu'il n'y a pas lieu de chercher dans la décoction aqueuse de cette graine,

ou par tout autre procédé d'analyse chimique, un agent toxique ayant de l'analogie avec la strychnine, la brucine, la picrotoxine; c'est à une substance beaucoup plus répandue, mais qui n'est pas moins dangereuse, qu'il faut rapporter les faits désastreux, si nombreux et si bien décrits dans le travail de M. Verrier. L'acide oxalique est, suivant moi, indubitablement le seul coupable.

Cet acide est en effet un poison des plus actifs. Percy, en 1824, a publié à Édimbourg, un écrit ayant pour titre : *De acidì oxalici vi venenosâ*. L'année suivante, Venales, dans une leçon, a étudié la nature et les propriétés de l'acide oxalique comparativement à celles du sel d'Epsom (sulfate de magnésie), purgatif dont nos voisins font un si fréquent usage. Le professeur avait pour but de démontrer les dangers qui peuvent résulter de l'emploi de l'acide précité administré par inadvertance au lieu de sel d'Epsom. Cette méprise, en effet, a causé de fréquents empoisonnements observés surtout en Angleterre, où l'on a donné souvent, à la dose d'une demi-once à une once, comme sulfate de magnésie, l'acide oxalique, poison corrosif, ayant déterminé la mort en quelques minutes. Dès 1817, Burrows déclarait au docteur Roche que onze exemples de cet empoisonnement étaient parvenus à sa connaissance. Dans leurs essais toxicologiques sur les animaux, tous les expérimentateurs ont noté ces effets mortels. Les chiens périssent immédiatement lorsqu'on leur fait prendre de deux gros à une demi-once de cet acide. Des vomissements nombreux, avec des efforts violents, accompagnés d'une grande agitation et souvent même de convulsions, suivis d'un état d'affaiblissement de plus en plus prononcé, sont les symptômes constants, dit le docteur Devergie.

J'ai vu, néanmoins, un cas où la mort survint sans le

cortège des phénomènes précédents. Il y a une vingtaine d'années, je me trouvais dans une petite localité du département de la Manche, située au bord de la mer. Au moment où je prenais un bain, on m'appela en toute hâte pour donner des soins à une petite fille de six à sept ans qui était, m'assura-t-on, dans l'état le plus alarmant. Je fus bientôt près d'elle, et je vis, en effet, que l'on n'avait rien exagéré de la situation. L'enfant était couchée sur le dos, immobile, les yeux fixes; le visage était pâle, la peau déjà froide, le cœur battait à peine, il y avait une contraction, comme spasmodique, insurmontable, des muscles de la mâchoire inférieure. Cette triste scène avait lieu dans une maison bien pauvre où tout manquait; et pendant que je donnais quelques ordres à la mère et aux personnes présentes, que je tentais d'ouvrir la bouche de la petite malade afin de provoquer le rejet des matières contenues dans l'estomac ou d'ingérer quelque liquide, elle s'éteignit sans secousses, sans vomissement, sans évacuation d'aucune sorte et sans convulsion. La cause de ce malheur était dû à un empoisonnement par le suc d'oseille que la mère avait fait boire à son enfant quelques heures auparavant, comme vermifuge, à la dose d'un grand verre, d'après le conseil d'une voisine. On sait que le suc d'oseille contient dans une proportion notable du sur-oxalate de potasse et même de l'acide oxalique libre, si l'on s'en rapporte à quelques auteurs.

Ce fait, comme on le voit, s'écarte, pour les signes observés par moi, des cas d'empoisonnement où cet acide a été pris en grande quantité, et si je l'ai consigné ici, avec tous les détails encore présents à ma mémoire, c'est qu'il me semble servir d'intermédiaire aux cas où le poison a été absorbé à faible dose et pendant un temps plus ou moins long.

Or, si nous consultons les toxicologistes, nous les trouvons unanimes sur les effets produits par ce mode d'absorption à petites doses et successives. Je me contenterai par conséquent de citer celui dont le nom était sous ma plume il n'y a qu'un instant, le docteur Devergie. A faible dose, dit-il, l'acide oxalique agit principalement sur le système nerveux. Alors, et suivant que le poison est à l'état solide ou étendu d'une proportion d'eau plus ou moins grande, on peut observer le tétanos, la diminution dans la contractilité du cœur, qui est parfois totalement éteinte au moment de la mort ; souvent aussi un état spasmodique très prononcé ; dans d'autres cas, le narcotisme et les phénomènes que produit l'opium.

Christison et Coindet formulent les propositions suivantes : « Étendu d'eau, l'acide oxalique est absorbé et porte son influence sur les organes éloignés. Il agit directement comme sédatif. Les organes sur lesquels il manifeste son action sont d'abord la moëlle épinière et le cerveau, ensuite et secondairement les poumons et le cœur. La cause immédiate de la mort est parfois une paralysie du cœur, d'autres fois une *asphyxie* ou enfin ces deux affections réunies. »

Maintenant, si l'on rapproche l'énoncé de ce cortège de symptômes physiologiques de la description des lésions morbides exposées par notre savant collègue, il n'est pas nécessaire d'être versé dans les études médicales ou vétérinaires pour s'apercevoir qu'il y a une concordance parfaite, et que c'est bien à l'acide oxalique contenu dans le *cicer arietinum* qu'il faut incontestablement attribuer les pertes éprouvées dans l'une des écuries de l'administration des Omnibus de la ville de Rouen.

Comme l'a très bien observé M. Verrier, c'est surtout

sur la moëlle épinière que l'agent toxique, pris à faibles doses, semble exercer son action. La paralysie du train postérieur ou paraplégie, si souvent notée par lui, en est la preuve palpable, et les symptômes les plus immédiatement graves indiquent que la partie tout-à-fait supérieure de cet organe est également atteinte. Là, en effet, prend naissance un nerf, le pneumo-gastrique, dont un grand nombre de divisions vont se distribuer au larynx et au cœur. On conçoit que la paralysie, même partielle, de ces rameaux doit donner naissance aux phénomènes d'asphyxie et par suite de congestion, et que lorsque la lésion porte particulièrement sur les nerfs cardiaques, la mort ne peut tarder à survenir. Ainsi, pour la jeune fille qui a succombé sous mes yeux, je suis convaincu que c'est l'arrêt des battements de l'organe central de la circulation qui a joué le principal rôle dans l'issue funeste qui survint si rapidement.

En résumé, les données expérimentales, toxicologiques, chimiques, physiologiques et anatomiques se réunissent, à mon avis, pour conduire à cette conclusion : le principe essentiellement nuisible contenu dans le pois chiche est l'acide oxalique.

On trouve encore la confirmation de cette assertion dans ce fait que l'ébullition dans l'eau et la torréfaction font disparaître ce principe. Et, en effet, l'eau bouillante et même froide dissout aisément l'acide oxalique, et la chaleur directe le décompose.

L'Académie voudra bien accueillir avec sa bienveillance accoutumée ces notes rédigées trop rapidement, ces recherches sans doute fort incomplètes et cette discussion qui aurait certes beaucoup gagné à être présentée par tout autre de mes confrères ; mais, M. Verrier a fait, pour

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE M. DUMESNIL

SUR LE

POIS CHICHE.

MESSIEURS,

Les quelques notes que je vais avoir l'honneur de vous soumettre sont à la fois un éclaircissement et un complément concernant le travail que je vous ai présenté dans l'une de vos dernières séances, à l'occasion du mémoire de M. Verrier sur l'emploi du petit pois chiche, *lathyrus cicera*, dans l'alimentation des chevaux.

L'éclaircissement devrait aussi s'appeler une rectification ; en effet, après la lecture faite par M. Verrier, la discussion, au sein de l'Académie, a porté sur le pois chiche, *cicer arietinum*, et non sur l'espèce de légumineuse incriminée. N'ayant pas sous les yeux, d'ailleurs, un échantillon des pois en question, la confusion a été facile pour tous ; cependant, mes conclusions n'en subsistent pas moins, comme on va le voir, et tout ce que j'ai dit du gros pois chiche peut et doit aussi s'appliquer au petit. Du reste, cette confusion de noms entre ces deux espèces si voisines a été faite bien souvent, même dans les pays où on les cul-

ainsi dire, un appel à la médecine comparée, et j'ai cru que les matériaux épars dans les annales qui ont pour objet l'art d'observer et de guérir les maladies, pouvaient jeter un certain jour sur la question.

J'ai cru, d'ailleurs, que je ne saurais mieux reconnaître, pour ma part, le vif intérêt que m'a inspiré une communication qui me paraît appelée à signaler à l'attention de tous les nombreuses contradictions énumérées par l'auteur, à faire cesser bien des incertitudes et à établir péremptoirement que l'usage du pois chiche, dont la culture tend, dit-on, à se propager dans notre contrée, doit être soigneusement banni de l'alimentation des animaux, à moins d'une préparation préalable tendant à éliminer l'élément toxique contenu dans ce végétal.

tive ordinairement. Enfin, une variété du gros pois chiche que j'ai en ce moment sous les yeux, se rapproche beaucoup plus, sauf le court éperon, du petit que du gros pois chiche.

J'ai besoin de rappeler ici que c'est le fait d'un empoisonnement par le jus d'oseille, observé par moi et qui a amené la mort dans des conditions ayant certaines analogies avec les graves accidents consignés par M. Verrier, qui m'a engagé à faire quelques recherches et suggéré l'idée que l'acide oxalique pourrait bien être l'agent d'intoxication. Voici les paroles textuelles de Devergie qui m'ont confirmé dans cette opinion : « Si l'acide oxalique
« a été étendu d'eau et donné à des animaux, il peut
« amener la paralysie du cœur et le tétanos le plus violent.
« S'il est en dissolution affaiblie, l'animal périra après
« avoir présenté les symptômes de narcotisme du genre
« de ceux que produit l'opium. »

Restait donc à savoir, selon moi, si le pois chiche contenait réellement de l'acide oxalique. Quand j'ai cité les analyses de Deyeux et de Vauquelin, j'ai pensé que cette analyse se rapportait à la graine du pois chiche ; mais il paraît qu'elle a porté sur la liqueur acide qui transsude, dans l'été, des poils de cette légumineuse. Mérat et de Lens auxquels j'ai emprunté ce renseignement renvoient, pour les détails, au *Journal de physique*, tome XLVIII, page 302 ; or, cette indication est erronée. Mais Nysten dans son Dictionnaire, ouvrage essentiellement classique, dit que l'acide oxalique libre existe dans les pois chiches. Dorevault qui, dans son *Officine*, a reproduit très fidèlement les faits acquis à la science, dit que ces pois eux-mêmes et les feuilles contiennent de l'acide oxalique.

Mais pour lever tous les doutes, il n'y a rien de plus

simple que de faire des expériences chimiques sur cette graine. M. Lailler, pharmacien distingué, qui s'intéresse vivement à cette question et qui partage entièrement ma manière de voir, a bien voulu déjà, sur ma demande, commencer quelques analyses, M. Verrier ayant mis à notre disposition une certaine quantité de graines de gros et de petits pois chiches.

Voici les résultats qu'il a obtenus et que je m'empresse de consigner ici ; je lui laisse la parole :

« 20 grammes de pois chiches, tête de bœuf, *cicer*
« *arietinum*, m'ayant été remis par M. Verrier, je les ai
« fait macérer pendant trente heures dans 100 grammes
« d'eau distillée, dans un flacon plein et bouché. Le ma-
« céré filtré a présenté une réaction acide ; agité avec l'eau
« de chaux, il a donné naissance à un précipité blanc,
« insoluble dans un excès de la liqueur, insoluble dans
« une solution d'acide oxalique et complètement soluble
« dans l'acide azotique ; versé dans une solution de sul-
« fate de cuivre, il y a produit un léger précipité blanc
« bleuâtre ; traité par les acides minéraux, il n'a éprouvé
« aucun trouble, et il en a été de même avec l'ammo-
« niaque.

« J'ai fait bouillir les mêmes pois pendant 50 minutes
« dans 250 gr. d'eau distillée, en me servant d'une capsule
« en porcelaine. Le décocté a été filtré et soumis à l'é-
« vaporation, à la chaleur du bain-marie, jusqu'à ce qu'il
« fût réduit au poids de 10 gr. Ce résidu, séparé de la
« substance gomme-résiniforme qu'il contenait, avait une
« réaction acide prononcée. L'acidité n'était pas seulement
« décelée par la teinture bleue de tournesol, elle l'était
« encore par la dégustation. Ce résidu a produit, comme
« le macéré, un précipité blanc avec l'eau de chaux, pré-

« cipité insoluble dans un excès de la liqueur, insoluble
« dans une solution d'acide oxalique et soluble dans l'acide
« azotique. Un précipité blanc bleuâtre, plus abondant que
« dans le premier cas, s'est formé dans une solution de
« sulfate de cuivre par l'addition de la liqueur.

« Je crois, en raison de ces réactions, pouvoir affirmer
« que l'acide oxalique existe dans les pois chiches, *cicer*
« *arietinum*, qui m'ont été remis et qu'il ne peut être con-
« fondu, par suite des caractères précités, avec les acides
« citrique et acétique que l'on trouve abondamment ré-
« pandus dans le règne végétal.

« Un échantillon de petit pois chiche, pois cornu, ja-
« rosse, gesse chiche, *lathyrus cicera*, qui m'a été égale-
« ment fourni par M. Verrier, a été, de ma part, soumis
« aux mêmes expériences que le gros pois chiche; comme
« ce dernier, il a présenté une réaction acide après avoir
« été traité par macération ou par décoction; mais les ca-
« ractères de l'acide, *quoique se rapprochant beaucoup de*
« *ceux de l'acide oxalique*, ne me paraissent pas assez
« concluants pour que je puisse me prononcer, dès à pré-
« sent, sur sa nature.

« D'ailleurs, je crois pouvoir avancer que la composition
« du *lathyrus cicera* diffère sensiblement de celle du *cicer*
« *arietinum* et que l'analyse de l'un de ces deux pois ne
« peut s'appliquer à l'autre.

« Les faits si intéressants au point de vue de l'hygiène
« vétérinaire présentés par M. Verrier, les rapproche-
« ments et les déductions dus à M. le docteur Dumesnil
« susciteront, sans aucun doute, des expériences chi-
« miques propres à déceler la cause des phénomènes d'in-
« toxication produits accidentellement par le *lathyrus*
« *cicera*. J'ai moi-même entrepris sur ce sujet des re-

« recherches que je me propose de continuer dans la mesure
« de mes connaissances en chimie, et dans les courts mo-
« ments de loisir que me laisseront mes occupations. »

Vous le voyez, Messieurs, si la chimie n'a pas prononcé son dernier mot, elle semble déjà confirmer mes assertions ; je persiste donc à croire, jusqu'à preuve du contraire, que l'acide oxalique est ici le principe nuisible. Si le gros pois chiche n'a pas amené d'accidents aussi fréquents que la jarosse ou petit pois chiche, c'est qu'on lui fait alors toujours subir des préparations culinaires qui le débarrassent de l'acide oxalique.

En ce qui concerne la jarosse, on ne saurait nier ses effets pernicieux, et l'on s'étonne que les nombreux exemples qui en ont été rapportés n'aient pas engagé les chimistes à éclaircir ce sujet qui présente encore beaucoup d'obscurité et des faits même contradictoires, puisque certains agriculteurs, par exemple, disent que ces semences ne sont pas nuisibles et que d'autres sont d'un avis tout opposé.

En attendant, voici de nouveaux rapports qui viennent appuyer les assertions des derniers, assertions consignées avec soin dans l'exposé de M. Verrier. Dans la matière médicale de Vicat, tirée du grand ouvrage de Haller, (*Historia stirpium indigenarum Helvetiæ*), on dit que M. Duvernoi attribue à l'usage de cette graine les accidents dont parle M. Binniger, qui a vu quarante personnes malades pour en avoir fait usage. « Aussi, en 1705
« et en 1714, cette plante fut proscrite en Suisse par au-
« torité publique. Elle occasionne chez les hommes, seu-
« lement, une roideur dans toutes les articulations qui
« servent au mouvement de la jambe et le boitement. J'ai
« entendu parler du mauvais effet que cette plante a

« produit au pays de Vaud ; mais on n'a pas encore des
« expériences sûres à cet égard, cela vaudrait bien pour-
« tant la peine qu'on en fît. »

Depuis Haller, la question, il faut le reconnaître, Messieurs, n'a pas fait de bien grands pas, et il est fâcheux que dans les ouvrages de botanique les plus récents, en voie même de publication et se disant les plus complets, on donne à cette plante une très mauvaise réputation, sans indiquer où réside son principe vicieux et ce qu'il est, en définitive. (Une lettre, écrite à ce sujet par M. Lailler à M. Vilmorin, est restée jusqu'à présent, 10 août 1869, sans réponse.)

Mais faisons encore quelques citations. Valisneri a vu les hommes perdre sans retour la faculté de se mouvoir pour avoir mangé ce qu'il dit être l'Ers, mais que M. Duvernois affirme être le *Lathyrus cicera*. Tous ces genres sont d'ailleurs suspects ; ainsi : l'*Ers*, *Ervum ervilia*, suivant Haller, est une nourriture pernicieuse pour les hommes et les animaux ; elle aurait occasionné des maladies épidémiques aux chevaux même ; elle affaiblit les genoux et empêche le mouvement des muscles extenseurs. Cette graine serait désastreuse pour les poules qu'elle tue par la dilatation qu'elle produit dans le gésier.

Je lis dans le *Dictionnaire des Sciences naturelles*, tome XVIII, pages 511 et 512 : « La gesse chiche, la-
« *thyrus cicera*, est cultivée en Espagne et dans quelques
« cantons en France, et l'on mange, dit-on, ses graines
« dans le premier pays. Cependant, ces mêmes graines
« viennent d'être signalées comme pouvant devenir un
« aliment très dangereux pour l'homme, quand elles sont
« introduites dans le pain. Lorsqu'elles n'y sont que
« dans une faible proportion, il ne paraît pas qu'il en ré-

« suite de mauvais effets, mais dans l'année 1817 où la
« disette s'est fait sentir dans beaucoup de départements,
« quelques personnes en ayant mis dans leur pain plus
« que de coutume, les uns en sont morts, les autres ont
« été frappés de paralysie incurable. »

Il serait facile de multiplier ces extraits; ceux que je viens de rapporter suffisent.

Maintenant, en raisonnant d'après mon hypothèse, que les recherches de M. Lailler semblent appuyer, le fait de l'empoisonnement occasionné par du pain contenant de la farine de gesse, n'est pas en contradiction avec elle; car on conçoit que si la partie externe du pain a subi dans le four un degré de chaleur qui a dû décomposer l'acide oxalique, il n'en est pas de même pour la partie centrale soumise à une chaleur inférieure à celle où cette décomposition s'opère.

De plus, cette hypothèse expliquerait comment dans certaines années la gesse peut être nuisible, et comment elle est sans danger dans d'autres récoltes. En effet, comme me le faisait remarquer M. Lailler : suivant le plus ou moins de chaleur, le plus ou moins d'humidité, la nature du sol, etc., etc., les principes contenus dans toutes les graines peuvent varier en proportion; or, l'acide oxalique se rapproche, par sa composition atomique, de l'amidon, par exemple, et l'on sait aussi que cet acide se forme toutes les fois qu'on expose les matières organiques neutres à l'action des corps oxydants. Il est donc admissible que, sous certaines influences atmosphériques et telluriques, l'acide vienne tellement à prédominer qu'il puisse amener les résultats fâcheux consignés partout.

Mais je laisse là le champ des suppositions; mon but et celui de mon collègue et ami, M. Verrier, aura été

atteint si les cultivateurs, les propriétaires de chevaux, les chimistes, nous aident à dégager cette inconnue ; je dirais presque même les botanistes, puisque suivant Mérat et de Lens, on n'aurait pas désigné moins de trois graines sous le nom de jarosse, savoir : celle du *lathyrus cicera*, qui paraît la véritable, celle de l'*ervum monanthos*, et même celle de l'orobe, *ervum ervilia*.

Vous m'excuserez, Messieurs. d'avoir donné trop d'étendue, sans doute, à de simples notes et d'être revenu sur une étude qui mérite l'attention d'hommes spéciaux et plus compétents que je ne puis l'être ; mais j'ai dû épuiser, en ce qui me concerne, un sujet bien digne d'intérêt, et si ce que j'ai pu avancer soulève des objections et la controverse, il n'en peut rien résulter que d'avantageux. En effet, on ne s' imagine pas avec quelle facilité l'opinion publique s'égare dans certains cas et combien on est porté à attribuer à des causes toutes différentes et fort innocentes, les effets qu'on a sous les yeux, tandis que l'on absout le seul et vrai coupable. Ainsi, j'ai entendu dire que notre honorable collègue, M. Verrier, avait fait fausse route, que les chevaux des omnibus n'étaient devenus malades que parce qu'on les avait conduits à la mare du Petit-Quevilly, dont l'eau est malsaine et corrompue, et que si on leur eût donné de l'eau claire et quelques litres de pois chiches de plus, il ne seraient pas si malades.

ÉTUDE CHIMIQUE

SUR LE

BLÉ D'ÉGYPTÉ,

Par M. Auguste HOUZEAU.

La grande fertilité des plaines de l'Égypte arrosées par le Nil et le bas prix du blé qu'elles fournissent à la consommation, ont déterminé à une certaine époque le gouvernement français à faire examiner la question de l'importation de ces blés en France dans les années de disette.

Mais le peu de concordance entre les analyses des blés d'Égypte, faites et publiées par d'habiles chimistes, m'a décidé à soumettre la question à un nouvel examen dans le laboratoire de l'École d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

Ainsi, tandis que M. Péligot indique 20 centièmes de matières azotées dans 100 parties de blé d'Égypte, et 10,7 centièmes dans 100 du blé d'Espagne qui affluait sur les marchés de Paris en 1848 :

	Blé d'Égypte.	Blé d'Espagne très commun sur le marché de Paris, mélange de blé tendre et de blé dur.
Eau	13,5	15,2
Matières grasses.	1,1	1,8
Matières azotées solubles et insolubles	20,6	10,7
Matière soluble non azotée (dextrine)	6,0	7,3
Amidon	55,8	62,1
Cellulose et sels.	3	2,9
	100,0	100,0
Azote	3,31	1,71

M. Payen, de son côté, conclut, dans un rapport adressé à M. le Ministre de l'Agriculture, que 100 parties en poids de farine de blé de France moulu comparative-ment avec le blé d'Égypte, ont fourni 28,6 de gluten humide, et la farine égyptienne seulement 23,2.

Les deux échantillons de blé que j'ai examinés, et que je désignerai par les numéros 1 et 2, ont été prélevés sur une fourniture de froment de plus de 900 kilog.; ils m'ont été remis par M. Ernest Baroche, à son retour d'Égypte, en 1862, et ils proviennent du même canton, non loin de Louqsor, à 160 lieues environ au sud du Caire (récolte de 1861).

Il n'y a d'ailleurs entre ces deux échantillons d'autre différence que les soins apportés dans la culture et dans la récolte, car ils ont poussé dans la même localité et n'ont reçu ni fumure ni amendement. Seulement l'échantillon n° 1 a été produit par un bon cultivateur qui récolte avec intelligence et nettoie son blé après

le battage ; l'échantillon n° 2 a été produit par les méthodes grossières du pays ; il n'a pas été nettoyé après le battage ; l'odeur un peu forte qu'il exhale paraît due à l'habitude qu'on a en Égypte de répandre du fumier de cheval dans les espèces de silos où on le conserve.

Dans tous les cas, ce n'est qu'après avoir soumis nous même ces deux échantillons de blé à un nouveau nettoyage minutieux que nous en avons entrepris l'analyse d'après les méthodes suivies par MM. Boussingault, Payen et Péligot.

Le blé d'Égypte n° 1 a une odeur peu agréable ; quoique d'un bel aspect, il est mélangé de terre et de graines étrangères ; 602 grammes de ce blé ont fourni, par un nettoyage fait à la main, 18 grammes de matières étrangères.

Le blé d'Égypte n° 2 présente également une odeur peu agréable, il contient aussi beaucoup de terre et de graines étrangères ; 581 grammes de ce blé ont donné, par un nettoyage fait à la main, 60 grammes de terre et de graines étrangères.

*Composition des blés d'Égypte
sur 100 parties en poids.*

	Blé n° 1.	Blé n° 2.
Eau.	11,80	11,10
Sels minéraux (cendres)	1,54	1,61
Matières grasses	1,45	1,49
Matières azotées solubles et insolubles.	8,20	9,59
Cellulose	1,73	1,67
Amidon, dextrine et perte	75,28	74,54
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>
Azote, 0/0.	1,312	1,535

100 de cendres du blé n° 1 = 47,21 d'acide phosphorique, soit 0,73 0/0 de blé à l'état normal.

100 de cendres en blé n° 2 = 44,68 d'acide phosphorique, soit 0,71 0/0 de blé à l'état normal.

Sous le rapport des matières azotées, le blé égyptien n° 2 diffère peu du blé d'Espagne qui, en 1848, se vendait abondamment à Paris, mais il se trouve moitié moins riche que le blé d'Égypte analysé par M. Péligot.

CONCLUSIONS :

1° Le blé d'Égypte n° 2 est plus riche en principes azotés et par conséquent en gluten que le blé n° 1;

2° Dans le blé d'Égypte n° 2, l'azote est presque en égale proportion que dans le blé d'Espagne qui, en 1848, était très abondant sur le marché de Paris;

3° Le son provenant des blés d'Égypte est bien plus riche en matières grasses, en principes azotés et en sels, que les farines des mêmes blés;

4° Le pain confectionné avec les farines du blé d'Égypte n° 2 est, à l'état sec, moitié moins riche en azote que le pain de munition de Rouen;

5° La proportion de gluten tiré des farines de France ou de l'Europe est, en général, bien plus élevée que celle que fournissent les blés d'Égypte;

6° Le gluten d'origine française est aussi plus riche en azote que le gluten brut retiré des froments égyptiens, mais il est plus pauvre en matières grasses et en sels;

7° Le gluten brut extrait de farines de provenance égyptienne n'est pas ou n'est que très peu élastique. Chauffé à $+ 210^{\circ}$, il ne boursouffle nullement, tandis que dans les mêmes conditions, le gluten des blés

français se montre très élastique et triple de volume sous l'influence de la chaleur ;

8° La principale cause de cette non élasticité des glutens égyptiens réside dans l'interposition entre les mailles du gluten proprement dit d'un tissu cellulaire de nature complexe et dans lequel on trouve en quantités notables, de la cellulose, des matières protéiques et résinoïdes et des sels, toutes substances qui se rencontrent dans le son ou dans l'épisperme du grain. On démontre le fait en malaxant de la pâte dans un nouet sur lequel tombe un filet d'eau. La partie du gluten qui passe à travers les interstices de la toile est très élastique, celle qui reste dans le nouet ne l'est pas.

9° Le rapport entre la partie élastique et la partie non élastique du gluten brut est de 1 : 4 ;

10° La partie non élastique du gluten brut contient, à l'état sec, 13 0/0 de cellulose ;

11° La partie élastique du gluten brut, c'est-à-dire le gluten épuré, se rapproche alors beaucoup du gluten français sous le rapport de ses propriétés extensibles et de sa richesse en azote ;

12° Pour améliorer le gluten des farines d'Égypte et par suite la farine elle-même, il faut donc chercher à empêcher de passer dans ces farines certaines pellicules fines de l'épisperme du blé. On arriverait peut-être rapidement à ce résultat en perfectionnant les procédés de mouture actuellement employés ;

13° Les proportions de matières azotées pourront être augmentées dans les blés d'origine égyptienne par l'usage d'engrais appropriés à la nature du sol des diverses provinces de l'Égypte.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT
SUR LES TRAVAUX
DE LA
CLASSE DES LETTRES & DES ARTS,

PAR
M. DECORDE,
Secrétaire de cette classe

MESSIEURS,

Je ne saurais mieux commencer le compte-rendu des Travaux de la Classe des Lettres pendant le cours de cette année qu'en vous rappelant la distinction si justement acquise qui vient d'être décernée à M. l'abbé Cochet et dont l'honneur rejaillit également sur l'Académie. Déjà couronné en 1863 pour le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Dieppe* (1), notre savant confrère a, depuis cette époque, poursuivi courageusement son œuvre et il a pu adresser à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour le concours de 1868, le *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure* tout entier. Ce travail considérable a

(1) Voir le *Précis de l'Académie*, année 1863, page 392.

obtenu, dans la séance publique de la Sorbonne du 3 avril 1869, le prix de 1,500 fr. et la Médaille d'or accordés par le Ministre ; une Médaille de bronze et une somme de 300 fr. ont été, en outre, décernées à l'Académie.

M. l'abbé Cochet ne s'est point borné à cette œuvre capitale : il nous a, de plus, communiqué cette année de très intéressantes recherches sur l'emploi du plomb pour les sépultures, soit dans l'antiquité, soit au moyen-âge.

Il résulte de ces recherches qu'employé d'abord, concurremment avec la pierre, pour la conservation des cendres des corps aux temps de la Grèce et de Rome, le plomb fut ensuite assez généralement abandonné lorsqu'aux premiers siècles du christianisme on reprit l'usage d'inhumer les cadavres. On n'avait plus alors la même nécessité de s'en servir comme urne funéraire, mais on l'utilisait cependant encore pour de petits sarcophages contenant le squelette des enfants décédés avant leur septième année. Ce ne fut que vers le iv^e ou le v^e siècle qu'on y recourut de nouveau pour la sépulture des adultes. L'archéologie nationale a découvert, en effet, de nombreux cercueils en plomb appartenant à cette époque, et notre savant confrère en a reproduit les types principaux dans une série de dessins qu'il a fait passer sous les yeux de l'Académie.

En somme, les Gaulois paraissent avoir peu connu le plomb et ils n'en ont guère fait usage que pour des médailles et pour quelques objets de très petite dimension. Ce n'est que sous la période romaine qu'on le trouve employé communément pour une foule de be-

soins. Dès les trois premiers siècles de notre ère, indépendamment des sarcophages et des urnes, on en fait des tuyaux, des vases domestiques ; on s'en sert pour sceller les pierres des murailles ; on le coule en lingots à la marque des premiers Césars. Deux siècles après, il est complètement entré dans les usages de la vie ; on le trouve laminé avec soin et mêlé par l'industrie à une foule d'alliages.

Cette intéressante monographie sera imprimée dans le *Précis* de l'Académie.

M. Semichon dont le livre sur la *Paix et la Trêve de Dieu* a obtenu de l'Institut, il y a quelques années, une mention très honorable, vous a donné les prémices d'un chapitre détaché de la nouvelle édition qu'il prépare de cet ouvrage. Ce chapitre fait connaître l'origine et les développements de la Paix et de la Trêve de Dieu en Allemagne, comparativement à ce qui s'est accompli à cet égard en France, en Espagne, en Angleterre et en Italie. Suivant M. Semichon, cette institution ne se rencontre pas en Allemagne avant la fin du ^x^e siècle. Ce fut l'évêque de Liège, Henri, qui l'établit le premier en 1081, dans son diocèse. Son exemple fut imité par l'archevêque de Cologne, Sigiwin, en 1083, et deux ans après, un édit semblable était décrété par le synode de Mayence. Les Empereurs ne la reconnurent que plus tard comme loi de l'Empire. Une charte de 1103, dont il ne reste plus que des fragments, donnée à Mayence, dans une assemblée d'ecclésiastiques et de barons où l'Empereur siégeait en personne, paraît bien à notre savant confrère en avoir étendu l'application d'une manière notable, mais il ne la trouve

nettement et définitivement établie qu'au siècle suivant, en 1224.

Quant à la situation respective de ces Trèves en Allemagne et en France, M. Semichon enseigne qu'elles eurent d'abord en Allemagne un caractère féodal. En France, elles furent plus populaires et toujours dirigées par l'Eglise. Les conciles allemands qui les organisèrent furent peu nombreux et ne datent, comme on l'a dit, que de la fin du ^x^e siècle. En France, des confins de l'Espagne à la Picardie, plus de quatre-vingts conciles se réunirent dans ce but à partir de 988. Les canons en furent partout promulgués par l'Eglise dans les villes et dans les villages ; les armées paroissiales et diocésaines s'y levèrent avec un élan admirable et il est sorti de ce mouvement national une révolution dans les arts, dans les sciences et dans les institutions.

M. de Beaurepaire a consacré à un personnage du siècle passé, simple bourgeois de notre ville, qui n'est guère connu aujourd'hui que par la correspondance de Voltaire et par celle de M^{me} Du Deffand, une notice étendue dont il a puisé les éléments principaux dans les Archives de l'Académie et dans un recueil manuscrit appartenant à M. le marquis de Blosseville.

Jean-Nicolas Formont, né à Rouen en 1695, mort dans la même ville, le 14 décembre 1758, n'a jamais rempli de fonctions publiques. Il paraît avoir consacré toute sa vie à la culture des lettres et à la fréquentation des beaux esprits de son temps. Poète distingué, on a de lui des épîtres adressées à Saint-Aulaire, à M^{me} Du Deffand, aux abbés de Rothelin et du Resnel, épîtres versifiées avec infiniment de goût et qui dénotent un

talent remarquable. Sa correspondance accuse en même temps un critique fin et délicat. Voltaire, dont il fut l'ami, trouva souvent en lui un conseiller habile et même un juge impartial.

Les premières relations de Formont avec Voltaire datent du séjour que ce dernier fit à Rouen chez Cideville, quand il y vint pour traiter, avec le libraire Jore, d'une nouvelle édition de la *Henriade*. Elles devinrent plus intimes, par suite du concours très actif que Formont lui prêta en 1731, de concert avec Cideville, pour l'impression, chez le même libraire, de l'histoire de Charles XII, dont la publication avait été arrêtée à Paris.

Les lettres adressées à Cideville par Formont et dont M. de Beaurepaire a donné l'analyse, se placent de 1730 à 1737. Il y en a une dernière de 1740, mais qui semble, par sa forme plus cérémonieuse, indiquer que depuis 1737 il y avait eu entre eux quelque refroidissement. Il n'en fut pas de même de ses relations avec Voltaire. On les voit se continuer avec une égale intimité jusqu'à sa mort arrivée en 1758.

La correspondance de Formont témoigne d'une grande indépendance d'esprit et de caractère. On doit signaler à son honneur qu'il était attiré vers le philosophe bien moins par les qualités du cœur que par les grâces de l'esprit.

Vous avez ordonné l'impression de cette notice dans le *Précis* de l'Académie.

M. de Beaurepaire avait aussi retrouvé dans vos Archives une série de lettres restées jusqu'ici inconnues, écrites par J.-B. Cochin fils, dit le chevalier Cochin,

à J.-B. Descamps, un des premiers membres de l'Académie, fondateur de l'École gratuite de peinture et de dessin de la ville de Rouen. Nous avons pris connaissance de ces lettres et l'intérêt qu'elles nous ont paru présenter nous a engagé à vous en faire connaître de nombreux extraits.

Cette correspondance commence au 5 décembre 1757 et ne s'arrête qu'au 10 janvier 1790, trois mois environ avant la mort de Cochin. Écrite au courant de la plume avec une remarquable facilité de style, elle contient des détails pleins d'intérêt sur la vie intime et sur le caractère de Cochin. Nous en avons détaché plusieurs anecdotes qui sont racontées avec infiniment d'entrain et de goût. On y trouve aussi des appréciations critiques sur les artistes du temps et quelquefois même de véritables revues des salons de l'époque. On doit savoir gré à Descamps d'avoir conservé précieusement toutes ces lettres. Il est à regretter que l'on ne puisse pas mettre en regard celles qu'il écrivait à son tour à son ami.

Cochin était associé correspondant de l'Académie. Les premiers volumes du *Précis* contiennent le résumé de plusieurs communications qu'il fit à la Compagnie (1). Il vint deux fois à Rouen, en 1776 et en 1777, pour dessiner le port de cette ville, et dans l'un de ces voyages il poussa jusqu'au Havre pour y prendre également, suivant son expression, « le portrait du port. » Dans ces deux villes, son talent d'artiste, l'aménité de son caractère, l'étendue de ses connaissances lui créèrent de nombreuses et d'intimes relations. Il

(1) *Précis de l'Académie*, tome IV, pages 46, 215, 218 et 222.

est curieux de voir dans sa correspondance les noms de plusieurs de nos vieilles familles normandes dont il parle avec un vif sentiment de reconnaissance pour l'accueil sympathique qu'il en avait reçu.

L'impression de ce travail dans le *Précis* a été également ordonnée.

M. l'abbé Lecomte vous a présenté la biographie d'un vénérable ecclésiastique, appartenant au département de la Seine-Inférieure, dont il a reçu, dans son enfance, les leçons.

L'abbé Dubois, né à Cuverville-sur-Yère, dans le doyenné d'Eu, le 6 juillet 1764, est mort à Derchigny, doyenné de Dieppe, le 6 décembre 1831. Il avait été ordonné prêtre le 3 avril 1790, et il exerça successivement le saint ministère à Bracquemont et à Derchigny. L'intérêt de la notice que M. l'abbé Lecomte lui a consacrée réside principalement dans le récit de toutes les tortures physiques et morales auxquelles fut en butte l'abbé Dubois à la suite de la condamnation à la déportation, prononcée contre lui, comme prêtre non assermenté, par les membres du district de Dieppe, après le coup d'État du 18 fructidor, ainsi que pendant son voyage de Dieppe à l'île de Rhé et sa détention de quatre années au fort Saint-Martin de cette île. M. l'abbé Lecomte a tracé un tableau saisissant de ce long martyre. Il a peint avec les mêmes couleurs le dévouement admirable de la sœur du digne prêtre qui suivit à pied, malgré les rigueurs de l'hiver et les privations de toute sorte, le triste convoi qui emmenait son frère et qui se condamna, pendant tout le temps de sa détention, à un exil volontaire et à un travail

d'esclave pour lui faire parvenir quelques adoucissements aux rigueurs de sa captivité.

Dans une autre notice biographique, M. Édouard Frère s'est fait, à son tour, l'interprète des sentiments de l'Académie, en consacrant à M. Brevière, dont nous avons à déplorer la perte récente, quelques mots de souvenir et de regret.

M. Louis-Henri Brevière, graveur de l'imprimerie impériale, membre de l'Académie et de plusieurs sociétés savantes, était né à Forges-les-Eaux le 15 décembre 1797. Il est mort le 2 juin 1869, à Hyères, où il était allé, dans un climat plus doux, chercher quelque amélioration à une santé brisée par d'anciennes et douloureuses épreuves. En 1863, il avait obtenu de l'Académie une des médailles d'honneur que la Compagnie décernait alors aux artistes normands. C'était la légitime récompense de travaux remarquables dans les arts et dans l'industrie, et le Rapport, lu par M. Méreaux à la séance publique, énumère avec autorité les titres nombreux et divers qui justifiaient cette honorable distinction (1). La notice nécrologique que M. Frère lui a consacrée complète le rapport de M. Méreaux. Elle fait connaître, avec plus de détails, la série des études et des productions de notre regretté confrère. Elle est, en même temps, un hommage sympathique rendu à son caractère et à son talent.

M. Ed. Frère a, en outre, communiqué à l'Académie une note bibliographique sur les diverses éditions de

(1) Voir le *Précis de l'Académie*, 1863, page 48.

la traduction en vers de l'*Office de la Vierge* par P. Corneille.

Cette traduction parut pour la première fois à Paris, en 1670, en un volume in-12. Elle ne fut réimprimée qu'en 1745, à Nancy, à la suite d'une édition nouvelle de la traduction de l'*Imitation*. L'édition antérieure des œuvres diverses de P. Corneille, par l'abbé Granet (1738), ne contenait que quelques uns des psaumes et des cantiques qui en font partie. Celle de Renouard, en 1817, n'en donne pas davantage. Mais la réimpression complète en a été faite, en 1854, dans l'édition de Lefebvre, et celle de 1862, dite *variorum*, de M. Marty-Laveaux, publiée par la maison Hachette, l'a également reproduite en entier. M. Marty-Laveaux y a ajouté la traduction en vers français des hymnes latines de Saint Victor par Santeuil. Cette traduction, due également à Corneille, a été retrouvée, il y a quelques années seulement, par M. Faugère, dans la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

La traduction de l'*Office de la Vierge* n'a pas le mérite de la traduction de l'*Imitation*. Elle est aussi beaucoup moins connue. On y rencontre cependant quelques beaux passages dignes du grand Corneille.

Il a été procédé, cette année, à la réception de deux nouveaux membres résidants, MM. Fischer et Heurtel.

Professeur d'allemand au Lycée impérial, M. Fischer a pris pour sujet de son Discours de réception une étude comparative sur deux fabulistes, justement renommés, Lessing et La Fontaine. Son but a été particulièrement de signaler, par une appréciation raisonnée de leurs œuvres, la différence essentielle qui

existe dans le génie littéraire des Français et des Allemands. Les fables de Lessing sont en prose : la brièveté, la lucidité en sont les principaux mérites. Elles se rattachent, par leur forme comme par leur tendance, à une poésie plus primitive, que M. Fischer appelle l'épopée des animaux. Au cadre étroit de la fable, La Fontaine, au contraire, a ajouté tous les ornements de l'esprit et du style. Soutenu par le sentiment et le goût de sa nation, il a corrigé l'aridité du genre en y versant les trésors de son imagination. Son œuvre est « une comédie en cent actes divers. » Lessing, moins varié, plus profond peut-être, est plutôt le chantre épique des animaux.

La tendance générale du Discours de M. Fischer, et quelques citations très heureusement choisies semblaient indiquer une certaine prédilection pour le fabuliste allemand. M. le Président De Lérue, en répondant au récipiendaire, s'est fait plus directement l'apologiste de l'auteur français. Il trouve chez La Fontaine plus d'invention, plus de génie ; il le reconnaît pour le véritable maître du genre. Il admet néanmoins que le caractère particulier du talent des deux auteurs étant difficilement comparable, il reste nécessairement une grande latitude pour l'appréciation de leurs œuvres. Il en conclut qu'il y a nécessairement dans cette étude comparative une source abondante d'aperçus intéressants et d'éducation littéraire.

Le Discours de réception de M. Heurtel, aussi professeur au Lycée, est en vers

L'Académie avait pu apprécier déjà, sur le Rapport qui lui avait été présenté par M. Henri Frère, au nom

de la Commission chargée de l'examen de plusieurs travaux offerts par M. Heurtel, que ce jeune professeur était à la fois un homme de science et un poète. Une étude sur les Volcans, l'exposé d'un système nouveau de Sténographie, dénotaient en effet l'homme de science; le poète se révélait par une piquante satire sur une manie de notre époque, *Les Concours*, et par une œuvre plus étendue, *Les Tai-Pings*, poème de l'école d'Alfred de Musset, publié récemment sous le voile d'un anagramme, *The Rule*.

Le Discours de réception de M. Heurtel a donné une nouvelle preuve de ce double caractère du talent de l'auteur. En la forme, il a pris la langue de la poésie; au fond, il a voulu démontrer que l'imagination n'était pas le privilège exclusif des poètes, que cette faculté brillante inspire également les œuvres des savants et que, comme la poésie, la science a aussi ses épopées.

Son sujet ainsi posé, M. Heurtel l'a traité avec beaucoup de talent et de nouveauté. D'un côté, et, pour ainsi dire, à l'avoir de la poésie, il a porté un brillant épisode imité du Marahbaratha: *Nalas et Damayanti*; de l'autre, établissant le bilan de la science, il a montré, dans des vers heureux, auxquels la difficulté de la matière n'enlevait cependant aucun charme, la grandeur et la poésie des découvertes des principaux maîtres de la science: Newton, Arago, Kirchhoff, etc.

En terminant sa lecture, M. Heurtel avait exprimé quelque inquiétude de voir blâmer l'idée qu'il avait conçue

D'aller traduire en vers la loi d'attraction.

M. le Président a pu, dès le début, rassurer notre nouveau confrère, en constatant que son Discours prouvait, une fois de plus, que par une exception heureuse, les connaissances scientifiques et la faculté poétique pouvaient se trouver réunies au même degré dans un même esprit. Il a pensé néanmoins que l'honorable récipiendaire, en plaçant au même rang, au point de vue de l'imagination, la science et la poésie, avait, à son insu peut-être, franchi quelque peu la limite à laquelle on est convenu de borner leur action respective. La science a sa sublimité, sa grandeur; mais il est difficile de rencontrer dans ses recherches et dans ses œuvres le caractère de la poésie. Celle-ci se nourrit de sentiments et d'images; l'autre vit surtout de faits et de déductions. Heureux qui peut allier l'une et l'autre, et joindre, comme l'auteur de l'*Imagination des Savants*, à l'inspiration poétique la connaissance des problèmes ardu de la science!

Le Discours de M. Heurtel et la réponse de M. le Président seront imprimés dans le *Précis*.

Vous avez également ordonné l'impression d'un remarquable travail de linguistique, auquel M. Fischer a donné pour titre : *Histoire d'un Mot*.

Le mot dont notre nouveau confrère a décrit l'histoire, c'est-à-dire les transformations successives à travers les âges, est le radical *gan*, ou suivant une autre prononciation *gna*, auquel les premiers représentants de la grande race indo-germanique attachaient le sens *d'engendrer, produire*, et au figuré celui de *savoir, connaître*. De cette racine première sont sorties dans ces deux ordres d'idées une multitude d'expres-

sions que M. Fischer a rappelées par groupes principaux. C'est en grec le verbe γεννάω, en latin *gigno*, en français *engendrer* et tous leurs dérivés. Un semblable travail se refuse à l'analyse et il serait impossible de donner dans ce Rapport un résumé de la curieuse nomenclature que notre savant confrère a présentée à cet égard à l'attention de l'Académie. On y rencontre un certain nombre de mots, quelquefois très différents en apparence, mais auxquels la réflexion et l'étude font bientôt retrouver une origine commune. C'est là un très intéressant et très utile travail, et M. Fischer a pu dire avec vérité qu'il semble qu'une notable partie de l'histoire intellectuelle et morale de l'humanité soit contenue dans le récit de ce pauvre petit mot *gan*, dont la descendance est si nombreuse et si variée.

Archéologue distingué, M. de Glanville est, en même temps, un voyageur intrépide. Membre de la Société française d'Archéologie, il ne se borne point à assister aux Congrès que cette Société tient, chaque année, sur divers points de notre territoire; il profite de ces Congrès pour faire des excursions dans les contrées voisines et il en rapporte toujours une ample moisson de notes et de souvenirs (1).

Dix jours en Espagne, tel est le titre du récit de voyage qu'il vous a lu cette année. Disons-le tout de suite, ces dix jours ont été largement employés. Parti de Perpignan où avait siégé le Congrès, M. De Glanville a visité, dans ce court espace de temps, Girone, Bar-

(1) Voir le récit de son voyage à Monaco et à Nice en 1867, *Précis de l'Académie*, volume de 1867, page 136.

celone, Sarragosse, Madrid et Avila. Dans chacune de ces villes, il a recueilli de nombreuses observations sur les monuments, sur l'aspect du pays, sur le caractère et les tendances de la population. Il raconte aussi, avec de piquants détails, les incidents du voyage et les déconvenues qu'il a eu quelquefois à subir par suite de la lenteur désespérante des trains, ou par son ignorance de la langue et des usages de l'Espagne. Toutes ses réflexions sont empreintes d'un grand esprit d'observation et d'impartialité. On ne saurait prendre un guide plus sûr et plus agréable pour faire dans ce pays, si peu connu encore, une intéressante et rapide excursion.

M. Henri Frère, que nous signalions tout-à-l'heure comme ayant été le rapporteur de la Commission chargée de l'examen des ouvrages offerts à l'Académie par M. Héurtel, est, en outre, l'auteur d'une analyse critique du nouveau drame de M. Octave Feuillet : *Julie*.

Le jugement de M. Henri Frère sur cette pièce est sévère. Il reproche à M. Feuillet d'avoir abandonné la peinture des sentiments honnêtes et généreux qui avaient inspiré ses premières créations pour étaler sur la scène le spectacle d'un adultère que rien ne justifie ni n'excuse, et qui ne peut dès lors inspirer que le dégoût. Il estime qu'il faut être plus exigeant avec les leçons du théâtre, et il exprime hautement le regret de voir cette œuvre signée du nom de M. Octave Feuillet.

On doit encore à M. Henri Frère le Rapport sur le prix Dumanoir, décerné, cette année, à M^{lle} Cabot, directrice d'une salle d'asile à Yvetot.

Ce Rapport et l'analyse critique du drame de M. Feuillet font partie des pièces imprimées dans le *Précis*.

Il nous reste à mentionner, pour terminer la série des œuvres originales, le Discours écrit spécialement par M. le Président pour la Séance publique sur le rôle et l'utilité des Académies, et deux pièces de vers, l'une de M. Vavasseur: *Les Énergés de Jumièges*, dont le sujet avait également inspiré l'auteur du tableau couronné par l'Académie dans le concours ouvert pour le prix Bouctot; l'autre de M. Decorde: *Les Petits Cadeaux*, ceux qui, suivant le proverbe, entretiennent l'amitié, mais qui causent souvent néanmoins bien de l'embarras à ceux qui les donnent comme à ceux qui les reçoivent.

Tous ces morceaux, compris dans les lectures de la Séance publique, sont imprimés en tête du *Précis*.

Il en est de même du Rapport lu par M. Decorde pour M. Hellis dans cette Séance, au nom de la Commission du prix Bouctot. Le tableau soumis à l'appréciation de l'Académie est l'œuvre d'un jeune peintre de notre ville, M. Gabriel Martin. Nous venons de dire qu'il avait pour sujet: *Les Énergés de Jumièges*, sujet emprunté à l'histoire de la Normandie, comme l'exigeait le programme. Le Rapport de M. Hellis résume très disertement tout ce que l'on sait sur cette vieille légende; il présente ensuite une appréciation très exacte et très judicieuse de l'œuvre que l'Académie a jugée digne de remporter le prix.

La série des travaux de l'année a été complétée,

comme d'usage, par de nombreux Rapports communiqués par divers membres de l'Académie.

Quelques-uns de ces Rapports ne se bornent pas à présenter un résumé des travaux contenus dans les ouvrages adressés à l'Académie. Les rédacteurs en ont élargi le cercle et ils y ont ajouté des observations personnelles ou des recherches intéressantes sur les sujets traités dans ces mêmes ouvrages.

C'est ainsi, par exemple, que MM. De Lérue et Homberg ont été amenés à discuter devant vous divers points qui se rattachent à deux questions d'économie politique qui sont maintenant à l'ordre du jour.

Le Rapport de M. De Lérue portait sur un ouvrage de statistique publié par M. Dollfus-Ausset sous ce titre : *Vigie nationale ; Instruction populaire en Europe en 1867*. Dans cet ouvrage, la France est placée, sous le rapport de l'enseignement primaire, à un rang assez inférieur, après la Suisse, la Hollande, la Suède et même après plusieurs petits états de l'Allemagne. M. De Lérue a pensé que ces conclusions pouvaient n'être pas très exactes et que l'esprit de parti n'y était probablement pas étranger. Il les a, en effet, sérieusement combattues avec des renseignements et des chiffres puisés dans un autre travail, publié récemment par M. Louis Kock dans la *Revue des cours littéraires de la France et de l'Étranger*, et il a exprimé l'opinion que les développements considérables, donnés dans notre pays à l'instruction publique, surtout dans ces dernières années, nous permettaient de lutter avec avantage avec les contrées dans lesquelles l'enseignement populaire paraît le plus avancé.

La question discutée par M. Homberg concernait le patronage des condamnés libérés. Elle se présentait à l'occasion d'une brochure de M. le Dr Gustavo Sangiorgi, professeur de législation à Bologne, brochure dans laquelle M. Sangiorgi faisait connaître les statuts d'une Société fondée à Milan, en 1844, par l'abbé Spagliardi, dans l'intérêt des libérés.

M. Homberg qui ne néglige rien de ce qui peut éclairer cette question sociale, a saisi cette occasion d'entrer en correspondance avec le fondateur de l'œuvre, l'abbé Spagliardi. Il a appris de cet honorable ecclésiastique que la Société avait dû renoncer presque entièrement au patronage des libérés adultes et qu'elle n'avait réussi qu'en ce qui concerne les jeunes libérés. M. Homberg attribue principalement la cause de cet insuccès quant aux adultes au régime trop rigoureux, à son avis, qui est suivi à Milan. Il estime qu'il faut laisser aux libérés au moins quelques heures de liberté par semaine. C'est ce qui se fait dans l'asile de Saint-Léonard, créé en France en 1864, par un autre ecclésiastique, à Couson près de Lyon. Cet établissement donne des résultats extrêmement favorables et la règle qui y est adoptée mérite d'être présentée comme exemple pour toutes les institutions de ce genre.

Une seconde brochure de M. Sangiorgi était un chaleureux plaidoyer contre la peine de mort. M. Homberg, tout en formulant ses réserves en ce qui touche la solution adoptée par l'auteur, a fait aussi et sur ce second travail un Rapport favorable. Vous avez, quelques jours après, sanctionné ses conclusions, en décernant à M. Gustavo Sangiorgi le titre de membre correspondant.

Le titre de membre résidant a été conféré à deux autres candidats, MM. Heurtel, professeur au Lycée impérial, et de Lépinois, conservateur des hypothèques, à la suite de Rapports, lus à l'Académie par MM. Henri Frère et De Beaurepaire, au nom de Commissions.

Déjà nous avons dit que les ouvrages adressés par M. Heurtel à l'appui de sa candidature offraient une grande variété et indiquaient à la fois un littérateur et un savant. M. le Rapporteur vous a présenté l'analyse de chacune de ces œuvres; mais il est surtout entré dans d'assez longs développements sur l'ouvrage principal de l'honorable candidat, le poème des *Tai-Pings*.

A son estime, M. Heurtel est un poète de l'école d'Alfred de Musset. Il lui trouve les allures cavalières, la familiarité railleuse et les bonds rapides et soudains de son modèle. L'exemple d'un tel maître n'est pas facile à suivre. M. Heurtel s'en est tiré cependant avec avantage. Ses vers sont écrits avec beaucoup de facilité et d'élégance. La variété des sujets qu'il traite leur donne un cachet divers de familiarité, de grâce et d'élévation.

Quant à M. de Lépinois, ses études paraissent s'être spécialement appliquées à nos antiquités nationales. Membre de la Société des Antiquaires de France, rédacteur de la Revue des questions historiques, plusieurs fois lauréat de l'Institut, il s'était principalement fait connaître par la publication de deux ouvrages importants : une *Histoire de Chartres* et le *Cartulaire de l'église Notre-Dame de cette ville*.

Le Rapport de M. de Beaurepaire vous a, en outre, présenté l'analyse de deux notices biographiques et

littéraires que l'honorable candidat a consacrées à deux poètes Chartrains du xvi^e siècle, Laurent Desmoulins et Claude Rabet, et dont il avait fait hommage à l'Académie. Un dernier ouvrage, publié à l'occasion de l'Exposition de peinture de 1859, vous a révélé une autre face du talent de M. de Lépinois, en vous montrant la sûreté de son goût et la justesse de ses appréciations en matière d'art. M. de Lépinois n'appartient à notre province que depuis peu de temps encore, mais déjà il a prouvé qu'il serait un des plus fermes soutiens des études historiques et artistiques relatives à la Normandie (1).

Nous citerons encore plusieurs Rapports de M. De Duranville sur les *Annales de la Société Académique de Nantes pour l'année 1867*, les *Mémoires de l'Académie du Gard* pour la même année et les neuvième et dixième volumes des *Bulletins de la Société d'Émulation de l'Allier*; — un compte-rendu par M. Hellis d'une brochure adressée à l'Académie par M. Edmée et dans laquelle l'auteur a retracé *l'Enfance de Jeanne Darc*; — enfin, une appréciation très flatteuse de M. l'abbé Lecomte sur la notice biographique consacrée récemment à notre regretté confrère, M. l'abbé Picard, par un jeune ecclésiastique de notre ville, M. l'abbé Durier.

(1) M. de Lépinois a publié dans la *Revue de la Normandie*, numéros de mai et juin 1869, un très remarquable compte-rendu de la dernière Exposition municipale de peinture de Rouen. Il est président de la Société nouvelle qui vient de se former, sous le titre de *Société de l'Histoire de la Normandie*, pour la publication des Mémoires et des autres ouvrages historiques concernant cette province.

En dehors des travaux des membres de l'Académie, nous devons rappeleraussi que dans une de vos séances, M. Delarze, émule heureux de M. de Pradel, vous a récité des vers improvisés avec une grande facilité sur des rimes qui lui ont été instantanément fournies par les auditeurs. Quelques jours après, M. Delarze donnait une séance publique d'improvisation dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville ; il y obtenait le même succès.

Notons enfin que sur les indications très précises que M. Sainte-Beuve, juge au tribunal civil de la Seine, a eu l'heureuse pensée d'adresser à notre Compagnie, relativement à un médaillon de Nicolas Mesnager, retrouvé récemment dans les magasins du Musée de Versailles, nous avons écrit, au nom de l'Académie, à M. le Maire de Rouen, pour le prier de demander à M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts un moulage du médaillon de ce Rouennais célèbre. M. le Maire a répondu, le 22 janvier dernier, qu'il avait reçu de M. le Surintendant des Beaux-Arts l'autorisation nécessaire pour faire opérer ce moulage et qu'il avait confié à notre honorable confrère, M. Morin, Directeur du Musée de peinture, le soin de surveiller les détails de cette opération.

La communication de M. Sainte-Beuve, appelant l'attention sur Nicolas Mesnager, a donné lieu, dans le sein de l'Académie, à d'intéressantes observations sur quelques faits concernant cet illustre diplomate. M. Gustave Morin a particulièrement signalé que le portrait peint par Rigaud, dont la ressemblance avec le médaillon retrouvé avait surtout fixé sur l'identité du personnage, avait été gravé par un des anciens

membres de l'Académie, Robert Delaunay et qu'il se rencontrait encore des épreuves de cette gravure dans le commerce.

A la perte d'un de nos membres résidants, M. Brevière, auquel, ainsi que nous l'avons dit plus haut, M. Édouard Frère a payé un juste tribut de regrets, il faut ajouter, dans la Classe des Lettres, celles non moins douloureuses d'un membre honoraire, M^{sr} Blanquart de Bailleul et de deux membres correspondants, MM. Paillart et Charma.

M^{sr} Blanquart de Bailleul est mort à Versailles, le 30 décembre 1868, âgé de soixante-treize ans.

Entré dans les ordres en 1828, après avoir d'abord suivi la carrière du barreau, il devint bientôt vicaire général à Versailles, puis évêque de cette ville, et en 1844, archevêque de Rouen. En 1858, il crut devoir se démettre volontairement de ses fonctions pour des motifs de santé. Il fut nommé, peu de temps après, chanoine de Saint-Denis.

Il appartenait à l'Académie, comme membre honoraire, depuis 1844.

M. Paillart, premier président honoraire de la Cour impériale de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas et correspondant de celle de Rouen, est décédé à Nancy, le 15 mai 1869, dans sa soixante-quatorzième année.

Il était avocat-général près la Cour royale de Rouen, lorsqu'il fut nommé membre résidant de l'Académie en 1835. Il quittait notre ville en 1840, pour aller remplir à Nancy les fonctions de Procureur général et il

passait, en conséquence, dans la classe des correspondants.

M. Charma, doyen de la Faculté des Lettres de Caen, membre de l'Académie de la dite ville et secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, était né à la Charité-sur-Loire (Nièvre), le 15 janvier 1801. Il est mort à Caen, le 6 août 1869. Il y occupait avec une grande distinction la chaire de philosophie depuis 1830. L'Académie de Rouen, dont il était membre correspondant depuis 1843, possède dans ses Archives un grand nombre de ses publications sur des sujets de littérature, de philosophie et d'histoire. Son nom faisait autorité en ces matières et sa mort laisse dans l'enseignement, comme dans les sociétés savantes dont il faisait partie, un vide difficile à combler.

Ont été nommés pendant le cours de cette année, dans la classe des Lettres :

Membre résidant, M. De Lépinois, conservateur des hypothèques à Rouen ,

Et membre correspondant , M. Sangiorgi , professeur de droit à Bologne.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

QUELQUES LETTRES INÉDITES

DE

COCHIN,

(1757-1790)

PAR

Par M. A. DECORDE.



SÉANCES DES 12 ET 19 FÉVRIER 1869.

Charles-Nicolas Cochin fils, appelé ordinairement le chevalier Cochin pour le distinguer de son père, a appartenu à l'Académie de Rouen comme associé libre de 1777 à 1790. Son talent de dessinateur et de graveur, la réputation justement acquise à ses œuvres, son titre de secrétaire et d'historiographe de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, avaient dû le faire accueillir avec empressement par l'Académie. Une autre circonstance contribua également à ce résultat.

Cochin était intimement lié avec Jean-Baptiste Descamps, fondateur et premier directeur de l'École gratuite de peinture et de dessin de la ville de Rouen.

Depuis de longues années il était avec lui en correspondance. Aux lettres qu'ils s'adressaient mutuellement à de fréquents intervalles, il faut ajouter l'échange amical de dessins ou de gravures de leur composition, l'envoi de friandises délicates de nos confiseurs rouennais auxquelles Cochin ne faisait pas un moins bon accueil que Fontenelle à la gelée de pommes que lui adressait Cideville (1), enfin les visites que Descamps, peintre du roi, faisait à Cochin, quand il allait à Paris pour le salon de peinture et celles qu'à son tour Cochin lui rendait à Rouen dans ses voyages d'artiste.

En 1776, Cochin avait entrepris de continuer la collection des ports de France de Joseph Vernet. Il commença son travail, cette même année, par le port du Havre, et l'année suivante, il vint dessiner le port de Rouen (2). En allant au Havre, comme à son retour de cette ville, il consacra en passant quelques jours à Descamps. Il resta plus longtemps avec lui en 1777, pendant le séjour qu'il fit dans notre ville pour y dessiner le port. Introduit par Descamps dans plusieurs familles, présenté à l'Académie par M. Haillet de Couronne, secrétaire pour les Lettres, son talent d'artiste, son caractère aimable, son esprit ingénieux et piquant lui créèrent bientôt dans la société rouennaise de nombreuses amitiés. Flatté de l'accueil qu'il avait reçu

(1) Lettres de Cochin des 30 janvier 1772, 31 janvier 1774, 5 février 1779, 4 mars 1781, 10 janvier 1790, et notre travail intitulé : *Fontenelle et Cideville*, imprimé dans le *Précis de l'Académie*, 1868, page 449.

(2) Un dessin original du port de Rouen, par Cochin, daté de 1777, existe au Musée de la ville de Rouen.

de l'Académie, Cochin se détermina à demander, dans les formes tracées par les Statuts, à y être admis comme membre correspondant. Avant cette demande officielle et dès le mois de novembre 1776, il avait offert à la Compagnie, pour sa bibliothèque, le recueil de ses œuvres littéraires sur les arts, comprenant alors sept volumes. En 1777, il lui témoignait plus particulièrement sa gratitude en venant lire à la séance publique un discours écrit spécialement pour elle et dans lequel il traitait de l'*Utilité des Écoles Académiques de peinture et de la direction à donner aux études* (1). Enfin sa collaboration se signalait encore dans les années suivantes : en 1778, par une Dissertation sur les *Inconvénients du maniéré* ; en 1779, par des Conseils adressés aux artistes *pour éviter de tomber dans ce défaut* (2).

Descamps nous a conservé, en outre, une série assez considérable de lettres que Cochin lui avait écrites et dont il a fait le dépôt dans les Archives de l'Académie.

Cette correspondance, restée inédite, comprend quatre-vingt-dix-huit lettres, toutes autographes, datées du 5 décembre 1757 au 10 janvier 1790. A l'époque où elles commencent, Cochin, né à Paris, le 22 février 1715, avait quarante-deux ans. Sa réputation était largement assise. Au retour de son voyage d'Italie avec le frère de M^{me} de Pompadour, M. de Vandière, marquis de Marigny, Directeur général des Bâtiments du roi, auquel il voua, toute sa vie, une affection reconnais-

(1) *Précis de l'Académie*, tome IV, pages 46 et 215. — Imprimé à part, Paris, Collot, in-12.

(2) *Précis de l'Académie*, tome IV, pages 218 et 222.

sante (1), il avait été nommé par acclamation, en 1751, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture; en 1752, il devenait garde des dessins du Cabinet du roi; en 1755, secrétaire et historiographe de l'Académie; enfin, en 1756, il avait reçu des lettres de noblesse et le cordon de l'Ordre de Saint-Michel. Ses dessins et ses gravures étaient nombreux et fort répandus. Mais, malgré sa facilité d'écrire, il n'avait encore que peu imprimé. Son *Voyage en Italie* ne devait paraître qu'en 1758, et à la fin de l'année précédente, il n'avait pu envoyer à Descamps, en échange des premiers volumes des *Vies des peintres flamands et hollandais*, dont celui-ci lui avait fait hommage, que son livre sur *Herculanum* et quelques morceaux sur les arts publiés dans le *Mercure*, le tout ne formant, dit-il, « qu'une bien petite brochure, qui ne sera pas fort intéressante (2). »

Dans une des dernières lettres de la liasse que nous possédons (3), il parle d'un projet d'écrire dans une série de lettres adressées à Descamps l'histoire de sa vie.

(1) Ce voyage avait eu lieu de 1749 à 1751. En 1767, il visitait encore, avec M. de Marigny, la Flandre et la Belgique (Lettre du 11 juillet 1767). Ce voyage, d'après le *Catalogue de l'œuvre de Cochin*, par Jombert, Paris, Prault, 1770, dura du 20 juillet 1767 au 20 septembre. M. de Marigny mourut à Paris en 1781. Dans plusieurs passages de sa correspondance, Cochin le signale comme son bienfaiteur et son ami (Lettres des 7 juillet 1781, 31 août 1788). On a son portrait gravé par Cochin en 1757.

(2) Lettre du 5 décembre 1757. — On a le portrait de J.-B. Descamps, dessiné par Cochin, gravé par J.-F. Rousseau en 1761. (Biblioth. publiq. de la ville de Rouen, Supplément aux portraits des Normands de la collection Baratte).

(3) Lettre du 31 août 1788.

« La vie d'un artiste, dit-il, est quelque chose d'assés uniforme et assés peu interessant : mais comme
« je tenois d'assés près au superieur et que j'avois des
« rapports a tous les artistes de ce temps-là comme
« chargé du détail des Arts, il pourroit s'y rencontrer à
« leur égard des anecdotes assés interessantes.
« J'aimerois cette maniere epistolaire qui dispense
« d'une methode gênante et qui permet les digres-
« sions. Je vous exhorterois a en faire autant et a m'e-
« crire pareillement les faits de votre vie. Lorsque je
« m'en verrois une quantité suffisante, je les remettrois
« a l'Academie de Roüen sous cachet en la priant de
« n'en faire usage (dans le cas ou cela paroistroit me-
« riter quelque publicité) qu'après que vous et moy
« serions dans le sein d'Abraham. Nous nous en rap-
« porterions pour l'avenir au choix et au goust de
« quelque bon redacteur. Ces sortes d'Academies n'en
« manquent jamais. D'après cette esperance, nous
« pourrions ecrire au courant de la plume sans nous
« donner la peine de corriger et nous en rapportant aux
« soins de notre futur juge. »

Il est à regretter que ce projet, conçu dans la vieillesse de Cochin, n'ait pas reçu d'exécution. Les lettres que nous avons renferment, il est vrai, des particularités intéressantes sur quelques contemporains de l'auteur ou sur des faits auxquels il a été mêlé, mais écrites à des intervalles irréguliers et sans lien entre elles, ne pouvant être rapprochées des réponses de Descamps qui nous manquent, un certain nombre des faits qui y sont relatés demeurent aujourd'hui obscurs et inexplicables. Le regret a été pour nous d'autant plus vif que Cochin raconte de la manière la plus agréable et avec une

verve qui donne aux plus petits faits beaucoup de piquant.

On peut en juger par le récit qu'il adresse à Descamps, dans sa lettre du 12 juillet 1785, d'un accident assez grave dont il pouvait être victime et dont il sut heureusement se tirer malgré ses soixante et onze ans.

Mon cher ami ,

Puisque vous avés été informé de ma culbute dans l'eau, il faut que je vous instruisse de la verité du fait. Je voulois aller a Sevres le soir du jour de la Pentecôte. Ayant manqué la galiotte, je pris le parti , ainsi que quelques autres personnes qui se trouvoient dans le même cás, d'entrer dans un batelet, (c'étoit au port qui est au bas du Pont Royal), ou se trouvoient avec moy huit ou neuf autres voyageurs. J'avois mon ordre de S^t-Michel en petite croix, comme il nous est permis de le faire a la campagne, au moyen de quoy je recevois beaucoup de politesses de mes camarades de voyage, M. le Chevalier par cy, M. le Chevalier par là, chose que je n'aime gueres, car vous sçavés que je ne suis pas fort vain de ces sortes d'honneurs et que j'ay attaché tout le mien a tâcher de valoir quelque chose dans mon art. On me fit la politesse de vouloir que je me plaçasse vers le fond du bateau sur un de ces bancs qui longent les bords ; les notres ne sont pas faits comme ceux de Roüen, quelques cerceaux fort minces et une toile (qui justement se trouvoit relevée) en constituent toute la couverture. Dans le moment ou j'allois m'asseoir il se fit quelque mouvement de secousse dans le bateau, soit par quelqu'un qui y entroit ou autrement. Cette secousse me fait echapper les pieds et patatras voilà Mons Cochin qui fait la culbute en arriere dans la riviere. Je tenois un petit portefeuille sous mon bras que je n'ay point quitté (c'est presque Cesar qui se sauve a la nage en tenant ses Commentaires). Par bonheur je sçais nager, quoique non pas aussi bien que lui, c'est ce qui a fait que je n'ay pas eû le moindre effroy. Mon premier mouvement a été de me dire, allons il faut se tirer d'icy. Sans avoir touché le fonds dont par conséquent j'ay ignoré la profondeur,

j'ay fait un mouvement qui m'a ramené sur l'eau. A la seconde brassée qui devoit être plaisante, car je nageois du seul bras droit et simplement de la main gauche pour ne pas lâcher mon petit portefeuille, je rasois le bateau. Les personnes qui étoient dedans beaucoup plus effrayées que moy parce qu'elles ignoroient si j'étois capable de m'en tirer tout seul, m'ont accrochées par mon habit, je leur dis que je gagnerois facilement le bord qui n'étoit pas a quinze pieds de moy, mais elle ne l'ont pas voulu, ce qui m'a donné beaucoup plus de peine que si j'eusse nagé jusqu'à terre. On vouloit que j'attendisse que j'eusse envoyé chercher un fiacre, mais j'ay représenté que demeurant aux galeries du Louvre j'étois a ma porte et qu'en m'en allant de toute vitesse je me refroidirois moins ; debat sur ce point, cependant on m'a laissé faire et j'ay été chés moy toujours courant et sans me refroidir. Mais il s'en est peu falû que je n'y trouvasse aucun secours. Le domestique et la cuisiniere n'y étoit point et je n'y rencontray qu'un jeune cousin qui sortoit aussi pour aller a la promenade. Bel embarras pour arracher culotte et bas etc. Ayant changé de tout, jeme suis mis à travailler, j'ay été souper en ville et le lendemain je suis parti pour la campagne ou j'avais promis d'aller.

Ce qui nous a paru surtout important dans cette correspondance, ce sont les renseignements qu'elle fournit sur le caractère et sur la vie intime de Cochin.

Tous les biographes le représentent comme laborieux dans son cabinet, brillant dans le monde, aimable, doux et complaisant. Il étoit d'une grande bienveillance, ami sûr et fidèle, d'un esprit fort indépendant, dévoué pour toutes les questions qui intéressaient les arts et les artistes (1). Nous montrerons tout-à-l'heure,

(1) Voir son Éloge par M. de Couronne, *Précis de l'Académie*, tome V, page 329, et une Notice nécrologique, publiée par Belle, commissaire honoraire au Châtelet, son cousin germain et son exécuteur testamentaire, dans un *Supplément au Journal de Paris*, du mercredi 2 juin 1790, n° 33.

par divers extraits de ses lettres, combien cette appréciation est exacte. Ajoutons seulement, pour achever de le peindre, que sa modestie égalait son mérite. Lorsqu'il forma le dessein de continuer les ports de France de Vernet, voici dans quels termes il en faisait part, le 10 mai 1776, à Descamps :

« Vous allés rire d'un projet qui me mene dans votre
« province, mais malheureusement non pas a Rouen
« ou j'aurois eù le plaisir de jouir de votre société.
« Vous connoissés les ports de France par M. Vernet ,
« hé bien je vais faire un essay pour tenter de les con-
« tinuer. Vous pensés bien que je n'ay pas la sotise
« d'imaginer que je feray des Vernets , ce ne seront
« tout au plus que des Cochins, mais peut être s'en
« contentera t'on faute de mieux .

« M. Vernet avoit fait le port de Dieppe que nous
« n'avons pas gravé faute d'y avoir un pendant (1). Je
« vais tenter de dessiner le port du Havre. Je viendray
« a ce que j'espere a bout de rendre passablement
« le portraict de cette vüe , j'espere aussi l'orner de
« figures supportables, mais les vaisseaux m'embar-
« rasseront fort. Ah! les pauvres vaisseaux que je
« feray ! Nous serons obligés de mettre au dessous, *Ce*
« *sont des vaisseaux.* »

(1) L'expression dont se sert Cochin dans cette lettre : *le Port de Dieppe, que nous n'avons pas gravé*, trouve son explication dans le fait suivant. Il avait gravé de 1760 à 1767, en société avec Le Bas, la collection des vues des ports de mer de France, peints sur les lieux par Joseph Vernet, par ordre du Roi. Cette collection comprenait quatorze estampes. Les figures gravées à l'eau forte et partie du paysage de plusieurs de ces planches sont l'œuvre personnelle de Cochin. Voir le *Catalogue de l'œuvre de Cochin*, par Jombert; Paris, Prault, 1770, in-8°, page 96.

Si Descamps répondit à cette lettre, il dut, sans nul doute, rassurer son ami sur les suites du projet qu'il avait conçu. Ce projet d'ailleurs allait bientôt être mis à exécution. Ses préparatifs terminés, ses dispositions prises et arrêtées pour son logement au Havre pendant le séjour qu'il allait y faire, Cochin lui écrivait quelques jours après.

« Je pars samedi matin et je compte vous embrasser
« a Rouen samedi au soir 15 du mois. Je passeray
« avec vous la journée du Dimanche et partiray le
« Lundi pour le Havre. »

Cochin voyageait en chaise de poste avec son domestique et ses bagages et quoi qu'on se plaise à redire aujourd'hui de la lenteur des voyages au dernier siècle, on voit qu'en définitive, parti de Paris le matin au mois de juin 1776, il était rendu à Rouen le soir pour souper avec son ami (1). Quand il y revint l'année suivante pour dessiner le port, il mit plus de temps à faire la route. Mais il le fit par des raisons toutes personnelles qu'il explique lui même dans la lettre que voici :

Ce 23 juin 1777.

Monsieur et ami,

Il faut que je m'arrache de cette Babilone. Mon projet est de partir vendredi de Paris, mais peut être un peu tard. Au moyen de quoy je compte coucher a Vernon et arriver le lendemain de

(1) Ceux qui ne voyageaient pas en poste avaient à leur disposition la diligence partant de Paris pour Rouen, hôtel St-François, rue Pavée, près les Grands-Augustins, et de Rouen pour Paris, rue du Bec, aux Messageries royales, tous les jours à minuit. Cette voiture contenait huit places; elle allait par la route d'en haut en un jour; prix : 24 et 15 livres, suivant le comparti-

bonne heure a Roüen ou j'iray descendre a l'hotel Vatel (1). Vous serés etonné que je mette deux jours pour aller a Roüen en poste, mais comme je n'ose rien manger en route, je n'aime pas a faire des journées longues. De plus pour arriver en un jour a Roüen il faudroit partir matin, or c'est aussi ce que je n'aime pas. Je ne suis plus jeune et j'aime a prendre mes aises.

A vendredi donc, nous nous dirons le reste a loisir, ce qui n'empêche pas que pour le present je ne fasse bien des compliments a toute votre chere famille, ainsi qu'a votre société et que je ne vous assure du sincere attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur et ami,

Votre très humble serviteur,

COCHIN.

De Paris à Rouen la route s'était bien faite. Les postillons bien payés avaient mené rondement la chaise et Cochin avait pu passer à Rouen un jour tout entier avec son ami. Le voyage du Havre fut plus incidenté.

ment; 10 livres de hardes gratis. — Il y avait aussi, trois fois la semaine, une seconde diligence partant à 3 heures du soir et arrivant le lendemain à 9 heures du matin; puis des berlines ou fourgons, partant à certains jours et faisant le voyage en deux jours 1/2; enfin, une diligence par eau. — Les lettres partaient de Paris tous les jours à 2 heures du soir et arrivaient à Rouen à 8 heures du matin: *Voir l'Almanach royal* pour l'année 1777, pages 532, 550 et 618, et l'*Almanach de Rouen* pour la même année, pages 85 et 103. — On voit souvent Cochin envoyer des paquets et des caisses d'estampes à Rouen par la diligence. Il se plaint quelquefois du peu de soin que l'on prend des paquets dans le transport (Lettres des 27 janvier 1777, 2 et 15 décembre 1778, 30 janvier 1779, 27 octobre 1780 et 27 juillet 1781).

(1) Cet hôtel était situé rue des Carmes, n° 70, au fond de la cour. Il n'existe plus depuis 1864. La maison est occupée aujourd'hui par un confiseur.

Il faillit même être interrompu par un accident que Cochin raconte de la manière suivante :

Monsieur et ami ,

..... Bien m'a pris d'être parti un peu plutôt que je n'avois projeté la veille. Car a une demie lieue d'Yvetot un de mes ressorts et une soupente ont cassé. Nous avons balancé si nous retournerions a Yvetot pour y rester ce jour et le lendemain et pent être davantage, car c'est une operation que de reparer cela. Tout cela ne me faisoit pas rire. Cependant mon domestique qui n'est pas absolument maladroit et le postillon ont si bien attaché le devant de la chaise avec des cordes que nous avons pû esperer d'arriver jusqu'au Havre quoiqu'il y eût encore six postes. Enfin nous sommes arrivés a bon port. Ce n'a pas été sans l'inquietude de rester en plein champ. Si j'avois payé largement les postillons pour aller vite en venant a Koën, je les payois de même pour aller doucement et éviter les soubresauts qui pouvoient casser nos cordes. Enfin tout a reussi.

Le surplus de la lettre donne des détails très circonstanciés sur les dispositions prises par Cochin pour son installation au Havre et sur les occupations qui y remplissaient ses journées. Il était descendu *rue Francoise*, à l'enseigne de la *Place Royale*, chez un M. Paumier, où son éditeur à Paris, le libraire Jombert (1) ,

(1) Jombert (Charles-Antoine), né à Paris en 1712, mort en 1784, s'occupa particulièrement de la publication des ouvrages ornés de cartes, de planches et d'estampes. On a de lui les Catalogues des œuvres de Cochin, de Belle et de Leclerc. La correspondance de Cochin témoigne qu'il lui portait une vive amitié. Jombert et sa femme avaient arrêté d'aller le rejoindre, soit à Rouen, soit au Havre, pendant le séjour que Cochin devait y faire. Ce projet ne put recevoir d'exécution, parce que M^{me} Jombert fit une chute dans laquelle elle se blessa gravement au genou (Lettre du 30 juillet 1776). Cette dame mourut à Saint-Ger-

lui avait fait retenir, par l'intermédiaire de MM. Prier frères, négociants au Havre, ses correspondants, un appartement de trois pièces *en chambre garnie*, dont une bien éclairée où il pouvait travailler et un local pour remiser sa chaise de poste. Il ne s'était muni, en partant, que des recommandations indispensables auprès des fonctionnaires dont la permission lui était nécessaire pour son travail, afin d'avoir toute liberté pour dessiner et de n'être point dérangé par la fatigue des dîners et des réceptions. Mais ces grands projets, comme il le dit lui-même (1), de ne point faire de connaissances et de s'occuper exclusivement du dessin du port devaient s'évanouir bien vite, et il était écrit qu'il prolongerait son séjour au Havre bien au delà du temps qu'il avait fixé. Après quelques jours consacrés à son installation et à la recherche des points de vue, les invitations étaient venues chercher notre artiste et il se trouvait lancé « dans les meilleures sociétés du Havre, « qui justement, écrit-il, sont fort intéressantes. Tous « les ingénieurs de la place, ajoute-t-il, se sont avisés « de me prendre en affection. Ils sont une demie dou- « zaine et me veulent traiter tour à tour. De fil en « aiguille voilà que je connois tout le monde. J'ay « peur qu'à la fin cette ville ne soit pour moy l'isle de « Calypso. »

Il fallait cependant en finir. Surchargé de commandes à Paris pour les libraires et pour les graveurs, il avait emporté au Havre des travaux commencés pour s'en

main-en-Laye, le 17 mai 1778. Cochin, en annonçant sa mort à Descamps, parle d'elle et de son mari dans les termes de la plus sincère affection (Lettre du 16 juin 1778).

(1) Lettre du 25 juillet 1776.

occuper activement dans les intervalles que lui laisserait le dessin du port (1). Il leur envoyait de temps en temps quelque épreuve pour leur faire prendre patience « car pendant que je m'amuse dehors, dit-il (2), « il y a à Paris des gens qui jurent après moy. » Mais le moyen de partir sans laisser quelques marques de reconnaissance pour l'accueil empressé qu'il avait reçu. Cochin était trop homme du monde pour y manquer. En quelques coups de crayon il pouvait faire le profil de chacun de ses hôtes et par cette gracieuse attention payer toutes ses dettes. Mais là encore nouvel embarras. Les modèles n'étaient pas toujours à la disposition de l'artiste. Les uns avaient leurs affaires le matin et il ne pouvait en obtenir de séance ; les autres retournaient à leur campagne et il était impossible de les rencontrer. Le temps pressait néanmoins. Son dessin du port terminé, Cochin avait hâte de rentrer à Paris. « Je feray des portraits, écrit-il à Descamps le 30 juillet 1776, ce que je pourray d'ici au 4 ou 5 du mois d'aoust que je compte m'arracher de cette isle enchantée... Je pense être au moins deux jours a Rouen avec vous, si j'y arrive le 5 au soir et trois jours si je peux parvenir a y arriver le 4. »

Lorsqu'il revint à Rouen, l'année suivante, pour y prendre la vue du port, Cochin n'y fut pas accueilli avec moins d'empressement qu'au Havre. Il y arriva à la fin de juin 1777. Descamps lui avait loué, dès le 15, un logement garni, rue Saint-Nicolas, peu éloigné de lui et tout près de M. de Couronne. Il y séjourna pen-

(1) Lettre du 10 may 1776.

(2) Lettre du 25 juillet 1776.

dant près de deux mois (1). Mais quand il fallut partir, la difficulté fut la même qu'au Havre. « Je me suis en
« allé de Rouen, écrit-il, le 12 novembre 1777, comme
« un voleur sans dire adieu. Il faut, mon cher ami,
« que vous deployés toute votre éloquence pour me
« faire pardonner cela par tous nos bons amis qui
« m'ont traité avec tant de bonté et d'amitié. Je ne
« les ay pardieu pas oubliés ni ne les oublieray et si je
« puis accomplir mes desirs je retourneray quelque
« jour a Rouen pour le seul plaisir de les voir. »

« Je vous vois dans un embarras extrême, dit-il
« encore le 27 novembre suivant, et exposé a mille in-
« digestions pour aller m'excuser chés tous nos amis.
« Mais là serieusement, est ce qu'ils sont reellement
« en colere ? Est ce qu'en conscience je pouvois rester
« davantage ? Je suis assés fâché de ne pas les retrou-
« ver tous a Paris. Croyés vous de bonne foy que je ne
« fusse pas enchanté de vous y retrouver tous, d'aller
« dans ma soirée tantost adoucir un peu les chagrins
« de maman Descamps, parler raison avec vous quand
« cela devroit ennuyer toute notre jeunesse, tantost
« chés le bon papa Goueslin nous amuser de la gen-
« tillesse de Louise (2), sçavoir les sommes ruineuses

(1) Descamps demeurait place Saint-Ouen ; M. de Couronne, rue Saint-Nicolas.

(2) Descamps avait deux fils et trois filles. L'un de ses fils voulait embrasser l'état militaire. Cochin l'engageait à préférer la profession d'avocat à celle d'officier. « Je n'apperçois gueres
« dans cette derniere, écrit-il le 5 mai 1779, qu'un metier de
« faineant glorieux, qui fait qu'un homme est toute sa vie fort a
« charge a toute sa famille et qui d'ailleurs a moins qu'il ne soit
« ou de grande naissance ou fort protégé, ne conduit pas a grand
« chose. » Les trois filles de Descamps étaient mariées à MM. Du
« Fourquet, Félix et Goueslin ou plus exactement Goeslin.

« qu'on a perdu au reversi et par cy par là sçavoir un
« peu des histoires de la ville que Madame Goueslin
« raconte si finement et avec tant de gayeté. Croyés
« moi tout cela vaut mieux, est plus simple et d'un
« plus veritable agrement que nos conversations de
« Paris qui sont trop appretées, ou les etats sont si
« mêlés qu'il faut toujours peser ce qu'on dit de crainte
« de blesser personne. Aussi hors quatre maisons a
« Paris ou j'ay de vrais amis, m'ennuiay-je presque
« partout et si je pouvois reünir ce que j'ay trouvé
« d'excellent a Roüen avec ce que j'ay de bon a Paris,
« mon bonheur seroit complet. »

Malgré l'accueil si empressé qu'il avait reçu en Normandie et bien qu'il eût manifesté l'intention d'y revenir, il ne paraît pas que Cochin y ait fait un troisième voyage. Il avait cependant écrit à Descamps, le 15 avril 1778, qu'il se proposait « d'aller a Rouen dessiner
« les quinze a vingt tableaux de premier ordre qui y
« sont et qu'il profiteroit de cette occasion pour revoir
« tous les braves normands qui lui avaient marqué de
« l'amitié. » Mais s'il ne revint pas les visiter, sa correspondance témoigne qu'il ne les oublia pas. Nous le voyons, à diverses reprises, envoyer des dessins et des gravures non -seulement à Descamps et aux membres de sa famille, mais encore à plusieurs négociants de Rouen, MM. Midy, Ribard et à M. Haillet de Couronne, auquel il avait soin d'adresser, en outre, ses œuvres imprimées et des notes manuscrites pour la biographie des académiciens correspondants décédés (1).

(1) Lettres des 22 décembre 1778 ; 20 janvier, 3 mars, 30 avril 1779 ; 27 juillet 1781 ; 4 août 1783.

Il eut aussi occasion, en 1782, de correspondre avec M. Prevel, procureur syndic de la Chambre de Commerce de Normandie, au sujet de la gravure de deux dessins des phares de la Hève que la Chambre désirait faire exécuter. On s'était, pour ce travail, adressé à Cochin, qui s'était chargé de revoir les dessins et de les faire graver sous sa direction et sa surveillance. Le prix demandé par les graveurs était de 3,000 livres pour les deux. Toujours prêt à rendre service, Cochin avait promis un concours entièrement désintéressé.

L'un de ces dessins déjà gravé aux deux tiers par Desmaisons (1), l'ordre vint de Rouen de cesser le travail, sauf à indemniser le graveur du temps qu'il y avait employé. Cochin dut, en conséquence, renvoyer à Rouen, au mois de juillet 1782, avec les deux dessins des Phares, la planche de celui qui avait été commencé à graver. Il y joignit deux épreuves de cette planche pour qu'on pût en juger l'effet. Il reçut, quelques jours après, par l'intermédiaire de Descamps, qu'il avait indiqué à M. Prevel comme pouvant lui rendre ce service, la somme de 250 livres réclamée par le graveur pour prix de son travail et 9 livres 12 sous pour les faux frais de caisse, emballage, et autres (2).

On voit encore aujourd'hui, dans la grande salle de la Chambre de Commerce, un des deux dessins origi-

(1) Desmaisons est peu connu comme graveur. Il travaillait à Paris de 1780 à 1824.

(2) Lettres de Cochin des 6 et 22 juillet 1782, appartenant aux Archives de la Chambre de Commerce de Rouen. — Deux lettres écrites à Descamps, les 30 juin et 23 juillet de la même année, et qui font partie de la collection de l'Académie, se rapportent aussi à l'affaire de la gravure des Phares.

naux des Phares ; la vue y est prise de la rade. L'autre dessin, dans lequel la vue était prise de terre, est très probablement celui qui existe aux Archives de la Préfecture. La gravure n'en a jamais été reprise. Ni l'un ni l'autre ne portent de nom d'auteur.

Quant à ses dessins des ports de Rouen et du Havre, Cochin avait confié à Le Bas le soin de les graver. Il y avait joint le dessin du port de Dieppe de Vernet, dont il s'était réservé de surveiller également l'exécution. Il devait attendre pendant bien longtemps la publication de ces gravures. Le Bas, fort occupé d'ailleurs, était, en outre, très peu exact (1). Souvent à court d'argent, il exigeait fréquemment des avances que Cochin n'était pas non plus toujours en état de lui faire, car quelquefois même ce dernier dut recourir à la bourse de Descamps (2). Une souscription avait été ouverte en 1778 pour livrer les estampes au prix de 15 livres. La gravure du port de Dieppe avait été publiée assez vite. Mais le port du Havre ne put paraître qu'en 1780 (3). Quant à celui de Rouen, il n'était pas achevé encore en 1783, lors de la mort de Le Bas. Cette mort mettait Cochin dans un grand embarras. Les souscripteurs dont l'argent avait été touché se plaignaient vivement de ne

(1) Le Bas, né à Paris en 1707, mort en 1783, associé titulaire de l'Académie de Rouen en 1748. Il a beaucoup gravé d'après Cochin, Vernet, etc. En 1750, il grava sur les dessins de Descamps six estampes relatives au voyage du Roi au Havre. Il fit aussi paraître cinq gravures des tableaux peints par Descamps pour la Chambre de Commerce de Dunkerque. Voir son Éloge, par M. Haillet de Couronne, *Précis de l'Académie*, tome V, page 292.

(2) Lettres des 6 juin 1780 et 27 juillet 1781.

(3) Lettre du 27 octobre 1780.

pas recevoir leurs épreuves. Cochin qui était en avance avec Le Bas de plus de 8,000 livres (1), prit le parti de racheter à la succession les planches non encore terminées. Il en traita par un prix qui ne dépassait pas de beaucoup le chiffre de sa créance. Mais pour les finir, il restait bien du travail à faire et, en 1786, les estampes n'étaient pas encore distribuées aux souscripteurs. On comprend qu'avec ces lenteurs les réclamations augmentaient tous les jours. Nous en trouvons la trace dans une lettre du 15 octobre 1786, qui en indique en même temps la cause.

« Vous avés raison et tout le public avec vous de
« vous plaindre du retard indecent et de mon Histoire
« de France et des Ports de Rouën. A l'égard des Ports
« de Rouën vous avés scû que M. Le Bas nous avoit
« fait de mauvaise besogne, mais vous ne vous doutés
« pas de la peine qu'elle nous a donné. Il n'y avoit
« presque rien de fait avec exactitude, il nous a falu
« faire planer les planches par le cuivrier pour adoucir
« les aigreurs de l'eau forte qu'il avoit fait mordre avec
« excès dans l'idée apparemment d'avoir plutost fait, re-
« commencer les figures d'un des deux ; pour comble
« d'embarras je n'ay trouvé que Née a qui j'aye pu con-
« fier ce racomodage (2). Vous scavés qu'il va assés
« bien, mais ne va pas vite. L'humanité et la commi-
« sération pour ce malheureux qui a eu la maladresse
« de se laisser ecraser par trois fermiers generaux,
« très maladroits en ce qui concerne des ouvrages de
« gravure, mais plus adroits a se tirer d'affaire. Pour

(1) Lettre du 4 août 1783.

(2) Née (Denis), né à Paris en 1732, mort en 1818. Il était élève de Le Bas. Il a, comme graveur, une réputation méritée.

« tâcher de l'aider a se relever, je lui ay confié la prin-
« cipale partie de l'ouvrage des Usages et Costumes
« des Turcs dont jusqu'a present j'ay la direction, ou-
« vrage très considerable et ou il peut gagner assés hon-
« nêtement. Mais cet ouvrage a contribué a retarder le
« mien ; cependant comment faire ? Mon propre in-
« térêt m'empêchera t'il de rendre un service capital a
« un homme qui merite d'être secourû ? Il me promet
« cependant de me donner des epreuves a retoucher
« dans le mois prochain. Je pourray vous dire alors ou
« nous en sommes.»

Dix-huit mois après, les vues de Rouen n'étaient pas encore gravées.

« Née me promet, dit Cochin dans une dernière
« lettre du 18 mars 1788, des epreuves a retoucher
« définitivement dans le cours du mois d'avril. Je
« suis bien honteux d'un retard aussi indecent ; mais
« je demande indulgence et grace. Ma pauvre tête af-
« foiblie par l'âge, ne sauroit suffire a tant de choses.»

Cochin avait eu lui-même, en effet, pendant tout ce temps de nombreux travaux sur les bras. Malgré son grand âge, il menait de front plusieurs publications importantes. Quelques années auparavant, il avait accepté un intérêt dans l'entreprise des Vues des Villes de France de Delaborde, et il devait fournir, tous les ans, un certain nombre de planches (1). A la sollicitation de Monsieur, frère du Roi, il avait promis quarante dessins pour une traduction de la Jérusalem délivrée (2). Il s'était engagé encore pour des éditions de

(1) Lettres des 9 mars et 15 avril 1778.

(2) Lettres des 15 février et 30 juin 1783. Le frère du Roi dont il s'agit ici était le comte de Provence, plus tard Louis XVIII.

l'Arioste, de Jean-Jacques Rousseau, de Télémaque, pour une Histoire de France et pour un grand ouvrage sur la Turquie (1). Il ajoutait à tout cela des brochures sur des questions d'art, des catalogues de tableaux et de gravures, des notes biographiques sur des artistes décédés (2). La nécessité, il faut bien le dire, lui en faisait aussi une loi. « J'ay toujours eu le talent, dit-il dans « une de ses lettres (3), de dépenser plus que je gagne. » Et, fréquemment il se plaint à son ami de ses embarras pécuniaires, il lui parle du besoin où il est, pour faire face « a des dettes assés considerables qu'il ne se con-
« naissait point », de travailler avec la plus grande assiduité pour rétablir ses affaires un peu délabrées. « Et au travers de tout cela, ajoute-t-il, vivre dans « la société comme si l'on n'avoit aucun souci, vous « conviendrés que le pauvre Cochin, a son âge, en « a assés et vous ne serés pas etonné s'il tarde quel-
« quefois a repondre aux lettres de ses amis (4) ».

Du reste, Cochin était un peu dans tout cela, il l'avoue quelquefois lui-même, la victime de son bon cœur. « Il me reste, dit-il quelque part, de ne plus « rien faire gratis. » Et aussitôt il ajoute: « Est-ce « que cela se peut après avoir de tout temps sacrifié « plus d'un quart de mon année a obliger les uns et « les autres..... J'ay le malheureux foible de ne « sçavoir rien refuser a personne et je perds beaucoup

(1) Lettres des 6 mai et 14 octobre 1786.

(2) Lettres des 5 novembre 1778, 20 juin et 23 juillet 1780, 7 juillet 1781, 15 février et 20 juin 1783.

(3) Lettre du 15 avril 1778.

(4) Lettres des 6 mai et 14 octobre 1786.

« de temps par complaisance a des choses qui ne me
 « rapportent rien (1).... C'est l'humanité, dit-il
 « encore ailleurs, qui m'a porté a employer Née pour
 « finir mes ports de France. Et en effet il est très
 « intelligent pour bien diriger ces details minutieux,
 « choisir les artistes et les employer a ce qu'ils sçavent
 « très bien faire. Mais un autre embarras qui n'est
 « pas petit, c'est que je suis obligé d'être continuel-
 « lement en garde contre les besoins qui le persecutent,
 « afin de ne pas trop m'avancer au dela des progrès
 « de l'ouvrage.... Je n'ay pu me defendre d'être sa
 « caution vis a vis de creanciers qui le pressoient
 « fortement et ce n'est pas un de mes moindres em-
 « barras; car enfin qui repond doit payer et il est fa-
 « cile d'appercevoir que quant a lui il ne le pourra
 « pas (2). »

Il nous serait difficile de déterminer d'une manière exacte quelle était la fortune de Cochin. Son train de vie doit faire supposer qu'il jouissait d'une certaine aisance. Logé aux Galeries du Louvre, il avait une pension du Roi. Il possédait à Gentilly une petite maison de campagne qu'il avait fait arranger pour lui, afin d'y aller passer *ses fêtes et Dimanches* et d'y travailler en toute liberté loin du tourbillon de Paris et des visites inutiles (3). Mais il se plaint fort souvent à son ami de ce que les quartiers de sa pension ne lui

(1) Lettre non datée, mais qui doit être aussi de 1786, et Lettre du 12 juillet 1784.

(2) Lettre précitée du 6 mai 1786.

(3) Lettre du 16 juin 1778.

sont pas payés (1). Il lui énumère, à diverses reprises, les nombreuses charges de famille dont il a à supporter le poids. C'est sa mère qu'il a eu d'abord longtemps avec lui ; puis, une sœur incapable de se conduire ; un jeune cousin qu'il a pris chez lui pour l'élever parce qu'il lui a reconnu des dispositions pour le dessin ; une ancienne gouvernante, impotente depuis quelques années et tombée à peu près en enfance ; de vieux serviteurs auxquels il est attaché parce qu'ils l'ont servi pendant longtemps avec fidélité et dévouement ; en tout « dix à onze personnes, dit-il, « qui n'ont de ressources que dans ses foibles bien-
« faits » et auxquelles il faut qu'il procure par son travail les moyens d'exister.

Aussi les dernières lettres de sa correspondance laissent-elles percer fréquemment les soucis qui le préoccupent et contiennent-elles un écho douloureux de ses plaintes.

« En est-ce assés, écrit-il le 20 septembre 1789,
« pour un homme de près de soixante-quinze ans.

(1) « Un autre article desagréable, c'est que depuis bien des
« années je ne suis point payé des bienfaits que je tenois de
« Louis XV. Les arrerages qui me sont dus chés le Roy tant en
« pensions qu'autrement montent à plus de 22,000 liv... On pre-
« tend que dans quelque temps nous serons payés de 1779. Ainsi
« soit-il. (Lettre du 6 juin 1780). » — « Je ne puis compter avec
« quelque certitude que sur mon travail. Il m'est dû beaucoup
« par le Roy, mais comme la plus forte partie est sur la Caisse
« des Batiments qui est toujours oberée, il faut laisser cela de
« côté. J'aurois eû plus d'esperance d'une exactitude de paye-
« ment de la pension que j'ay sur le Tresor royal, si M. Neker
« fut resté en place, mais on ne peut compter sur rien dans
« notre bon pays. (Lettre du 7 juillet 1781). »

« Auriés vous pensé qu'a la fin de ma carrière, ayant
« travaillé soixante ans et travaillant encore avec
« quelque succès, auriés vous pensé, dis-je, que je me
« trouverois dans le cás de ne pas sçavoir si je pourray
« substantier ma famille et moi jusqu'au jour de l'an :
« le fait est cependant très vray. »

Puis il parle de la misère du temps et de la difficulté de se procurer de l'argent.

« Je devois recevoir avant le jour de l'an 5,400 livres,
« je ne les recevray point. J'ay fait et j'auray achevé
« pour 3,600 livres d'ouvrage, il y a toute apparence
« que je n'en recevray pas un sol. Je voudrais vendre
« partie de ma Bibliothèque qui est assés belle, je ne
« trouve personne qui en veuille acheter même au
« plus bäs prix. Il y a plus; j'ay bien de la peine a
« obtenir qu'on m'achete au poids de marc des me-
« dailles d'argent et je ne suis pas encore assuré de
« venir a bout de cette petite affaire. Chacun garde le
« peu de comptant qu'il peut avoir pour vivre au pied
« de la lettre, au plus exigü. »

Citons encore un fait qui, au milieu de tous ces embarras dont le récit jette un nuage de tristesse sur la correspondance, témoigne bien hautement de sa bonté de cœur et de sa générosité.

« Imaginés vous, écrit-il à Descamps le 12 juillet
« 1786, que j'ay été indignement volé par un eleve que
« j'avois pris par charité, que je nourrissois, logeois,
« habillois, enseignois, etc. Il m'a pris huit a neuf
« cent estampes des ports de France, les premieres
« epreuves sans lettres que j'avois conservées, que je
« vendois 30 livres pièce, qu'il a vendu 9 livres, une

« quantité d'épreuves de mon histoire de France que
« je fais de société avec M. Prevost. Mais ce qui plus
« m'afflige, c'est qu'il m'a pris toutes les estampes
« que depuis plus de 40 ans les graveurs, mes amis,
« m'avoient données toutes choses devenues rares et
« de prix. Enfin, mon ami, sans exagération je ne puis
« évaluer ce vol à moins de 10,000 livres. Par un
« bonheur dont je ne puis trop remercier Dieu, il ne
« m'a pris aucun effet appartenant au Roy. Vous
« sçavés que j'ay sous ma garde peut être pour un
« million de dessins du Cabinet du Roy, jugés de mon
« état, d'être dévoré de cette inquiétude pendant tout
« le temps que j'ay mis à vérifier si j'avois tous ces
« effets. Enfin, à cet égard, je n'ay rien perdu ; il est
« vray que je garde ces objets bien plus severement
« que je ne garde mon bien propre.

« Ce qui m'a le plus poignardé c'est l'horrible in-
« gratitude de ce monstre. Je l'aimois, je cherchois à
« le former à tous égards. Il estoit à ma table, même
« quand j'avois compagnie. N'en parlons plus, le sang
« me bout de rage, cependant je n'ay point porté de
« plainte, je ne veux point me préparer de nouveaux
« chagrins tels que ceux de M. Pierre lorsqu'il a fait
« pendre l'élève qui l'avoit volé (1). Je n'ay plus d'es-
« perance de retirer presque aucun de ces effets. Il
« y a huit mois que ce manège dure, tout est dispersé,
« j'ay offert de racheter aux marchands en leur donnant
« un bénéfice au delà du prix qu'ils ont payé. Ils

(1) Il s'agit ici du peintre Pierre, directeur de l'Académie royale de peinture. Il en sera plus amplement question plus loin, pages 203 et suivantes.

« n'ont ou disent n'avoir presque plus rien. Il faudroit
« faire un procès criminel a plus de vingt personnes
« qui croient pouvoir s'excuser en ce qu'ils ont
« acheté dans une maison qu'ils peuvent designer et
« qu'ils ont pû croire acheter legitimement. Mais ils se
« disculperoiient difficilement d'avoir acheté de jeunes
« gens, a la verité chés un homme que je crois hon-
« nête et qui dit avoir été crnellement trompé, son
« fils et lui par mon voleur. Il est toujours vray qu'ils
« ont acheté a la fois des quantités d'estampes et de la
« même estampe qu'un jeune homme ne peut pas
« avoir et a des prix si bäs qu'ils ne pouvoient pas
« douter que ce ne fut chose volée. Mais je ne veux
« point suivre cette affaire, ce ne seroit que me pre-
« parer de nouveaux chagrins.

« Si nos loix etoient moins cruelles, si l'on n'inflig-
« geoit pas la peine de mort, on se feroit un devoir de
« denoncer ces sortes de coupables afin qu'ils ne pus-
« sent plus nuire a d'autres. Mais toute personne qui
« a de l'humanité ne peut supporter l'idée de faire
« pendre quelqu'un. »

Aux sentiments généreux qui faisaient, comme on le voit, le fond de son caractère, Cochin savait allier une grande indépendance et une profonde honnêteté.

Nous le voyons, dans une de ses lettres (24 août 1782), approuver hautement un arrêt du Parlement de Paris, qui avait condamné un noble, M. de Chabrian, en 6,000 livres de dommages-intérêts, avec affiches de l'arrêt, *pour avoir insulté publiquement un bourgeois, honnête Procureur*. « Oh ! si cela pouvoit apprendre
« a vivre, dit-il, a cette jeune noblesse insolente qui

« a propos de bottes prend des tons insolens vis a vis
« du bourgeois honnête et tranquille : c'est du moins
« une leçon. »

Ailleurs, il s'élève avec énergie contre l'*execrable* *prejugé* qui inflige le déshonneur à toute une famille pour le crime d'un seul ; il s'étonne que *la raison qui a fait quelque progrès depuis un siècle*, n'ait pas fait apporter de l'adoucissement à l'excessive sévérité des lois criminelles, *severité qui en fait trop souvent eluder l'exécution* ; il voudrait enfin que l'éducation fût dirigée de manière « a faire tomber des préjugés odieux qui ont
« desolé tant d'honnêtes familles et a inspirer a l'en-
« fance de profonds sentiments de morale et d'huma-
« nité (lettre du 4 mars 1781). »

En politique, il est l'ennemi de nos éternels rivaux, les Anglais, l'admirateur du Compte-rendu de Necker, « ce ministre homme de bien, qui ne craint pas de
« faire voir sa conduite au grand jour, chose nouvelle
« dans le ministère (1). »

Sa correspondance nous révèle particulièrement deux circonstances dans lesquelles il fit preuve de beaucoup de caractère et de fermeté.

L'arrêt du Conseil du Roi du 30 août 1777, relatif au droit des auteurs sur leurs ouvrages, tout en paraissant leur concéder en principe un droit perpétuel, apportait cependant à l'exercice de ce droit une énorme restriction. L'auteur qui avait obtenu en son nom le privilège d'imprimer pouvait bien transmettre ce privilège à ses héritiers à perpétuité ; mais s'il venait, au

(1) Lettres des 27 juin et 19 juillet 1779 ; 4 mars 1781.

lieu de le faire valoir lui-même, à s'en dessaisir en le vendant à un libraire, le privilège était alors limité à la vie de l'auteur. Quant aux privilèges concédés directement aux imprimeurs ou aux libraires, la limite maximum n'en était pas déterminée; l'arrêt se bornait à dire qu'ils ne pouvaient durer moins de dix ans : après l'expiration du délai fixé dans la concession, le permis d'imprimer et de vendre pouvait être donné par le gouvernement à qui bon lui semblait, au détriment de l'auteur ou du premier éditeur.

Cet arrêt fit surgir de nombreuses réclamations. Des brochures furent publiées dans lesquelles on le critiquait de la manière la plus vive. Il donna lieu, de la part de Cochin, à une manifestation énergique qu'il est à son honneur de faire connaître.

Le signataire de l'arrêt du Conseil était l'ancien premier président du Parlement de Normandie, M. de Miroménil, alors garde des sceaux. Cochin était très avant dans son amitié. Il n'hésita pas un instant à s'adresser directement à lui pour lui signaler l'iniquité de ses mesures et pour s'efforcer d'en obtenir le rapport. Sa correspondance avec Descamps reproduit en détail les démarches très actives qu'il fit à cette occasion.

« Je vais vous apprendre, lui écrit-il le 27 novembre
« 1777, une nouvelle qui vous surprendra, c'est que
« je suis brouillé avec M. de Miromenil a ne nous point
« revoir. Le plaisant c'est qu'il n'en sçait rien (et je
« pense quand il le sçauroit qu'il ne s'en soucieroit
« gueres), ce n'est pas lui qui est brouillé avec moy,
« c'est moy qui suis brouillé avec lui. Or voici pour-
« quoy. Dans le temps que j'étois jeune et que je lisois

« de gros livres qu'on dit qui sont inspirés, je me sou-
« viens d'avoir lû quelque part: *Eloigne toy de l'homme*
« *injuste*. Or comme le bon M. de Miromenil adopte le
« système le plus injuste et tel que *Maupeou* n'auroit
« pas osé commettre une injustice aussi criante, (et ce-
« pendant on ne l'accusera pas d'avoir porté trop loin
« la délicatesse a cet egard), en consequence je me suis
« dit laisse-là M. de Miromenil, car il faut ou ne pas
« le voir ou lui dire son fait.

« Vous allés a present me demander pourquoy donc
« cette indignation pour un homme que vous avés tant
« aimé, qui a rendu des services si essentiels a la na-
« tion? Hé mon Dieu je suis a ses pieds et je verse des
« larmes de reconnoissance pour tous les biens qu'il
« nous a faits, je sçais mieux que personne tout ce
« qu'on lui doit: mais puis-je voir de sang froid qu'un
« magistrat qui doit sçavoir mieux que personne com-
« bien les propriétés sont sacrées, d'un œil tranquille
« envisage la ruine de cinq cents familles, se croye
« non pas en droit (car il est impossible de le penser),
« mais en pouvoir de voler leur bien et de le donner
« au premier marault qui n'aura pas honte de le de-
« mander. Je rends justice a M. de Miromenil, il est
« aveuglé par l'ineptie de son cher Boucherot et par
« la cupidité de M. Le Camus de Neville (1).

« Hé mais a propos de quoy toute cette colere
« m'allés vous dire? Hâ le voici. Connoissés vous

(1) François-Claude-Michel-Benoit Le Camus de Neville, Con-
seiller du Roi en tous ses conseils, Maître des requêtes ordinaire
de son hôtel, était le Directeur général de la Librairie et de
l'Imprimerie. — Boucherot Dufey était le premier secrétaire du
garde des sceaux.

« certain arrest du conseil rendu par M. le Garde des
« Sceaux concernant la librairie? Hé bien voilà la
« cause de ma juste indignation.

« Je ne doute pas que tous vos Normands corsaires
« par nature et grands contrefacteurs privilégiés par
« la protection de l'ancien premier President et peut
« être du moderne ou de quelqu'un de Messieurs
« n'ayent trouvé cet arrest du Conseil admirable. Mais
« considérés les consequences. »

Et là-dessus Cochin entre dans de longs détails pour faire comprendre à son ami tous les dangers que présentent pour les auteurs les dispositions du nouvel édit.
« On fait sonner bien haut qu'on reconnoist la pro-
« priété de l'auteur jusqu'à la millième generation,
« mais quel avantage tirer d'une propriété qu'on ne
« peut céder à personne. S'ils ne sont pas riches et
« c'est le plus ordinaire il faudra donc qu'ils meurent
« de faim ayant en main un excellent ouvrage faute
« d'avoir le moyen de le faire imprimer à leurs dépens
« et d'en courir le hazard. Car qui voudra acheter, si
« ce n'est à vil prix, une œuvre dont le cessionnaire
« peut être dépossédé au bout de dix ans? » — Puis il fait observer que la nouvelle loi, contrairement à tous les principes, va, par son effet rétroactif, porter le trouble et la ruine dans de nombreuses familles, en rendant sans effet des contrats intervenus sur la foi d'une propriété que l'on avait dû considérer comme inattaquable

« En voilà diablement long sur ce sujet, poursuit-il,
« mais la chose en vaut la peine. Comme vous sçavés
« que je suis un peu crâne de ma nature et que je
« n'aime pas à faire ma cour aux gens que je ne saurais

« estimer, j'ay pris le parti pour n'avoir plus rien a
« démêler avec ces honnêtes gens là de donner ma de-
« mission de l'etat de Censeur royal que j'ai exercé
« pendant plus de vingt ans (1); et comme je ne cache
« jamais et pense toujours tout haut, dans la lettre
« que j'ay ecrite a M. Camus de Neville pour rendre
« cette place, je lui ay marqué *que les nouveaux prin-*
« *cipes qui s'établissoient dans l'administration des lettres*
« *et de la librairie renversant toutes les idées que j'avais*
« *toujours conçues sur le droit public a cet egard, je*
« *croyois qu'il étoit plus prudent de s'isoler et de chercher*
« *a ne plus tenir a rien.* »

Le Directeur de la librairie, M. de Neville ne crut pas qu'il lui appartînt d'accepter cette démission, et il répondit à Cochin qu'il l'engageait à l'adresser directement à M. le garde des sceaux.

« C'étoit, dit notre artiste, ce que je desirois et que
« j'avois espéré (2). »

Il écrivit donc à M. de Miroménil pour lui exposer les raisons qui avoient déterminé sa retraite. Sa lettre était assez vigoureuse. « Je ne sçavois, dit-il, quel
« succès j'en pouvois attendre. Je reçus une lettre de
« M. le Garde des Sceaux, dans laquelle il m'accusoit
« reception de la mienne et me disoit d'aller le voir a
« Paris ou il seroit la semaine suivante. J'y fûs, assés

(1) Dans une lettre du 29 septembre 1768, que possède la Bibliothèque publique de la ville de Rouen (Collection Duputel, Beaux-Arts, 1^{re} section, n° 824), Cochin annonce à Descamps « qu'il a
« paraphé un de ses Manuscrits comme Censeur. » Ce manuscrit est celui du *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, publié par Descamps en 1769; Paris, Dessaint, in-8°.

(2) Lettre du 20 janvier 1778.

« embarrassé de deviner quelle seroit l'explication que
« nous allions avoir. Après une assés longue attente
« il me fit enfin entrer seul dans son cabinet. Hé bien
« M. Cochin, me dit-il, je commets donc des injustices
« cruelles. Monseigneur, lui repondis je, je ne dis pas
« cela, mais cette affaire se presente sous cet aspect...
« Vous me croyés donc bien injuste... Non, M^{gr}, mais
« je vous crois entouré d'hommes injustes a qui vous
« donnés trop de confiance... Asseoyés vous et
« ecoutés moy. »

Et la conversation de se continuer très animée entre les deux personnages : Monseigneur défendant son arrêt avec une vivacité qui ne laissait à son interlocuteur presque point d'intervalle pour répondre ; Cochin profitant du moindre répit pour placer ses objections, sans lui couper la parole trop impoliment.

La conférence dura une demi-heure au moins, pendant que toute l'audience attendait, « dont étoit même, « nous apprend la lettre de Cochin, M. de Montholon « avec quelques membres du Parlement de Roüen (1). » Elle finit sans que notre artiste « pût tirer de Monseigneur rien de satisfaisant, mais aussi sans qu'il « demeurât d'accord d'aucune des prétendues maximes « que ce dernier avançoit avec tant d'abondance. »

Mécontent de son peu de succès, Cochin écrivit, deux jours après, au Ministre, une nouvelle lettre dans laquelle il développait plus longuement ses raisons. N'ayant pas de réponse, il se rendit à l'audience la plus

(1) François de Montholon, premier président au Parlement de Rouen en 1775, après de Miroménil. Il portait aussi beaucoup d'amitié à Cochin (Voir les lettres des 30 mai 1780 et 24 août 1782). Cochin avait fait son portrait (Lettre du 20 janvier 1779).

prochaine « avec les mêmes choses en forme de me-
« moire en cas qu'on lui eut derobé sa lettre. » Retenu
à dîner par M. de Miromenil, « j'acceptay comme
« vous jugés bien, dit-il, dans l'esperance d'avoir
« quelque conference plus longue. Mais sitost après le
« diner et quelques propos vagues sur toutes sortes
« d'objets indifferents, Monseigneur se retira dans son
« cabinet et je l'attendis en vain jusqu'après de six
« heures. »

Mais Cochin n'était pas homme à se décourager. Il écrivit une troisième fois, retourna à l'audience du Ministre, soutint avec lui une discussion nouvelle, mais néanmoins sans obtenir davantage de solution. Aussi termine-t-il la lettre qui contient tous ces détails par cette saillie assez verte : « Quand même je n'aurois
« pas sçû que M^{sr} étoit de Normandie, je l'aurois bien
« apperçû a ses reponses qui abondantes en paroles
« agreables ne disent jamais rien qui puisse l'enga-
« ger (1). »

Heureusement Cochin n'avait pas été le seul à réclamer contre l'iniquité de l'arrêt du Conseil. Le Parlement se fit l'écho des mêmes plaintes. La Communauté des Libraires présenta au Roi une requête « très habi-
« lement redigée par plusieurs avocats, anciens Bâton-
« niers de l'Ordre, réputés, dit Cochin, pour leurs

(1) Le trait est piquant, mais il manque d'exactitude. Monseigneur n'était pas normand. Né en 1723, dans l'Orléanais, Armand-Thomas Hue, marquis de Miroménil, fut d'abord Conseiller au grand conseil, puis, en 1757, premier président au Parlement de Rouen ; nommé garde des sceaux en 1774, il quitta le ministère en 1787 et se retira dans sa terre de Miroménil, près de Dieppe, où il mourut en 1796.

« lumières et leur probité. » Le Ministre céda. Le 30 juillet 1778, un second arrêt du Conseil, complétant celui de 1777, concéda aux auteurs qui auraient obtenu en leur nom le privilège d'un ouvrage, le droit non seulement de le vendre chez eux, mais encore de le faire imprimer, pour leur compte ou par le libraire qu'ils auraient choisi, autant de fois qu'ils le voudraient.

C'était ce que Cochin avait demandé. C'est aussi le régime auquel resta soumise la propriété littéraire jusqu'à la loi du 24 juillet 1793, qui moins libérale, réduisit à la vie des auteurs et à dix ans après leur mort, le droit de leurs héritiers ou cessionnaires (1).

Le second fait qui dénote également l'esprit d'indépendance de Cochin, est relatif à sa conduite dans le sein de l'Académie de peinture. Il y faisait, comme on pourrait dire aujourd'hui, de l'opposition. « Je n'aime pas obéir, dit-il, dans une lettre du 17 février 1778, « dans les cas où j'ai droit d'agir librement, » et faisant de cette maxime la règle de ses actions, il se trouvait fréquemment en lutte avec les chefs de la Compagnie.

Le directeur de l'Académie était alors le peintre Pierre (Jean-Baptiste-Marie), d'abord premier peintre du duc d'Orléans, puis premier peintre du Roi après

(1) On sait que ce délai successivement porté à vingt ans par le décret du 5 février 1810 et par la loi du 3 août 1844, puis à trente ans par la loi du 8 avril 1854, et enfin à cinquante ans par celle du 14 juillet 1866.

la mort de Boucher. Entré à l'Académie en 1742, il en était devenu, quelques années après, le directeur et il avait su, avec un peu d'intrigue et grâce à son titre de premier peintre du roi, se faire maintenir exceptionnellement, à chaque élection triennale, dans cette importante fonction. Or les allures de M. Pierre relativement aux affaires de l'Académie, prêtaient assez souvent à la critique.

Cochin raconte que lors de la visite de l'Empereur d'Autriche, Joseph II, à l'Académie (1), M. Pierre interprétant trop à la lettre une recommandation du Directeur général, M. d'Angiviller (2), d'empêcher qu'il y eût foule, avait « très honnêtement ordonné qu'on ne
« laissât entrer personne de l'Académie et que si Jo-
« seph Vernet et un autre peintre s'y trouvèrent, ce
« fut un pur effet du hasard et parce que l'ordre avait
« été mal exécuté. »

« Autre politesse de M. Pierre, ajoute-t-il, il a vu
« là M. Vernet plus d'un quart d'heure sans annoncer

(1) Lettre du 30 mai 1777. — Arrivé à Paris, le 18 avril 1777, sous le pseudonyme de comte de Falkenstein, l'Empereur y séjourna jusque dans les premiers jours de juin et il en visita avec soin tous les monuments (Henri Martin, *Histoire de France*, tome XVI, page 391).

(2) Le comte de la Billardrie d'Angiviller, Conseiller du Roi en ses conseils, Mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, Membre de l'Académie des Sciences, Intendant du Jardin du Roi, Directeur et ordonnateur général des bâtiments du Roi, jardins, arts, académies et manufactures royales. Il avait pour adjoint dans ses fonctions de Directeur général de l'Académie de Peinture, le protecteur et l'ami de Cochin, M. de Marigny.

« a l'Empereur qui c'étoit. C'est M. du Vivier qui a dit
« a M. de Belgioso que c'étoit M. Vernet et l'Empe-
« reur ne l'a pas eû plutost sçu qu'il a courû a M. Ver-
« net et lui a donné mille marques d'estime et d'affec-
« tion. Aussi M. Vernet n'a pas manqué le même jour
« de persifler M. Pierre en le remerciant du bon ac-
« cueil de l'Empereur. Sur quoy M. Pierre a balbutié
« ne sçachant que dire. »

Un autre jour, il s'agissait de nommer un associé libre à la place du marquis de Calvières, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Vernet et Cochin présentaient M. Séguier, avocat général au Parlement de Paris. Ils y étaient portés par un sentiment de reconnaissance, le Chancelier Séguier, son aïeul, ayant été le fondateur de l'Académie. Ils comptaient aussi rencontrer en lui un utile soutien des droits de la Compagnie, la fermeté avec laquelle il avait donné sa démission au lit de justice de 1771, témoignant assez de l'indépendance de son caractère. Ce choix souriait peu à M. Pierre, non plus qu'au Directeur général, M. d'Angiviller. « Ils
« craignirent, dit Cochin (1), que dans les occasions
« ou ils auroient envie d'exercer quelque petit acte de
« despotisme, le nom, le rang, l'autorité de M. Se-
« guier n'y missent obstacle. » M. Pierre se mit donc en campagne. Il fit des visites à plusieurs membres pour leur arracher leurs voix et à force d'insistances et de démarches, il parvint à faire nommer l'abbé de Saint-Non, « amateur, demi-artiste, dit Cochin, qui a
« le malheur de graver assés mal, mais assés bien,

(1) Lettre du 17 février 1778.

« selon lui, pour se croire un espece de personnage
« dans les Arts (1). »

Tous ces faits et d'autres encore que raconte avec détails la correspondance excitaient une certaine irritation dans le sein de l'Académie. Cette irritation se traduisait souvent par des couplets et des épigrammes et Cochin se faisait un plaisir d'en envoyer le texte à son confrère et ami (2).

Nous trouvons notamment, jointe à une lettre de 1780, la pièce suivante :

COMME QUOY TOUT EST BON.

A quelque fervente priere,
Le ciel a t'il donc repondu
En nous conservant M. Pierre ?
Non, nul vœu ne fut entendû ,
Sur ce resignation entiere.
A quel dessein l'epargnes tu,
Parque, toy qu'on dit si cruelle ;
Pour notre bien l'as tu rendu ?
Il reste pour servir, dit-elle,
D'exercice a votre vertu.

Et cette autre « faite, dit Cochin, a la louange de
« M. Pierre a l'occasion des desagremens qu'il a pro-
« curés a l'Academie. »

(1) Jean-Claude Richard, abbé de Saint-Non, conseiller clerc au Parlement de Paris, né en 1727, mort en 1791. Il est principalement connu par son *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, publié de 1777 à 1786, en 5 volumes in-f°, avec planches, vignettes et fleurons.

(2) Descamps avait été élu membre de l'Académie royale de Peinture le 7 avril 1764. Le tableau qu'il avait adressé à l'Académie, suivant l'usage, pour sa réception, représentait *une Cauchoise* (Lettre officielle de Cochin du 9 avril 1764, lui annonçant sa nomination).

RONDEAU.

Un bon soufflet, fruit d'une calomnie,
A donc vengé ta vanité honnié.
On bafouoit a l'oreille, en secret,
Tes sots propos, ton orgueil indiscret,
Mais un tel fait passe la raillerie.
Sur ton rapport lorsqu'a Loir (1) on denie
Un titre acquis, c'est a l'Academie,
Et non a lui que l'on donne en effet

Un bon soufflet.

Fasse le ciel, et tout ce corps l'en prie,
Qu'on voye en toi l'insolence punie
Perdre un pouvoir que tant on compromet,
Boire l'affront d'un discredit complet
Et recevoir au gré de notre envie

Un bon soufflet.

Citons encore, à propos de M. Pierre, une dernière anecdote que Cochin raconte d'une manière fort originale. Nous copions son récit (2).

« Parmi nos agréés de l'Academie est un peintre
« nommé Martin (3). C'est un homme actif, qui n'a
« nulle envie de rester dans la misere. Lorsque dans
« une vente il trouve un tableau a un prix au dessous
« de sa valeur et qui n'est point au dessus de ses fa-
« cultés, il l'achete et le revend s'il trouve a y bene-
« ficier. Nous n'avons jamais regardé cela comme un

(1) Loir (Alexis), graveur, mort à Paris en 1713, a gravé un assez grand nombre de tableaux de Le Brun, Mignard et Jouvenet.

(2) Lettre non datée, mais qui doit être de novembre 1780.

(3) Martin (Guillaume), né à Montpellier en 1737, mort à Paris en 1801. Artiste d'un faible mérite, il s'attacha surtout au commerce des tableaux.

« peché. M. Aved le faisoit (1) et il y a gagné du bien,
« et malgré la petite jalousie que sa fortune donnoit a
« ses confrères, l'Academie ne lui a jamais cherché
« querelle sur cet objet. Ce n'est pas en effet selon
« moy le commerce qui deshonore, c'est la maniere de
« le faire : or Martin le fait decemment.

« Ce Martin fut rencontré un jour par un petit mar-
« chand de tableaux, nommé Meunier qui demeure au
« Pavillon des quatre Nations. Celui cy pria Martin de
« voir un tableau qu'il avoit acheté, qui lui paroissoit
« bon. Ce tableau etoit dans le plus triste etat, sale et
« déchiré en plusieurs endroits. Martin le crut bon
« aussi et invitté par Meunier a l'acheter (il n'avoit
« couté que quatre louis a Meunier), il lui en offrit
« 1,500 livres ce qui, comme vous jugés bien, fût ac-
« cepté. Martin nettoye ce tableau, le fait rentoiler,
« raccommode les crevasses, y fait faire une belle
« bordure de 800 livres, car il est grand. Quant
« tout cela est fait, il le fait voir a plusieurs per-
« sonnes; tous les marchands pretendent que c'est
« un tableau original de Rubens. Donjeu, après avoir
« dit vaguement que ce tableau vaut 30,000 livres,
« finit par en offrir 15,000 contant et tout a l'heure.
« Aucun de nous autres artistes ne l'a vû; ainsi
« nous ne pouvons pas en decider, mais le temoignage
« de marchands qui offrent leur argent est aussi de
« quelque poids, ces vieux routiers ne font gueres de
« sotises.

(1) Aved (Jacques-André-Joseph), peintre de portraits, né à Douai en 1702, mort à Paris en 1766, membre de l'Académie de Peinture en 1734. Son cabinet renfermait une remarquable collection de tableaux.

« Pendant ce temps là plusieurs personnes qui l'ont
« vû repandent que c'est un tableau qui a été volé et
« qui appartient a M. le Duc d'Orleans. M. Pierre qui
« apprend cela porte des plaintes au Lieutenant de Po-
« lice. On mande Martin; Martin declare, comme il
« etoit vray qu'il n'a point scû qu'il fut volé, qu'il est
« prêt a le rendre a M. le Duc d'Orleans a qui il ne de-
« mande que ses frais de restauration qu'il est de sa
« grandeur de ne lui point faire perdre. Mais il refuse
« de le remettre au Lieutenant de Police par ce que cela
« lui donneroit l'air d'avoir été repris de police. Il dit
« qu'il le remettra à M. l'abbé de Breteuil, Chancelier de
« la Maison d'Orleans (1). Après des contestations et
« même des reprimandes assés dures d'après les im-
« pressions données par M. Pierre contre Martin, M. le
« Lieutenant de police est obligé d'accorder une de-
« mande si juste. Martin remet le tableau entre les
« mains de M. le Chancelier de Breteuil qui lui donne
« un certificat honorable de sa conduite. On remonte
« a la source pour scavoir comment le tableau est sorti
« de la maison. Meunier l'a acheté quatre louis a
« St Cloud dans un petit cabaret ou il ne va que des
« paysans et ou il est entré par hazard. Dans ce même
« cabaret il y a encore treize autres tableaux venant
« aussi de la maison d'Orleans. Le cabaretier est frot-
« teur du château. Les a t'il volés? Il faut le pendre;
« mais il ne les a pas volés, on les lui a donnés. Qui

(1) L'abbé de Breteuil, bailli, grand' croix de l'Ordre de Malte, abbé de la Charité-de-Saint-Eloy de Noyon et Notre-Dame-de-Livry, prieur de Saint-Martin-des-Champs, joignait à tous ces titres et bénéfices celui de chancelier de Monseigneur le Duc d'Orléans.

« les lui a donnés ? M. Pierre, premier peintre de M.
« le Duc d'Orleans.

« Il y a quinze ou vingt ans a la mort de Madame
« d'Orleans, il se trouva chés elle des tableaux qui lui
« estoient venùs d'un heritage. On pria M. Pierre de
« les voir pour scavoir ce qu'on en pourroit faire et
« s'ils valoient quelque chose. M. Pierre en rebuta
« quatorze comme croutes ou mauvaises copies et dit
« a ce frotteur qu'il n'avoit qu'a les prendre et en faire
« ce qu'il voudroit. Celui cy en a tapissé son cabaret
« jusqu'a ce que Dieu lui envoyast un homme qui lui
« offrit quatre louis d'un seul et il regarda cette avan-
« ture comme un bienfait du ciel. Ce qui rend la chose
« encore plus singuliere, c'est qu'on pretend que dans
« le nombre il y a encore deux originaux de Rubens,
« l'un le portrait de Henri quatre en pied et l'autre de
« Marie de Medicis. M. Pierre dit que tous ne sont que
« de mauvaises copies et que les marchands ne les de-
« clarent originaux que pour le faire enrager. N'ayant
« rien vù je ne sais ce qui en est et il ne sera plus pos-
« sible de le verifler, par ce qu'on a retiré tous ces ta-
« bleaux des mains du pauvre frotteur. Il paroist que
« c'est sur la demande de M. Pierre et c'est mal fait a
« moins que ce ne soyent reellement des originaux.
« S'il est sur que ce sont de mauvais tableaux il fal-
« loit demander qu'ils fussent jugés par l'Academie.
« Mais si ce sont des originaux il n'y a gueres moyen
« d'excuser son etourderie, car on ne peut pas l'attribuer
« a defect de connoissance.

« Mais voicy ce que je trouve infiniment bäs. M.
« Pierre pour se venger de Martin qui est la cause
« innocente de la petite honte qu'il recoit, met en jeu

« M. le C^{te} d'Angiviller qui nous denonce M. Martin
« comme marchand de tableaux et propose qu'il soit
« exclus de l'Academie en consequence de l'article 34
« des statuts, statuts qu'il nous a donné lui même
« malgré nous.

Dans un *Suplement* joint à une seconde lettre du 3 septembre 1780, Cochin explique d'une manière un peu différente, mais qui n'est guère plus à l'avantage du peintre Pierre, la sortie de ces tableaux de la collection dont ils faisaient partie.

« Je vous ai rendu compte des oui dire qu'il nous est
« impossible de verifier touchant les tableaux repu-
« diés a S^t Cloud, puisqu'on les a enlevés ou ca-
« chés.

« Voicy comme M. Pierre a expliqué la chose a l'A-
« cademie. A S^t Cloud, a t'il dit, il y a plus de tableaux
« que les appartements n'en peuvent contenir et l'on
« en prete a presque toutes les personnes attachées au
« service de M. le Duc d'Orleans pour decorer leurs
« chambres. Ces tableaux avaient eté pretés il y a bien
« des années a ce frotteur qui s'estavisé d'en vendre un
« quatre louïs qui est ce qu'il vaut tout au plus : on a
« fait du bruit de cette misere et voulû rejeter sur moy
« ce qui ne regarde que le concierge.

« En effet, poursuit Cochin, M. Pierre et quelques
« autres pretendent que ce ne sont que de mauvaises
« copies, d'autres disent qu'il y a parmi des originaux.
« Mais il y avoit un moyen simple de terminer ces
« propos. M. Pierre pouvoit faire apporter a l'Academie
« ce tableau surtout, objet de la contestation. Alors la
« risée auroit retombé sur Martin et tout ce qu'il a pu
« dire sur ce sujet auroit tourné contre lui. On com-

« prendra difficilement si ces propos sont sans fonde-
« ment, pourquoy ils ont irrité M. Pierre jusqu'a
« chercher une querelle a Martin, pour vouloir le
« faire rayer de l'Academie. Tout cela est bien em-
« brouillé.»

En définitive, Martin était bel et bien traduit devant l'Académie et mis en accusation « pour le crime
« enorme d'avoir acheté des tableaux dans une occa-
« sion et de les avoir revendus dans une autre. » L'affaire est instruite avec soin. Le secrétaire de l'Académie, Renou (1) écrit à Martin pour lui demander un mémoire justificatif et il fait prendre en même temps des renseignements auprès des marchands de tableaux les plus connus pour savoir s'il faisait effectivement des affaires de commerce avec eux. Martin était fort perplexe. Il demande à Cochin de l'aider de sa plume et celui-ci lui rédige un mémoire très explicite, auquel un avocat, consulté en outre par Martin, donne la dernière main.

L'instruction terminée, on revient à l'Académie. On lit le mémoire de Martin; on lit aussi les réponses des marchands, « dont (je ne sais pourquoy), dit Cochin,
« on nous a celé les noms (2). Toutes portoient qu'ils
« n'avoient jamais fait aucune affaire d'interêt avec
« lui. Il s'ensuivoit qu'il n'etoit point lié avec eux, ni

(1) Renou (Antoine), né à Paris en 1731, agréé à l'Académie de Peinture en 1766, mort en 1808. Il est connu à la fois comme peintre et comme littérateur. On a de lui une tragédie de *Térée et Philomèle*, jouée sur le Théâtre-Français en 1773, et des traductions en vers du poème latin de Dufresnoy sur la peinture et de la *Jérusalem délivrée*.

(2) Lettre du 3 décembre 1780.

« conséquemment suspect d'avoir part à leurs basses
« revisions. Quelques unes de ces lettres contenoient
« des traits malins sur plusieurs de l'Academie et
« même sur de grands seigneurs qui achetoient des ta-
« bleaux et les revendoient avec benefice. L'un disoit
« que si l'on pouvoit lui prouver qu'il y eut de la bas-
« sesse à vendre des tableaux de grands maitres, il
« quitteroit demain son etat; un autre qu'il valoit
« mieux vendre de bons tableaux qu'en faire de mau-
« vais, etc. etc. Tous ces sarcasmes que M. Pierre
« avoit attirés sur l'Academie ne lui plaisoient gueres
« ni à nous non plus.»

Le Directeur aperçut le péril de la situation et il sut habilement détourner l'orage.

« Les lectures faites, dit Cochin (1), on eut lieu d'être
« surpris d'entendre M. Pierre opiner le premier avec
« la plus grande douceur. Il dit qu'il voyoit dans le
« Memoire de M. Martin trois choses qui paroisoient
« operer sa justification : 1^o qu'il reconnoissoit que
« l'Academie etoit en droit de le rayer, si en effet il
« etoit dans le cas de faire le commerce de tableaux
« (notés qu'il n'y avoit pas un mot de cela dans le Me-
« moire, mais M. Pierre aimait à y voir ce qui n'y
« etoit pas) ; 2^o qu'il paroissoit qu'il n'etoit en aucune
« liaison d'intérêt avec les marchands de tableaux, ce
« qui etoit suffisamment prouvé par les lettres de ces
« marchands qui toutes s'accordoient sur ce point ; 3^o
« que comme on ne pouvoit savoir qui avoient été ses
« accusateurs auprès de M. d'Angiviller (car j'avois eû
« soin de lui faire demander à connoître ses accusateurs

(1) Même lettre du 3 décembre 1780.

« et prier l'Academie de joindre ses sollicitations aux
« siennes pour demander a M. le C^{te} d'Angiviller cette
« faveur, afin de les obliger a deduire leurs preuves);
« de là M. Pierre concluait que n'y ayant point de
« preuves que des bruits, l'Academie ne pouvoit rien
« statuer.

« Cependant il ajouta qu'on pouvoit aller aux voix.
« Comme je craignois qu'il n'y eut quelque piege caché
« sous cette proposition je representay qu'il n'y avoit
« pas lieu d'y aller par ce qu'on ne sçauroit sur quoy
« on prendroit les voix; que par le defaut de preuves
« et par l'impossibilité de fletrir quelqu'un sans lui
« avoir prouvé quelque bassesse deshonorante, il n'e-
« toit pas question d'aller aux voix sur la radiation et
« qu'il n'y avoit point d'autre question sur laquelle on
« pût voter. On fût pour la plupart de mon avis et l'on
« ne fût point aux voix.

« Il falloit cependant faire un prononcé pour ins-
« crire sur le registre, ou l'on inscrivit que lecture
« faite du Memoire de M. Martin et des lettres en
« reponse aux informations, l'Academie avoit trouvé
« qu'il n'y avoit pas lieu a rien statuer. M. Pierre
« proposa qu'on ajoutast que le secretaire ecriroit a
« M. Martin pour lui enjoindre d'être plus circonspect
« a l'avenir Je me levay et je fis remarquer que l'in-
« jonction d'être plus circonspect a l'avenir etoit un
« commencement de blâme, et ne pouvoit s'infliger a
« personne que lorsqu'on avoit prouvé a un homme
« qu'il y avoit quelque chose de reprehensible dans
« sa conduite. On changea le dire et l'on mit que le
« secretaire lui ecriroit d'eviter a l'avenir tout ce qui
« pouroit donner lieu a de pareils bruits. Je ne voulus

« pas disputer sur ce sujet, il faut laisser quelque consolation a ceux qui perdent leur cause et evidemment
« M. Pierre perdoit son procès. D'ailleurs, cela m'a
« paru un conseil sans consequence.

« Il faut maintenant voir le dessous des cartes pour
« deviner ce qui avoit rendu M. Pierre si doux. Il
« avoit d'abord si bien chauffé la tête de M. d'Angiviller, que celui-cy s'etoit determiné a venir lui
« même a l'Academie faire rayer Martin de l'autorité
« du Roy. M. d'Angiviller aime assés ces actes d'autorité, sans considerer que cela pourroit le faire
« passer pour un despote, voire même pour un tiran.
« Mais un Ministre d'Etat qui protege Martin s'etoit
« donné la peine d'aller conferer avec M. d'Angiviller
« sur ce sujet; il y avoit mis de la chaleur, l'avoit
« éclairé sur le motif de vengeance qui pouvoit animer
« M. Pierre et enfin en avoit tiré parole qu'il n'iroit
« point a l'Academie (car M. d'Angiviller ne lui avoit
« point dissimulé que tel etoit son projet): il y a même
« apparence que M. d'Angiviller a fait plus pour arrêter la chose.

« M. Pierre a son diner (qu'il donne a ses protégés
« les jours d'assemblée) a déclaré que dans la semaine
« il avoit reçu un ordre positif de faire rayer M. Martin
« par ordre du Roy, qu'il avoit fait des representations
« et adouci M. d'Angiviller; cela peut être, mais il
« faut de la foy pour le croire, d'autant plus qu'il n'a
« point parlé d'une lettre qu'on assure qu'il doit avoir
« reçue le samedi matin jour de l'assemblée, ou
« M. d'Angiviller lui disoit de ne point aller en avant.
« Je suis d'autant plus aise que cela se soit terminé
« ainsy que je n'etois pas sans inquietude dans le cas

« ou c'eut été l'Academie qui l'eut rayé, qu'il ne s'y
« fut fait reintegrer par le Parlement, ce qui auroit
« été une mortification pour l'Academie. Ainsi s'est
« terminée une affaire que M. Pierre n'eut pas dû
« elever et dans laquelle il a compromis M. d'Angi-
« viller, l'Academie et lui-même plus que tous les
« autres. »

Il ne faudrait pas conclure de tout ce débat que Cochin, en s'attaquant aux actes du peintre Pierre, cédait en cela à un sentiment de jalousie ou d'animosité personnelle. Il savait aussi lui rendre justice.

« Quoique je ne sois pas ami de M. Pierre, écrit-il à
« Descamps le 14 octobre 1786, je suis néanmoins af-
« fligé de voir detruire ses ouvrages, surtout le plafond
« de Saint Cloud qui est un excellent morceau et de
« son meilleur. Je ne regrette pas autant celui du
« Palais Royal qui n'etoit pas aussi bien et qui d'ail-
« leurs etant sur un plancher tout plat, ne pouvoit
« pas faire un aussi bon effet que celui de Saint Cloud
« qui etoit en voute. Au reste M. Pierre a de quoy se
« consoler, on abat aussi la galerie du Palais Royal
« d'Ant. Coypel » (1).

Les jugements de Cochin sur les artistes de son temps sont, du reste, généralement empreints d'une grande impartialité. Trois lettres datées des 30 septembre 1779, 11 septembre 1787 et 20 septembre 1789, contiennent des détails étendus sur les Salons de chacune de ces années. David, Vien, Vincent, les deux

(1) Coypel (Antoine), né à Paris en 1661, mort en 1722, premier peintre du Roy et du Régent. La galerie dont parle Cochin est probablement celle où Coypel avait peint l'histoire d'Énée.

Vernet, Suvée, Lépicié, Peyron, les deux Lagrenée, Valenciennes, le rouennais Lemonnier, le sculpteur Houdon, M^{mes} Guyard et Le Brun, etc , y sont tour-à-tour appréciés avec justesse et netteté. La critique n'y est jamais blessante, l'éloge s'y rencontre le plus souvent (1). Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici la dernière de ces lettres; on y trouvera une véritable revue du Salon de 1789.

En voilà déjà bien long (écrit-il à Descamps le 20 septembre 1789, après six pages d'explications sur sa situation de famille et sur ses affaires d'intérêt avec le graveur Née), mais je ne sçaurois vous quitter sans vous dire quelques mots du Salon.

M. *Vincent* a un tableau de Zeuxis a qui l'on presente plusieurs jeunes filles pour y choisir des modeles. Ce tableau est d'une beauté enchanteresse et M. *Vincent* s'est élevé au point d'être non seulement le digne rival de M. *David*, ce qu'il a toujours été, mais même pour cette fois cy de l'avoir surpassé a quelques egards. Il est de l'exécution la plus precieuse et de l'effet le plus piquant.

M. *David* a deux tableaux l'un grand, c'est Brutus affligé d'avoir été obligé de sacrifier ses deux fils. Il est très beau, très precieux et de l'exécution la plus soignée. Je n'aurois a lui reprocher que d'être un peu retombé dans son ancien système noir Son autre tableau est Paris et Helene. C'est un chef-d'œuvre de grace, de pureté et du fini le plus precieux. Il est dans un

(!) Dans un article sur Cochin, publié dans la *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1868, page 247, MM. de Goncourt donnent aussi une lettre de Cochin qui contient un compte-rendu du Salon de 1785. Ils trouvent dans cette lettre un certain sentiment d'aigreur chez le vieil artiste, qui se voit, disent-ils, un peu oublié et vaincu par la régénération de l'art. Cette appréciation ne nous paraît pas très exacte. Dans tous les cas, les lettres de Cochin, qui sont aux Archives de l'Académie, ne dénotent rien de semblable.

système très clair et même peut être un peu trop. Mais si c'est en quelque manière un petit défaut qui nuit un peu à l'effet, c'est en même temps le moyen de faire des tableaux bien plus agréables et d'une bien plus longue durée que ceux forcés en noir : le but de la peinture est de plaire.

M. *Peyron* a donné dans le défaut du noir dans son tableau de Socrate. C'est bien dommage, car il est d'ailleurs rempli de beautés qui pourroient le faire aller de pair avec David et Vincent. Mais on seroit tenté de couper la moitié noire de son tableau pour ne conserver que la moitié lumineuse. Il auroit beau dire que c'est une prison obscure, on ne doit pas adopter de pareilles suppositions quand on veut qu'un tableau puisse plaire ; d'ailleurs les Atheniens (gouvernement populaire), ne faisoient surement point usage de cachots noirs et puisque Socrate et quelques figures sont bien éclairées, pourquoi les autres ne le seroient elles point du tout ?

M. *Regnault* habile homme, et fort mon ami, ne brille point cette année. Sa Descente de Croix a un ciel trop noir, ses draperies sont comme de carton et son Christ a l'air d'un porte faix, grace à ce qu'ils sont tous coëffés d'un modèle herculeque qui leur a fait perdre de vue la nature elegante. Malgré tous les eloges qu'on leur prodigue, M. *Vien* et M. *De la Grenée l'aîné* n'ont que des tableaux mediocres. Il seroit temps qu'ils ne se montrassent plus. *La Grenée le jeune* a quelque chose de bon dans le petit, mais son grand tableau est bien pauvre. Il en est de même de *Brenet*. Son Henri II est bien déplaisant, c'est un costume tout de fer et insupportable. *Perrin* a une Mort de Senèque où il y a de bien bonnes choses, mais son Senèque est encore d'après ce modèle trop muselé et ne rend point du tout ce vieillard que nous connoissons par l'antique.

M. *Robin* a un portraict de M. Lalli Tolendal qui est du mieux, mais malheureusement il a aussi un très grand tableau de St Louis qui deplaist generalement. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelque genie, mais il est si mal dessiné, ses chairs sont si mal peintes, d'une couleur rouge et outrée, qu'on a peine à supporter. Quand on réussit si bien un portraict, pourquoi s'obs-

tinier a être un mauvais peintre d'histoire. M. *Durameau* a remis un tableau de Dares et Entellus que nous avons vû anciennement ; il est d'une excellente composition, d'un dessin fier et caracterisé, mais les couleurs de ses chairs sont rouges jusque dans ses ombres, ce qui a fait dire a un railleur que c'etoit un etalage de viande de boucherie, mais du moins c'est de la viande fraiche, au lieu que celle de M. Robin est de la viande qui commence a se corrompre. M. *Berthelmy* a un grand tableau d'Eleazar ; il y a bien du bon, mais il est gris et foible. M. *Collet* a un portraict de Monsieur. Il est assés bien, mais il est d'un coloris obscur et triste. Il est tout a fait deparé par les deux portraits de M^{me} Guyart qui sont a côté. M. Collet a aussi une Fête a Ceres, grand tableau ; mais il est fort mediocre.

Je n'ay vû de M. *Suvée* au Salon que le tableau de M^{me} de Chantal. Il y a de la correction, une execution soignée, mais seche et decoupée. Le tableau de M. *Le Barbier* d'Ulisse et Penelope est bon, mais cependant ne s'eleve gueres au dessus du mediocre. Il y a de M. *Giroust* une S^{te} Therese qui est un très bon tableau, vigoureux de couleur et bien executé. Il y a de *Monsiau* agréé, un fort bon petit tableau de la Mort d'Agis. Ce qu'il y a de singulier c'est qu'il avoit fait ce tableau pour son morceau de reception et qu'on a fait des difficultés pour le recevoir ; on ne l'a pas refusé, mais on a remis a en decider. M. *La Vallée dit Poussin* a un assés bon tableau de l'Adoration des Bergers sur lequel il avoit été agréé. Il en a aussi un autre du Jeune Tobie qui ne vaut pas celui de Monsiau et sur lequel il a neanmoins été reçu, tant sont incertains les jugements de nos Messieurs.

Je viens a notre ami M. *Le Mosnier* de Roüen. Il a de grands tableaux, la Presentation de la Vierge, une sainte Famille, etc. Ils sont bons, mais tout simplement comme a son ordinaire. Sa Mort d'Antoine a pourtant quelque chose de meilleur. Mais ce qui m'a bien surpris et enchanté, c'est son tableau intitulé : *Hommages rendûs au Roy par la Chambre de Commerce de Roüen*. Nous n'avons point de tableaux au Salon par nos meilleurs peintres de portraits qui puissent lui disputer la palme ou

du moins de bien peu. Je ne me serois pas douté qu'il eut de si grands talents en ce genre qui a bien des difficultés. Non seulement toutes ses figures vetûes sont parfaitement bien rendûes, très adroitement et très ingeniusement groupées, mais encore parfaitement debrouillées et sans confusion. Il a trouvé cette magie de dégradation des lumieres si douce dans la nature relativement aux petites distances qu'il y a d'une figure a l'autre, effet que tous nos artistes outrent a force de chercher a le faire sentir. J'y devine les jambes de chaque personnage malgré la quantité, tant la perspective aérienne et la justesse du dessin y sont bien observées. Son portraict du Roy n'est pas d'une ressemblance bien frappante. Je ne lui en fais pas reproche, il ne l'a pas fait d'après nature. Mais je parierois que tous les autres sont ressemblants, je le vois a leur air de verité (1).

Parlons maintenant d'un jeune artiste qui a bien surpris tout le monde et qui m'auroit causé le même etonnement, si je n'avois pas vû pen a peu croistre cet ouvrage. C'est *Vernet le fils*. Il a été agréé sur deux tableaux, l'un grand qui represente un homme a cheval qui vient de combattre un lion; l'autre un Triomphe de Paul Emile tableau de 14 pieds de large sur 8 picds de haut. Je crois qu'il y a dans ce tableau plus de deux cents figures d'environ un pied de proportion. C'est un des plus pre-

(1) Ce tableau se trouve dans la grande salle de la Chambre de Commerce de Rouen, aux Consuls. Il a pour sujet la Présentation à Louis XVI des notables de Rouen lors du passage du Roi dans cette ville en 1786, au retour de son voyage à Cherbourg. Il en existe une gravure au trait à la Bibliothèque publique de la ville (Collection Le Ber, Supplément aux portraits des Normands de la collection Baratte). Les principaux personnages sont avec le roi Louis XVI et le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, MM. Le Couteulx de Canteleu, président de la Chambre de Commerce; Prevel jeune, syndic; Ribard père, de Fontenay, Victor Lefebvre, Lézurier, etc. — Lemonnier, né à Rouen en 1743, est mort en 1824. Le Musée de Rouen possède plusieurs tableaux de ce peintre, notamment le Saint Charles Borromée portant le viatique aux pestiférés de Milan.

cieux tableaux que j'aye jamais vûs. Ingenieusement composé, les groupes très variés et adroitement soutenus et séparés de masses d'ombres sans affectation, quoique dans une si grande longueur et presque sur la même ligne. Tout ce qu'on peut imaginer de plus riche et de meilleur goust en vases, armures, architectures, etc., se trouve dans ce tableau. Exécution précieuse, agreable et facile, conception de dessin, grace, coloris, esprit dans la touche, etc., etc. Enfin ce morceau ne laisse rien à désirer. Je ne dis rien des chevaux, il en a fait une étude particulière et personne ne peut les rendre comme lui. Son tableau en grand n'a pas le même degré de beauté. On voit qu'il n'a pas autant étudié le grand et il ne peint pas la chair avec autant de variété de ton que quelques uns de nos maîtres. Cependant il est assés bien dessiné, hardiment fait et peint avec facilité. Il est visible que s'il veut s'exercer un peu de suite à des tableaux en grand, il peut esperer les plus grands succès. Les dispositions etonnantes dont il est doué peuvent le rendre l'emule de ce que nous avons de plus grands peintres (1).

(1) Il s'agit ici de Carle Vernet. Cochin, intimement lié avec le père, portait aussi au fils une grande affection. Il parle souvent de lui dans sa correspondance.

« Je sors de l'Academie, écrit-il le 31 août 1782, ou nous venons
« de juger nos prix aux applaudissements des maîtres et des
« eleves. Le fils de Vernet a le premier prix..... Toutte la famille
« Vernet en etoit en larmes. Il s'y est passé plusieurs scenes de
« plaisir très attendrissantes. »

Carle Vernet avait la passion des chevaux. Jeune encore il faillit périr d'une chute de cheval que Cochin raconte de la manière suivante, dans le post-scriptum d'une lettre du 10 mai 1787.

« Le fils cadet de Vernet, celui qui est peintre, vient d'échap-
« per au plus cruel danger. Son pere (qui est d'une foiblesse
« inexprimable pour ses enfants) a grand soin d'entretenir un
« joli cheval pour les plaisirs de ce fils qui lui a persuadé que cela
« etoit très nécessaire pour sa santé. J'avoue que je n'en pense
« pas tout à fait de même, car il me semble à moy que cela lui
« sert principalement à perdre son temps et negliger son talent,
« à suivre toutes les chasses de M. le duc d'Orleans, etc., etc.

Puisque je me suis laissé entraîner si loin, suivons. Je m'aperçois bien que, sans le vouloir, j'ay fait une brochure et même une critique severe sur le Salon, mais quand on cause avec un ami, on ne mesure pas toujours ses expressions.

Avant de quitter l'histoire, je dois vous dire deux mots de *M. Taillasson* et de *M. Gouffier*. Le premier est a son ordinaire sage, mais froid, assés correct; il ne lui manque que d'être plus peintre. Le second a a peu près les mêmes défauts, froid et sec, cependant correct, pur et fin, mais d'un trop grand fini. Il n'a pas trouvé a s'échauffer a Rome, je voudrois qu'il allast prendre une dôte de chaleur, de hardiesse et de facilité en Flandre.

Venons aux portraits. Celui qui, selon moi, remporte la palme cette année, c'est *M. Mosnier* (autre que notre *Lemonnier*). Il

« Mardi dernier il a falû aller voir la Revüe des Gardes francoises
 « a la plaine des Sablons. Là, occasionné par diverses circons-
 « tances, son cheval s'est effrayé, s'est cabré et l'a renversé et
 « foulé aux pieds; d'autres chevaux ont aussi passé dessus. Il est
 « inconcevable qu'il n'ait pas été tué. Il en est quitte pour plu-
 « sieurs contusions dont une a paru d'abord assés grave. Mais
 « tout est a present sans danger. Comme on a scû que c'etoit le
 « fils de Vernet, le Roy, le Maréchal de Biron y ont pris le plus
 « grand interest. »

Quatre mois après, Carle Vernet, complètement guéri de sa chute, se mariait à Paris et Cochin l'apprenait à Descamps, dans une lettre du 11 septembre, qui contient en même temps quelques indications sur les tableaux exposés au Salon de 1787 :

« Vernet y a douze tableaux; ce qui est inconcevable, c'est
 « qu'il sont aussi beaux que si il n'avoit que quarante ans, il est
 « pourtant de 1714. C'est l'habile homme le plus obstiné que
 « j'aye encore vû.

« Il vient de marier son fils cadet (Carle) avec la fille de mon
 « confrere Moreau le dessinateur, a t'il bien? a t'il mal fait?
 « Sçait on ce que l'on fait en mariant ses enfans? Ce qu'il y a
 « de certain c'est qu'il faut renoncer a monter a cheval et a
 « suivre les chasses de M^{re} le duc d'Orleans (qui n'a rien de
 « mieux a faire que de se divertir) au lieu qu'icy il faut soutenir
 « un menage et ce qui s'en suivra. »

Il y a plusieurs portraits dont je crois pouvoir dire que dans ce que j'ay vû de nos peintres modernes, j'ay bien rarement vû quelque chose d'aussi beau, entre autres une Dame qui tient entre ses genoux sa fille debout. La tête de la jeune fille porte ombre sur presque tout le visage de la mere. Cette supposition infiniment difficile a bien rendre, est rendüe avec une verité et un talent prodigieux. Ses autres portraits qui sont en grand nombre sont tous excellents.

M. Vestier ne se soutient pas cette année a côté de lui, quoiqu'il ait de fort bons ouvrages, mais il a presque dans tous le defect de supposer des degradations de lumiere a des distances de deux ou trois pieds que la nature ne presenteroit au plus qu'a huit ou dix pieds d'enfoncement, systèmes que l'on se fait par faux raisonnemens et par habitude, auxquels la nature donne des dementis continuels.

Il y a cette année un combat a outrance pour le merite entre nos deux dames celebres, *M^{me} Guyard* et *M^{me} Le Brun*. Il me semble que *M^{me} Guyard* l'emporte pour cette fois. Ses deux portraits en pied de nos princesses, Madame Victoire et Madame Louise ont des effets les plus piquants possibles et d'ailleurs excellemment bien rendüs. Elle a osé entreprendre d'y peindre l'eclat de la lumiere qu'un soleil brillant repand sur les objets et a rempli cette demande avec un succès prodigieux. *M^{me} Le Brun* a de son côté des choses excellentes, telles que le portrait de *M^{me} Rousseau* et son portrait a elle même caressant son enfant. Un Amour que beaucoup de personnes vantent me plaist moins, j'en trouve le pinceau trop fondü, mou et douxereux. Je ne dis rien de ses deux marabous asiatiques, il ne faloit pas peindre des magots rembrunis avec des chemises de mousseline.

Vernet père ne vieillit point, toujours même feu, même execution.

Nous avons beaucoup de paysagistes. Le plus vigoureux de tous est *Cesar Vanloo*. *Valenciennes* a de très bons tableaux et après Vanloo l'emporte sur les autres. Après eux viennent *Hüe*. Je ne suis pas cependant bien content de son tableau du Combat de la grenade. Je ne connois pas l'effet de ces sortes de scènes,

mais je vois bien que ce n'est pas cela. *Nivart* est le plus foible. Je trouve dans tous ces tableaux beaucoup de talent et d'art, mais en general je n'y vois pas bien la verité des effets de la nature. Cela est remplacé par des effets de convention pris dans les tableaux de differents maitres celebres. *Hoüel* cependant a des parties dans ses tableaux ou l'on retrouve cette verité que j'aime.

Dans le genre des fleurs les deux freres *Van Spaondonck* sont vraiment prodigieux, la plus grande verité et le fini le plus precieux. *M^{me} Coster* les suit de près. *Roland de la Porte* a de petits morceaux ou l'illusion est parfaite.

M. Legillion a de petits tableaux excellens, bonne couleur, animaux bien dessinés, effets ingenieux et harmonieux. *De Marne* des tableaux chauds et faisant de l'effet. *De Launay* a peu près pareillement. Ces deux derniers cependant me paroissent forcer trop leurs ombres. *Bilcocq* me semble etonnant pour la verité et la touche spirituelle avec laquelle il traite les objets de details, tels qu'histoire naturelle ou autres. Il ne traite pas aussi bien les figures. Il devrait s'exercer a en peindre pour etude en plus grand afin de les rendre mieux quand il auroit a les faire en petit. Un nouvel agréé, nommé *M. La Fontaine* a mis des vües d'intérieur d'Eglise dans le genre de *Peter Neef*. Elles sont d'un effet assés vray, cependant un peu trop noires et trop obscures, d'ailleurs l'execution en est un peu pesante.

M. De Wuailé a, a son ordinaire, des dessins d'une architecture folle, mais fort bien dessinés.

Dans la sculpture beaucoup de bustes bien traittés, ceux surtout de *M. Pajou* et de *M. Houdon*. Une jolie figure de la Sensibilité par *Chaudet* et quelques autres petites figures en groupes sont assés bonnes. En grand, une excellente figure du Silence par *Mouchi*, avec les plus exactes verités de detail, mais selon le système de *Pigalle* sans oser rien rectifier a la nature, par consequent gresle comme le modele dont il s'est servi. Je n'aime pas que *M. Julien* ait fait le Poussin demi nud. Je n'aime pas non plus que *M. Foucou* ait fait Duguesclin casqué

et cuirassé à la gauloise : vilain costume surtout pour la sculpture (1).

Puis après ce long compte-rendu qui couvre six pages d'une écriture fine et serrée, il termine sa lettre par ces quelques mots écrits sur la marge :

Il ne me reste point de place, mon cher ami, pour vous dire combien je suis votre serviteur et bon ami.

Cela n'en sera pas moins vrai pour avoir été mis en marge.

COCHIN.

A l'époque où il écrivait cette lettre, Cochin était cruellement atteint par ces embarras domestiques dont nous avons parlé plus haut et qui l'obligeaient, lui autrefois homme du monde et de plaisir, à se livrer, dans ses vieux jours, à un travail opiniâtre pour suffire aux dépenses de son intérieur. A ces embarras

(1) Malgré ses connaissances très étendues, Cochin faisait généralement bon marché de l'exactitude quant au costume des personnages qu'il représentait dans ses dessins.

« J'ay vû dans la belle et très détaillée lettre de M. Midy, écrit-
« il le 5 février 1779, qu'il est très erudit sur ce qui concerne le
« costume des anciens Gaulois. Il s'en faut de beaucoup que je
« ne sois aussi sçavant que lui à cet egard. Mais je ne m'en cha-
« grine pas. Vous scavés que nous autres artistes, nous ne nous
« inquiétons pas beaucoup de la grande exactitude à l'égard du
« costume. Notre costume est dans notre imagination. Notre but
« est de tâcher de bien composer, de dessiner correctement et de
« goust, etc., et si nous approchons un peu de ce but, nous ne
« nous embarassons gueres des details d'un costume qui peut être
« nous generoit. Je n'ay pas repondû à M. Midy, par ce que je
« n'ay gueres de loisir et que j'aime mieux employer le peu que
« j'en ay à lui faire des dessins pour lui ou pour d'autres amis
« qu'à lui faire des epîtres. J'ay aussi reçu de lui une belle caisse
« de confitures dont je lui fais mes remerciemens. »

venait s'ajouter de jour en jour la douleur de voir disparaître ses meilleurs et ses plus vieux amis.

« Je me trouve dans l'univers, écrit-il à Descamps le 9 février 1784, en lui annonçant la mort de l'abbé Pommyer, Conseiller de grande chambre, associé libre de l'Académie de peinture, avec lequel il était intimement lié, « comme un homme entouré de ruines, « car il n'est plus en mon pouvoir de faire de nouvelles connoissances et bientôt je seray réduit à « vivre presque seul. Au reste, ces amertumes disposent à quitter la vie avec moins de regret, comme « le disoit feu notre ami Chardin (1). La vieillesse est le « rendés vous de tous les chagrins. Vous n'en manqués « pas non plus. Invoquons notre courage et soutenons « les revers de la vie le mieux que nous pourrons. »

Les événements politiques allaient bientôt aussi jeter un nouveau deuil sur ses dernières années.

« Il y a bien longtemps, dit-il à Descamps le 20 « septembre 1789, que nous ne nous sommes écrit, « mais que nous écrire? On ne peut pas même « plorer ses malheurs; écrasé sous le fardeau de l'anarchie, il faut encore crier merveille, il faut espérer, « dit-on, hé qu'espérer? Tous les malheurs qu'elle entraîne après elle. »

« Je ne voyois plus mon ami Vernet aussi fréquemment, écrit-il encore le 10 janvier 1790; il avoit

(1) Chardin (Jean-Baptiste-Siméon), né à Paris en 1699, mort en 1779, associé titulaire de l'Académie de Rouen en 1765. M. de Couronne a fait son Éloge, *Précis de l'Académie*, t. IV, page 322, année 1780. Cochin lui avait fourni pour ce travail des notes détaillées sur Chardin, avec lequel il était intimement lié (Lettres des 20 juin et 23 juillet 1780).

« ouvert sa maison a quelques Democrates forcenés et
« moi qui suis un aristocrate inveteré (car c'est ainsi
« qu'on appelle ceux qui conservent un véritable atta-
« chement pour le gouvernement monarchique), vous
« concevés que cette société n'étoit pas de mon goust ;
« aussi ay-je pris le parti de renoncer a presque toutes
« mes sociétés. Je n'aime point la dispute, on a beau
« se retrancher dans le silence, on veut vous forcer a
« parler, a approuver, a admirer même, il est impos-
« sible d'échapper a des gens qui au travers des nuages
« les plus noirs veulent voir des anges couleur de
« rose. Je ne frequente plus que deux ou trois so-
« ciétés et comme vous pouvés penser, de vrais amis.
« Il est si aisé de rester seul dans son coin. Ce n'est
« pas pourtant contempler les orages bien tranquille
« dans le port ; c'est les voir du bord d'un rocher avec
« un abîme devant soi ou l'on est prest a tomber ; Dieu
« nous soit en aide ! »

Les sentiments monarchiques de Cochin ne se sont en effet jamais démentis. Son caractère indépendant et judicieux lui faisait voir sans doute les fautes commises. Mais ami sage et éclairé, reconnaissant des services rendus, il n'admettait pas que l'on mît en question le principe du gouvernement et que l'on trainât dans la boue l'autorité royale.

« Je suis bien enchanté, dit-il dans une lettre non
« datée, mais qu'il faut reporter à 1778, que l'on ait
« relevé les méchancetés odieuses de ce *Linguet*, dont
« tant de gens sont coëffés, qui injurie tout le monde
« sans distinction et que je meprise a tous egards (1)...

(1) Linguet (Simon-Nicolas-Henri), né à Reims en 1736, d'abord avocat au Parlement de Paris. Rayé du tableau en 1774 par arrêt

« Je ne lui pardonneray jamais d'avoir osé dire de
« Louis XV : Ce prince se trainoit d'*opprobres en op-*
« *probres* et cela parce qu'il avoit peine a repousser les
« reproches de sa conscience sur le traitement qu'il
« avoit fait aux Parlements. Je n'ignore pas que la fin
« de ce regne a obscurci la gloire de son cours, mais
« les gens honnêtes menagent leurs expressions lors-
« qu'il est question d'un Roy qui malgré ses défauts a
« eû quantité de qualités estimables. Si les Ministres
« trouvent bon que Linguet les traite comme des
« laquais ils sont bien les maîtres, c'est pour leur
« compte, mais ils ne sont pas également les maîtres de
« laisser injurier les Rois de qui ils tiennent toute leur
« fortune. »

Au reste, Cochin ne devait pas être témoin des excès que sa prévoyance lui faisait redouter. Trois mois environ après la lettre du 10 janvier 1790, qui est la dernière de la collection de l'Académie, il mourut à Paris, le 29 avril 1790, âgé de soixante-quinze ans et deux mois. Descamps lui survécut un peu plus d'une année, car il mourait lui-même le 30 juillet 1791. Il était né à Dunkerque le 14 juin 1714, un an avant Cochin, et depuis 1740 il s'était entièrement fixé à Rouen.

du Parlement, il se fit journaliste et littérateur. La violence de son langage et de ses attaques fit supprimer son journal et il dut pour sa sécurité quitter la France. Il y rentra quelque temps après, fut pendant deux ans enfermé à la Bastille, puis exilé à Rethel, d'où il passa à Bruxelles et à Vienne. Il reparut à Paris en 1791. Traduit en 1794 devant le tribunal révolutionnaire à cause de ses ouvrages, dans lesquels il avait soutenu les principes de la monarchie absolue, il fut condamné à mort et exécuté.

L'IMAGINATION DES SAVANTS.

DISCOURS DE RÉCEPTION

A l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen,

Par M. Armand HEURTEL.

SÉANCE DU 25 JUIN 1869.

I

MESSIEURS,

Quand j'ai sollicité l'honneur de vos suffrages,
Je savais qu'à défaut de plus brillants ouvrages
Et puisque le Destin, rebelle à mes efforts,
Ne m'a pas mis au rang des doctes et des forts,
Il me faudrait montrer dans une brève étude
Sinon quelque talent, du moins ma gratitude.
Je remplis ce devoir. — Si je n'ai d'autre appui,
Le désir de vous plaire est ma Muse aujourd'hui.

Pareil à l'étranger qui voit sous les portiques
Tous les fronts inclinés devant les Dieux antiques
Et qui veut à son tour se mêler aux croyants
Pour réunir son cœur à ces cœurs suppliants,

Je viens aussi, debout sur le seuil de l'enceinte,
Apporter mon tribut, plein d'ardeur et de crainte.
Mais je vois deux autels. — Les Lettres et les Arts
Montrent de tous côtés leurs fidèles épars,
La Science conduit une troupe aussi fière ;
Quelle offrande faut-il apporter la première ?
Quel sujet aborder qui ne trouve en ces lieux
Et juges redoutés et rivaux glorieux ?
Eh bien ! je ne veux pas diviser mon hommage ;
Sur ma faiblesse même étayant mon courage
J'oserai dédier aux deux sœurs à la fois
Le chétif monument qui s'élève à ma voix.
L'Imagination, cette folle sublime
Qui des monts sourcilleux ne montre que la cime,
C'est elle que je veux célébrer aujourd'hui.
J'entends quelqu'un déjà dire : « Bien avant lui
« Tel autre avec honneur a rempli cette tâche ! »
J'entends même un savant qui murmure : « Il rabâche !
« L'imagination ! mais c'est notre fléau !
« Mesurer et peser ; hors de là rien ne vaut !
« L'expérience est tout. »

De ce critique austère

Je vais dans un moment redoubler la colère,
Car je prétends montrer que les rois du savoir
Sont poètes aussi ; tout ce nouveau pouvoir
Que la science exerce enfin sur le vieux monde
Fut créé par la même étincelle féconde
Qui d'Homère aveuglé remplaçait le regard ;
L'imagination fit le Tasse et Thénard,
Virgile et Galilée, Ovide et Newton même
L'homme-chiffre, au regard songeur, muet et blême,
Qui de ses devanciers prit les travaux divers
Et tira du chaos la loi de l'Univers.

De ces fronts dédaignés par la foule ignorante
Qui les voyait passer avec leur marche lente,
Il retombait parfois dans un in-folio
Un théorème, un fait, vérité sans écho :
Puis, cette vérité, son heure étant venue,
Pareille à l'arc-en-ciel, éclaire enfin la nue,
Mais ne saurait aller réjouir dans la mort
Le savant qui, d'ailleurs, ne souffre plus, il dort.

Oui, ces cœurs ont senti le tout puissant délire
Que le poète sait au monde entier redire ;
Ils ont aussi, portés par l'inspiration,
Poursuivi dans le ciel le vol de l'alcyon ;
Mais l'instrument divin que touchait leur génie
Ne versait pas à tous le torrent d'harmonie,
Le vulgaire était sourd, ou ne comprenait pas,
Et le nom d'un boxeur fameux par ses combats
Allait retentissant au loin de ville en ville.

Dissenter plus longtemps serait œuvre inutile,
Je prétends feuilleter d'une timide main
Ces poèmes fameux, orgueil du genre humain,
Relire avec respect la plus sublime page,
Celle où le feu d'en haut se montre davantage,
Et quand vous aurez dit : « Le Dieu ! voici le Dieu ! »
La science à son tour va paraître en ce lieu ;
Je vous raconterai quelque chef-d'œuvre austère
D'un de ces manieurs de chiffres, de matière,
Je veux que vous disiez : Galilée, Arago
Sont frères des Virgile et des Victor Hugo !

C'est un contemporain de l'enfance du monde,
Livre où la poésie éclate et surabonde,

Le Mahabarata que j'entr'ouve d'abord,
Je ne prends qu'une perle en ce vaste trésor.

II

Nalas et Damayanti.

Le beau Nalas régnait sur Nishada la grande,
C'était un roi pieux et mainte riche offrande
Fut mise par ses soins devant l'autel des Dieux.
Il conduisait un char comme nul sous les cieux ;
Instruit au jeu d'échecs et dans les écritures,
Il avait tous les dons parmi les créatures.

Au même temps vivait la fleur de Vidharba,
La fille de Bhimas, roi terrible au combat.
On eût interrogé les dieux et les génies
Pour trouver sur un front tant de beautés unies,
Ils auraient dit : « Pareille en figure à l'Amour,
« Damayanti se montre et fait pâlir le jour ! »

Or, entre eux, sans se voir, naquit fièvre de l'âme.

Au fond des bois touffus Nalas chantait sa dame.
Un matin que l'aurore à peine se montrait,
Un vol de cygnes vint s'ébattre en la forêt,
Et Nalas qui s'était caché sous le feuillage,
Du chef des blancs oiseaux se saisit au passage.
Lors le cygne lui dit d'une touchante voix :
« Laisse moi vivre encore, ô le plus beau des rois !
« Je vais fendre les airs jusqu'au palais splendide
« Où vit Damayanti, la jeune Vidharbide ;

« Sur la haute terrasse elle monte le soir
« Mêlant aux feux du ciel l'éclat de son œil noir.
« J'approcherai sans bruit et je saurai lui dire
« Des mots qui te plairont ! »

Nalas eut un sourire,
Il libéra le chef des oiseaux voyageurs
Et le bois lui parut tout émaillé de fleurs.

Bientôt le roi Bhimas vit seulette et songeuse
Sa fille que jadis une troupe nombreuse
D'innocentes beautés égayait tout le jour.
A ce signe certain il reconnut l'amour.
Lors il fit prévenir les princes de la terre.
Ses messagers disaient : « A qui saura lui plaire
« Damayanti promet le titre de seigneur ! »
L'enfant aux larges yeux ajoutait dans son cœur :
« Nalas aussi viendra ; — les plus beaux, les plus braves,
« Le cygne me l'a dit, sembleront ses esclaves. »

L'appel du roi Bhimas ne fut pas sans effet.
Chacun des concurrents d'avance triomphait.
Depuis la grande mer jusqu'aux sources du Gange
Les rois compétiteurs formaient une phalange ;
La terre frémissante ondulait sous les chars,
Partout flottaient au vent de riches étendards ;
Les éléphants, porteurs de tourelles dorées,
Avançaient en cueillant leurs plantes préférées,
Et chassaient des halliers maint serpent engourdi.
Un seul nom résonnait au loin : « Damayanti ! »

L'écho vint jusqu'au ciel frapper les Dieux augustes,
Il y fut apporté par deux âmes de justes

Qui montèrent se fondre au soleil de Bramah.
A leurs brillants récits l'Olympe s'enflamma,
Et le maître des Dieux dit aux Intelligences
Qui siègent près de lui : « Je veux courir les chances !
« Allons nous présenter devant Damayanti,
« Et voyons si l'écho ne nous a pas menti. »
Aussitôt, revêtant des figures humaines,
De célestes coursiers ils saisissent les rênes
Et se mêlent aux rois qui vont à Vidharba.
Mais quel est ce héros qu'on aperçoit là bas
Et dont les yeux de tous suivent la fière allure ?
C'est Nalas. La poussière a terni sa figure,
Sa couronne de fleurs s'est flétrie au soleil ;
Vidharba cependant n'aura pas son pareil !
Les Dieux en le voyant sont pris de jalousie.
« Si par l'ambition elle n'est pas saisie,
Dit l'un des Immortels, ce Nalas nous vaincra.
— « Je sais un bon moyen, reprit alors Çakra,
Dieu des eaux et du feu :

« Nalas, fit-il, arrête ! »

Sa voix eut dominé le bruit de la tempête,
Elle venait d'un char qui planait dans le ciel ;
Nalas, levant les yeux, reconnut l'Immortel :
« Que voulez-vous de moi, redoutable puissance,
Dit-il ? Depuis le temps de ma première enfance,
« J'ai rendu chaque jour un culte à votre nom !
« Ordonnez, et Nalas ne dira jamais non. »
— « Tu le promets, ô Roi ?

— Par serment, je m'engage !

— « Eh ! bien, nous voudrions te charger d'un message.
« Cours chez Damayanti, dis lui qu'en ton chemin
« Tu vis quatre Immortels, aspirant à sa main. »

— « Qui ? moi ?

— Tu l'as juré !

— Vous voulez que je fasse

« Une telle démarche : ô Dieu, faites moi grâce !

— « Tu l'as juré !

— Faut-il pour un autre que moi

« De ma Damayanti solliciter la foi ?

— « Tu l'as juré !

— D'ailleurs, le palais a des gardes. .

— « Ils ne te verront pas, dit Bramah ; si tu tardes,

« Damayanti saura que tu n'as pas d'honneur. »

Ces mots rendent Nalas plus grand que sa douleur.

Il part et d'un pas ferme il traverse l'enceinte,

Dans le palais royal il pénètre sans crainte .

Un voile protecteur, envoyé par les Dieux,

Des soldats de Bhimas avait trompé les yeux.

La Vierge ce jour-là pour charmer son attente

Avait voulu revoir la troupe souriante

Compagne de ses jeux. Quand Nalas apparut

Dans la foule étonnée un long frisson courut .

Chacune se levant de sa couche dorée

D'un murmure flatteur salua son entrée.

Mais il ne voyait rien que sa Damayanti

Et que le bras des dieux sur elle appesanti !

Il tremblait à la fois d'amour et de colère.

Enfin, Damayanti recouvra la première

Le pouvoir de parler : « Tu dois être Nalas ? »

Dit-elle en souriant.

— Je ne suis plus, hélas !

« Qu'un esclave chargé par la Toute-Puissance
« De t'offrir humblement la céleste alliance :
« Quatre Dieux ont voulu se disputer ton cœur
« Et dans le ciel d'Indras tu suivras le vainqueur. »

Comme un oiseau blessé par une main cruelle
Qui cache pour mourir sa tête sous son aile,
Dans le sein du héros cachant son jeune front,
Elle pleura d'abord — mais le réveil fut prompt.

« Et toi? laisseras-tu ravir celle qui t'aime
« Sans lutter un instant ?

— C'est le maître suprême

« Des hommes et des dieux qui m'impose sa loi.
« J'ai juré, dit Nalas.

— Je n'ai pas juré, moi !

Cria Damayanti : demain dans l'assemblée

« Viens à côté des dieux ; si ma raison troublée
« Ne m'abandonne pas, j'irai, j'en fais serment,
« Au mépris de Bramah te choisir pour amant. »

Le lendemain les Rois, enivrés d'espérance ,
Portant le sceptre en main, signe de leur puissance,
Devant le vieux Bhimas s'inclinèrent d'abord
Et vinrent occuper chacun un trône d'or.
Le peuple s'entassait aux portes de la salle ,
Il dévorait des yeux cette pompe royale
Et saluait avec ses rustiques bravos
Les noms les plus fameux des monarques rivaux.
Nalas était venu, se soutenant à peine.
Les quatre dieux cachés sous l'apparence humaine
Aux côtés du héros s'étaient aussi rangés.
Les plus fiers pâlissaient devant ces étrangers ;

L'air était embaumé par des senteurs divines,
Une secrète horreur accablait les poitrines.

Dans le fond de la salle un voile de satin
Dissimule aux regards la porte du jardin.
C'est là, parmi les fleurs, que la future épouse
Foule de son pied nu l'herbe de la pelouse
Et livre son visage aux baisers du zéphir.
Chaque bruit l'épouvante et la fait tressaillir.
Mais voici l'heure enfin de l'épreuve suprême.
Son cœur brave les dieux, et sûre d'elle-même
Elle attend...

Devant elle on ouvre le rideau,
Son père la conduit... mais soudain un bandeau
De pudeur et d'effroi tombe devant sa vue.
Elle ne voit personne et s'arrête éperdue...
Elle voudrait crier, sa gorge ne dit rien.
Tous ces regards brûlants attachés sur le sien,
Tous ces rois agités en la voyant si belle
L'écrasent d'une peur invisible et mortelle.

Pourtant sous ses longs cils un regard a glissé...
Nalas !., elle l'a vu... la terreur a cessé :
« C'est lui que je choisis ! » dit-elle avec ivresse.
O prodige ! Déjà la main de la princesse
Allait se reposer sur l'épaule du roi,
Quand un second Nalas, à côté, dit : « C'est moi ! »
Puis un autre et devant sa vue épouvantée
Cinq fantômes ont pris cette forme enchantée,
Cinq Nalas suppliants et les yeux pleins d'amour
De l'hymen désiré lui parlent tour à tour.

Leur voix comme la sienne est jeune, et douce, et tendre !
Par un signe caché vent-il faire comprendre
Qu'il est le vrai Nalas, les dieux l'ont devancé,
Et le même signal est par chacun lancé.

« Si vous êtes les dieux protecteurs de la terre

« Et non pas les démons de la peste ou la guerre,

Pleure Damayanti, quittez votre projet.

« Les rois ne doivent pas jalouser un sujet

« Et vous êtes les rois des princes de ce monde !

« Pour que votre clémence à mon chagrin réponde

« Faut-il m'agenouiller comme au pied des autels ?

« Faut-il chanter pour vous ? Écoutez donc, cruels ! »

Alors Damayanti recueillie et modeste

Sentit venir au cœur une force céleste,

Elle adora les dieux en parole, en esprit,

Jeta ses longs cheveux derrière elle et reprit :

« S'il est vrai que Nalas bien servi par le cygne

« A pour jamais reçu ma foi,

« O Dieux ! faites un signe,

« O Dieux ! Montrez-le moi !

« S'il est vrai que toujours ma parole pieuse

« Indras, au ciel monta vers toi,

« Si de prier je fus heureuse

« O Dieu ! montre le moi !

« S'il est vrai que toi-même, aux premiers temps du monde,

« Nous as tous deux marqués du doigt

« Pour l'union féconde,

« O Dieu ! montre le moi !

« S'il est vrai que j'ai fait serment d'aimer sans cesse
« Nalas qui m'inspire ces vers,
« Rendez-le vite à ma tendresse,
« Reprenez votre forme, ô Dieux de l'univers ! »

Elle s'arrête. Alors par un second prodige
On vit se balancer doucement sur sa tige
Une fleur de lotus au-dessus d'un Nalas.
Un autre fit jaillir des flammes sous ses pas,
C'était le dieu Çakra qui montrait sa présence ;
Les emblèmes connus de la Toute-Puissance
Désignèrent chacun des immortels rivaux.

Damayanti, le cœur rempli d'espoirs nouveaux,
Adorait les auteurs de ces métamorphoses.

Bientôt l'astre du jour lança les rayons roses
Qui marquent son déclin. La lumière des cieux
Comme le pur cristal perça le corps des dieux.
Un seul des cinq Nalas arrêta la lumière,
Son ombre s'étendit au loin dans la poussière,
Ses vêtements tissés par de mortelles mains
Paraissaient des haillons près des manteaux divins,
La sueur inondait son front, et sa couronne
Pendait comme un rameau que la sève abandonne.
Damayanti tomba sans force entre ses bras.
Les Dieux furent émus. Même le fier Indras
Lui dit : « Reçois de nous, Nalas, ta jeune épouse,
« Et sache qu'à présent la nature est jalouse. »

III

Sous le voile grossier d'une imitation
Qui pour la condenser mutile l'action,
Vous avez cependant dû reconnaître encore
L'immortelle beauté des vieux chants de l'Aurore,
Du Mahabarata par quelque Dieu dicté
Pour charmer le berceau de notre humanité.

Eh bien ! il est parmi les savantes annales
Un fait plus éclatant que ces pompes royales
Dans lequel la science a suivi pas à pas,
Mais en la dominant, l'histoire de Nalas.

Depuis des milliers d'ans la terre inconsciente
Autour de son soleil roulait obéissante.
Les générations bouillonnaient dans son sein,
Chaque siècle voyait naître un nouvel essaim
Qui léguait au suivant un lambeau de science
Péniblement conquis sur l'antique ignorance ;
Des hommes sont venus : Colomb, Vasco, Borda,
Poètes du compas, et la terre céda.

Mais par delà cet air où planent les nuages,
Le soleil défiait les plus fermes courages :
On voyait à l'entour du souverain des cieux
D'autres globes trôner comme des demi-dieux,
Notre race qu'entraîne une force inconnue
S'enfonçait chaque jour plus avant dans la nue
Et disait, impuissante à comprendre sa loi,
Comme Damayanti : « Seigneur, montrez-la moi ! »

Ptolémée avait fait du serviteur le maître,
Il expliquait le ciel comme on le voit paraître,
La terre, cet atome, était l'axe des cieux
Et le soleil tournait.

Copernic comprit mieux,
Puis Képler, et Newton, la route étant plus sûre,
Grava profondément la loi de la nature.
Quel poète a jamais fait entrer dans ses vers
Un sujet plus fécond, plus beau que l'univers ?
Et dans tous les sonnets de Pétrarque ou du Dante
Quelle image d'amour sera plus saisissante
Que la règle du monde inscrite par Newton :
« Les corps sont attirés l'un vers l'autre en raison
« Des masses que chacun renferme de matière ;
« A ce mutuel élan la distance est contraire
« Et quand on a dix fois amoindri le trajet
« L'attraction devient centuple en chaque objet. »

Ce langage est pédant et plein de sécheresse !
Pensera maint esprit qu'un pauvre chiffre blesse ;
Mais le poète vrai n'a pas de préjugés.
Son rôle est de montrer à ses frères plongés
Dans ce grossier chaos dont est faite la vie
Que le plus noir désert garde sa poésie
Et qu'il n'est ici bas de misérable lieu
Où ne plongent la Muse et le regard de Dieu !
Dans les créations de la main souveraine
Il admire surtout la majesté sereine,
L'ordre étonnant, sublime en sa simplicité,
Qui régit tout : la fleur, les eaux, l'immensité,
Et jusques au soleil, cette énigme vivante,
Qui nous donne la vie avec sa flamme ardente.

On savait dès longtemps sur l'angle d'un cristal
Faire de l'arc-en-ciel apparaître un rival,
Mais on ne savait pas ce qu'était la lumière,
Ni du flambeau des jours quelle était la matière.
Prenez la lyre d'or, mettez en action
L'esprit le mieux doué de l'inspiration,
Devant ce redoutable et décevant problème,
Peut-être il bâtera quelque hardi système,
Mais bientôt ébloui, fatigué, confondu,
Pour un pareil combat il sera sans vertu !

Il y a soixante ans, Malus, de sa fenêtre
Au Luxembourg, voyait le soleil disparaître
Et de l'astre mourant suivait dans un miroir
Quelques rayons vaincus par les ombres du soir.
Ces rayons réfléchis par une autre surface
S'éteignaient tout-à-coup si l'on plaçait la glace
Sous un angle constant et d'un certain côté.
Voilà le fait banal et dans sa nudité ;
Mais il fut commenté par une intelligence
Qui doit être à jamais l'orgueil de notre France.
Arago du rayon ainsi polarisé
S'empara. Le sujet qui semblait épuisé
Sous son habile main fut la mine féconde
Dont les riches produits étonnèrent le monde.
D'autres l'ont imité dans ses savants travaux ;
Mais, disons-le bien vite, il reste sans rivaux.
Il montra le soleil comme un immense globe
Qu'un Océan de flamme à nos regard dérobe
Et prouva que ces feux sont des gaz allumés
Qui dans vingt fois mille ans ne seront consumés.

N'est-ce pas là, Messieurs, le plus beau des poèmes ?
Et du Ramayana les vieux bardes eux-mêmes
Ont-ils imaginé tableau plus glorieux
Que celui d'un mortel analysant les cieux ?

Ils ont été plus loin nos chimistes poètes
Et du savoir humain escaladé les faîtes,
Le spectre lumineux du soleil leur apprit
De quels corps enflammés son foyer se nourrit.
Entrons à leurs côtés dans le laboratoire
Dont ils ont, en plein jour, fait une chambre noire.
La clarté du soleil comme un mince filet
Traverse une rainure et surgit du volet ;
Un prisme en son chemin la rencontre et l'étale,
Le spectre se dessine au mur blanc de la salle,
Kirchoff, la loupe en main, l'étudie et voudrait
Aux sept rayons brillants arracher leur secret.
D'autres feux à l'entour sont allumés dans l'ombre,
Le spectre aussi les peint sur la muraille sombre.
Ici le cuivre brûle avec son spectre vert,
A son spectre violet l'argent est découvert,
Le sodium se teint d'éclairs jaunes, funèbres.
Qu'espère le chimiste au fond de ces ténèbres ?
Que sert d'interroger tous ces pâles rayons ?
Il tressaille... il a vu d'invisibles sillons
Rayer les sept couleurs, et des lignes brillantes
A des endroits divers se montrer apparentes.
Plus de doute ! selon le métal consumé
Le spectre en certains points sera plus enflammé !
Chaque substance a donc ses lignes singulières !
O nature ! à présent mélange les matières,

Forme des corps nouveaux dans les creusets divins,
Les prodiges décrits par les vieux écrivains,
Des Mille-et-une-nuits le plus étrange rêve
Le chimiste vainqueur devant tous les achève.
Il dit aux éléments : « Paraissez ! » et déjà
Dans la flamme, où sa main (en poudre) le plonge,
Le métal dénoncé par le prisme fidèle
Comme les Dieux hindous répond à qui l'appelle !

Mieux que ces enchanteurs de l'antique Orient
Que l'ignorance armait d'un pouvoir effrayant
Ils savent à leur gré transformer la matière :
Ils fabriquent du sucre avec de la poussière ;
La vigne ou le pommier pour remplir nos caveaux
Veulent un an, de l'air, du soleil, cent travaux :
Berthelot réunit l'eau, le feu, le carbone,
Et le trois-six naissant dans le creuset bouillonne.

Voilà ce qu'a produit leur inspiration !
Ces gens là n'ont-ils pas d'imagination ?
Ne composent-ils pas une épopée austère ?
Heureuse la science, elle a plus d'un Homère !
Son poème est si vaste et ses chants si nombreux
Que le plus grand génie est trop petit pour eux,
Un mortel n'en saurait tracer qu'un épisode
Mais aussi qu'il est beau ce rôle de rapsode !

On a dit que la Muse était faite ici-bas
Pour traduire à la foule, inconsciente, hélas !
Ses propres sentiments et le cri de son âme.
Avec un droit égal la science réclame

Ce rôle glorieux, et ses créations
Traduisent aussi bien la voix des nations.

Quand le Tasse a chanté Solime délivrée,
L'Europe l'écoutait d'elle-même enivrée.
Le monde grec mourant lui léguait son trésor,
Les Arts, longtemps déchus, reprenaient leur essor,
Le poète disait les pompes de l'Asie,
Il décrivait ces champs d'où la chevalerie
Avait, au prix du sang versé par tant de preux,
Rapporté d'Orient des coursiers généreux,
La soie et les parfums, sans parler de la gloire !
Aujourd'hui nous chantons autrement la victoire,
Nous composons en marbre, en bronze, plus qu'en vers,
Nous faisons des palais pour loger l'univers,
Les métaux asservis par des forces savantes
Se dressent dans les airs en colonnes puissantes,
Et la vapeur fait dire à ces géants domptés
L'hymne de la science à travers nos cités !

Ainsi chaque âge cède à la voix qui l'entraîne.
Au temps de Camoëns, l'ambition humaine
Consistait à lutter contre les vastes mers,
A disputer l'empire au Dieu des flots amers.
Le monde était encore assez vaste pour l'homme,
Et Vasco de Gama, muni d'un bref de Rome,
Pour son prince et pour Dieu cherchait des nations :
L'œuvre est grande et n'a pas besoin de fictions.
Quand Gama va doubler le cap de l'Espérance,
Camoëns, cependant, évoque une ombre immense,
Nuage dont l'aspect jette partout l'horreur,
L'onde sent sa présence et mugit de fureur !

Vous avez, comme moi, lu dans son beau poëme
Ce terrible récit que Camoëns lui-même
Ne répétait jamais sans tressaillir d'effroi.
Le géant redouté, cause de tant d'émoi,
Le sombre Adamastor qui rassemble l'orage
Et veut contre Gama défendre son rivage,
Un sublime génie a seul pu l'enfanter.
La science pourtant n'a pas craint de lutter,
Et quand le voyageur double ce cap terrible,
Cherchant Adamastor, désormais invisible,
Sur le plus haut rocher battu par l'océan,
Il voit avec orgueil un moderne géant
Dont le regard de feu lui montre au loin sa route,
C'est un phare !

Avec moi vous conviendrez sans doute
Que ce flambeau nocturne allumé dans les airs
Charme le matelot mieux que les plus beaux vers.

Je poursuivrais encor longtemps ce parallèle,
Sur mille autres sujets la science m'appelle,
Je pourrais vous citer la chute d'Iliou,
Et l'histoire d'Ulysse et la mort de Didon,
Le Paradis perdu, la moderne Henriade
Et ce poëme enfin qui chante une peuplade
Dont un français fut roi, l'étrange Araucana ;
Pour chaque fiction qu'Homère imagina,
Pour chaque œuvre sublime au génie échappée
La science ouvrirait son immense épopée ;
Montrant avec orgueil le lot de ses enfants,
Elle dirait : « Vous tous, poètes et savants,
« Le même souffle ardent vous presse et vous anime,
« Du même Sinaï vous recherchez la cime !

« Tous deux vous soulevez le voile redouté
« Que l'Éternel jaloux sur son ciel a jeté. »

Mais le poète entend la parole divine,
Dans le nuage noir qui le cache il devine
Le Saint des Saints penché sur le monde oublieux
Et sa lyre traduit la volonté des cieux.
Le savant, lui, sans peur entre dans le nuage,
Il a pour se guider les éclairs de l'orage ;
Il est silencieux, que pourraient ses accents
Contre le grand tonnerre aux coups retentissants ?
Sur les plus hauts sommets son pied ferme s'élève,
Mais le ciel est de flamme et plus d'un jour s'achève
Avant qu'il s'habitue aux divines clartés,
Il tâtonne, ébloui par les immensités !
Enfin, le Dieu, toujours favorable au courage,
Explique au téméraire un coin du grand ouvrage
Et le savant s'éloigne emportant dans sa main
Un lambeau de la loi sur des tables d'airain.
Il est vrai que souvent, quand il sort de la nue
On l'insulte, on maudit cette voix inconnue,
Ce langage savant et lourd... de vérités :
L'erreur marche par bonds, le bien, à pas comptés.

Eh ! qu'importe ? A la fin tous, savants ou poètes,
Règnent dans l'avenir dont ils sont les prophètes
Et je le dis encore : l'imagination
Par des chemins divers guide leur action ;
C'est du même ruisseau que sortent ces deux fleuves.
J'en pourrais longuement multiplier les preuves,
Mais j'éprouve, un peu tard, un scrupule affligeant :
Je crains de ressembler à ce guide obligeant

Qui décrit un palais à son propriétaire ;
De ses renseignements le maître n'a que faire,
Hélas ! et quand je veux parcourir avec vous
Ces chefs-d'œuvre sacrés que vous connaissez tous,
Je m'aperçois trop bien que je suis un profane.
Le savant, à son tour, je le sais, me condamne
Et voit avec dédain le poète bouffon
Qui traduit en vers la loi d'attraction.
Dans ces calamités quel est donc mon refuge ?
Je garde néanmoins un espoir : qu'on en juge !
Je compte me tirer de ce double embarras
Comme dans le conflit des oiseaux et des rats
Une chauve-souris se sauva, la pauvrete :

« Ce doit être un savant, dira quelque poète,
« Il parle mécanique et loi de l'univers,
« Seulement sa manie est de causer en vers. »

« Ce doit être un faiseur de phrases cadencées,
« Pensera le savant. Ces gens ont des pensées
« D'un fantasque étonnant, car enfin conçoit-on
« Qu'on mélange l'amour et la réfraction ? »

Ce doute favorable et... beaucoup d'indulgence
D'un désastre complet me sauveront, je pense,
Mais dussé-je avoir fait intervenir en vain
Pour me défendre ici la Muse et l'Art divin,
Un titre m'est acquis, plus cher que tous les autres,
Celui d'être appelé maintenant : l'un des vôtres !

RÉPONSE

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. A. HEURTEL,

Par M. A. DE LÉRUE,

Président.

SÉANCE DU 25 JUIN 1869.

Tranquillisez-vous, Monsieur; s'il est vrai que la qualité scientifique et la faculté poétique se rencontrent rarement, et surtout à doses égales, réunies dans le même esprit, vous venez de nous prouver cependant que cette règle, comme la plupart des autres, souffre d'heureuses exceptions.

Je ne sais ce que la phalange scientifique, jalouse de conserver intacts et sans mélange parasite les arcanes de son autorité; je ne sais, dis-je, — car je ne reçois que par réfraction ses confidences, — ce que la science pure aurait à reprocher à votre invasion dans l'empyrée Brahmaïque; mais je vous crois, en tout cas, assez solidement armé pour vous défendre contre elle.

Quant à la littérature, dont il me semble que le voi-

sinage m'est moins sévèrement défendu, et dont les sentiments ont pour mon oreille des voix plus familières, j'ose vous donner l'assurance de son acquiescement. Elle aime, en général, les hardiesses, et lors même qu'elle aurait à relever dans votre œuvre certaines rudesses rythmiques inhérentes, au surplus, à l'emploi de noms barbares, elle est assez juste pour estimer infiniment ce courage qui vous a permis d'aborder une grande difficulté et ce bonheur que vous avez eu de la vaincre.

Mais si cet heureux effort qui participe de la double situation amenée par votre fonction et votre talent, est louable en soi comme toutes les tentatives du travail, vous me permettrez, toutefois, de ne pas abandonner complètement

Le droit qu'en ce moment ma mission m'impose, et dont il n'est pas que vous n'ayez entendu déjà expliquer l'origine et constater l'usage.

En plaçant *ex-æquo* sur l'autel de l'imagination, la science et la poésie, en leur assignant, au point de vue des créations de l'esprit, des facultés égales et des possibilités d'expression similaires, n'avez-vous pas, Monsieur, à votre insu, franchi quelque peu la limite à laquelle on est convenu de borner leur puissance respective?

Voyez, en effet, ce qui arrive communément.

La poésie se nourrit de sentiments et d'images ; et il n'est pas impossible que son essence et la forme de son langage figuré n'aient créé même le mot imagination.

La science, elle, vous le savez mieux que personne,

vit surtout de faits et de déductions. Si le mot *sapiens* est tout à la fois synonyme de savoir et de sagesse, il implique en même temps, dans le langage ancien comme dans le moderne, une idée contraire à ce qui est fiction ou sensation spiritualisée.

Qu'un beau rosier apparaisse soudain aux regards d'un savant et d'un poète, le premier y cherchera infailliblement, tout d'abord, le principe et le mouvement de la sève ; il y scrutera les moyens d'alimentation, les accidents de la structure, les causes de la croissance, de la décadence et du déclin ; le second, par une tendance aussi naturelle, ne sera frappé que de la beauté de l'arbuste, et n'aura d'autre hâte que de respirer amoureuxment le parfum de ses fleurs.

Nuit et jour, depuis que le monde existe, il est un être qui se demande quels sont le principe, la forme, l'étendue des astres :

Cet être est *le Savant*.

— Comme il fait bon rêver, aimer, prier et vivre sous l'éclat splendide de ces flambeaux innombrables — dira quelque berger appuyé sur sa houlette, bercé par la clochette de ses troupeaux et suivant d'un œil indécis la course des nuages sous le vent.....

Ce berger c'est *le Poète*.

Ainsi, la science calcule quand la poésie chante ; ainsi, l'une se pénétrant laborieusement d'un objectif, attend qu'elle en ait complètement la connaissance pour l'enseigner avec autorité ; quand l'autre, servie spontanément par une intuition singulière, avait déjà su tirer du même sujet le charme ou l'émotion.

Ces deux muses sœurs, nées d'une même mère, sont appelées sans doute à se fondre en un seul esprit, sous la loi providentielle, lorsqu'il s'agit d'éclairer et de pousser en avant l'humanité.

Mais pour nous, qui ne pouvons caractériser les choses que selon leurs vertus et leurs propriétés apparentes, cette connexité n'existe pas ; et il faut bien que, sous peine de nous égarer dans des nuages qui, cette fois, seraient véritablement trop poétiques, nous classions et nous qualifions ces mêmes choses par rapport à notre chétif monde et à nos sentiments incomplets.

C'est pourquoi nous ne saurions un instant confondre, autrement que par un jeu de l'esprit, cette *volonté de l'intelligence* qui, péniblement et pas à pas, plonge au fond des sciences, leur demandant ce dernier mot de toutes choses, cet inconnu insondable que Dieu semble écarter toujours ; — et cette autre force dont la mission est de proclamer ce qu'il y a de bon et de beau sur la terre ; de chanter perpétuellement l'*Hosanna* inspiré pour l'apaisement des âmes, en marquant comme d'une cadence universelle

Les formes, les couleurs, les parfums et les sons.

Cette distinction, qui se sent plus encore qu'elle ne s'exprime, a, du reste, été plus difficile autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui. On sait qu'à l'origine des sociétés c'est par la mélodie poétique, peut-être par la musique combinée avec la parole, que les initiateurs des nations ont commencé à promulguer leurs lois.

Mais les sciences, alors, n'étaient que des instruments rudimentaires :

Quand les lois se chantaient le monde était plus simple.

L'Orient, ce berceau de l'humanité, avec ses grands horizons vides, ses solitudes baignées par le soleil, conspirait par toutes ses harmonies en faveur d'une telle entreprise.

Je me figure volontiers qu'aujourd'hui encore, sur les rives du Gange, de l'Indus ou du FleuveJaune, tout savant est en même temps et naturellement poète. Avec l'exubérance de sève et de lumière répandue sur cette terre des premiers hommes, les premiers bégaiements de l'intelligence doivent revêtir la forme poétique.

C'est ainsi que Saadi, cet ami par excellence des pauvres et des déshérités, a pu dire qu'on retrouvait des empreintes de pas d'anges sur toutes les collines de l'Indoustan.

Et si cette précieuse faculté existe à présent chez les habitants du vieux monde, à plus forte raison devait-elle caractériser un sol et une société vierges où rêver c'était agir, où chanter et prier étaient la même chose.

Que pouvaient être, en effet, ces grands hommes, ces rois devenus dieux par la fiction reconnaissante des peuples, sinon des poètes législateurs, recueillant et codifiant, avec des strophes naïves, les commencements des sciences, appropriés aux besoins restreints de ces premiers temps ?

Sous les voiles d'une fiction qui, de la Médie à l'Égypte, du Nil à l'Eurotas, de la Grèce à Rome, s'est obscurcie toujours à ce point d'être devenue méconnaissable, ne voit-on pas *Amphyon* érigeant des cités au son de sa lyre. Que fut ce bâtisseur, sinon un chef intelligent entre tous qui, ayant à coloniser des ri-

vages désolés avec des peuplades barbares, appela à son aide la civilisation sous la forme harmonieuse et pacifiante des Arts.

Qu'était cet *Orphée*, à la recherche d'une épouse infidèle, parcourant avec le calme d'un dieu les contrées les plus arides, franchissant même le Styx plein d'horreurs et de crimes, sinon l'imagination séparée de la matière, tendant toutefois à se réunir à elle par une loi invincible, étonnant l'univers par sa puissance créatrice, domptant l'ignorance et finissant par le dernier triomphe de tous les apostolats, lorsqu'il succombe, martyr de sa pudeur et de sa vertu, sous les coups furieux des Bacchantes grossières.

Enfin, qu'était, dans la pensée des premiers Rhapsodes, ce grand *Apollon* lui-même, le plus brillant des dieux de l'Olympe, sinon la vérité immuable, obscurcie parfois, endormie à époques périodiques, mais qui a la fonction éternelle de diriger l'humanité dans la lumière, en attendant que l'espérance, qu'elle perpétue, ouvre à tous les êtres les portes d'un empyrée où règnent la justice et l'amour.

Ainsi la fiction a pris corps à corps l'univers tout entier et ce n'est que dans la suite des âges, ainsi que j'avais l'honneur de vous le rappeler, Monsieur, en commençant, qu'il a été possible de séparer, avec leurs qualités et leurs attributs, les éléments constitutifs des sociétés et de caractériser les diverses forces, les modes divers de fonctionnement dont ils se composent.

L'imagination est la fenêtre à travers laquelle tous les hommes, quels qu'ils soient, savants et artistes, législateurs, moralistes et poètes, assistent, en y concourant, au grand spectacle de la vie.

Mais revenons, pour finir.

Je ne ferai pas difficulté de l'avouer; il n'y aurait qu'avantage à ce que, plus fréquemment, la science, dans ses magistrales définitions, empruntât quelque chose à la grâce, à l'harmonie du style poétique; en même temps que la littérature, la poésie particulièrement, recherchât davantage l'expression exacte, concise, lumineuse — parce qu'elle est nette et ferme, — du langage scientifique.

Il est remarquable, en effet, que ceux des savants et des poètes qui ont le plus approché de ce but, sont restés les plus populaires.

Ainsi, Monsieur, vous n'avez peut-être pas été aussi osé que vous le craigniez en alliant, dans votre intéressant Discours, la poésie à la science.

Je suis loin de vous en blâmer; au contraire, je vous en félicite et je suis persuadé que l'Académie vous en remercie.

Ici, où les aptitudes, les goûts, sont divers, la famille académique recherche avec empressement la satisfaction de tous les siens, et c'est même (que le savant me permette, en vous, de le dire au poète), c'est en grande partie à cette dualité de connaissances appréciée déjà dans votre talent, que vous devez d'avoir, aisément je le reconnais, franchi la route qui mène à cette assemblée où nous avons le plaisir de vous recevoir.

HISTOIRE D'UN MOT,

PAR

M. FISCHER.

SÉANCE DU 23 JUILLET 1869.

On a fait l'histoire d'une bouchée de pain, l'histoire d'un grain de lin, voire même celle d'un soldat de plomb.

Pourquoi n'essaierions-nous pas de faire l'histoire d'un mot?

Une question de langue est certes du ressort d'une Compagnie qui se glorifie d'être une des sœurs les plus anciennes de l'Académie française.

Aux mots, d'ailleurs, s'attachent les idées ou plutôt elles en sortent, et c'est chose curieuse de voir combien d'idées se sont dégagées d'une petite syllabe de trois lettres.

Nous nous ouvrons par là un aperçu dans le mystérieux travail de l'esprit humain, de celui surtout de la plus noble partie de l'humanité, les peuples indo-

germaniques, de cet esprit progressif qui d'un rien sait produire des merveilles.

La syllabe donc qui nous occupera est *gan* ou autrement prononcée *gna*, à laquelle, chez nos plus anciens ancêtres, les premiers pères de la grande race indo-germanique, se trouvait attaché le sens d'engendrer, produire.

Cette syllabe leur était-elle tombée du ciel, tout étiquetée de cette signification? Ou bien s'ils la choisissaient librement, instinctivement pour cette fonction déterminée, leur présentait-elle par le bruit dont elle frappait l'oreille quelque image de l'acte de la génération?

C'est une question très épineuse et que nous pouvons laisser de côté pour notre but actuel.

Bref, ce mot existait chez eux, — mais tout ce qu'ils en ont tiré, ils le doivent à leur propre génie.

Déjà un premier pas, fait de très bonne heure, — et c'est un des grands caractères de l'esprit indo-germanique, — transporte le sens brutal de cette racine de mot dans le domaine des choses immatérielles.

La même racine signifie aussi : savoir, connaître.

Les langues germaniques montrent clairement le passage de l'une à l'autre de ces deux idées.

Le palais plus dur des peuples germaniques pronçait *kan*. — Or, c'est chez eux un parfait dont le sens premier dut être : j'ai produit, et qui fut, par conséquent, employé dans le sens du présent : je sais faire, je puis. Car rien ne donne autant l'assurance de pouvoir faire que la conscience d'avoir fait. De ce parfait *kan* se tira ensuite, par un des moyens usuels de dérivation, un nouveau verbe *kania*, aujourd'hui *kennen*, dont le sens est : connaître.

Dans les formes correspondantes des langues congénères, notamment l'indien, le grec et le latin, nous ne voyons pas aussi clairement les procédés qui ont conduit du sens matériel au sens spirituel, mais le rapport n'en existe pas moins, et nous pouvons considérer maintenant la foule de mots qui se sont développés de la racine dans les deux directions.

1^o Le sens : engendrer, produire, est représenté par les verbes grecs *γίγνομαι*, aor. *ἐγενόμην*, pf. *γέγονα*, et *γεννάω* : la racine se prononçait plus sourdement *γεν*. On voit que le sens se trouve, comme d'habitude, fendu en actif et passif. De même en latin *gigno*, *genui*, engendrer, et *nascor* pour *gnascor*, dont le *g* radical est conservé dans *agnatus*, *cognatus*, et qui a donné le verbe français *naître*.

Considérons d'abord le radical *gen*, avant sa transformation en *gna* et *na*.

Les suffixes *as* et *ti* formaient très anciennement déjà des noms d'actions. Ce sont des particules démonstratives qui, ajoutées à la racine significative, ne semblent avoir eu, dans le principe, d'autre valeur que de montrer du doigt la chose qui se passe et de la ramener à un point de vue individuel comme qui dirait : ce produire. Par une évolution naturelle de la pensée on voyait alors ensemble et l'acte de produire et l'instrument de la production et le produit lui-même.

Ainsi a pris naissance le mot *γένος*, *genus*, *genre*, dont l'infinitif latin *genere*, et avec redoublement *gignere*, n'est qu'un ancien datif. Il désigne l'acte de la génération, puis l'institution nécessaire à cet acte, la différence des sexes, ce qui a donné lieu au phénomène étrange du genre grammatical des substantifs, les catégories de

masculin et de féminin ayant été appliquées à des choses qui, de leur nature, ne sont susceptibles d'aucun genre. Le même mot nous présente ensuite le produit vu en grand, la collection des êtres issus de générations successives, la race, comme dans l'expression : le genre humain — et dans un sens plus abstrait, la division supérieure dans la classification des objets, les objets ainsi réunis étant censés être de même origine, opposé au terme : espèce, species (*εἶδος*) qui comprend les subdivisions. Enfin nous entendons par *genre* la manière d'être, bon ou mauvais genre, le genre du verbe, actif ou passif, les genres de poésie, d'architecture et autres. L'idée d'un caractère natif semble toujours être sous-entendue, et la peinture de *genre*, est certainement ainsi appelée parce qu'elle nous promet des tableaux d'un cachet frais et naturel, quelque grande que soit souvent la déception qu'elle prépare à l'œil du spectateur.

De *genus* vient le verbe *generare*, dont le composé *ingenerare* a formé le français *engendrer*. Mais du verbe simple nous avons *generatio* qui fait gronder à mes oreilles tout l'orage de la génération spontanée : — je plie prudemment les voiles pour y échapper — ensuite *générateur*, mot appliqué maintenant à des machines qui fournissent de la vapeur. Un autre composé est *regenerare*, *régénérer*, employé encore dans son sens matériel quand on nous parle de la régénération du soufre par les charries de soude. Mais quand nous entendons parler du monde régénéré par le Christianisme, de la France régénérée par la révolution, nous nous trouvons dans une atmosphère d'idées sublimées, morales, où n'atteignait pas l'antiquité. Il a fallu passer par la dog-

matique de Saint-Paul, le vieil Adam dépouillé, et le baptême de feu reçu, pour arriver à cette hauteur. Il est vrai, notre langage se pliait à ce raffinement d'idées. Mais nous pouvons pressentir par là quelle peine ont nos missionnaires à couler les idées d'une religion élevée dans les langues barbares de l'Afrique et de l'Océanie, puisqu'un Cicéron ne se figurerait absolument rien si nous lui disions: *Orbis terrarum per Christianismum regeneratus est*

Un adjectif qui a pris le mot *genus* dans sa forme radicale, est *degener*: de là le verbe *degenerare* qui m'avertit de ne pas laisser dégénérer ma lecture en déductions ennuyeuses.

Car une autre moisson d'adjectifs nous attend: *générique, congénère, generosus, généreux*, qui fait penser aussi bien aux vins qu'aux sentiments généreux.

Ensuite *generalis, général*, ce qui embrasse le tout d'un certain genre. C'est énorme ce qu'il y a de général dans toutes les branches de l'activité humaine: assurances générales, conseil général, entrepôt général, recette générale, concours général, surveillant général, secrétaire général, garde général, jusqu'aux officiers généraux, le lieutenant général et le général par excellence qui commande la division militaire dont le quartier général est à Rouen, sans oublier la générale que le tambour est obligé de battre.

De *γένος, genus*, vient enfin le terme de grammaire *γενικὴ πτώσις* que les latins ont traduit par *casus genitivus*. On hésite sur le sens exact de ce terme. Est-ce la forme qui indique la génération, l'origine, comme dans *Ἀλέξανδρος ὁ Φιλίππου*, Alexandre, fils de Philippe, ou bien la forme qui présente l'idée générale sous

lequel un objet est placé, le cas qualificatif, comme dans la maison du père, équivalant à la maison paternelle? Dans ces angoisses d'incertitude, la syntaxe française a supprimé la chose pour n'avoir plus à la nommer d'un nom douteux.

L'autre suffixe qui forme des noms d'action, est *ti* : le grec y substitue souvent, par adoucissement, *σι* ; le latin l'abrége au nominatif. Les mots *γένεσις* et *gens*, *gentis*, sont donc identiques pour la forme, mais le sens s'est bien différencié. Le mot grec est uniquement renfermé dans le sens de l'acte, et la Génèse de Moïse est ainsi appelée parce qu'elle raconte la génération du monde et du peuple de Dieu.

Le mot latin est un synonyme de *genus*, race : la *gent*, comme on disait dans le vieux français ; la langue actuelle n'en connaît plus que le pluriel les *gens*. Ce qui fait voir clairement pourquoi ses adjectifs antécédents sont au féminin, et les subséquents au masculin. Il n'y a point ici une bizarrerie de langage, mais un fait qui repose sur un état historique et sur des principes rationnels : les antécédents se construisent avec le genre primitif du mot, les subséquents s'accordent avec le sens actuel.

Le mot *gens* semble s'être appliqué surtout aux êtres animés qui sont supposés être en communauté de race ; il signifie donc : famille, peuple. L'expression : *jus gentium*, s'est conservée dans le français : droit des gens, pour désigner les principes de droit et de justice prévalant entre les sociétés qui n'usent pas des mêmes lois écrites et qui sentent cependant le besoin de certaines règles de convention avant de soumettre leurs différends à la décision de la force.

L'adjectif *gentilis*, qui dérive de *gens*, désigne dans le sens romain celui qui appartient à la grande division de familles portant le même nom en *ius*, comme Cicéron appelle le roi Servius Tullius son *gentilis*. Est-ce la sympathie qu'on éprouve pour ses homonymes, qui a attaché à notre adjectif *gentil* sa gracieuse signification? Il est certain qu'un souvenir de l'usage romain se trouve encore dans notre composé *gentilhomme*. Car c'étaient surtout les porteurs d'un nom glorieux qui comptaient avec complaisance ce qu'il y avait d'illustrations dans les Fabius, les Cornélius, les Claudius, les Æmilius. Dans le sens biblique, les *gentiles* sont les païens, ceux des autres peuples, par opposition au peuple élu. On ne les a pas toujours trouvés gentils.

Je passe maintenant à quelques autres radicaux formés de la racine *gan* ou *gen*.

Je rencontre le suffixe *ya*, qui a formé le substantif *genius*. Ici se présente une difficulté, quant au sens. Le suffixe *ya* a partout le sens passif, il forme en indien des participes futurs passifs : en grec, nous en avons des adjectifs, comme *στυγίος*, haïssable. Cependant le mot *genius* nous fait aussitôt penser au génie créateur et nous force à chercher un sens actif. L'analogie d'un mot perse nous vient en aide : c'est *mairya*, meurtrier, qui est expliqué par capable de donner la mort. C'est ainsi que doit être compris, selon moi, *genius*, employé dans la création. Il désignait, dans les croyances latines, ces divinités secondaires présidant à la naissance des hommes et des choses et accompagnant le mortel dans toutes les phases de sa vie. Avec abstraction de toute figure personnelle, le *génie* est devenu la faculté créatrice, très diversement définie par nos au-

teurs, mais dont chacun ambitionne de posséder un grain.

D'autres formations du suffixe *ya* sont *progenies* et *ingenium*. Ici le sens passif est très clair. *Progenies* est la progéniture; *ingenium* signifie primitivement : ce qui doit s'implanter, ce qui est naturellement contenu dans notre organisation; de là le don de l'esprit et les termes s'*ingénier*, *ingénieux*. Mais par quelles évolutions de la pensée en a-t-on tiré le *génie* civil et militaire, et l'*ingénieur* des ponts et chaussées? L'italien nous jette un pont sur ce précipice. Là *ingenium* est prononcé *ingegno* : cette nation pleine de duplicité y attachait de bonne heure une idée de ruse et d'artifice. On appelait ainsi les machines de guerre dont l'usage élude l'effet de la valeur personnelle. En langue romane on disait *engin*; et *engigneor*, l'*ingénieur*, était, dans le principe, le constructeur de ces engins : il est employé aujourd'hui à des travaux plus utiles.

La différence que la société ancienne faisait entre la pureté de race des gens libres et la promiscuité des esclaves, fixait à l'adjectif *ingenuus* sa signification de libre, de bonne naissance. Le français *ingénu*, *ingénuité*, n'en a conservé que l'idée de candeur, de simple et franche conduite qu'on peut attendre d'un individu de condition libre, par opposition aux ruses et aux astuces d'un esclave. Tout un état social se peint dans ce mot. Le sens donné à *genuinus*, vrai, authentique, repose sur la même filiation d'idées.

La syllabe *gène*, employée dans la composition, est entrée par différentes portes dans le langage français. Chose curieuse, deux mots de la dernière fabrique nous rappellent l'usage le plus ancien qu'on a fait du

radical *gan* dans les composés pour désigner ce qui produit certaine chose. C'est ainsi que les savants chimistes de France ont appelé *oxygène* et *hydrogène* les gaz qui produisent de l'acide et de l'eau.

Dans *indigène*, au contraire, nous découvrons la transformation latine *genus*, *gena*, avec le sens passif : celui qui est né dans le pays. D'autres mots nous ramènent au grec *γενος*, adjectif formé du même suffixe que le substantif *γένος*, et désignant ce qui est d'une certaine race ou d'un certain genre. De là *homogène* et *hétérogène*, *γηγενος*, né de la terre, dont *γίγας*, géant, est peut-être une abréviation, et les noms propres *Diogène*, *Protogène*, *Iphigénie*, *Eugène*. Que de touchants romans dont Eugène et Natalie sont les héros, seraient restés dans la plume de leurs auteurs sans cette précieuse syllabe *gan* qui leur a fourni les noms !

Que dire du mot *morigéner* ? Cette formation n'a pas de précédent de la langue latine et semble avoir été hasardée en français pour signifier : créer des mœurs meilleures.

La liste des mots qui se rattachent à cette première forme de la racine *gan* est loin d'être épuisée : il nous reste *γενεα* et la *généalogie*, et l'arbre *généalogique* qui abritera sous ses larges feuilles tout ce que nous sommes obligé de passer sous silence.

Relevons cependant le mot *gener*, *gendre*, qui, tout simple qu'il paraît, doit être fendu en deux parties *ge* et *ner*, la première seulement de la racine *gan*, signifiant la génératrice, la femme, et la seconde identique à l'indien *nara*, homme, en grec *άνρ* ; ce serait donc l'homme de la femme : on sent tout ce qu'il y a de naïf dans cette manière d'appeler un étranger qui

entre dans notre famille par la plus recherchée des alliances.

J'arrive à une autre série de mots formés de la même racine, mais avec rejet du *g* radical, comme le verbe latin *nascor*, pour *gnascor*.

Nous rencontrons encore le suffixe des noms d'action *ti*, mais élargi d'une façon particulière au latin et devenu *tion*, qui est d'un si fréquent usage.

C'est ainsi qu'est formé le mot *natio*, *nation*, donc dans le principe un synonyme de *gens*. Mais quel mot puissant ! Qui ne songe aussitôt à la grande nation, et à l'orgueil national, et à la grosse question des nationalités qui agite le monde !

De la même source coule *natura*, *nature*, mot d'une vaste conception, tout ce qui naît ou doit naître, le caractère de ce qui naît spontanément. Il était généralement compris dans ce sens passif jusqu'à ce que des philosophes, comme Bruno et Spinoza, trouvassent moyen d'y ajouter un sens actif et de distinguer entre *natura naturans* et *natura naturata*. C'était un biais pour se défaire de l'idée de Dieu créateur, mais qui a produit une telle confusion de langage que nous ne savons plus ce que nous avons à nous figurer par le mot : *nature*.

De *natura* vient *naturalis*, *naturel*, qualité que nous apprécions beaucoup dans la vie et les arts. Le mot nous devient d'autant plus cher que nous nous éloignons davantage de la chose.

Le substantif *naturel* désigne des qualités morales et intellectuelles que nous supposons innées. Je crois que par prédilection pour le mot nous exaltons trop la chose, qui, après tout, est un chiffre inconnu, et que

nous ne tenons pas assez compte des éléments vraiment appréciables qui forment le caractère d'un individu : éducation, milieu, circonstances.

Naturaliser est un compliment que le Français fait à l'étranger : en l'admettant à la jouissance de tous les droits politiques d'un Français, par une touchante fiction, il semble changer sa nature et l'incorporer, membre vivant, dans le sein de la nationalité française, et, comme nécessairement il doit estimer sa nationalité la meilleure de toutes, c'est un grand honneur pour l'étranger auquel il daigne donner cette trempe nouvelle.

De *naître*, *naissant*, une nouvelle formation française est *naissance*, d'un sens suffisamment clair : mais il a fallu toutes les complications d'une société monarchico-féodale pour que cette phrase : il a de la naissance, signifiât quelque chose.

Le substantif *renaissance* est connu dans sa grande signification historique, par rapport aux arts et aux lettres, et à la vie sociale tout entière.

De la forme *natus* dérive *natalis*, *natal* et *Noël*, puis *nativus*, *natif* et *nativité*.

Naïf, abréviation ancienne de *nativus*, désigne la candeur primitive qui plaît tant par son contraste avec les raffinements d'un âge avancé en civilisation.

Un participe composé, relativement jeune, est *innatus*, *inné*, qui rappelle les disputes des écoles philosophiques sur les idées innées ; un autre, *renatus*, *rené*, employé comme nom propre, présente évidemment le sens chrétien dont il a déjà été parlé.

Les langues germaniques n'ont pas conservé de verbe radical de cette racine *gan* pris dans le sens d'en-

gendrer ou de naître, à moins qu'il ne faille y rapporter l'allemand *beginnen*, anglais *to begin*, commencer, ce qui est fort douteux. Mais il existe assez d'autres mots qui rappellent cette origine.

Le dialecte gothique possédait encore un verbe *kin* dont l'allemand actuel a gardé le substantif *Keim*, germe, et le dérivé *keimen*, germer. Les substantifs allemands *Knabe*, garçon, et *Kind*, anglais *child*, enfant, sont à peu près formés comme le latin *natus* pour *gnatus*. A *Kind* se rattache une nombreuse famille de mots dérivés : *kindlich*, *kindisch*, *Kindheit*, *Kinderei*, *kindeln*.

L'adjectif anglais *kind* est le français *gentil*. Sans doute, une filiation d'idées analogue a présidé à la fixation de son sens.

Mais le plus curieux de ces restes est *König*, danois *Konung*, anglais *king*, roi. Pour la forme il correspond exactement à l'indien *janaka*, genitor, comme le féminin *queen* est *gyn*, genitrix. Le roi est caractérisé ainsi comme générateur, père de son peuple; et la périphrase dont on se sert volontiers, père de la patrie, ne dit pas davantage. Faut-il voir ici une raison pour laquelle la royauté patriarcale a plus de racine dans les nations germaniques, tandis que le *rex*, le gouverneur des races latines, s'est facilement transformé en une magistrature sociale?

2° J'arrive au sens connaître que nous avons vu se dégager de la même racine *gan*, et je n'hésite pas à voir là une des plus belles manifestations de l'esprit indo-germanique dans cette connexité d'idées qu'il a établie entre savoir et produire. Il nous rappelle à tout instant que la connaissance est le fruit de l'activité et ne s'acquiert pas par je ne sais quelle paresseuse con-

templation qui attend la science infuse : il nous dit encore où doit aboutir la science, au savoir faire ; elle doit avoir quelque chose de pratique ; qu'elle ne soit pas la satisfaction d'une stérile curiosité, mais qu'elle contienne le germe de bonnes actions et qu'elle tâche de réaliser des progrès.

Voilà la lumière que la philologie comparative fait rejaillir sur le verbe indien *jānāmi*, le grec *γινώσκω*, le latin *nosco* pour *gnosco*, et son composé *eognosco*, le français *connaître*.

Voyons maintenant le nom d'action. Trois mots se correspondent exactement quant à la forme : le grec *γνῶσις*, le latin *notio*, et l'allemand *Kunst*. Mais les têtes spéculatives de l'Orient, mêlant les résultats de la philosophie grecque et les traditions sacrées des Hébreux et des Perses, essayant de pénétrer par le raisonnement ce qui était article de foi, ont fait de la *gnosis* un système de croyances philosophico-religieuses, le gnosticisme qui a fait suer pendant trois siècles les meilleurs docteurs de l'église chrétienne, infatigables à le refuter, — tandis que *notio*, *notion*, a conservé son acception générale, et s'est encore aplati davantage dans la bouche d'un Anglais pour devenir *notion*, idée des choses les plus indifférentes. Ainsi une phrase bâtie des mêmes matériaux, *ἔχω τὴν γνῶσιν*, et *I have the notion*, signifie pour le grec judaïsant : je possède la science profonde de l'origine du monde et des destinées humaines, et pour l'anglais : j'ai l'idée, par exemple, de manger un beefsteak.

Le mot allemand *Kunst*, au contraire, désigne ce que les latins ont appelé *ars*, les grecs par une conception semblable *τέχνη*, de *τέκω*, engendrer, produire, le sa-

voir faire, l'art. Singulière ironie du destin ! Les choses qu'on a toujours l'habitude d'opposer l'une à l'autre, nature et art, naturel et artificiel, sont représentées chez les Allemands par des mots poussés sur la même souche. Serait-ce pour nous avertir que la plus haute science est celle de la nature, que le savoir faire de l'artiste doit être conforme à ce qui dans la nature se fait ?

Le *g* radical s'est conservé dans la plupart des mots grecs. Je passe rapidement sur *γνωμη*, sentence et la poésie *gnomique*, sur *γνωμων*, cadran solaire et la *gnomonique*, sur les *gnomes*, ces génies élémentaires dont les écrivains de la Kabbale nous entretiennent à satiété, sur la *physiognomonie* ou l'art de connaître le naturel d'une personne par son extérieur, et la *physiognomie*, cet extérieur lui-même, surtout les traits du visage, sur la *diagnostique* et le *pronostic* dont je fuis les effrayants avis : car on ne pronostique rien de bon à celui qui se laisse entraîner trop loin en actes et en paroles.

En latin, le *g* radical ne se voit plus que dans peu de mots. Dans *gloria*, gloire, sa persistance semble avoir transformé la seconde consonne, s'il est vrai qu'il se cache là un primitif *gnoria*, la notoriété.

Le *g* se rencontre encore dans *gnarus*, *ignarus*, dans *ignorare*, ignorer.

Il est permis d'ignorer bien des choses : mais quand ce manque de savoir passe à l'état de maladie chronique, on est qualifié d'ignorant, et cette ignorance est un vice. D'où vient cette espèce de mépris qui pèse sur l'ignorant dans notre état social ? N'y aurait-il pas là quelque souvenir occulte de la provenance du mot ?

Nous avons vu que savoir c'est avoir fait, c'est pouvoir faire. L'instruction est une puissance, et l'ignorant est là devant nous, à genoux, avec son bonnet d'âne, comme un impuissant, une moitié d'homme, fatalement condamné à servir les capables, les habiles, et à les laisser marcher sur sa tête. Enseignement profond pour la jeunesse, tout à l'honneur de cette spirituelle race indo-germanique qui l'a ainsi voulu dès qu'elle sut parler.

Ailleurs le *g* s'est envolé comme un oiseau aux ailes bleues, et ne nous laisse que des regrets superflus. Je ne ferai que citer dans cette série le substantif *nota*, *note*, vrai caméléon avec ses acceptions multiples, marque de reconnaissance, cachet, notes de musique, note à payer, note du censeur, consignations écrites pour mémoire, puis ses dérivés, *noter*, *notable*, *notice*, *notoire*, et M. le *notaire*.

Je m'arrêterai un peu à *nomen*, *nom*. Ce mot, se retrouvant dans toutes les langues congénères, doit avoir existé dans l'état primitif de la société indo-germanique. Sa forme était alors *gnáman*, moyen de connaître, imposé à l'individu pour le distinguer de la masse. Le père de famille qui donnait un nom à l'enfant, faisait donc absolument ce que fait aujourd'hui M. le Maire, en enregistrant le nouveau-né par son nom pour lui donner un état civil. Je me figure volontiers un de ces vénérables patriarches de notre race, plongeant le dernier fruit de ses amours dans l'onde froide de l'Oxus et prononçant les paroles sacramentelles : *gnámanayámi tvám Suganasam*. C'est ainsi que sonnait alors la phrase actuelle : je te nomme Eugène.

Nobilis est celui qui se fait connaître : c'est là le sens exact du mot latin, et la véritable signification de la noblesse romaine. Quand l'importance politique se fut égalée entre patriciens et plébéiens, on commença à distinguer les citoyens influents qui se recommandaient au peuple, par leurs services rendus, pour l'élection aux hautes charges administratives. Ils s'élevaient, en parcourant cette carrière d'honneurs, au rang de questeur, d'édile, de tribun, de préteur, de consul, et gardaient dans tous les cas un siège au Sénat. Ils étaient appelés *nobiles*. Par leur distinction ils facilitaient l'avènement de leurs descendants. Mais nulle part il n'était plus vrai de dire que noblesse oblige. Car c'était déchoir que de ne plus se signaler. Le fils d'une famille d'ailleurs illustre qui négligeait de faire son chemin d'homme public, retombait dans l'obscurité de l'ordre des chevaliers et ne pouvait plus être inscrit sur la liste des sénateurs. Cicéron, dans son admirable plaidoyer pour Muréna, le fit bien comprendre au jurisconsulte Sulpicius quand celui-ci, fâché d'avoir échoué dans sa recherche du consulat, cherchait noise à son compétiteur. La noblesse française a certainement gardé un souvenir de cette situation. Je la vois soutenir les combats pour le salut et la gloire de la France, je la vois briller dans le gouvernement des affaires, dans la magistrature et dans les hautes dignités de l'Église. Il y a plus, le mot *noble* s'est entouré d'un prestige de sens moral qui élève l'âme et allume le désir de mériter ce titre. Mais en formant le mot *anoblir*, donner des lettres de noblesse, on a évidemment commis une étrange erreur : car on a laissé faire à un autre ce que chacun ne peut devoir qu'à soi-même.

Les formations les plus récentes sont *connaissance*, *connaisseur*, *connaissance*, et *reconnaissant*, *reconnaissance*. A ces derniers mots correspond l'allemand *erkenntlich* et *erkenntlichkeit*. Il suffit d'indiquer combien il a fallu de raffinement dans les idées et les mœurs pour que l'acte de connaître tourne en témoignage de gratitude.

En jetant un regard en arrière sur la carrière parcourue, vous conviendrez avec moi, je l'espère, de l'intérêt de ces sortes d'études. Ne semble-t-il pas qu'une notable partie de l'histoire intellectuelle et morale de l'humanité soit contenue dans le récit des aventures de ce pauvre petit mot *gan*? Nous voyons marcher les mots pas à pas avec les idées, non pas qu'il s'en crée de nouveaux ou que les éléments qui viennent les transformer soient neufs, mais en admettant dans leur compréhension ce qui s'élargit ou se détermine plus étroitement dans la pensée, se moralisant, se spiritualisant avec elle, et s'ils rencontrent un état de société plus artificiel glissant sur la pente de la décadence, nous remarquons en eux-mêmes quelque chose de guindé, une tournure d'expression qui semble répugner au bon sens. Mais quelque multiple que soit cette expansion de mots, comme les gerbes d'un feu d'artifice, c'est à la racine *gan* que nous sommes toujours ramenés. A-t-elle déjà renfermé, au commencement des siècles, à l'état latent, toutes ces idées qu'elle a fait éclore dans la suite, comme le premier germe d'une plante renferme toutes les myriades d'individus qui s'en dégagent avec le temps sous l'influence du soleil, de l'air et de l'humidité? Il y a un abîme étonnant qui s'ouvre à nos regards. Mais des deux côtés je crois qu'il faut se décider

pour l'affirmative. Si le mot *gan* a eu une origine indépendante de l'esprit humain, il l'avait aussi avec tout ce qui, se groupant autour, a servi à mettre en lumière sa valeur intrinsèque : si c'est l'homme qui l'a créé par sa haute faculté intellectuelle, il y a placé aussi virtuellement tout ce qui pouvait faire vivre sa créature et l'entretenir dans sa vie normale. Car remarquez qu'il s'agit d'organismes vivants, obéissant à des lois naturelles, et non d'un travail arbitraire opéré sur la matière morte, comme d'un bloc de pierre on peut à volonté faire un mortier ou un Jupiter. Rien n'est donc petit pour le penseur. A Newton, dit-on, la chute d'une pomme a révélé les lois de la mécanique céleste; les palpitations des nerfs d'une grenouille furent le point de départ pour les magnifiques applications de l'électricité; un mot fruste et caduc nous renseigne sur les antiquités de notre race et l'état moral de nos premiers pères. Mais dans les infiniment grands et les infiniment petits c'est le même souffle de vie qui agite les efforts de l'esprit humain : qu'il crée ou qu'il développe, qu'il invente ou qu'il reçoive, partout il prouve l'excellence de sa nature et son origine divine.

ANALYSE CRITIQUE
DE
JULIE,

(Drame de M. Feuillet)

Par M. Henri FRÈRE.

SÉANCE DU 11 JUIN 1869.



MESSIEURS,

Je viens vous entretenir d'une grande faute et vous demander de la condamner sévèrement. Ma dénonciation n'est pas suspecte, car le coupable est un homme dont j'admire le talent, dont j'aimais les œuvres, M. Octave Feuillet. Jusqu'ici, il avait étudié avec une très grande pénétration, dans le cœur des femmes, une crise par laquelle les savants prétendent que les plus fortes n'évitent guère de passer, et qu'ils placent dans les alentours de la trentième année : c'est l'angoisse de la compagne fidèle et délaissée à laquelle échappe sa première jeunesse, et qui n'en voit pas s'effacer, derrière elle, les horizons décolorés, sans regretter passion-

nément l'amour qui les eût embellis. Le respect de la famille, la piété, l'habitude de la vertu, la loyauté du serment la retiennent dans le bien. Mais l'attente de l'heure prochaine qui va sonner sa retraite et le déclin de sa beauté, le sentiment d'une perte irréparable, l'agitation d'une âme demeurée vide au milieu de son épanouissement le plus complet, secoue terriblement sa frêle et délicate nature. Elle pleure l'hôte légitime qui s'était annoncé, qu'elle attendait, qu'elle n'attend plus, et, par la fente de ses rêves, commence à regarder l'hôte anonyme qui frappe mystérieusement à la porte. Tout conspire contre elle et pour lui.

Va-t-elle ouvrir et se perdre, aimer, puis mourir? Non, tout-à-coup un baiser de ses enfants, une tendre parole de son mari chasse les nuages qui lui cachaient la vue du droit chemin. Elle repousse l'image devant laquelle elle allait se prosterner, et redresse au foyer domestique la vieille statue du devoir. Cette lutte, cette angoisse, ce triomphe, M. Octave Feuillet excelle à les peindre. On les retrouve dans les plus belles pages de ses romans, dans les plus belles scènes de son théâtre, *La Petite Comtesse*, *Péril en la demeure*, *La Sensation*, *Le Cheveu Blanc*, et, par dessus tout, avec ce titre qui rend bien le sujet favori de ses études, dans les quatre actes de *La Crise*. Quelquefois aussi, M. Octave Feuillet, franchissant des espaces considérables, passe de ce monde délicat et charmant où la faute, toujours imminente, n'est jamais commise, à celui où, toujours commise, elle n'est jamais irréparable. *Dalila*, *Rédemption*, voici les salons étincelants des comédiennes et des irrégulières. Comme ils sont loin des pudiques et chastes retraites que le comte Paul, dans

Le Cheveu Blanc, décrit avec tant de grâce, et où s'abritent les douces et austères tendresses que ne découvrent ni la légalisation de M. le Maire, ni la bénédiction de M. le Curé. Néanmoins, M. Octave Feuillet y trouve encore d'heureuses inspirations. Ses courtisanes se convertissent, et Madeleine, purifiée sous les regards adorés de Maurice, élève les siens plus haut, et finit par écrire à l'abbé Miller « — *Mon cher curé, je crois en Dieu.* » Ce travail courageux de la femme tombée qui se relève, est un spectacle dont on a certainement assez abusé pour le discréditer. Cependant, c'est encore une des situations qui captivent le plus l'intérêt, et ce n'est pas sans droit. Devant cette lutte entreprise pour reconquérir l'honneur, comme devant celle que soutient *La Petite Comtesse* pour ne pas le perdre, nous éprouvons toujours la même satisfaction, bienfaisante et féconde : le sentiment du bien.

Cette fois, malheureusement, M. Octave Feuillet n'a étudié ni les femmes qui penchent, ni les femmes qui se relèvent. Il s'est brutalement placé devant la femme qui tombe. Et quelle femme ! Sa Julie a trente-cinq ans, une fille à marier, un fils presque officier. Elle prend pour amant le plus intime ami de son mari. Où est l'intérêt de cette tardive débauche ? La chute, voilà tout le drame. Il ne contient pas autre chose que cette femme qui se livre. L'auteur ne nous appelle ni avant ni après la chute, mais pendant la chute. Elle n'a pas lieu tout-à-fait sur la scène, mais si près ! Une promenade à cheval, une station dans la maison du garde pendant que la pluie tombe, un entr'acte, et c'est fini. Les deux amants reviennent sur le théâtre, non pas après quelques mois, quelques semaines, mais tout de

suite. J'ai entendu dire que Febvre, chargé du rôle de l'amant, et qui rentre en scène le premier. s'était, à ce moment là, senti si ridicule, si mal à son aise aux premières représentations, qu'il avait demandé à l'auteur de placer un certain intervalle entre sa comparution devant le public et la consommation du délit. L'auteur a d'autant moins voulu, qu'il tient à sa hardiesse, comme à l'idée capitale de son drame. L'œuvre est là tout entière. Rien n'est, par conséquent, plus simple ni plus court, que d'en faire l'analyse.

M. de Cambre a des maîtresses et une fille, Cécile, qu'à cause de cela peut-être, il a mise en pension. Sa femme, *Julie*, souffre de son abandon. Elle pardonnerait l'injure faite à l'épouse, si sa tendresse maternelle n'était pas atteinte en même temps.

Cécile essaye, à la fin des vacances, une dernière démarche auprès de son père. Mais il reste inflexible et donne l'ordre de la reconduire au couvent. Maxime de Turgy, l'ami de la maison, est près de Julie, quand Cécile vient lui faire ses adieux. Témoin de sa peine, muet et fidèle observateur des infidélités de M. de Cambre, convaincu que près de sa fille Julie reprendrait courage, que loin d'elle elle mourrait ou se perdrait, il supplie son ami de donner un contre-ordre et de renoncer à ses maîtresses.

« Ah tiens, Maurice, lui dit-il, écoute, il faut que je
« te dise ma pensée... Tu n'estimes pas assez ta femme.
« Des spectacles, des chevaux, des diamants, on paye
« ses maîtresses avec cela, on ne paie pas sa femme.
« Une honnête femme, une femme à laquelle tu confies
« ton nom, tes enfants, ton honneur, qui reste, à
« travers toutes les corruptions du monde, la gar-

« dienne fidèle de toutes ces choses sacrées, qui, « chaque soir et chaque matin, te les rend sans tache « comme elle les a reçues, qui enchaîne éternellement « à ton foyer le charme, la dignité, le respect. . . Cette « femme là, tu veux la payer ! Aime là. » Tout en m'étonnant qu'elles soient dites par l'homme qui, dans cinq minutes, va commettre un adultère avec M^{me} de Cambre, je rends justice à ces éloquentes paroles. Elles froissent, au contraire, M. de Cambre, qui brise brusquement l'entretien. Désespéré, de Turgy veut partir, et c'est, permettez-moi de le dire, ce qu'il avait de mieux à faire. Mais il aime trop Julie pour lui refuser l'amère et dangereuse joie des adieux. Ni l'un ni l'autre ne résiste à cette épreuve.

Julie s'étonne, le retient. Il se déclare, elle se défend mal, et la promenade à cheval s'organise dans ces conditions déplorables. Un dernier coup frappe Julie avant qu'elle mette le pied dans l'étrier. Son mari vient à elle, l'embrasse et lui parle avec bonté. Elle croit qu'il va lui être rendu, mais ce n'est qu'une finesse au service de ses passions. Il lui demande de recevoir une nouvelle voisine, M^{me} de Cressay, si elle se présentait. Quoi ! la maîtresse notoire de M. de Cambre, installée à sa porte, bientôt dans sa maison, et pour l'aveugler ces caresses et ce baiser. Elle s'indigne et chancelle dans l'abîme. « Je suis perdue, » dit-elle ; et le premier acte se termine sur cette triste prophétie.

Le deuxième acte pourrait avoir pour titre *Le Remords*, et le troisième et dernier *La Découverte*.

C'est au commencement du deuxième acte que se trouve cette situation choquante et scandaleuse sur laquelle je vous ai déjà dit mes impressions. La pro-

menade à cheval est terminée. De Cambre, qu'une réflexion plus mûre a converti aux exhortations de son ami, écrit une lettre de congé à sa maîtresse et une lettre de rappel à sa fille. Lorsque de Turgy rentre, il lui tend la main. De Turgy feint de ne pas voir et ne la prend pas. Sa trahison de tout-à-l'heure le paralyse. Lafontaine et Febvre jouent ce jeu muet avec une telle habileté que cette poignée de main refusée est devenue un des succès de la pièce. Mais elle souligne en même temps le dégoût, qu'à partir de ce moment, inspire de Turgy. C'est le commencement de la dégradation générale dans laquelle, jusqu'ici, le mari libertin était seul tombé, dans laquelle maintenant tous les personnages de la pièce, excepté l'innocente Cécile, vont tomber avec lui. L'auteur, qui sent le péril, essaie, il est vrai, de reporter sur de Cambre l'intérêt que ne mérite plus de Turgy. Mais la conversion de de Cambre est bien tardive. Il l'annonce à de Turgy avec un mélange de bonhomie et d'emphase qui ne me touche pas beaucoup. « — Tu doutes de mes sentiments, lui dit-il, « parce que tu ne me connais pas tout entier, parce « que je me communique peu, parce que, comme « beaucoup d'hommes, j'ai ce qu'on peut appeler la « pudeur des sentiments honnêtes... On les éprouve « et on les tait ; et voilà pourquoi, par parenthèse, mon « cher, on est si havard avec ses maîtresses et si peu « avec sa femme. Mais enfin, au point où j'en suis, sois « sûr qu'il y a encore quelques ressources. Quoi ! on « est un mauvais sujet, un sceptique, un gouaillieur, « mais encore un brave homme pourtant... Tous ces « biens que l'on semble dédaigner, le foyer, la famille, l'honnêteté, au fond de l'âme on en sent très

« bien la douceur infinie ; mais on sait qu'ils sont là,
« qu'ils vous appartiennent, qu'on en jouira demain,
« quand on voudra, et on ajourne toujours ; mais on
« ne veut pas les perdre, va... Et si l'on venait dire
« au plus insouciant, au plus cynique d'entre nous :
« ta femme te trahit, tes enfants ne t'aiment pas, ta
« fille est une fille perdue, tu n'as plus de maison, plus
« de famille, plus rien... que ton vice. Ah ! mon cher,
« il croirait que la terre manque sous ses pieds, et il
« sentirait la folie s'agiter dans son cerveau !...
« Voyons, me crois-tu maintenant ?

TURGY (avec une émotion contenue).

« Je te jure que je te crois. »

C'est très facile d'écrire dans le livret : *avec une émotion contenue*. Febvre s'y conforme autant qu'il le peut. Mais, en somme, il est grotesque et odieux. J'ai dit que c'était l'acte du remords. Oui, mais c'est le remords sous sa forme grotesque, non pas austère, digne, puissante, terrible. Le remords de pareilles fautes ne peut commencer à être représenté sur le théâtre qu'un temps assez long après qu'elles ont été commises. Tout de suite après, en présence du mari outragé, de l'ami trahi, le coupable ne peut faire qu'une sotte figure. C'est le sort de de Turgy. C'est celui de Julie, quand par un jeu de scène également très remarqué et qui fait pendant à la poignée de main refusée, elle reparait pour la première fois devant le public, après la promenade à cheval. Voici comment l'imprimé s'exprime : « De Cambre est assis et écrit. La porte de
« gauche s'ouvre tout-à-coup et Julie paraît. De Turgy

« se lève brusquement et la regarde. Julie, en apercevant son mari, hésite, chancelle et se retire en repoussant doucement la porte. » M^{me} Favart joue cet incident, comme tout le reste, avec une admirable expression. Mais son personnage n'échappe pas plus que celui de Febvre à l'odieux et même au ridicule. Ils ont trop l'air de deux voleurs surpris par le volé. Son châtiment se continue par la visite de M^{me} de Cressay, qui, sans doute, n'a pas encore reçu la lettre de congé de M. de Cambre, et par le retour de Cécile. Quand M^{me} de Cressay demande à être reçue, Julie, l'ancienne honnête femme, commence par se révolter, mais aussitôt elle se rappelle sa chute, qui rend l'autre son égale, et, avec l'accent du désespoir, elle répond ces simples mots, qui produisent un très grand effet : « Ah ! mon Dieu, oui ! » Le retour de sa fille, joyeuse et confiante, ne la torture pas moins. L'enfant lui conte les mille gazouillements de son printemps. Déjà Mademoiselle a une inclination. Pour qui ? Hélas ! pour de Turgy. La mère épouvantée lui dit que de Turgy n'est pas libre, et de Turgy consterné part pour l'Egypte.

Une année après, de Cambre apprend tout, dans le troisième acte. Cécile lui révèle innocemment que c'est sa mère qui n'a même pas voulu entendre parler de son mariage avec de Turgy. Inquiet de cette opposition qu'aucun motif raisonnable ne pouvait expliquer, il interroge Julie, lui fait croire que de Turgy est mort, obtient l'aveu de sa faute. Mais tout-à-coup il lui donne la preuve que de Turgy vit encore, et, en effet, l'exilé reparaît. Le cœur de Julie se rompt et elle tombe morte. Tout à sa colère, son mari ne la voit pas mourir et crie à de Turgy qui apparaît : « Tu sais que je te

« tuerai. — Tu sais qu'elle est morte , » lui répond de Turgy en regardant son cadavre. Et le rideau tombe.

Tel est ce drame, non sans quelques beautés où la main du maître se retrouve toujours, non sans de véritables magnificences d'interprétation, surtout de la part de M^{me} Favart, de Lafontaine et de Febvre, obligés à chaque instant de suppléer par des jeux de scène et de physionomie aux détails de cette œuvre halétante et précipitée, mais oublieuse des grands principes de l'art dramatique, inventée pour placer au théâtre la hardiesse la plus choquante qu'on y ait jamais vue, et n'inspirant pas un seul sentiment honnête et généreux.

J'admets volontiers qu'une œuvre dramatique peut contenir le spectacle d'un vice et par conséquent représenter des vicieux. C'est en effet le moyen d'en montrer la laideur et par conséquent de corriger les mœurs. Mais à la condition de placer à côté de ce vice quelque vertu mise en lumière par les contrastes, et de ces vicieux quelques gens de bien dont le langage et la conduite servent d'exemple et de leçon. Ainsi procédait Molière. A côté de Tartuffe il mettait Elmire, et la fière vertu d'Elmire condamnait mieux encore l'hypocrisie de Tartuffe. Dans l'*Avare*, l'amour désintéressé de Valère tranche avec la cupidité de son futur beau-père. Corneille veut attaquer le mensonge, mais le père du *Menteur* redresse tous ses torts avec sa scrupuleuse et franche loyauté. Plus encore que la comédie, la tragédie et le drame doivent élever l'âme par de nobles spectacles. Horace, Sabine, Polyeucte, Pauline répondaient merveilleusement à cette grande idée. C'est le principe qui se résume dans cette vieille et juste sentence : qu'il faut que toute pièce ait son héros.

Ici je demande quel est le personnage intéressant, quelle est la vertu sympathique, quel est l'enseignement, quel est le héros ? Ce n'est pas Julie, cette mère insensée qui oublie ses serments, ses enfants, son passé, qui livre l'honneur de la famille et trahit le foyer domestique, parce que le temps est orageux et l'électricité communicative. Ce n'est pas de Turgy, prédicateur dont le sermon se termine par un adultère, ami qui trahit l'amitié, juge qui devient complice, adorateur qui perd et souille sa divinité. Ce n'est pas non plus de Cambre, qui exile ses enfants pour faire place à ses maîtresses et se corrige à cinquante ans, quand il est las de son libertinage. C'est encore moins M^{me} de Cressay, cette femme dont la visite est une insulte à laquelle ne peuvent se résigner que ses pareilles. Ce serait Cécile, si elle avait un rôle de quelque importance ; mais personnage extrêmement secondaire, apparition accessoire et éphémère, elle n'a aucune prétention à être l'héroïne de la pièce. Les seuls personnages véritables sont donc tous les trois méprisables à des degrés différents. Tous les trois inspirent le dégoût, et devant cette dégradation générale, je me demande où va être l'enseignement. De ces adultères réciproques, de ces trahisons mutuelles où périssent l'amitié et la foi jurée, quelle leçon se dégage ? Dira-t-on que Julie est châtiée par la mort ? Mais il est à remarquer qu'elle ne succombe même pas au repentir. Elle meurt à la nouvelle que son amant vit encore et qu'en révélant son nom elle vient de l'exposer à la vengeance de son mari. Sans cette émotion qui la tue, elle aurait sans doute repris, avec de Turgy qui revenait, ses promenades à cheval pendant l'orage, et, de son côté, de

Cambre ses courses avec M^{me} de Cressay. Quand même tous ces vicieux seraient châtiés, peu importerait encore. Il faut être plus exigeant envers les leçons du théâtre et ne pas borner l'enseignement qu'on en doit tirer au spectacle banal du crime puni et de la vertu récompensée. Beaucoup de crimes punis peuvent ne pas épouvanter, tandis que certains autres couronnés de succès inspirent une indignation salutaire et durable, pourvu que, par exemple, la victime intéresse et se fixe, avec ses malheurs et ses vertus, sa grandeur et sa beauté, dans la mémoire du spectateur, qui emporte du théâtre l'image d'un grand héros ou d'une grande héroïne. Il faut donc revenir à ce principe : point d'enseignement, point de profit avec le vice seul ; point de création dramatique, sans quelque pure et noble figure qui la conserve dans nos cœurs. M. Octave Feuillet y reviendra, et, cette fois là, nous serons aussi heureux de vous signaler son retour que nous avons été malheureux aujourd'hui de vous signaler sa défection.

DES CERCUEILS DE PLOMB

DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN-ÂGE (1),

Par M. l'abbé COCHET.

SÉANCE DU 19 MARS 1869.

A toutes les époques de l'histoire, l'homme a pris soin de sa sépulture. Aussi la tombe est-elle pour nous le premier jalon de toute civilisation. Du plus loin que nous pouvons plonger nos regards sur les sommets du monde antique, nous voyons se dresser à l'horizon des âges le mausolée et les pyramides. Et dans ce moyen-âge chrétien, si dévot à la mort, on voit l'homme confier ses restes mortels à de gigantesques cathédrales qu'un Père de l'Église appelle si éloquemment *les Basiliques des morts*. Partout l'homme sacrifie à sa durée éternelle. L'ustion grecque et romaine, ainsi que l'embaumement oriental, ne sont que des façons diverses de se conserver sans fin.

(1) Ce travail a été lu à l'Académie de Rouen et à la Sorbonne en 1869; la seconde partie sera complétée l'an prochain.

L'homme civilisé s'est adressé à tous les éléments pour assurer à sa dépouille mortelle une conservation indéfinie. Le bois, substance facile à travailler, fut mis à contribution le premier, et c'est lui qu'on emploie encore aujourd'hui. Mais un meilleur élément de conservation pour notre enveloppe mortelle, ce fut la pierre ou le marbre. Aussi, dans tous les pays, l'homme ne tarda pas à s'adresser à elle pour immortaliser sa mémoire. Cette substance, abondamment répandue dans la nature, a été universellement adoptée pour la sépulture humaine. Taillée d'abord en auge ou en caverne, elle reçut sur place l'homme primitif; mais détachée du banc ou de la carrière, elle fut transformée par l'homme civilisé en une demeure portative.

Un autre élément de conservation surgit bientôt entre les mains de l'homme vivant en société. Sous l'empire de l'incinération grecque et romaine, qui dura plus de trois siècles parmi nous, l'homme confia sa dépouille à la terre cuite, substance composée, moins altérable encore que l'œuvre de la nature. Mais, pour préserver cette première enveloppe de sa dépouille mortelle il eut recours, selon les lieux, à la pierre ou au plomb. C'est alors que, pour la première fois, le plomb apparaît comme protecteur de la dépouille humaine et à partir de ce jour ne la quitte presque plus à travers les siècles. Aujourd'hui encore, c'est la meilleure enveloppe des corps dont on veut assurer la durée.

Lorsque l'homme devenu chrétien, sinon dans ses croyances, du moins dans ses mœurs et dans ses idées fut ramené de l'incinération païenne à l'inhumation antique, on revint de nouveau au bois et à la pierre. Mais pour adoucir la dureté de l'une et pour éviter la

fragilité de l'autre, on eut recours au plomb, substance tout à la fois malléable et moins corrosive. Livré seul et sans défense à l'action de l'humidité, le plomb se laisse facilement entamer par la dent du temps, mais préservé par le bois ou la pierre, il atteint une durée séculaire et presque éternelle.

Ce fut au iv^e et au v^e siècle de notre ère que s'implanta parmi nous une coutume qu'avait connue l'enfance deux cents ans auparavant. Une lacune se manifeste au temps des Francs et, du vi^e au xi^e siècle, nous ne voyons plus apparaître le cercueil de plomb si commun aux derniers temps de l'Empire.

Mais cette substance reprend vigueur au xi^e siècle où nous la retrouvons de nouveau autour des princes et des seigneurs normands. A partir de ce moment, il n'y a plus de défaillance dans son règne sur la cendre humaine. Dans nos cathédrales et dans nos chroniques nous suivons sa trace aux xii^e et xiii^e siècles. Enfin le xv^e siècle nous fournit des monuments que nous prodiguent à l'envi le xvi^e et le xvii^e. Cette dernière période est, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'âge d'or du cercueil de plomb.

On le trouve dans toutes nos églises et il surgit de toutes les chapelles funèbres, de toutes les sépultures féodales de cette époque. Le xviii^e siècle continue une coutume qui dure encore au xix^e; mais pour ces deux derniers siècles, l'application de l'archéologie est inutile et l'observation n'a plus sa raison d'être. Cette science, qui est l'œil du passé, n'a rien à démêler avec le présent.

Le grand art de l'archéologie, c'est de ne pas prendre un siècle pour l'autre et d'attribuer à chaque monu-

ment l'âge qui lui convient. Pour cela, il faut se faire une bonne échelle du temps, établir un moyen sûr de discernement et se former un diagnostic sinon infailible, du moins assez assuré pour constituer une science. C'est ce que nous allons essayer de faire dans ce Mémoire où nous traiterons des cercueils de plomb dans l'antiquité et au moyen-âge. Nous ne nous dissimulerons pas les difficultés d'une tâche que l'éloignement augmente et que l'obscurité grandit. Nous savons à l'avance que nous ne ferons descendre dans la tombe de l'homme antique qu'un bien faible rayon de lumière. Mais lorsque la nuit des temps et les ténèbres de la mort ont étendu sur une matière un voile impénétrable, on doit s'estimer heureux de pouvoir en soulever un coin, si petit qu'il soit.

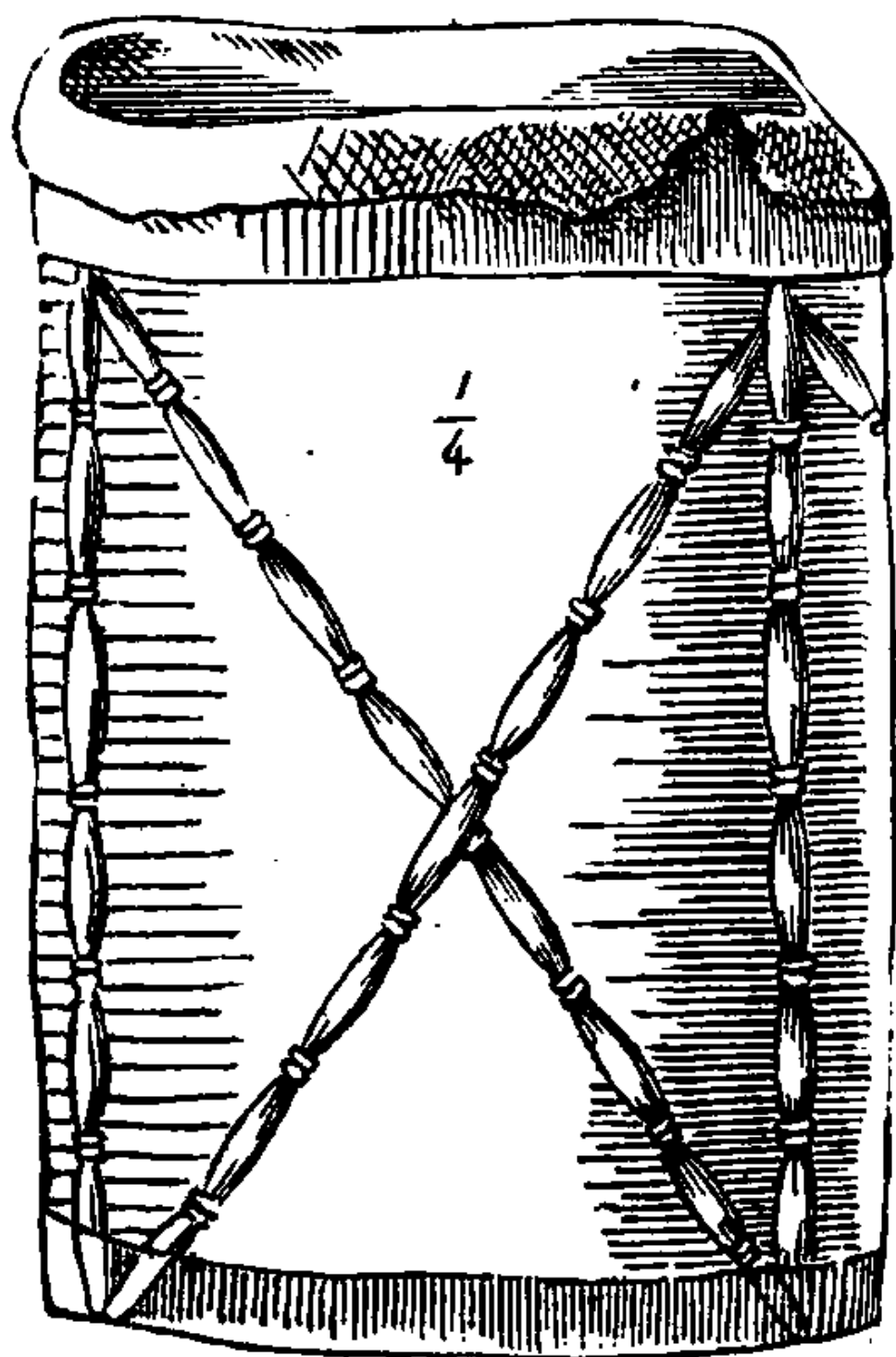
PREMIÈRE PARTIE.

Des Cercueils de plomb dans l'antiquité.

La plus ancienne application du plomb à la sépulture de l'homme qui nous soit révélée par l'archéologie monumentale remonte aux trois premiers siècles de notre ère. Mais, à cette époque reculée, le plomb n'enveloppe encore que le frêle squelette de l'enfant et l'ossement brûlé de l'adulte. C'est à l'état d'urne cinéraire ou simplement de réceptacle de l'urne que le plomb commence à se montrer dans les cimetières antiques. Pour nous, ses premières apparitions connues ont lieu au Mesnil, vers 1830; à Bolbec, en 1840; à Canouville, en 1848; à Etelan, en 1856, et à Lillebonne

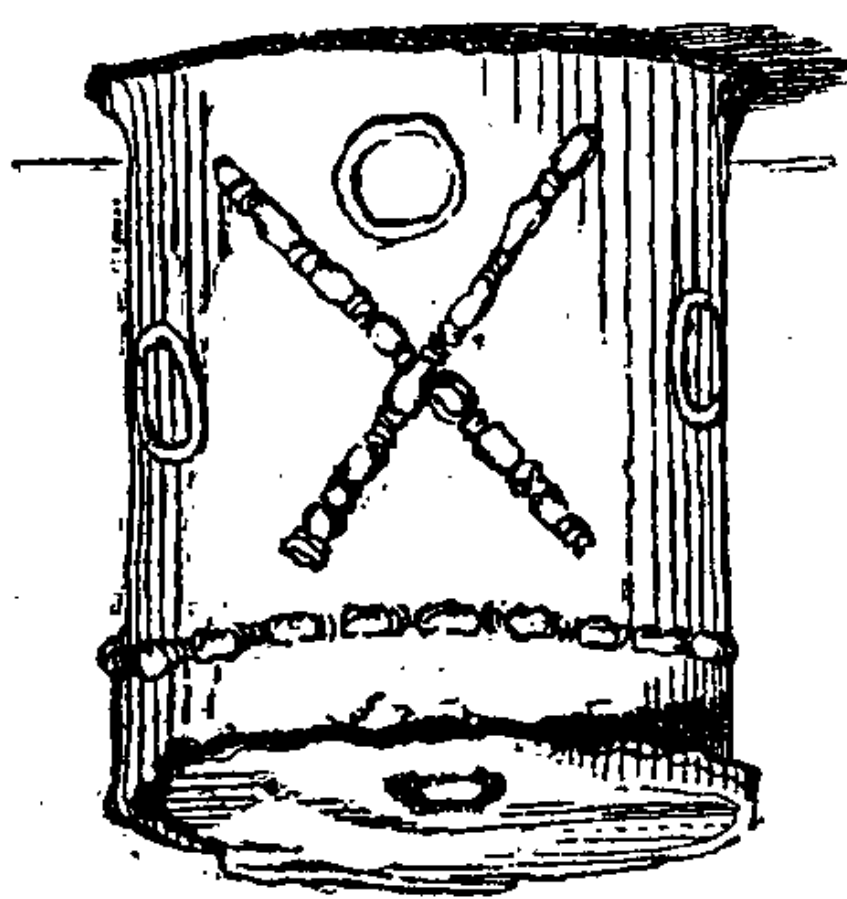
en 1864. Parfois le vase contient directement les os incinérés comme au Mesnil, à Ételan et à Bolbec ; mais à Lillebonne il ne renferme que l'urne de verre dépositaire des ossements incinérés, parfois carrée, mais presque toujours cylindrique. L'urne de plomb est tantôt simple, comme à Lillebonne et au Mesnil ; tantôt ornée comme à Ételan et à Bolbec. Le genre d'ornement qu'admettent ces vases funèbres est on ne peut plus simple et jusqu'à présent il s'est montré à peu près le même partout. Ce sont des bâtons composés d'oves qui tantôt cerclent l'urne, tantôt se croisent sur sa surface. Dans l'angle des croix, sont logés des ronds ou anneaux en relief. Nous donnons ici les urnes de Bolbec et d'Ételan.

N° 1.



ÉTELAN (1852).

N° 2.



BOLBEC (1840).

Longtemps nous avons cru ce genre d'urnes spécial à la Normandie, l'ancienne seconde Lyonnaise. Mais elles

ne nous étaient pas particulières : seulement elles ont été observées et recueillies parmi nous plutôt qu'ailleurs. Mais depuis que l'archéologie a étendu son cercle, on a recueilli et conservé des vases en plomb de forme cylindrique et à destination funéraire dans le Soissonnais et jusque dans la Provence. M. de Caumont en signale au musée de Soissons et M. Quicherat en a connu à Antibes. Enfin M. Dognée en a vu une à Bohain, en Belgique ; mais celle-là est carrée et elle montre sur ses faces des quadriges en relief

En même temps que le plomb recevait la mission de conserver les os incinérés des adultes, il était également chargé de garder pour une mère affligée et pour une famille en pleurs la dépouille de l'enfant mort au-dessous de sept ans. La loi, comme la coutume antique, ne permettaient pas de jeter au bûcher le corps de l'enfant qu'un poète appelle *minor igne rogi*. Les premiers cercueils de plomb que nous connaissions sont donc des tombeaux d'enfants. Nous en avons vu deux à Rouen et deux à Cautot, que nous croyons, avec quelque certitude, pouvoir reporter au second et au troisième siècles de notre ère. Quelques-uns de ces petits sarcophages ont été trouvés au milieu d'incinérations et à côté d'urnes contenant les os des parents.

Le premier cercueil d'enfant trouvé à Rouen, rue du Renard, en 1828, renfermait de tout petits ossements verdis par l'oxyde et accompagnés d'amulettes et de joujoux, qui étaient comme une attestation d'origine et de destination (1). Le second, rencontré en 1867, était

(1) H. Langlois, *Mém. sur des tomb. gallo-rom. découv. à Rouen en 1827 et 1828*, in-8 de 28 p. et 2 pl. Rouen, 1828.

dans la cour de la *Gendarmerie*, là où, en 1856 et en 1861, M. Thaurin a recueilli des urnes gauloises et romaines. C'est une boîte en plomb longue de 1 mètre 6 centimètres et large de 25, fermée par une simple chape de plomb qui recouvrait la caisse. Ouvert avant mon arrivée, il ne m'a montré que les ossements verdis d'un tout jeune sujet (1).

La troisième découverte que nous puissions signaler avec connaissance de cause, est celle que nous avons faite à Cany, en 1849. Dans cette fouille importante qui nous a donné tant d'incinérations du Haut-Empire, nous avons rencontré cinq cercueils en tuiles romaines appartenant à de tout jeunes enfants dont ils contenaient les corps. Deux de ces tombeaux céramiques renfermaient des sarcophages de plomb qui contenaient dans leurs lames, à peine soudées, de frêles ossements encore habillés de leurs chaussures découpées à jour et escortés de joujoux, de statuettes et de mobilier funèbre (2). Déjà soixante ans auparavant, en 1790, on avait trouvé au même endroit le cercueil de plomb d'un enfant de sept ans contenant, dans une boîte de plomb, une fiole de verre encore remplie d'une eau claire et limpide (3).

Tels sont jusqu'à ce jour les exemples qu'il nous a été donné de connaître de l'emploi du plomb dans la sépulture de l'homme aux trois premiers siècles de notre

(1) L'abbé Cochet, *Catal. du Musée d'Antiq. de Rouen*, année 1868, p. 100.

(2) L'abbé Cochet, *La Norm. souterr.*, 1^{re} éd., p. 50-52; 2^e éd., p. 51-63. — Id. *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 469.

(3) L'abbé Cochet, *La Norm. souterr.*, 1^{re} éd., p. 46-47; 2^e éd., p. 59-60.

ère. Nous serons plus heureux pour les deux siècles qui suivent, le quatrième et le cinquième, car c'est à eux seulement que nous croyons pouvoir reporter les sarcophages de plomb que nous trouverons enveloppés dans le bois, la pierre, la terre cuite ou la maçonnerie. Ces cercueils ont été rencontrés sur plusieurs points de la France, notamment à Rouen, à Beauvais, à Angers, à Amiens, à Boulogne, à Nîmes et dans d'autres localités secondaires. L'Angleterre, ce sol métallique, cette patrie du plomb et de l'étain, en a montré à Londres, à Colchester, dans le Kent, l'Essex, et le Middlesex.

Si le lecteur veut bien le permettre, nous allons faire cette petite excursion géographique dans l'ancien empire romain.

Nous commencerons cette course par la seconde Lyonnaise et par sa métropole, cette antique cité de Rouen, encore digne d'être la capitale d'une des plus belles provinces de France.

Cette ville, que nous habitons, nous paraît jusqu'à présent celle qui a donné le plus d'arguments en faveur de la thèse que nous soutenons aujourd'hui. Cela tient-il à une richesse particulière du sol antique ou à des observations mieux faites et plutôt qu'ailleurs ? C'est ce que nous ne saurions dire. Rouen est un des berceaux de l'Archéologie en Europe et ce titre suffit pour expliquer le grand nombre de faits archéologiques observés dans son sein. Avant toute autre, cette ville a possédé des archéologues éminents, une Commission d'Antiquités et un Musée départemental. C'est ce qui donne la raison de ce faisceau de faits bien constatés qu'elle peut offrir à la science.

Trois points de l'antique cité des Vélocasses ont sur-

tout donné des cercueils en plomb. Ce sont les faubourgs Cauchoise et Beauvoisine; puis la plaine de Sotteville et de Quatre-Mares.

Les premières découvertes en ce genre, ou du moins les plus anciennes observations qui aient été consignées, datent des années 1826, 1827 et 1828. Elles ont eu lieu dans le quartier Cauchoise, rue du Renard, lors de la fondation de la maison qui porte le n° 20.

Le premier cercueil de plomb fut aperçu en 1826, mais détruit immédiatement, on n'en a gardé que le souvenir. Le second apparut le 1^{er} août 1827 et le troisième le 4 janvier 1828. Fort heureusement pour nous, ces deux cercueils tombèrent entre les mains d'un habile observateur, qui nous en a laissé une description tout à la fois scientifique et attachante. M. H. Langlois, artiste avant tout et homme du moyen-âge, était peu propre à traiter une matière nouvelle et obscure comme le tombeau. Mais l'esprit de cet homme était si puissant et son intelligence si élevée qu'il se mit tout de suite à la hauteur du sujet. On est étonné du parti qu'il a tiré de ces deux petits sarcophages à une époque où l'archéologie gallo-romaine était à peine éclosée. Il en fut un des précurseurs et, bien qu'il n'ait traité qu'une seule fois la matière sépulcrale, on peut dire que son essai fut un coup de maître. Nous allons analyser cette brochure souvent citée et vraiment digne de l'être. Le cercueil de 1827 était celui d'un jeune sujet, âgé d'environ douze ans; long de 1 mètre 50 et large de 25 centimètres; il a été détruit par les ouvriers, mais il a donné avec des ossements verdis « de la plus brillante couleur du vert minéral » une coupe de cristal, un vase de terre sur lequel on li-

sait le mot *AVE* et un bronze de Posthume père. Le cercueil de 1828 était celui d'un enfant de deux à trois ans. Nous en avons parlé tout-à-l'heure. Long de 92 centimètres, large de 35 et profond de 20, il avait, comme le premier, un couvercle aplati qui formait chape sur la caisse. Il ne possédait que de frêles ossements et un hochet ou joujou composé d'un anneau en bronze de forme elliptique, auquel étaient passés deux défenses de sanglier, deux anneaux de bronze, quatre médailles romaines, aussi en bronze, de Vespasien, de Domitien, d'Antonin-le-Pieux et de Marc-Aurèle, puis un fragment de coquille, et enfin deux coulants ou perles côtelées en pâte de verre verdâtre, comme celles que nous trouvons fréquemment dans les sépultures romaines ou franques, enfin une clochette ou breloque en cuivre de forme quadrangulaire, destinée à amuser l'innocent possesseur de ce meuble puéril (1).

Le même quartier Cauchoise n'a cessé, pendant quinze ans, de nous donner des cercueils de plomb. En 1830, on en a trouvé un dans la cour de l'ancien presbytère de Saint-Gervais, aliéné à la Révolution. On n'a gardé le souvenir que des ossements qu'il contenait (2).

Le 3 mai 1831, on découvrit, dans la rue Saint-Gervais, qui est l'ancienne voie romaine du pays de Caux,

(1) H. Langlois, *Mém. sur des tomb. gallo-rom. découv. à Rouen en 1827 et 1828*, in-8 de 28 p. et 2 pl. — *Bulletin de la Société d'Émulation de la Seine-Infér.*, année 1828, p. 158-180. — L'abbé Cochet, *La Norm. souterr.*, 1^{re} édit., p. 37; 2^e édit., p. 45. — *La Seine-Infér. hist. et archéol.*, 2^e édit., p. 120-121.

(2) De la Querrière, *Descrip. hist. des maisons de Rouen*, t. II, p. 247. — L'abbé Cochet, *La Seine-Infér. hist. et archéol.*, p. 121.

un cercueil de plomb, renfermant les ossements d'une femme avec deux vases de verre et une monnaie de Tétricus (1). L'un de ces vases était placé à la tête et l'autre était aux pieds. Ce sarcophage, le premier de son espèce qui soit entré au Musée de Rouen, est long de 1 mètre 60 centimètres et haut de 20 centimètres (2).

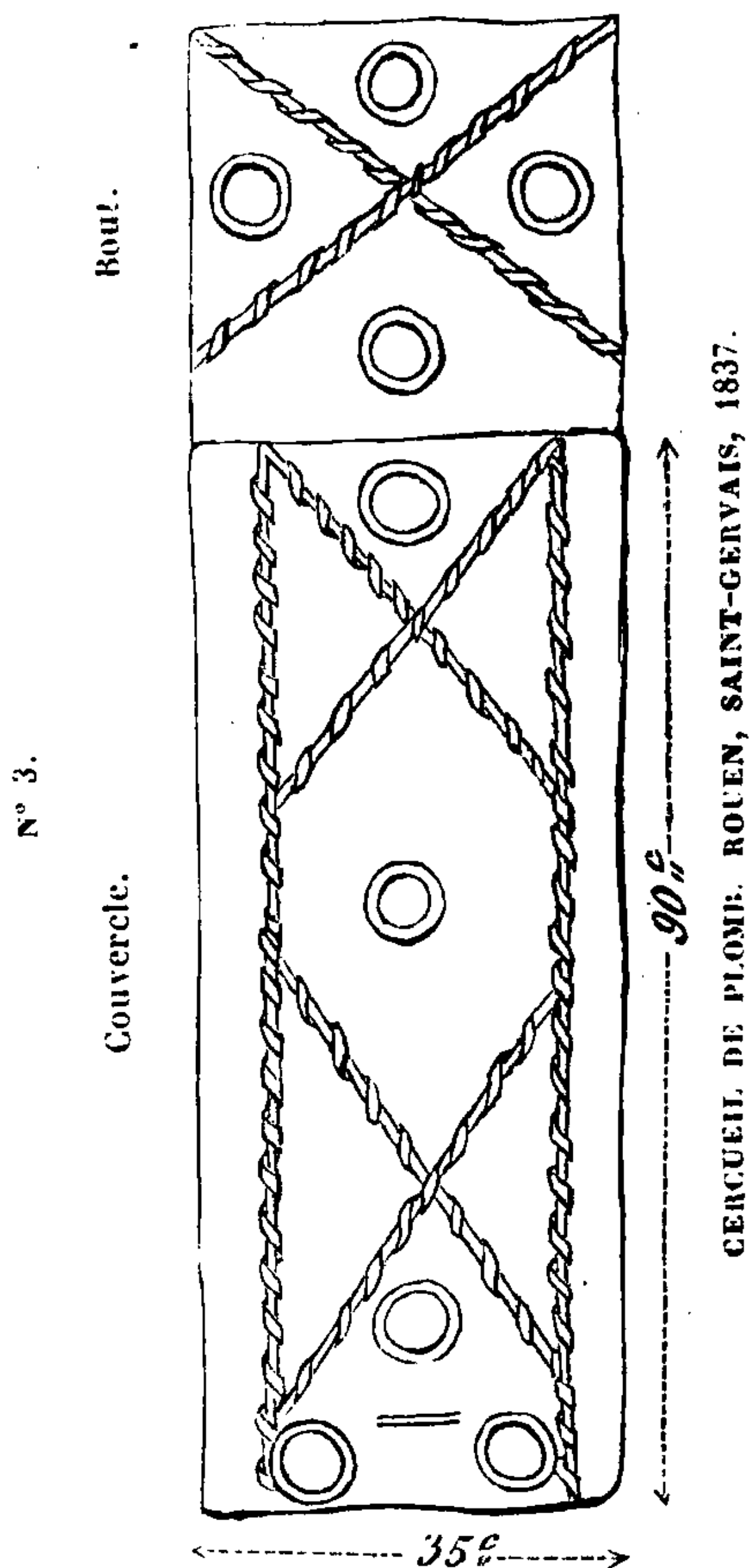
Le second sarcophage en plomb, qui ait fait son entrée au Musée, fut trouvé, en 1837, rue Roulland, toujours dans le quartier Cauchoise. Il était renfermé dans un cercueil de pierre où il se trouve encore aujourd'hui; ce cercueil long de 1 mètre, large de 30 centimètres et haut de 33, ne contenait que les os d'un enfant en bas âge, sans aucun mobilier funèbre. Sa surface extérieure et l'un des bouts sont ornés de dessins symétriques, qui consistent en bâtons croisés et encadrant la surface. Entre les branches des croix sont des ronds ou anneaux en relief (3). Nous donnons à la page suivante le dessin de ce cercueil. Il porte le n° 3.

Malheureusement il ne nous est rien resté de deux sarcophages en plomb rencontrés, en 1841, dans la rue Louis-Auber, à 2 mètres de profondeur. Tout ce que nous savons, c'est qu'ils étaient orientés est et ouest,

(1) De la Querrière, *Descript. hist. des maisons de Rouen*, t. II, p. 246. — L'abbé Cochet, *La Seine-Infér.*, p. 121.

(2) *Catal. du Musée d'Antiquités de Rouen*, édit. 1868, p. 99.

(3) Deville, *Précis analyt. de l'Acad. de Rouen*, année 1839, p. 191-193. — De la Querrière, *Descrip. hist. des maisons de Rouen*, t. II, p. 237-38. — L'abbé Cochet, *La Seine-Infér. hist. et archéol.*, p. 121. — Id., *Catal. du Musée d'Antiquités de Rouen*, année 1868, p. 89.



et qu'ils étaient entourés de clous en fer, ce qui indiquait des bières disparues (1).

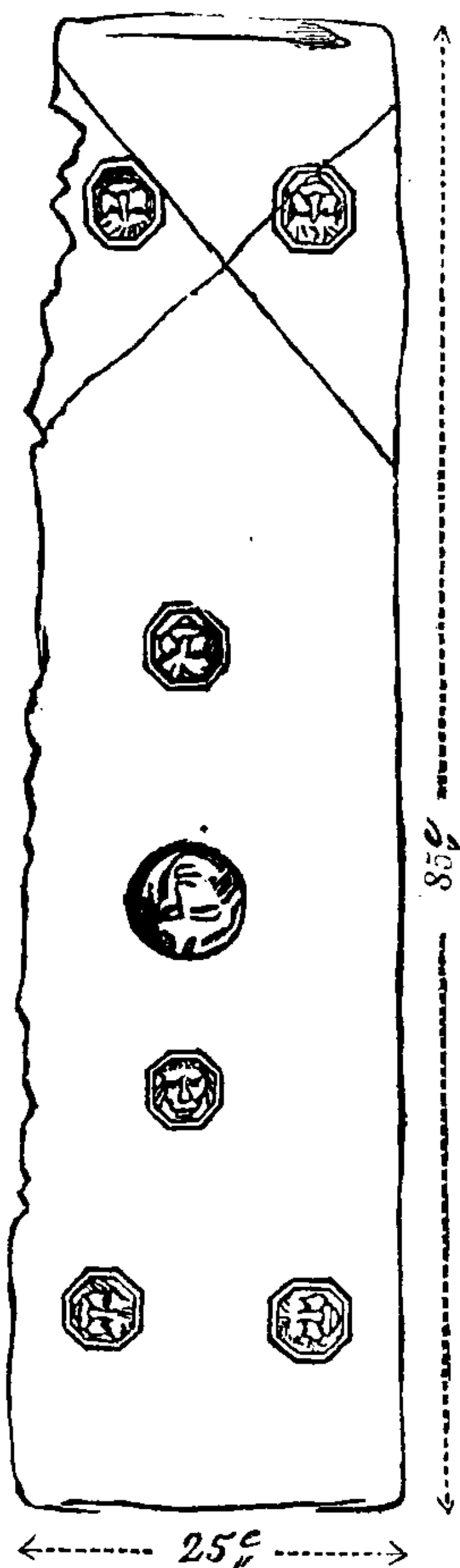
(1) Deville, *Catal. du Musée d'Antiquités de Rouen*, année 1845, p. 15. — L'abbé Cochet, *La Seine-Infér. hist. et archéol.*, 2^e éd. p. 122.

Le quartier Beauvoisine nous a fourni moins de découvertes, mais celles qu'il nous a données sont plus intéressantes pour notre sujet. J'ai mentionné le cercueil d'enfant trouvé, en 1867, au milieu d'incinérations de l'ancien couvent de Saint-Louis, devenu la Gendarmerie et la Caisse d'Épargne. La grande découverte de cette voie de Dieppe, d'Amiens et de tout le pays de Bray eut lieu, en 1852, dans l'enclos des sœurs d'Ernemont. Huit cercueils de plomb, jadis enveloppés dans des coffres de bois et encore entourés de clous en fer, apparurent, à 50 centimètres du sol, au milieu de tuiles à rebords et de corps sans sépulture (1). Sur les huit cercueils, trois étaient grands, deux moyens et trois petits ; ils appartenaient à des hommes, à des femmes, à des jeunes gens et à de petits enfants. Chaque cercueil contenait un squelette encore en place et bien orienté. Tous ces sarcophages avaient pour couvercle une simple chape de plomb, qui n'était pas soudée avec l'auge. Ce couvercle, au contraire, était libre et ne tenait qu'au moyen des bords encore pendants. Cette disposition nous a paru générale à l'époque romaine, et c'est un des caractères dominants de cette période. Deux de ces cercueils seulement ont été conservés : ils sont entrés au Musée où nous les avons fait dessiner. L'un est long de 85 centimètres et large de 25, il ne contenait que les frêles ossements d'un enfant. Sur le couvercle et sur les côtés, il est semé de 13 médaillons en relief dont douze représentent des têtes de lion et un seul une tête d'homme. Ces têtes sont encadrées dans des

(1) *La Normandie souterraine*, 1^{re} éd., p. 39 ; 2^e éd., p. 47-48.
— *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 2^e éd., p. 118.

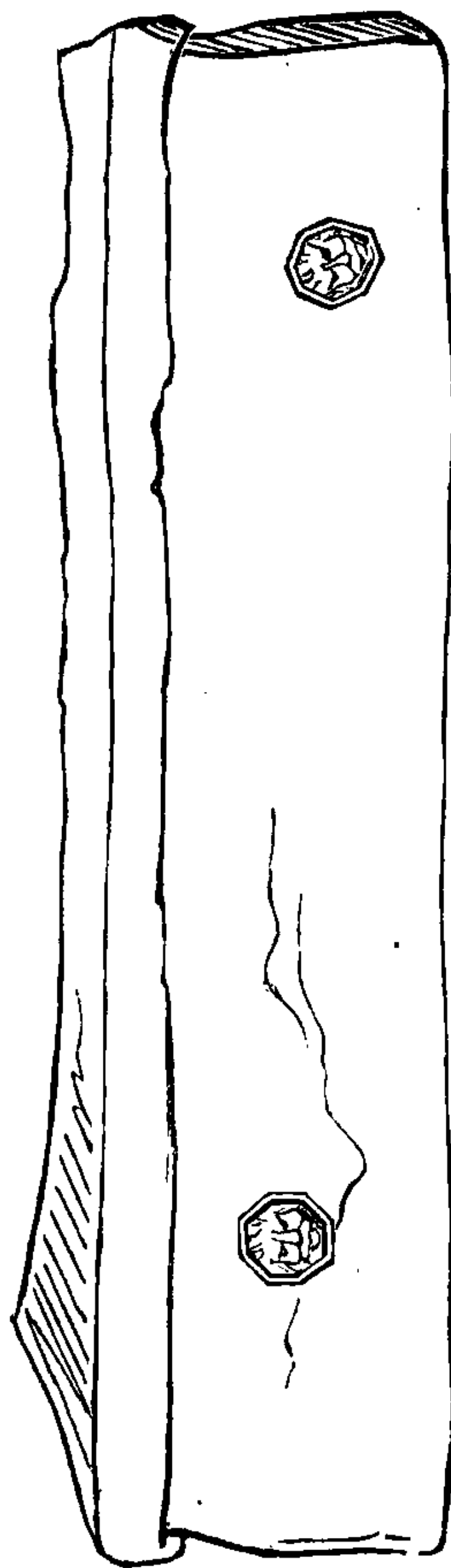
anneaux circulaires ou octogones, formés avec des cordes de plomb. Nous donnons le cercueil sous deux aspects : le couvercle n° 4 et l'ensemble n° 5.

N° 4.



CERCUEIL DE PLOMB. ROUEN, BEAUVOISINE, 1852.

N° 5.



CERCUEIL DE PLOMB. ROUEN. BEAUVOISINE, 1852.

Le plus grand, long de 1 mètre 47, large de 34 centimètres, présente sur une face trois médaillons saillants

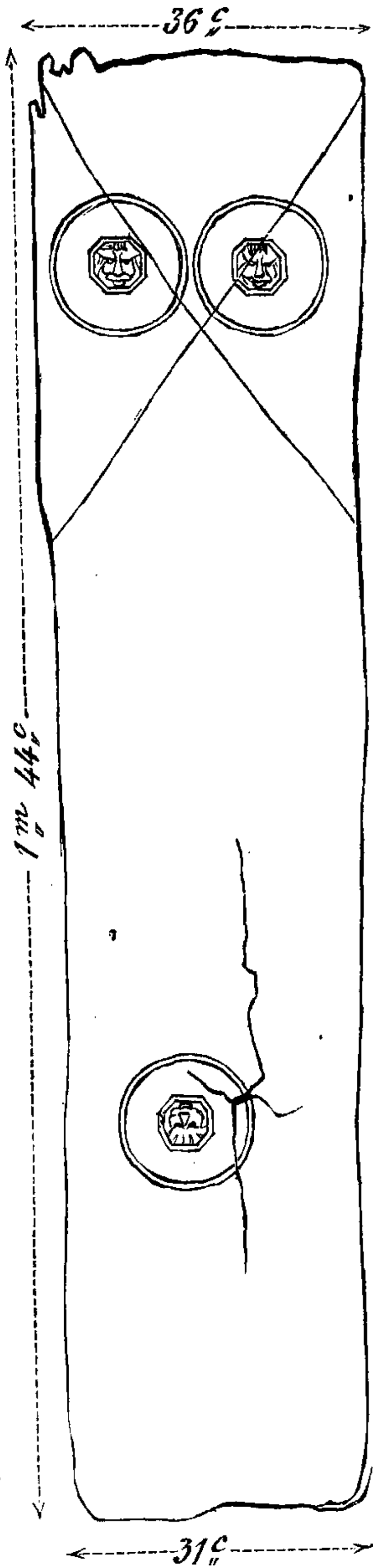
à tête de lion, semblables à ceux qui décorent le cercueil de l'enfance. Ces têtes entourées d'un listel hexagone sont ensuite encadrées dans un filet circulaire. Nous donnons à la page suivante le couvercle de ce cercueil sous le n° 6.

Je ne dois pas omettre à propos de ces deux cercueils un détail qui m'a frappé et que j'ai retrouvé ailleurs. Dans la partie du couvercle qui cachait la tête, on remarquait extérieurement une croix de Saint-André, tracée sur la chape de plomb, à l'aide d'un instrument tranchant ou pointu. En 1843, M. Deville avait fait la même remarque sur les cercueils de Quatre-Mares dont nous allons parler tout-à-l'heure. J'ai fait la même observation sur un cercueil de plomb, trouvé à Tourville-sur-Seine, en 1862. M. Godard-Faultrier avait reconnu le même détail dans des cercueils romains, trouvés à Angers, de 1849 à 1853. L'archéologue angevin considérait ces croix comme des signes de Christianisme. C'est là une conséquence que nous ne saurions admettre dans des contrées où le Christianisme pénétra fort tard et dans des milieux aussi manifestement idolâtriques. M. Deville pensait simplement que ces croix pouvaient bien avoir été tracées au moment de l'ensevelissement du défunt et uniquement pour indiquer la place de la tête sur un cercueil parallélogrammatique.

Mais arrivons aux sépultures de Sotteville et de Quatre-Mares dont le caractère et la date nous paraissent concorder parfaitement avec tout ce qui précède

Ce sont les travaux du chemin de fer de Rouen à Paris qui ont amené ces découvertes. La première eut lieu à Sotteville, à peu de distance de la mare commune et du nouveau cimetière. Elle consistait en une petite

N° 6.



CERCUEIL DE PLOMB. ROUEN, BEAUVOISINE, 1852.

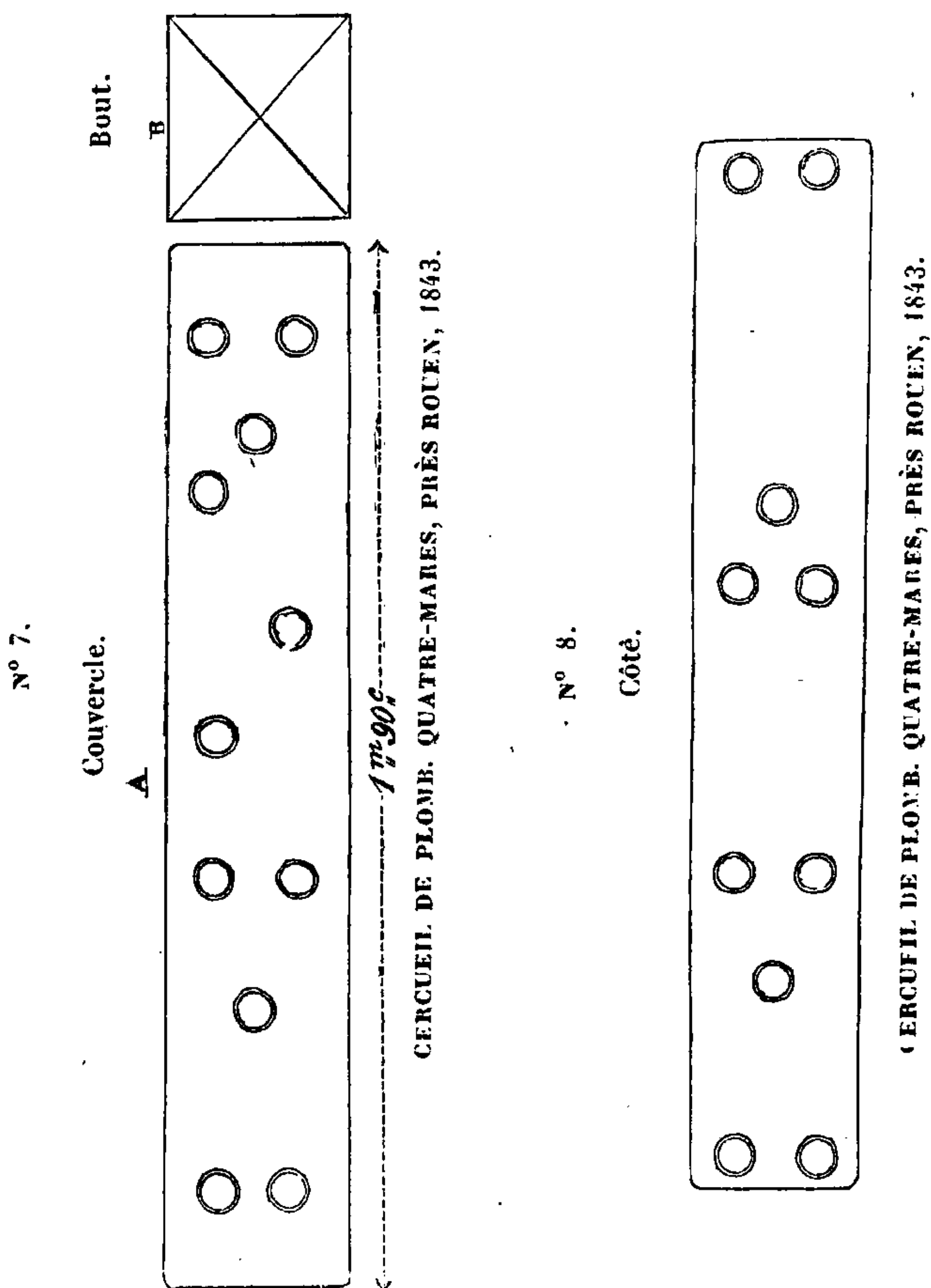
auge de plomb cachée sous une enveloppe de tuiles à rebords. Sur le panneau de chaque bout était tracée en relief une croix de Saint-André ; dans l'intérieur gisait un squelette avec des bracelets de jais et des anneaux de bronze (1).

En mars et avril 1843, des ouvriers occupés à extraire du remblai pour le service de la voie ferrée, découvrirent à Quatre-Mares deux cercueils en plomb dont l'un était dans un coffre de bois et l'autre dans une auge de pierre. Celui qui avait été enveloppé dans des planches de bois présenta, vers la tête du mort, une fiole de verre, et aux mains un bracelet de jais avec une monnaie de Tétricus. Long de 1 mètre 80 et large de 35 centimètres, ce cercueil a offert, sur ses faces latérales, un semis irrégulier de cercles ou anneaux en relief ; on en a compté jusqu'à dix et onze décorant chaque face extérieure. Au bout, vers la tête, on remarquait une croix de Saint-André, tracée avec un instrument aigu. Ce cercueil a été détruit par la pioche des terrassiers (2). Le dessin seul en a été conservé et nous le reproduisons d'après M. Deville. Nous donnons, à la page suivante, le couvercle et le bout sous le n° 7, et le côté sous le n° 8.

Celui, au contraire, qui avait été enveloppé dans un coffre de pierre, a survécu, et il existe encore

(1) Deville, *Découv. de sépult. antiq. à Quatre-Mares*, p. 10. — *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, tome I, p. 327. — L'abbé Cochet, *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 160.

(2) Deville, *Découv. de sépult. antiq. à Quatre-Mares*, p. 18. — *La Normandie souterraine*, 2^e édit., p. 49. — L'abbé Cochet, *La Seine-Infér. hist. et archéol.*, 2^e édit., p. 161.



dans la cour du Musée d'Antiquités. Long de 1 mètre 75, il présente un couvercle encadré dans un bourrelet en relief semblable à un câble ; à la tête, sont deux bâtons croisés formant la croix de Saint-André. Visité par M. Deville, ce cercueil contenait le sque-

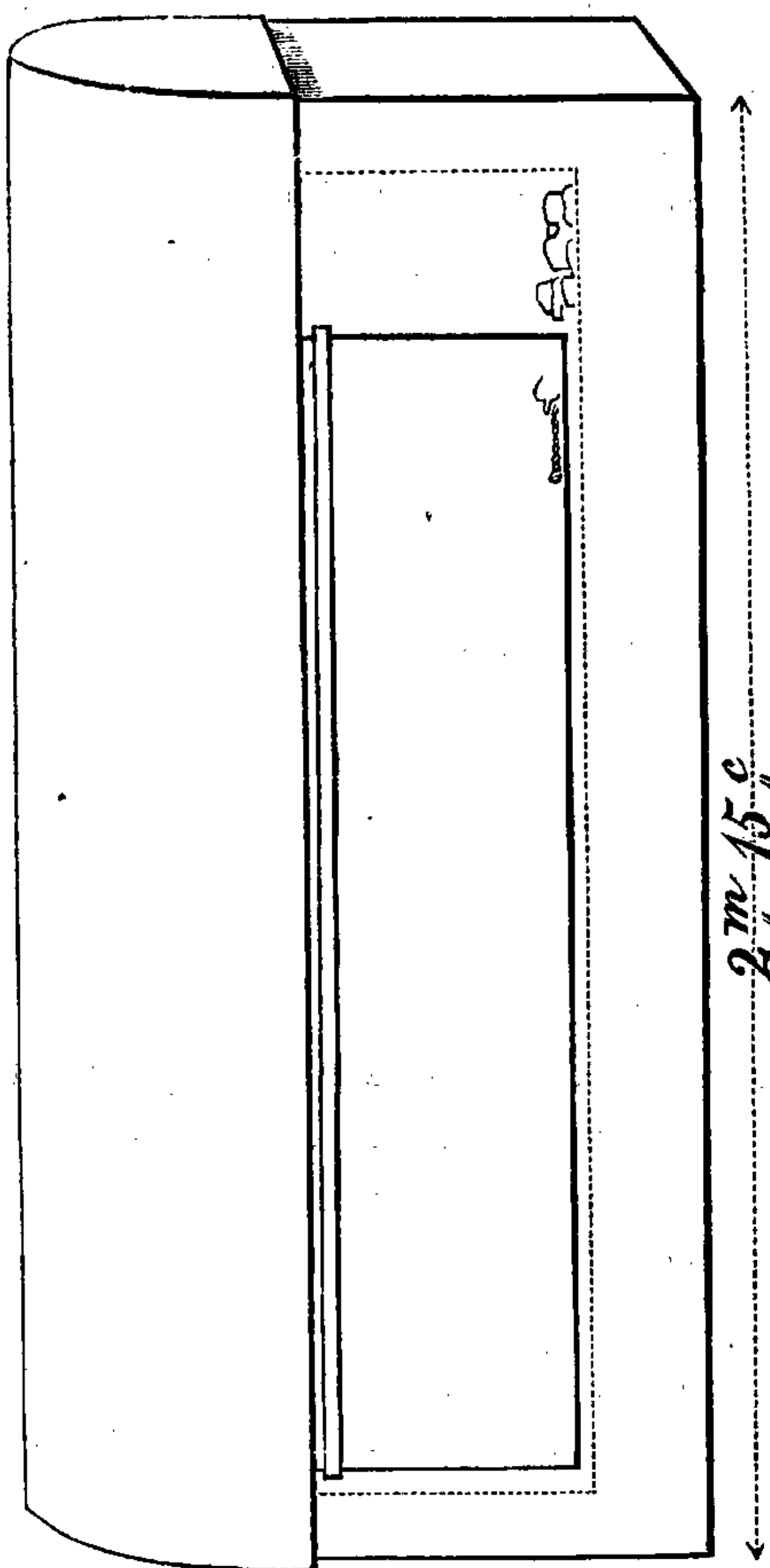
lette d'une femme avec trois épingles à cheveux en ivoire et toute une cassette remplie de vases, de médailles et d'objets de toilette. Cette boîte avait été déposée au bas du cercueil de plomb, entre la caisse de plomb et le sarcophage de pierre : on en a extrait une serrure et une clef, un bracelet en jais, un fuseau en os, une semelle de sandale en cuir doré, etc. (1). Nous donnons à la page suivante, sous le n° 9, le cercueil de pierre de Quatre-Mares, qui renfermait et qui renferme encore le cercueil de plomb.

Voilà, à peu de chose près, tout ce que nous a donné de plomb la métropole de la seconde Lyonnaise. Les cercueils de cette époque se reconnaissent aisément à leur forme parallélogrammatique : le couvercle est ordinairement une chape de métal recouvrant les bords de l'auge; fréquemment ils sont décorés de bâtons croisés en relief, de cercles ou anneaux saillants, de têtes d'animaux ou de mascarons humains; presque toujours ils offrent à la tête une croix de Saint-André tracée à la pointe. Parfois ils sont enveloppés dans des auges de pierre, quelquefois aussi dans des tuiles romaines, le plus souvent dans des bières en bois. Ces traits sont communs à tous les sarcophages que nous allons rencontrer ailleurs qu'au musée de Rouen.

Les environs de Rouen nous ont aussi donné quelques cercueils. Mais avant de sortir de la ville, faisons surtout cette remarque, c'est que tous les sarcophages

(1) Deville, *Découvertes de sépult. antig. à Quatre-Mares*, p. 16-18. — L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2^e édit., p. 49-50. — L'abbé Cochet, *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, 2^e édit., p. 161. — *Catal. du Musée d'antig. de Rouen*, p. 22.

N° 9.



AUGE DE PIERRE AVEC CERCUEIL DE PLOMB. QUATRE-MARES, PRÈS ROUEN, 1843.

de plomb que nous a montrés la cité des Vélocasses étaient tous sur des voies romaines. Ceux du quartier Cauchoise bordaient la grande voie militaire qui, de *Rotomagus* (Rouen) allait à *Juliobona* (Lillebonne) et *Caracotinum* (Harfleur). Ceux du quartier Beauvoisine

longeaient la voie Blanche (*Alba via*, Aubevoie), qui conduisait à *Samarobriva* (Amiens) à Dieppe et aux établissements romains de Cailly, d'Épinay-Sainte-Beuve et du Bois-l'Abbé près Eu. Enfin, les sarcophages de Sotteville et de Quatre-Mares indiquaient la route qui de Rouen allait à *Mediolanum* (Evreux) par Uggate (Caudebec-lès-Elbeuf). Enfin, des cercueils en plomb bordaient encore la voie qui, de Rouen, se dirigeait sur *Cæsaromagus* (Beauvais). Trois d'entre eux ont apparus en 1828 et en 1839 rue Saint-Hilaire, près l'impasse Sainte-Claire, tout à côté de l'auberge qui porte l'image de Saint-François.

Ces cercueils, détruits presque aussitôt que connus, contenaient, avec des squelettes, des vases de terre et de verre et un de bronze. A côté d'eux ont été rencontrées des incinérations romaines du Haut-Empire en 1823 et 1865 (1).

Deux autres cercueils placés sur cette même voie ont été rencontrés à Darnétal, en 1865 : le premier avait 1 mètre 80 de long, et le second 1 mètre 76. Leur hauteur était de 32 centimètres, et leur largeur de 0,35; ils étaient accompagnés de vases en terre cuite qui ont été recueillis par M. Thaurin (2).

Le village de Tourville-sur-Seine possède un remarquable cimetière romain des iv^e et v^e siècles. Dans ce vaste dortoir d'où sont sortis tant de vases de terre et de verre dont plusieurs ont été sauvés par M. de Girancourt, des extracteurs de sable ont rencontré trois

(1) *Revue de la Normandie*, année 1865.

(2) L'abbé Cochet, *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, 2^e édit., p. 207, 589.

cercueils en plomb : deux ont fait leur apparition en 1860 et le troisième en 1862. Ce dernier, qui pesait plus de 100 kilogrammes, a été vendu à un brocanteur de Rouen. Un morceau du couvercle avait heureusement échappé. Nous avons reconnu sur la surface extérieure cette croix de Saint-André, tracée à la pointe, qui s'est déjà manifestée à Rouen, à Sotteville et à Angers. Nous ne doutons pas que ce fragment ne vienne de la tête. On nous a assuré que ce cercueil contenait des vases de terre et de verre (1).

Déjà nous avons parlé de Cany à propos de cercueils d'enfants rencontrés parmi des incinérations du Haut-Empire. Nous savons, de plus, qu'à côté d'urnes semblables il a été recueilli, en 1790, des cercueils de plomb renfermés dans des tombeaux en tuiles ou en maçonnerie. On assure que des vases de verre et de plomb et des monnaies de bronze accompagnaient les corps que contenaient ces sarcophages. Parmi ces cercueils, on signale celui d'un enfant (2).

Telles sont les découvertes sépulcrales faites dans la Seine-Inférieure dans l'ordre d'études qui nous occupe. Nous allons maintenant quitter le département pour visiter le reste de l'ancienne Normandie.

Passant par Evreux, nous dirons que l'antique *Mediolanum* des Aulerques Eburoviques a donné un cercueil de plomb, en 1835 : il était situé près d'une voie

(1) L'abbé Cochet, *Notice sur les sépultures de Tourville-sur-Seine*, p. 6-7, in-8, 1862. — Id., *La Seine-Infér. hist. et archéol.*, 2^e édit., p. 229.

(2) L'abbé Cochet, *La Norm. souterraine*, 2^e édit., p. 59-60. — Id., *La Seine-Infér. hist. et archéol.*, 2^e édit., 449-50.

romaine, et avec le corps du défunt il renfermait un bronze de Constantin (1).

Mais c'est dans le département de la Manche surtout que nous trouverons des monuments à enregistrer et des observations à faire sur la matière qui nous intéresse. Les plus anciennes découvertes nous ont été transmises par M. de Gerville, les plus récentes par M. de Caumont. Le premier les a enregistrées dans un *Essai sur les Sarcophages*, publié à Poitiers en 1837; là il signale deux cercueils de plomb des iv^e et v^e siècles, trouvés dans d'anciennes villes romaines. L'un d'eux a été découvert à Saint-Cosme, où l'on place le *Crociatonum* des Itinéraires. Cette trouvaille eut lieu en 1780, lorsque l'on traçait la grande route de Paris à Cherbourg; il s'y rencontra un moyen bronze de Posthume. Le second apparut en 1836, dans l'ancien séminaire de Coutances, l'antique *Cosedia*. Bien que le sarcophage atteignît les proportions d'une sépulture d'adulte, on y trouva pourtant une tétine ou gotelfe en verre glauque parfaitement conservée (2).

Mais le plus beau cercueil en plomb antique, trouvé en Normandie et peut-être en France, est celui de Lieusaint, près Valognes, découvert en 1857, décrit et reproduit par M. de Caumont, dans son *Bulletin Monumental*. Ce beau sarcophage avait été enveloppé dans une bière de bois. Une chose singulière et qui a droit de surprendre à cause de sa richesse d'ornementation, ce sarcophage ne contenait qu'une poussière

(1) *Mémoires de la Société des Antiq. de France*, t. XIV, p. 105.

(2) De Gerville, *Mémoires de la Société des Antiq. de l'Ouest*, t. II, p. 179, année 1836.

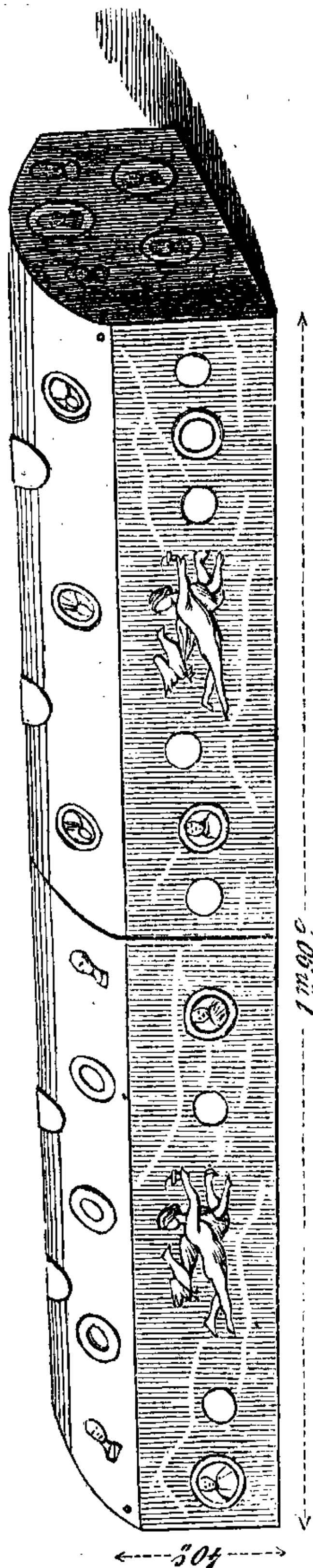
brune, sans aucun objet d'art. Long de 1 mètre 90 et large de 40 centimètres, il présentait la forme d'un parallélogramme, avec un couvercle légèrement bombé comme on en trouve parfois sur les cercueils de pierre de cet âge. Ce cercueil est semé d'anneaux en relief, simples et doubles; dans quelques-uns se trouvent encadrés des têtes humaines et des bustes. Les côtés étaient également ornés de ronds vides ou remplis de bustes humains; enfin, sur chacun des flancs, on voyait voltiger deux génies ailés tenant des phylactères et sur le dos desquels posent des aigles. Quelques personnes considèrent ce groupe comme une allégorie symbolisant le départ de l'âme pour un monde meilleur. Sur chaque bout sont cinq têtes ou bustes toujours encadrés dans des cercles. Nous croyons que ce précieux cercueil est conservé à Valognes. De tous ceux que nous connaissons, celui-ci est bien le plus riche et le mieux orné (1). Nous en donnons à la page suivante le dessin d'ensemble d'après M. de Caumont, N° 10.

A présent, nous allons sortir de la Normandie et parcourir la France pour y étudier les cercueils de plomb qui y ont été observés. Il s'en est rencontré sur plusieurs points, mais il est surtout deux localités où ils se sont montrés en plus grand nombre ou bien où ils ont été mieux étudiés qu'ailleurs. Ces deux localités sont Beauvais, l'antique *Cæsaromagus*, et Angers, le vieux *Juliomagus* des *Andecavi*.

A Beauvais, trois cercueils ont été reconnus en 1844, en 1857 et en 1858. Le premier, celui de 1844, se trouvait au faubourg Saint-André. Long de 1 mètre 70,

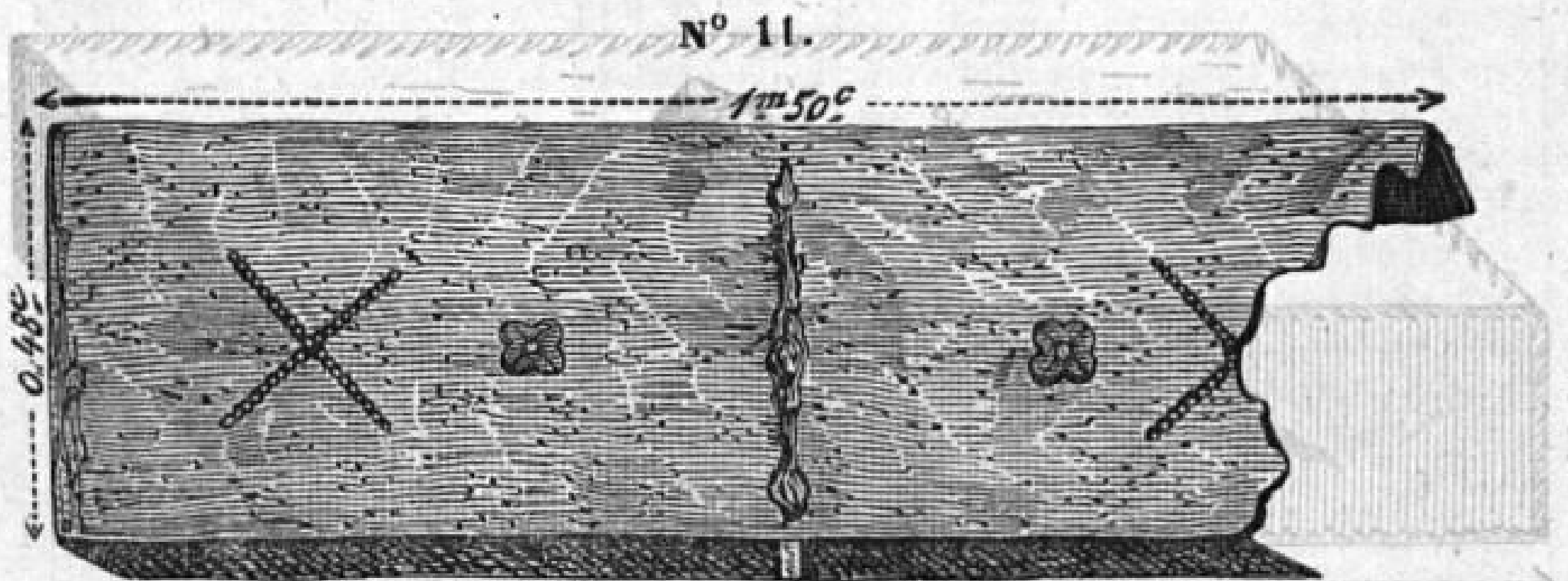
(1) De Caumont, *Bulletin monumental*, t. XXVI, p. 131, 146.

N° 10.



CERCUEIL EN PLOMB. L'ÉUSAIN (MANCHE) 1857.

il était large de 50 centimètres ; sa forme était celle d'un parallélogramme aplati. La caisse, qui a été détruite, n'offrait pas d'ornements ; mais le couvercle qui a été conservé au musée de Beauvais, montrait à chaque bout des bâtons croisés en relief. Au centre est un bâton orné, imitant un sceptre, et, entre les baguettes est une fleur à quatre lobes, rappelant un quatre-feuille du moyen-âge (1). Nous donnons ici sous le n° 11 le couvercle de ce cercueil d'après M. l'abbé Barraud.



CERCUEIL EN PLOMB. BEAUVAIS, SAINT-ANDRÉ, 1844.

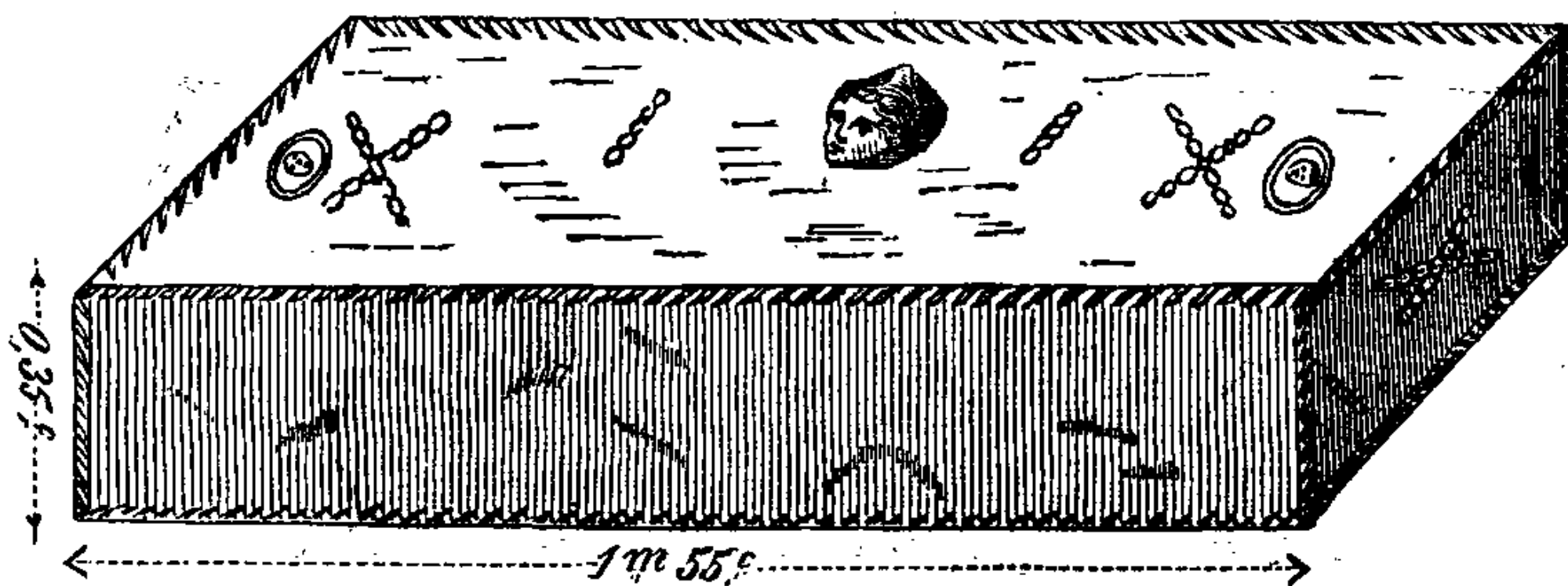
Le second cercueil, celui de 1857, a été trouvé à *La Battière*, près la route impériale de Rouen à Amiens, l'ancienne chaussée romaine. Comme pour le précédent, la forme de ce cercueil est celle d'un parallélogramme. Long de 1 mètre 50 centimètres, large de 0,35 et haut de 0,39, il avait été enveloppé dans des planches de bois. Les bords de ce sarcophage sont garnis de torsades de plomb imitant de petits câbles. Une des extrémités, qui doit être la tête, offre deux bâtons en croix : le couvercle est semé d'ornements. C'est d'abord au milieu, une tête humaine coiffée d'un bonnet phrygien ; à droite et à gauche est une baguette simple,

(1) L'abbé Barraud, *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 50.

formée avec des oves ou perles; à chaque extrémité du couvercle sont des croix de Saint-André en relief formées avec des bâtons perlés. Entre les branches de ces croix se trouvent des têtes humaines ou mascarons encadrés dans un cercle. Dans ce cercueil était un squelette de femme accompagné de fioles de verre (1).

Nous donnons ici, sous le n° 12, l'ensemble de ce cercueil déjà publié par MM. Barraud et de Caumont.

N° 12.



CERCUEIL EN PLOMB. BEAUVAIS, LA BATTIÈRE, 1867.

Le troisième cercueil, celui de 1858, est sorti de terre près de la rue Verte, lors de la construction de la nouvelle prison. Il était aussi enveloppé dans du bois. Long de 1 mètre 15, sur 33 centimètres de large, il contenait le corps d'une jeune fille de huit ans. Comme toujours, le couvercle n'était point soudé à la caisse; mais il surplombait sur elle. Les extrémités étaient ornées de baguettes perlées, disposées en sautoir; des cercles ou anneaux sont semés dans les parties vides. Sur chaque côté de la caisse est une tête barbue de vieillard dont le front est ceint d'une couronne radiée.

(1) L'abbé Barraud, *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 47.

Ce cercueil contenait un corps de jeune fille accompagné d'une tablette d'ivoire représentant Bacchus entouré d'enfants faisant la vendange, d'un petit chien de bronze, d'une fiole de bronze, d'un bracelet en ivoire, d'une boucle d'oreilles en or et de perles en verre vert (1).

Les découvertes faites à Angers sont encore plus intéressantes. De 1848 à 1853, on a trouvé sept cercueils en plomb dans l'ancien couvent de la Visitation, là où est aujourd'hui la gare du chemin de fer. Ces cercueils ont eu le bonheur d'être étudiés par un bon archéologue, M. Godard-Faultrier, qui s'est hâté de les faire entrer dans le musée municipal d'antiquités dont il est le conservateur. Avec cette collection, le musée d'Angers peut se flatter de posséder la suite la plus rare de ce genre de monuments qui puisse se voir en France et peut-être en Europe.

Dans l'exposé que nous allons faire de ces curieux monuments, nous suivrons le récit de M. Godard-Faultrier lui-même. Nous ne saurions avoir de meilleur guide.

Ce fut le 15 juillet 1848, que le premier cercueil apparut. Il était caché dans une petite crypte construite en grande partie avec briques, ciment et ardoises brutes; long de 1 mètre 55, large de 35 centimètres et haut de 24, il avait les pieds au sud-est et la tête au nord-est. Le corps du défunt était accompagné de plus de 35 objets meubles, tous entrés au musée d'Angers. C'étaient des fioles ou coupes de verre, des objets en os, tels qu'épingles, harils, etc. On a remarqué surtout

(1) L'abbé Barraud, *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 48-49.

un béliet en terre cuite, un style en bronze avec sa tablette en porphyre et cinq coquilles de la famille des peignes, communément appelés pélerines de Saint-Jacques.

Au mois d'août suivant, un second cercueil fut trouvé en pleine terre, les pieds tournés vers le nord. Il avait été enveloppé dans des planches de bois disparues. Long de 1 mètre 85 et haut de 36 centimètres, il était plus étroit aux pieds qu'à la tête. Le couvercle présentait à la tête un petit édicule avec fronton, formé de bâtons perlés en relief; au-dessous, des bâtons croisés formant un X grec ou une croix de Saint-André.

Le 17 décembre de la même année, un troisième cercueil fut découvert, la tête au sud, les pieds au nord. Sur le couvercle, à la hauteur de la poitrine, on voyait une croix à six branches; le défunt tenait dans sa main un moyen bronze de Constantin-le-Grand (1).

Le quatrième cercueil se fit jour le 27 décembre 1848. Il était sous une crypte comme le premier, la tête à l'ouest, les pieds à l'est. Long de 1 mètre 60 et large de 34 centimètres, il n'en avait pas moins été enveloppé dans des planches de bois. Le sujet qu'il renfermait était jeune et n'avait sous le bras qu'un grand bronze romain très oxydé. Au bas du cercueil se trouvaient près de la tête de petits objets de toilette en os ou en ivoire.

Le cinquième cercueil a été rencontré en juin 1849, toujours dans la gare du chemin de fer : il était dans

(1) Godard-Faultrier, *Mémoires de la Société d'agric., sciences et arts d'Angers*, t. VI, 2^e partie, p. 49, 67, 229-31 et pl. — *Rapport sur un tombeau gallo-romain, adressé à M. le Préfet de Maine-et-Loire*, in-8 de 19 p. et pl.

un coffre de bois et n'a donné qu'une fiole octogone en terre, placée près de la tête.

Le sixième cercueil s'est révélé le 16 août 1853 en pleine terre, mais avec trace d'enveloppe de bois : il renfermait des objets de toilette, tels que des aiguilles à cheveux et des bracelets en jais.

Enfin le septième et dernier a été vu le 12 septembre de la même année. La longueur était de 1 mètre 80, la largeur de 50 centimètres et la hauteur de 33 centimètres. Aucun objet d'art n'accompagnait le corps. Mais ce qui le rend intéressant, c'est que le plomb dont il se compose offrait cinq empreintes de pièces romaines de différents modules. Les trois grandes appartenaient au Haut-Empire, tandis que les deux petites présentaient les images de Posthume et de Tétricus. Le moulage avait eu lieu au moment de la fonte ou du laminage du plomb, au moyen de coins ou de matrices. Cette circonstance fait supposer que ce tombeau est celui d'un seigneur ou officier monétaire gallo-romain (1).

Nous allons continuer à travers la France notre excursion à la recherche des cercueils de plomb.

Le célèbre antiquaire anglais Roach Smith, qui, en 1853, a écrit un excellent mémoire sur la matière qui nous occupe, affirme que des cercueils de plomb ont été trouvés à Saint-Acheul près Amiens (2). Le même antiquaire et M. Pelet, de Nîmes, assurent également qu'il en a été trouvé de pareils à Amiens,

(1) Godard-Faultrier, *Nouvelles archéologiques*, n° 42, in-8 de 8 p. Angers, 1854.

(2) Roach Smith, *Collect. antiq.*, vol. III, p. 58.

l'antique *Samarobriva* (1) Un autre sarcophage, trouvé dans la même ville, en 1839, montrait sur son couvercle des croix de Saint-André en relief et sur les côtés des I en bâtons perpendiculaires. Dans l'intérieur, on a recueilli des vases de terre et des bracelets (2).

On assure qu'il en a été également trouvé à Toul, à Metz (*Divodurum*), et à Autun (*Augustodunum*), dans le polyandre de Saint-Pierre-l'Étrier (3). Mais sur eux nous manquons de détails. Nous n'en avons pas beaucoup plus sur ceux qui ont été rencontrés à Brecque-reques, faubourg de Boulogne, l'ancien *Gesoriacum* ou *Bononia* (4). Nous savons seulement que tous contenaient des objets des bas temps de l'Empire romain. A Savigny-sous-Beaune, en 1819, un coffre en plomb a été trouvé dans un caveau antique. Il était accompagné de vases de terre et de verre, et de monnaies de bronze de Maximien, de Constance I et de Constance II (5).

Il ne nous reste plus à visiter que deux points du midi de la France et tout sera dit sur ce que nous savons des cercueils de plomb gallo-romains. Nous les rencontrerons encore autour de deux grandes et antiques cités.

En 1836, deux cercueils de plomb ont été aperçus à Milhaud, sur la voie qui conduit de Montpellier à

(1) Pelet, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XIV, p. 101.

(2) Roach Smith, *Collect. antiq.*, vol. III, p. 59.

(3) A. Pelet, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XIV, p. 100, 103.

(4) Roach Smith, *Collect. antiq.*, vol. III, p. 57. — Id., *Archæologia*, vol. XXXI, p. 461.

(5) Roach Smith, *Collect. antiq.*, vol. III, p. 56.

Nîmes, tout près de l'antique colonie de *Nemausus*. Un seul sarcophage a été conservé et décrit par M. Pelet : il est fort intéressant. Sa longueur est de 1 mètre 72, sa largeur de 42 centimètres et sa hauteur de 30 centimètres. Le couvercle n'était pas plus soudé que ceux de Rouen et de Londres. Comme ailleurs, il descendait en chape sur les bords de l'auge, « dont la forme, dit M. Pelet, était paralléllipoïde. » Sur la face comme sur les bords, sont représentés en relief des lions et des griffons. Entre un lion et un griffon, on voyait deux petits personnages qui semblaient planter une vigne dont les fruits retombaient sur leur tête. Ce curieux tombeau ne contenait que des ossements et une fiole de verre. L'autre n'avait non plus qu'une bouteille de verre. Tous deux étaient dans un terrain semé de bronzes romains allant de Dioclétien à Constantin (1).

Nous trouvons des cercueils de plomb jusque chez les Allobroges et dans cette Savoie qui est aujourd'hui la plus reculée de nos provinces. En 1861, au village de la Rochette, au lieu dit le *Champ-des-Pendus*, en traçant la route départementale n° 9, on a trouvé dans un milieu semé de vases et de monnaies antiques, un cercueil de plomb placé dans une entaille de schiste et renfermant un squelette humain. Le corps était accompagné d'un vase de terre et d'un vase de verre. La Société savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie s'est empressée d'enregistrer cette précieuse découverte (2).

Les derniers sarcophages romains qu'il nous reste à

(1) A. Pelet, *Mém. de la Société des Antiq. de France*, t. XIV, p. 98-103 pl. iv.

(2) *Mém. de la Société savois. d'hist. et d'archéol.*, t. VI, p. 21-23.

citer sont ceux d'Arles, découverts en 1844 dans cette grande cité que Sidoine Apollinaire appelle la « *Rome des Gaules* » *Gallula Roma Arelas*. Ces deux cercueils que le musée d'Arles a retenus, étaient enfermés dans le même tombeau de pierre. On y lisait une très curieuse inscription en vers latins indiquant qu'il renfermait le père et la fille. La jeune personne se nommait *Ælia* et le père *Geron*; l'inscription fort longue offrait ces deux vers :

Multi sarcophagum dicunt quod consumit artus
Et junctam *Geron* pater tenet ipse puellam (1).

Faisons maintenant une excursion en Angleterre, mais en passant par le Portugal.

Au Portugal, nous n'y resterons pas longtemps, car bien que la péninsule Ibérique ait été pour l'ancien monde une des plus abondantes sources de plomb, cependant nous ne connaissons chez elle qu'une seule découverte du genre de celles qui nous occupent. Elle a eu lieu, en 1836, dans la ville de Santarem. On trouva alors le cercueil d'un enfant contenant des objets très caractéristiques du jeune âge (2).

Notre guide dans la Bretagne romaine sera l'antiquaire Roach Smith, un des amis les plus constants, les plus désintéressés, les plus érudits de la science archéologique, que puisse nous offrir la moderne Angleterre. A diverses reprises l'archéologue anglo-saxon s'est occupé de sarcophages de plomb, notamment en 1853, à propos d'une découverte importante

(1) De Caumont, *Bulletin monumental*, t. X, p. 112.

(2) *Mém. de la Société des Antiq. de France*, t. XIV, p. 98-103.

faite dans la capitale de l'Empire britannique. Cette circonstance lui a fourni l'occasion, comme elle nous la donne aujourd'hui, de présenter le bilan chronologique de ces sortes de découvertes faites en Angleterre depuis plus d'un siècle.

Le plus ancien sarcophage de plomb dont on ait gardé le souvenir au-delà du détroit, a été trouvé, en 1739, à Itiltun, dans le Huntingdonshire, mais celui-là n'a légué qu'une ligne à l'archéologie (1). En 1747 et en 1750, on en a recueilli plusieurs à Colchester, l'antique *Camulodunum*. Ces coffres contenaient tous des objets romains. Ils étaient ornés de losanges au milieu desquels étaient logées des pélerines (2). Un curieux cercueil a été recueilli, en 1775, à Petham, près Cantorbéry. Le dessin de ce sarcophage, fait par Faussett, a été gravé par Roach Smith. C'est une caisse parallélogrammatique dont le couvercle, les côtés et les bouts sont décorés de câbles croisés et en relief. Dans son intérieur, il contenait trois vases de terre, sur l'un desquels on lisait ce mot : BIBE (3). Nous donnons, à la page suivante, ce dessin sous le n° 13.

Des cercueils en plomb ont été trouvés à des dates indéterminées à Kings-Home, près Gloucester, à Southfleath et à Ozingell, dans le Kent. Quelques-uns sont entrés dans la collection de M. Rolfe, à Sandwich (4).

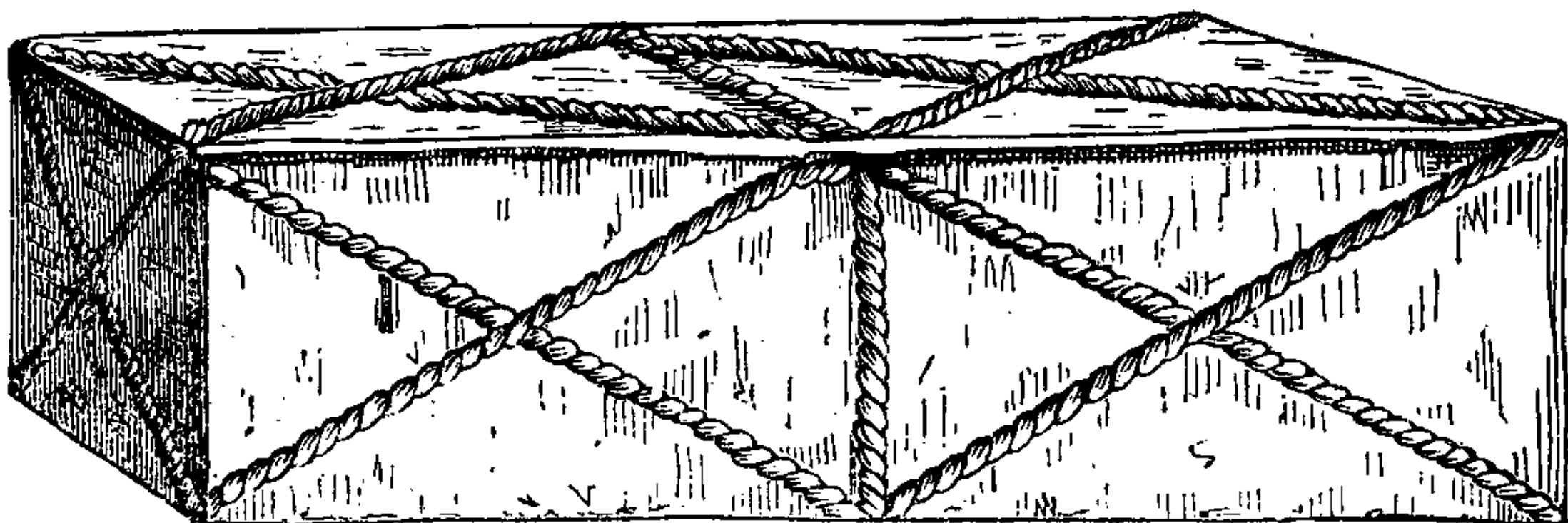
(1) Roach Smith, *Collect. ant.*, vol. III, p. 52, d'après le « *Gentleman's magazine* » d'avril 1739.

(2) Roach Smith, *Collect. antiq.*, vol. III, p. 52 ; d'après *History and antiquities of Colchester*, p. 183.

(3) Roach Smith, *Collect. antiq.*, vol. IV, p. 173-175, pl. XL.

(4) Id. (*Ibid*), vol. III, p. 55-56.

N° 13.



CERCUEIL DE PLOMB. PETHAM, KENT, 1775.

Mais en voici d'autres dont le détail est donné par les témoins des différentes découvertes.

Le village de Southfleath, dans le comté de Kent, a fourni en 1800 ou 1801 deux cercueils de plomb très simples enfermés dans une auge de pierre. C'étaient des lames de plomb formant une double caisse préparée pour recevoir deux enfants de sept à huit ans, décédés sans doute à la même époque. L'*Archæologia* a eu soin d'enregistrer ce fait étrange (1).

En 1844, à Stratford-le-Bow, s'est découvert un cercueil de plomb long de 5 pieds 6 pouces anglais, et de forme arrondie vers la tête ; des bâtons croisés ornaient le couvercle et les côtés de l'auge (2).

En 1847, à Stapney, dans le Middlesex. on a trouvé un coffre en plomb recouvert de coquilles en relief, comme les autres sarcophages anglais dont nous allons parler. Ce tombeau de femme était accompagné d'é-

(1) *Archæologia*, vol. XIV, p. 38, pl. VII, fig. 3 et 4.

(2) Raach Smith. *Archæol.*, vol. XXXI, p. 303-309, et *Collect. antiq.* vol. III, p. 55.

pingles à cheveux, de vases et de monnaies de Gordien, de Pupprien et d'autres Césars (1).

Nous avons déjà dit qu'en 1750 l'antique *Camulodunum*, aujourd'hui Colchester, nous avait donné des tombeaux en plomb. Cent ans après, il en montrait deux autres encore plus intéressants. Roach Smith nous les a conservés en les reproduisant dans ses ouvrages. Les couvercles sont des chapes de plomb recouvrant les caisses. Quelques uns sont bordés avec des bâtons perlés : des bâtons du même genre forment sur la surface ou sur les côtés des zigzags ou dents de scie.

Ces deux auges sont abondamment semées de ronds et de coquilles pélerines en saillie (2). Nous les reproduisons à la page suivante sous les n^{os} 14 et 15.

Mais c'est à Londres, déjà le grand marché romain de la Bretagne, que les découvertes ont été les plus nombreuses et les mieux observées.

La première découverte faite dans cette grande capitale remonte à l'année 1794. Elle a eu lieu à Battersea-Fields, où il a été trouvé un cercueil en plomb semé de coquilles et de bâtons perlés (3).

En 1811, sur la vieille route du Kent, une autre sépulture en plomb a été rencontrée. Elle était divisée en deux compartiments. Sur le couvercle étaient figurées deux images de Minerve au milieu de bâtons croisés ; sur les côtés étaient des coquilles pélerines (4).

En 1844, à Mansell-Street, quartier de White-

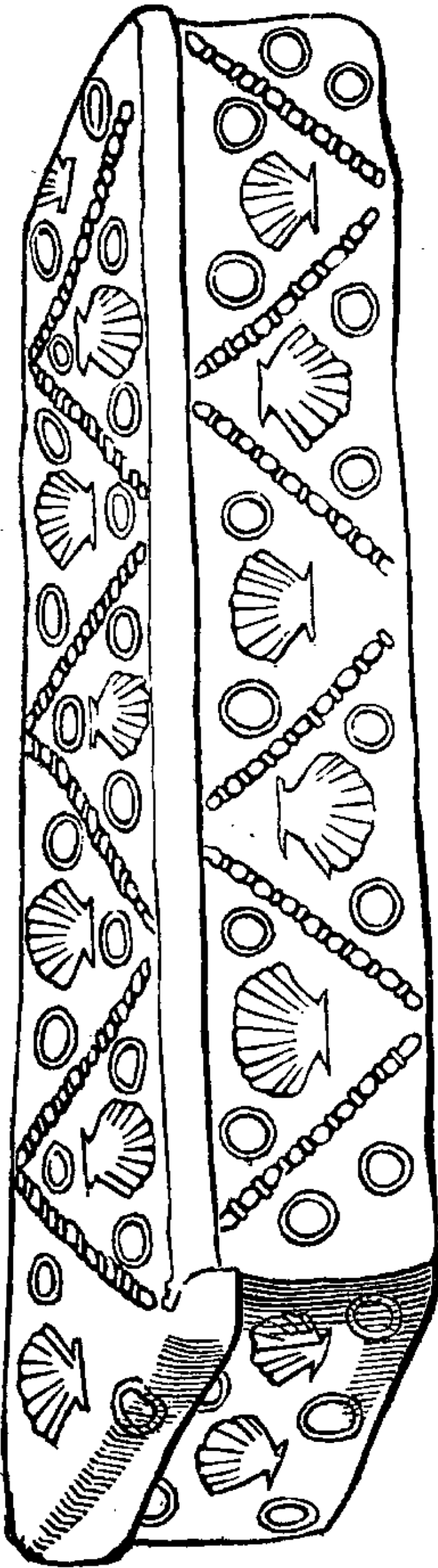
(1) Roach Smith, *Collect. antiq.*, vol. III, p. 51.

(2) Id. *Collect. antiq.*, vol. III, p. 52-53.

(3) Id. *Collect. antiq.*, vol. III, p. 54.

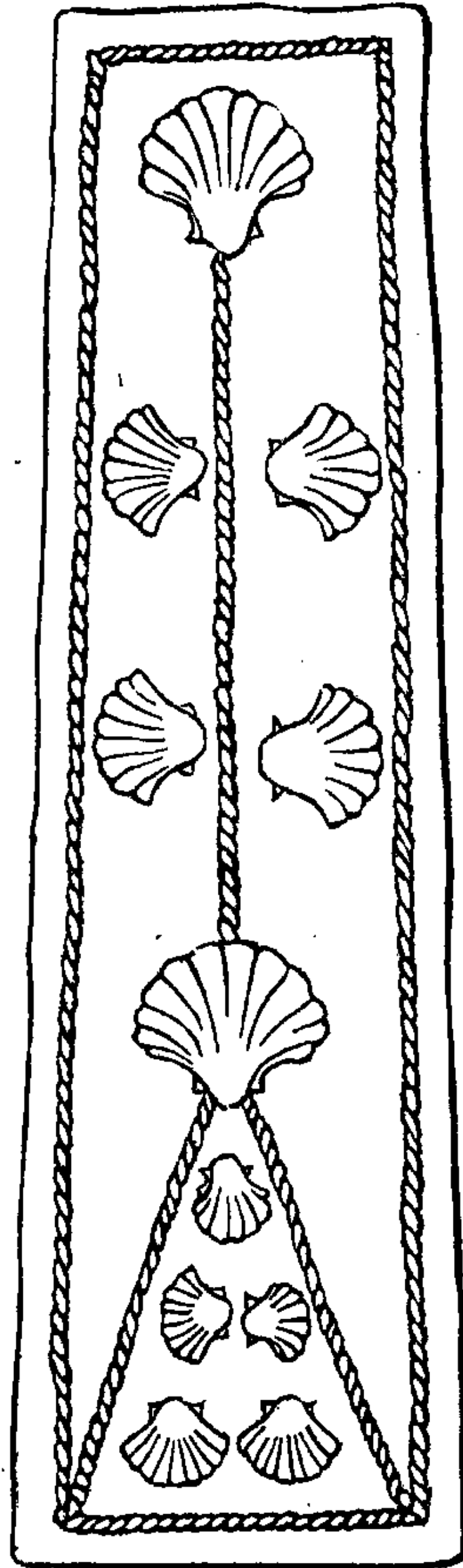
(4) Id., *ibid.*, p. 54.

N° 14.



CERCUEIL DE PLOMB. CLOCHESTER (ANGLETERRE), 1844.

N° 15.



CERCUEIL DE PLOMB. COLCHESTER (ANGLETERRE), 1844.

Chapel, on a encore rencontré un cercueil de plomb, c'était celui d'un enfant (1).

Enfin, en 1853, dans un quartier nommé *Minories*,

(1) Roach Smith, *Collect. Antiq.*, vol. III, p. 55.

tout près de l'ancienne voie qui conduisait de Londres (*Londinium*) à Colchester (*Camulodunum*), on a trouvé un beau cercueil de pierre, dont le couvercle était décoré de feuillages, et dont la face, ornée de cannelures perpendiculaires, présentait, au centre, le médaillon d'un jeune romain. Dans ce grand sarcophage était logée une caisse de plomb dont le couvercle était orné de bâtons en relief formant des croix de Saint-André. Au bas du couvercle, dans les angles formés par des bâtons croisés, on voyait des pélerines. Au bout, au contraire, étaient six bâtons perpendiculaires. L'encadrement était formé par des câbles du même genre (1). Nous en donnons le dessin, à la page suivante, sous le n° 16.

De cette première partie de notre travail, nous pouvons déjà tirer quelques conséquences.

La première, c'est que les Gaulois ont peu connu le plomb et ne l'ont pas employé à de grandes œuvres métalliques. Du plomb gaulois, l'archéologie ne cite guère que des médailles et quelques objets de toute petite dimension, tels que des balles de fronde sorties d'Alise, de Sens et de Gergovie (2) : le musée de Rouen possède une balle semblable dont la provenance est inconnue.

(1) Roach Smith, *Collect. Aantiq.*, vol. III, p. 48.

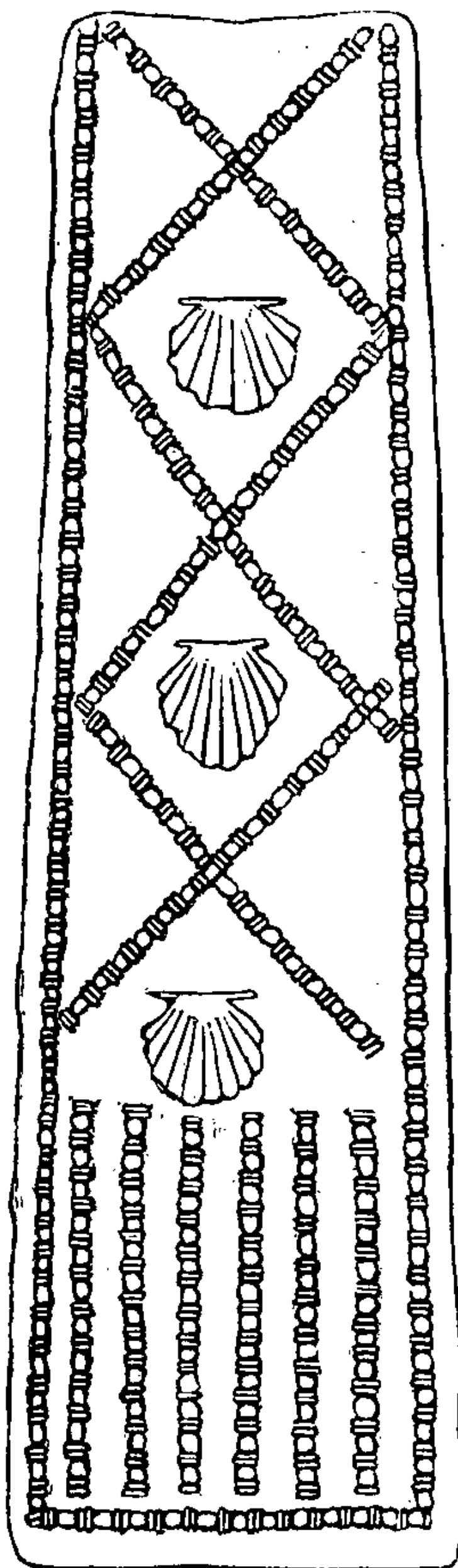
(2) De Mortillet, *Matériaux pour l'hist. primitive de l'homme*, t. III, p. 406. Nous savons par les écrivains de l'antiquité que les balles de plomb étaient fort en usage pour les frondes des Baléares, des Ibériens et des Gaulois. Voici quelques textes qui le prouvent : Virgile dit, *Enéide*, Lib. IX, v. 589 :

Stridentem fundam positis Mezentius armis
Et media adversi liquefacto tempora plumbo
Diffidit

Ovide dit dans ses *Métamorphoses*, Liv. II, v. 727 :

Haud secus exarsit quam cum Balearica plumbo
Funda jacet, volat illud et incandescit eundo.

N° 16.



CERCUEIL DE PLOMB. LONDON, MINORIES, 1853.

L'archéologie démontre que les balles de plomb étaient aussi en usage dans les contrées voisines sous la domination romaine. En effet, on en a recueilli un grand nombre à Brog-upon-Stonmore (Angleterre). M. Schuermans les appelle des *glandes missiles*, et il n'hésite pas à y voir des projectiles antiques. Dans les lettres

que portent quelques-unes d'entre elles, M. Schuermans croit y reconnaître les initiales de nom de la seconde cohorte des Nerviens (1).

A la période romaine, c'est-à-dire après la conquête, le plomb nous apparaît travaillé sous toutes les formes. Tout d'abord nous le rencontrons adapté à des vases funéraires et peut-être domestiques (2). Dès les trois premiers siècles de notre ère, le plomb est tout-à-fait entré dans les usages communs de la vie. Nous le trouvons employé comme scellement de pierres dans les murs antiques d'Archelles, près Dieppe (3), de Saint-Jean-des-Vignes, près Châlon-sur-Saône (4), et dans d'autres monuments anciens. Nous le trouvons utilisé comme canal ou tuyau de conduite dans des bains chauds ou froids rencontrés à Étretat (5); à Lillebonne (6); au Vieil-Evreux (7); à Nîmes (8); au Bernard (Vendée) (9); à Vesoul (10); à Champion, près

(1) *Inscriptions belges à l'étranger*, p. 78-79, pl. 1, fig. 2 à 5.

(2) A Cany, à Lillebonne, au Mesnil, à Canouville, à Ételan, à Bolbec, à Soissons et à Antibes.

(3) L'abbé Cochet, *La Seine-Inf., hist. et archéol.*, p. 249.

(4) Chevrier, *Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, près de Châlon-sur-Saône*, en 1855-56, p. 9.

(5) L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2^e édit., p. 409. — *La Seine-Inf., hist. et archéol.*, 2^e édit., p. 359.

(6) Id., *Catal. du Musée d'Antiq. de Rouen*, de 1869, p. 70.

(7) De Stabenrath, *Rapport sur les nouvelles fouilles faites au Vieil-Evreux*, p. 18.

(8) Aux Arènes et à la Maison carrée, les tuyaux sont encore conservés. Revoil, *Fouilles archéol.*, p. 6, in-8 de 8 pag., mémoire de 1867, n° 1.

(9) L'abbé Baudry, 2^e *Mémoire sur les fouilles archéol. du Bernard*, p. 18-21, pl. VII.

(10) Grand nombre de tuyaux de plomb dans les thermes romains découverts en 1789 et explorés en 1857, *Moniteur universel*, du 27 novembre 1857, p. 1301.

Namur (Belgique) (1) ; et à Baden-Weiller, près Carlsruhe (Bade) (2). Il était employé comme tuyaux de fontaines publiques, contre les prescriptions de Vitruve (3). Nous en avons un éclatant exemple à Nîmes où, en 1739, on a trouvé sur les tubes jusqu'au nom des plombiers, Crispinus, Severianus et Primi-genius (4). Nous le trouvons même en lingots frappés à la marque impériale des premiers Césars : c'est ainsi qu'il nous est apparu à Lillebonne, à Evreux et à Châlon-sur-Saône.

Au iv^e et au v^e siècle, le plomb est entré complètement dans les mœurs et dans les usages communs de la vie. On le trouve appliqué à tout. Il est laminé avec art et allié d'une façon savante tout-à-fait conforme aux règles d'une industrie perfectionnée. Ce plomb a laissé peu de traces de son passage dans les villes et les habitations, attendu que toutes les demeures antiques, publiques ou privées, ont été consumées par le feu. Mais les cimetières romains nous ont gardé dans leurs tombeaux une masse de plomb laminé et allié à l'étain par des procédés et dans des mesures qui dé-

(1) Tuyaux en plomb pour écouler les eaux dans une villa, à Champion, en 1851. Hauzeur, *Antiq. gallo-germ., gallo-rom. et frang.*, p. 41.

(2) Les magnifiques bains romains de Badenweiller avaient des tuyaux de plomb encore en place dans les salles. De Caumont, *Bulletin monumental*, t. XXV, p. 423.

(3) « Aquæ ductus fiunt generibus tribus... fistulis plumbeis... Aqua per plumbum videtur esse viciosa... ideo quod ex eo cerusa nascitur... itaque fistulis plumbeis aqua minime duci videtur, si volumus eam habere salubrem. » Vitruve, lib. VIII, cap. vii.

(4) *Mercur de France*, de décembre 1739. — Revoil, *Fouilles archéol.*, p. 6, in-8, année 1867, t. I.

montrent le degré de perfection qu'avait atteint la métallurgie gallo-romaine.

A présent, d'où venait le plomb antique dont la Bretagne et les Gaules nous ont fourni de si nombreux échantillons? Outre les mines de plomb que renfermaient les Gaules, notamment le pays des Ségusiaves (le Lyonnais et le Forez), nous croyons que les anciens ont surtout exploité deux grandes sources de ce métal. L'une est l'Espagne qui put fournir le plomb du midi de la France, les cercueils d'Arles et de Nîmes. Mais pour nos contrées septentrionales le plomb devait venir de la Grande-Bretagne, surtout de la *Cambrie*, aujourd'hui le pays de Galles. Nous pensons que cette région plombifère était et est encore la grande mine de plomb de la France et de l'Angleterre.

Nous croyons pouvoir prouver cette antique provenance par les divers lingots de plomb trouvés dans les fouilles des théâtres (1), des villas et autres édifices antiques. Nous savons que des lingots à marque impériale ont été recueillis à Lillebonne (2), au Vieil-Evreux (3), à Sassenay, près Châlon-sur-Saône (4), et à Lyon (5). L'Angleterre en compte plus de quarante

(1) Le lingot de Lillebonne a été trouvé, en 1840, dans les fouilles du théâtre.

(2) L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2^e édit., p. 120.— Id., *La Seine-Inf., histoire et archéol.*, 2^e édit., p. 401. — *Catal. du Musée d'Antiq. de Rouen*, édit. 1868, p. 98-99.

(3) Id. *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 2^e édit., p. 20, vol. I.

(4) Canat, *Mém. de la Société d'hist. et d'archéol. de Châlon-sur-Saône*, t. III, p. 242-44, 271, pl. 1x, fig. 10.

(5) A. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, et A. Jacobs, dans la *Revue des Soc. sav.*, deuxième série, t. I, p. 380.

dans ses diverses collections : presque tous proviennent du pays de Galles (1).

Peut-être un jour sera-t-il donné à la chimie et à la minéralogie de reconnaître la nature et l'alliage de ces métaux en comparant ce que nous possédons avec ce qui se trouve encore dans les pays de production.

En attendant cette comparaison et cette conclusion, chose que nous croyons dans les éventualités de l'avenir, nous donnons ici la composition des plombs antiques rencontrés dans notre pays. Ils ont été soumis aux analyses chimiques de MM. Dubuc, Morin, Bidard et Girardin. Ces derniers surtout ont bien voulu, pour M. Deville et pour moi, étudier un certain nombre de nos spécimens de plomb antique. C'est ainsi que le cercueil d'un des enfants de Cany, que j'attribue au II^e siècle de notre ère, a donné le résultat suivant (2).

Plomb	95,60
Étain	4,40
Fer	traces
	100,00

Un vase en plomb, recueilli dans une sépulture antique placée au milieu des incinérations de Cany, a donné l'étrange composition qui suit (3) :

(1) Th. Wright, *The Celt, the Roman and the Saxon*, p. 237-38. — A. Way, *Archæological Journal*. — Roach Smith, *Collectanea antiq.*, vol. III, p. 258.

(2) L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2^e édit., p. 37-62. — Girardin, *Précis analytique de l'Académie de Rouen*, année 1852, p. 167.

(3) Girardin, *Précis analytique de l'Académie de Rouen*, année 1852, p. 167. — L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2^e édit., pag. 37.

Plomb	60
Étain.	40
	100

Du reste, cette proportion se rapproche beaucoup de celle que trouva M. Dubuc, pharmacien à Rouen, dans le cercueil d'enfant, recueilli *rue du Renard* en 1827 et décrit par M. H. Langlois. « Ce cercueil, disait M. Dubuc à l'Académie de Rouen, n'est pas de plomb, mais un mélange de plomb et d'étain, ce qui rend ce métal moins oxydable et moins altérable par le temps. Il y a deux parties de plomb et une d'étain; ce qui prouve, ajoute le même chimiste, que les anciens avaient de grandes connaissances en métallurgie » (1). Il en a été autrement dans les autres cercueils gallo-romains rencontrés à Rouen et aux environs.

Le cercueil de plomb trouvé *rue Saint-Gervais* en 1831, analysé par M. Girardin, lui a donné :

Plomb.	94,90
Étain	5,10
	100,00 (2).

Le cercueil de 1837, trouvé *rue Roulland* dans un sarcophage de pierre et conservé au Musée, a été interrogé par M. Morin, chimiste à Rouen, qui l'a trouvé pur et sans alliage (3).

(1) Dubuc, *Précis analytique de l'Académie de Rouen*, année 1827, p. 85-86.

(2) Girardin, *Revue Normande*, t. I, p. 467-469. — Id. *Précis analytique de l'Académie de Rouen*, année 1852, p. 167. — L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2^e édit., p. 62.

(3) *Catalogue manusc. du Musée*, par M. Deville, p. 42.

Celui de Tourville-sur-Seine, rencontré en 1862 et analysé en 1869 par M. Bidard, chimiste à Rouen, ne contenait que 1,10 d'étain sur 100, quantité parfaitement insignifiante. Ce dernier, du reste, était laminé dans la perfection.

Enfin, M. Girardin a examiné trois des cercueils rencontrés *rue d'Ernemont* en 1852. Il leur a trouvé la composition suivante (1) :

Grand cercueil.		Petit cercueil.		Tout petit cercueil.	
Plomb.	94,995	Plomb.	94,635	Plomb.	97,000
Étain .	5,005	Étain .	5,365	Étain .	3,000
	100,000		100,000		100,000

Nous terminons ici la partie de notre travail qui concerne l'antiquité classique. Nous avons réuni dans un faisceau tous les éléments que la science provinciale a mis à notre disposition. Nous eussions désiré être plus complet, mais le milieu où nous vivons ne nous a pas permis de faire davantage. Espérons toutefois que cette dissertation, toute imparfaite qu'elle est, sera encore utile à quelque-uns de nos confrères.

L'an prochain, si Dieu nous prête vie, nous terminerons ce qui concerne les tombeaux de plomb, en exposant le peu que nous savons du Moyen-Age et de la Renaissance.

(1) Girardin. *Précis analyt. de l'Académie de Rouen*, année 1852, p. 170. — L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2^e édit., p. 36.

NOTICE

SUR

Un des amis et des correspondants de Voltaire,
JEAN-NICOLAS FORMONT,

PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.

SÉANCES DES 4 JUIN ET 9 JUILLET 1869.

Le personnage auquel est consacrée cette notice, n'est guère connu que par la correspondance de deux écrivains très inégalement célèbres, qui se sont fait honneur de son amitié, Voltaire et M^{me} du Deffand. Rien, du reste, de remarquable dans son rang, ni dans sa fortune. Il ne fut rien, et ne voulut rien être, qu'un homme aimable, et il fut tenu pour tel dans les meilleures compagnies ; qu'un homme de goût, et il vit ses conseils recherchés par le plus habile littérateur de son siècle.

- Le 21 mai 1766, huit ans après la mort de Formont, M^{me} du Deffand écrivait à Horace Walpole : « Vous êtes singulièrement bon, et vous êtes, ainsi que feu mon

ami Formont, la bonté incarnée, le plus reconnaissant des hommes et le plus éloigné de toute méchanceté. » Le 28 mars 1767, elle lui écrivait encore : « J'ai eu un ami, M. de Formont, pendant trente ans ; je l'ai perdu ; j'ai aimé deux femmes passionnément ; l'une est morte : c'était M^{me} de Flamarens ; l'autre est vivante et a été infidèle : c'est M^{me} de Rochefort. » Ainsi le souvenir de Formont avait survécu à celui du président Hénault, de Montesquieu et de bien d'autres qui, tour-à-tour, étaient venus briller dans l'élégant salon de M^{me} du Deffand, et la spirituelle marquise s'imaginait pouvoir, sans tomber dans le ridicule, ce qu'elle craignait le plus au monde, comparer à Walpole, dans le temps même où elle recherchait son affection, un provincial étranger à la politique et auquel Rivarol lui-même, s'il eût écrit alors, n'eût pu assigner une place dans un *Petit almanach de nos grands hommes*, tant Formont s'était heureusement défendu contre toute publicité indiscrete (1), tant il avait cru sincèrement à la vérité de cette maxime que Voltaire, tout au rebours de lui, avide d'honneurs, de bruit et de renommée, ne rapportait que par humeur :

Bene qui latuit, bene vixit.

Jean-Nicolas Formont naquit à Rouen vers 1695, de Jean Formont, ancien juge consul des marchands et

(1) Un jour pourtant, il eut à cet égard de sérieuses inquiétudes. Il écrit à Cideville, le 3 décembre 1735 : « Il faut absolument empêcher l'entreprise de Demoulin, et je vous conseille d'en écrire plus tôt que plus tard à Voltaire. Mais, si cette rage d'imprimer lui continuoit, et qu'il regardât comme à luy appartenant les pièces qu'il auroit escamotées, au moins que les noms ne paraissent pas. Le plus sûr et sûr quoy vous devés insister, c'est que rien de nous ne soit imprimé. »

ancien administrateur de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et de dame Jeanne Doullé. Il épousa, le 28 juillet 1727, Françoise-Élisabeth-Louise Deschamps, fille de Philippe Deschamps, conseiller échevin de Rouen et de Marie Ango (1). Il paraît avoir vécu dans une étroite union avec la famille à laquelle il s'était allié, et avoir fait, en Normandie, sa société habituelle de MM. des Alleurs, de Brèvedent, du Bourgtheroulde, de Fresquiennes, de la Vaupalière, du chevalier de Crétot, de MM. Pigou et Bréant et plus particulièrement, du moins pendant quelques années, de Cideville qu'en une ou deux lettres il appelle son parrain en poésie. Il habita successivement, après le décès de sa mère, Canteleu, les Authieux sur le Port-Saint-Ouen et Rouen où il mourut, sans laisser d'enfants, le jeudi 14 décembre 1758, en sa maison de la rue des Iroquois. Il fut enterré, le samedi 16, dans la chapelle de la Vierge de l'église de Saint-Étienne-des-Tonnelliers.

Les liaisons de Formont avec Voltaire commencent au séjour que fit celui-ci, à Rouen, chez Cideville, quand il vint s'entendre avec le libraire Jore pour une nouvelle édition de *la Henriade*. Elles s'annoncent, pour la première fois, par cette lettre que, le 31 mai 1731, Formont écrit de Canteleu à Cideville :

« Je sçay que vous avés une raison qui n'est que trop bonne pour rester à Rouen, et que toutes les miennes seront toujours foibles contre le plaisir que vous avés, sans doute, de voir cet homme rare qui semble aujour-

(1) Actes de l'état civil de Saint-Étienne-des-Tonnelliers. — L'acte de mariage de Formont lui donne 30 ans en 1727 ; — son acte de décès lui en donne 64 en 1758.

d'huy chargé seul de soutenir la gloire de la nation dans tous les genres ,

Qui tantôt le rival du chantre de Patrocle,
Et tantôt celui de Sophocle ,
S'élevant d'un vol sûr jusqu'au plus haut des airs,
Rehausse la raison de la pompe des vers ;
Descend, sans s'abaisser, aux grâces de Chapelle,
Et de l'art d'Apollon disciple plus fidelle,
Sçait joindre à sa facilité
D'un tour correct la piquante beauté.

« Adieu, mon cher amy , mille compliments à M. Chevalier (c'était un pseudonyme sous lequel se cachait Voltaire) , et ne luy mandés pas mes méchans vers ; car il n'y auroit jamais d'aussi beaux vers à sa louange que les siens. »

De retour à Paris, Voltaire écrivit à son tour à Formont pour le remercier de ses bontés, et lui assurer qu'il regardait « son voyage de Rouen comme un des « plus heureux événements de sa vie. » La lettre se terminait par cette formule affectueuse : « Je me « compte quelque chose de plus que votre très humble « et très obéissant serviteur. Car je suis votre ami. »

Ce fut vers ce temps-là que Formont, étant allé à Paris, fut introduit auprès de Lamotte et de Fontenelle , auprès de M^{me} du Deffand et de M^{lle} de Launay, plus tard M^{me} de Staal « les deux femmes de Paris qui avaient, à son avis, le plus d'esprit. »

Il fut également présenté, vraisemblablement par Voltaire, à M^{me} de Fontaine-Martel, à laquelle, revenu en Normandie (décembre 1732) , il adressait ce compliment en témoignage de gratitude :

De nouveau venu de province
Je portois le titre fâcheux.
De plus, un mérite assez mince
A mon cœur un peu soupçonneux
Annonçoit un accueil douteux.
Mais, grâce à votre humeur facile,
En votre hôtel je m'établis,
En cet hôtel, aimable asile
Où, par votre art, sont réunis
La raison, les muses, les ris.

D'autres connaissances de Formont nous sont révélées par ses vers ou par sa correspondance. C'étaient le duc de Nivernais, les abbés de Rothelin, du Resnel, de Sade, de Franquini ; les amis de Voltaire : Pont-de-Veyle et d'Argental ; quelques habitués de l'hôtel de M^{me} du Deffand, le président Hénault, Montesquieu, d'Alembert ; d'autres qu'il avait rencontrés chez la duchesse du Maine, tels que le comte de Tressan, neveu de l'archevêque de Rouen, et le vieux marquis de Saint-Aulaire qui l'avait charmé par son esprit et auquel il adressait ces vers :

O toy, l'Anacréon françois,
Charmant et sage Saint-Aulaire,
Apprends moy comment sous tes loys
La raison ne songe qu'à plaire.
Ton esprit, du temps respecté,
Sans préjugés et sans faiblesse,
Unit à la maturité
Qu'amène à pas lents la vieillesse,
La grâce, la vivacité
De la plus aimable jeunesse.

Chez la duchesse du Maine, Formont s'était fait remarquer « par un caractère de douceur et de bienfaisance qui se figure des qualités estimables où elles ne sont pas , pendant que d'autres employent tout leur esprit à les anéantir où elles sont (1). » Lui-même avait remporté, de la petite cour de Sceaux, les impressions les plus favorables , comme il paraît par cette lettre qu'il écrivait, à la date du mois de juillet 1733, au même Saint-Aulaire.

« Pour vous faire une responce digne de votre lettre ingénieuse et polie , il faudroit être habitant de Sceaux. Il faudroit voir et entendre souvent une auguste princesse que je n'ose admirer que de loin. La divinité que vous servés sous le nom de son berger a trouvé le secret de faire d'une cour de plaisir une école de beaux-arts. Le goût se forme en l'écoutant , et le génie s'échauffe aisément lorsqu'on peut espérer d'être couronné par des mains qui savent elles-mêmes, en s'amusant, cueillir des lauriers.

« Madame la duchesse du Maine est la première personne de son rang qui auroit pu avoir toutes les couronnes du Parnasse, si elle n'étoit au dessus de ces honneurs qu'elle laisse à ceux qu'elle en rend dignes par ses conseils .

« Elle a sçu transporter à Sceaux
Et l'une et l'autre académie ;
On voit errer sous ses berceaux
Melpomène avec Uranie.

(1) Lettre de Saint-Aulaire à Formont.

Chacun s'enrichit à sa cour,
Et d'une main indifférente
On la voit semer tour à tour
Le fruit ou la fleur plus brillante. » (1)

Le comte de Tressan, comme le marquis de Saint-Aulaire, était un officier d'un mérite reconnu, bel esprit, homme du monde accompli. Au mois d'août 1732, nous le voyons au château de Gaillon, chez son oncle l'archevêque de Rouen. Formont alla l'y trouver et passa quelques jours avec lui. D'autres amis, Voltaire et Cideville, s'empressèrent de lui adresser les compliments les plus flatteurs.

Ceux de Voltaire sont connus :

Je ne suis fait que pour chanter
Et les Dieux vous ont fait pour plaire, etc.

Ceux de Cideville sont oubliés, bien que Formont l'ait félicité de ne s'être point montré inférieur à Voltaire dans le *pas de deux* que l'un et l'autre avaient fait en l'honneur du comte de Tressan. Dans la même lettre où il lui transmet ces félicitations, il vante l'hospitalité de Gaillon, et sous une forme légère il fait des vertus du prélat un éloge qui ne saurait être suspect. Moins d'une année après, l'archevêque n'était plus, et

(1) Réponse à une lettre de Saint-Aulaire pour remercier Formont des louanges qu'il lui avait adressées. Saint-Aulaire lui disait, entre autres mots aimables :

« Et quand tu fais des vœux pour moy,
« Au lieu de demander ce grand nombre d'années,
« Obtiens que je passe avec toy
« Celles qui me sont destinées. »

à la suite d'une visite qu'il était allé rendre à la sœur du défunt, Formont écrivait à Cideville, de Paris, 25 avril 1735 :

« J'ay vu la sœur du pauvre archevesque qui fit des cris affreux dès que je parus ; elle fait pitié ; elle est actuellement à Versailles pour tascher d'obtenir quelque chose. Mais quoy qu'elle obtienne, ce ne sera rien en comparaison de 50,000 écus de rente dont elle étoit maîtresse. On se flatte que son neveu pourra btenir l'abbaye de Longpont qui vaut 17,000 l., à charge de pensions pour sa tante et son père qui n'a précisément rien Je ne sçay qui on nous donnera pour successeur. Je souhaiterois que ce fût le cardinal de Polignac, quand ce ne seroit qu'à cause des belles statues antiques qu'il a apportées de Rome. Je les fus voir hier avec Voltaire chez qui je dînai. »

Tous les noms que nous avons cités indiquent assez nettement le goût de Formont pour ce que nous appellerions le monde aristocratique ; et en cela il ressembloit à Voltaire, qui fut toujours, ainsi qu'il le disait à M^{me} du Deffand, « fou de l'esprit, de l'imagination et de la bonne compagnie. »

De la correspondance de Formont avec les différents personnages que nous venons de nommer, il ne reste, à notre connaissance, que les lettres de Formont à Cideville, avec quelques poésies de la main de Formont, dans les archives de l'Académie de Rouen, et un petit volume contenant la copie des lettres adressées à Formont par Voltaire, Thieriot, Cideville, Montesquieu, l'abbé de Rothelin. Ce petit recueil est, paraît-il, l'œuvre d'un curé du dernier siècle, M. Humelot, lequel, après avoir copié les lettres, aurait détruit les

originaux. Ce manuscrit m'a été communiqué très obligeamment par un homme d'une exquise bienveillance, M. le marquis de Blosseville, petit neveu de Formont. Je lui dois également la communication d'un recueil de poésies de Formont, remises au net et entièrement de la main de l'auteur (1).

C'est à ces sources qu'ont été puisés presque tous les renseignements rassemblés dans cette notice. Je dis renseignements ; le mot extraits serait peut-être plus exact. J'entends, en effet, laisser le plus que je pourrai la parole à Formont, et je serais surpris si on ne le lisait avec quelque intérêt comme un critique fin et délicat, quoique parfois exclusif et sévère (2), comme

(1) Vol. in-folio relié, portant pour titre, d'une main qui n'est pas celle de Formont : Poésies de M. de Formont, chevalier, seigneur de Bondeville, etc., 90 feuillets écrits. Poésies composées de 1720 à 1742.

(2) Il écrit à Linant, à propos de Télémaque :

« Dans sa bâtarde poésie,
Loin de prendre un sublime essor,
Il affaiblit le feu d'Homère
... Cet ouvrage languissant
N'enseigne rien et ne plait guère. »

Le *Vert-Vert* de Gresset, qu'on attribua d'abord à l'abbé de Grécourt, n'est pas plus favorablement apprécié : « Le fond du conte est détestable, le ton en général mauvais ; mais des tirades de vers jolis et bien tournés ; et je ne conçois pas comment l'auteur, quel qu'il soit, ayant du talent pour écrire et même pour conter, a eu assez peu de goût pour choisir d'aussi mauvais sujet et s'appesantir sur d'aussi ennuyeuses circonstances. Cela est imprimé et s'appelle *Vert-Vert* (5 novembre 1734). » *La Chartreuse* le réconcilia avec Gresset, chez lequel pourtant il reprenait le pédantisme. Il fut plus favorable à La Chaussée, qui inaugura sur le théâtre un genre nouveau.

un conseiller et un juge impartial de Voltaire, dont il fut l'ami, séduit bien moins par les qualités de son cœur que par les grâces de son esprit, partageant complètement, à l'égard de cet homme célèbre, le sentiment que je vois exprimé par du Resnel dans une lettre à Cideville :

« Quand on le connaît bien comme vous, qu'on n'en attend que ce qu'il peut donner, et qu'on n'est point trompé, comme il l'est peut-être le premier, dans le moment qu'il les fait, à ses politesses et à ses civilités, je croy qu'il y a peu d'hommes plus propres à contenter l'esprit que luy et par conséquent la moitié de nous-mêmes (1). »

1^o *Opuscules de Formont.*

Pour le goût, Formont était un partisan décidé du siècle de Louis XIV. A propos de De Launay, qui lui avait communiqué un recueil de poésies manuscrites, il écrit à Cideville, le 15 octobre 1732 :

« J'ay parcouru quelques pièces ; j'ay trouvé du
« charmant, du foible et du mauvais qui ne passeroit
« pas aujourd'huy, et il est pourtant dans le bon
« temps ; mais la connoissance de l'art est plus répan-
« due aujourd'huy, et l'art s'en va (2). » Dans une autre
lettre, il revient sur la même idée : « Jamais les ri-
« chesses de l'art n'ont été mieux connues. Voilà la
« richesse de notre siècle, si pauvre d'ailleurs du côté
« des talens. »

(1) Archives de l'Académie de Rouen.

(2) Il s'agit, je crois, de De Launay, secrétaire des commandements de M. de Vendôme, auteur de la comédie *les Paresseux*, éditeur des poésies de Chaulieu.

Cette admiration pour le grand siècle a inspiré à Formont des vers qui méritent d'être retenus. Nous les emprunterons à ses épîtres à Saint-Aulaire, à M^{me} du Deffand, à l'abbé du Resnel.

Après avoir félicité Saint-Aulaire de savoir unir à la raison la grâce, il ajoute :

« Notre siècle présomptueux,
A la fois pédant et frivole,
Dédaigne ce mélange heureux.
Aujourd'hui la joye est trop folle
Et le savoir trop ennuyeux.
Du vray l'on a perdu la trace ;
Quand on veut instruire, on endort,
Et si l'on veut plaire, on grimace. »

Il écrit à M^{me} du Deffand, alors à Versailles :

Le faux règne en tout à présent.
Si l'on veut louer on encense,
Si l'on critique on est mordant,
Et quand on badine on offense ;
Le goût, l'esprit, le cœur, tout ment.
L'œil n'aperçoit plus la nuance
Qui, séparant chaque talent,
Par un seul trait marque souvent
D'un genre à l'autre la distance.
A l'opéra, d'une cadence
On orne un tendre sentiment ;
Melpomène a le tour brillant,
Et les successeurs de Térence
Font parler Thalie en pleurant.

Dans l'épître à du Resnel, intitulée *Sur la cessation des talens en ce siècle*, il rappelle les grands noms du siècle de Louis XIV, et après les avoir opposé à la stérilité du siècle de Louis XV, il ajoute :

Mille autres noms en ces faibles essais
Sont oubliés ; mais ces légers portraits
Prouvent assez notre antique opulence.
Là s'obscurcit la splendeur de la France.
Un noir démon, envieux des beaux arts,
A tout détruit ; et Voltaire et Villars,
Sans s'affaiblir dans leur course brillante,
Soutiennent seuls notre gloire mourante.

C'est à propos de cette épître, que Voltaire écrivait à Formont, à la date du 26 janvier 1735 :

« Votre ferme pinceau, qui rien ne dissimule,
Peint du siècle passé les nobles attributs
A notre siècle ridicule.
Vous vantez la taille d'Hercule
Devant des nains et des bossus.

« En vérité, je ne saurois vous dire trop de bien de ce petit ouvrage. Vous avez ranimé dans moi cette ancienne idée que j'avais d'un essai sur le siècle de Louis XIV. Ce que vous dites en vers des grands hommes de ce temps la sera le modèle de ma prose.

« Car s'ils n'étaient connus par leurs écrits sublimes,
Vous les eussiez rendus fameux.
Juste en vos jugemens et charmant dans vos rimes
Vous les égalez tous lorsque vous parlez d'eux. »

Quelques mois après l'envoi de l'épître à l'abbé du Resnel, Voltaire écrivait à Thiriot (24 sept. 1735) : « Ah. mon ami, quelle barbarie et quelle misère ! la nature est épuisée . . . Le siècle de Louis XIV a tout pris pour lui. »

C'est ce sentiment sincère, persistant (1), entretenu par les conseils de Formont, qui donna naissance à l'une des œuvres les plus parfaites de Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, œuvre qui ne fut point sans influence pour maintenir en France l'empire du bon goût. C'est, en grande partie, leur communauté d'idées sur ce point qui explique les liaisons qui s'établirent entre Formont et Voltaire, l'estime qu'ils se témoignèrent réciproquement. Pour Formont, Voltaire était un des rares représentants des saines traditions en littérature, abstraction faite de ses opinions philosophiques qu'il ne put jamais, nous le verrons, prendre fort au sérieux ; pour Voltaire, Formont était un esprit juste, éclairé, plutôt sévère qu'indulgent.

Cette estime réciproque est clairement indiquée dans les deux pièces suivantes :

FORMONT A VOLTAIRE.

Sur nos ayeux, dans une obscure nuit,
Régnoit en paix la stupide ignorance,
Lorsque Marot, par Apollon conduit,
Vint au bon goût redonner la naissance.

(1) Lettre de Voltaire à Formont, 29 février 1754 : « Le siècle de Louis XIII était encore grossier, celui de Louis XIV admirable, et le siècle présent n'est que ridicule. C'est une consolation qu'il y ait des gens qui pensent comme vous, mais vous ne ramènerez pas le goût qui est perdu. » — Autre lettre de Voltaire à M^{me} du Deffand, 27 décembre 1758 : « Par ma foi, notre siècle est un pauvre siècle auprès de celui de Louis XIV ; mille raisonneurs, et pas un seul homme de génie ; plus de grâces, plus de gaieté ; la disette d'hommes en tout genre fait pitié... La France subsistera ; mais sa gloire, mais son honneur, mais son ancienne supériorité, qu'est-ce que cela deviendra ? »

Ingénieux, simple, mais varié,
Son tour gaulois aujourd'hui plait encore ;
De l'art des vers, en ce siècle, oublié
Dans ses écrits on voit briller l'aurore ;
Malherbe ensuite, à ces faibles rayons
Fit succéder une clarté plus vive ;
L'un grand, pompeux en ses doctes chansons,
L'autre plus doux sur sa lyre naïve.
Mais le plein jour n'étoit point arrivé.
Nous l'avons vu ; les Boileaux, les Corneilles,
Sur le Parnasse avec soin cultivé,
Ont enfanté les plus hautes merveilles.
Ce jour si pur est prêt à s'éclipser ;
Rousseau languit, et sa muse vieillie
En ses efforts commence à se lasser ;
C'est son esprit, ce n'est plus son génie.
A soutenir tes antiques honneurs
Peuple français, encourage Voltaire ;
Seul, en ce temps, caressé des neuf sœurs,
Il nous tient lieu de Sophocle et d'Homère.

VOLTAIRE A FORMONT.

Les Beaux arts sont perdus ; le goût reste, et peut-être
Des poètes naissans vont par vous s'animer.

Il ne tenoit qu'à vous de l'être ;

Mais vous aimez mieux les former.

Ils écrivent pour vous, et vous êtes leur maître.

Admirateur passionné du siècle de Louis XIV jusqu'à
préférer Lulli à Rameau (1), Formont, sans être abso-

(1) Lettre du 2 février 1757 : « La musique turbulente et sautillante de Rameau fera tort à celle de Lulli. L'oreille qui est accoutumée à être tourmentée, tracassée, ne sentira plus rien lorsqu'on ne voudra que la flatter. »

lument étranger aux sciences exactes, se distinguait de Voltaire en ce qu'il considérait comme funeste l'influence de l'esprit méthodique et scientifique sur la poésie, l'éloquence et l'art en général. C'est une question qu'il avait déjà incidemment touchée dans une charmante composition intitulée : *Lettre écrite des Champs-Élysées par Chapelle à M. de Voltaire*, dont voici quelques passages :

« Quoyque vous m'ayés cherché querelle autrefois
en me contestant ces jolis vers de mon voyage :

Sous ce berceau qu'Amour exprès
Fit pour toucher quelque inhumaine, etc.

et que vous ayez fait un tort assés considérable à ma réputation en daignant descendre souvent de votre grand ton épique à composer de petits vers comme les miens, mais beaucoup plus agréables, je ne vous en estime pas moins. On sait que pendant ma vie la gloire d'autrui me touchoit peu, et j'ay conservé la même disposition dans les Champs-Élysées d'où je vous écris...

« Vos ouvrages m'ont paru pleins d'élévation, de force, de grâce, de finesse et de facilité. Mon fort, si j'ose me citer, a été le genre des vers familiers. Ainsi j'en puis parler avec plus d'assurance. Les vôtres sont aussi aisés que les miens, plus délicats, mieux faits, sans cependant sentir l'écrivain. Ce rapport qui est entre nous, quoyque à votre avantage, m'a inspiré la confiance de vous demander raison de l'étrange goût qui règne en France depuis environ irente ans dans les ouvrages d'esprit.

« Eh ! mes chers François . . . vous estes faits pour estre aimables, même dans les plus grands sujets, et vous vous avisez de n'estre que raisonnables dans les puls légers.

« L'imagination qui a droit sur tout ce qui est ornement, grâce, enjouement, n'est plus consultée. C'est la raison toute seule qui veut faire l'agréable. Vous changez le système poétique. Minerve fait des coquetteries, s'amuse à danser, et Vénus fait la raisonneuse.

« Je trouve la prose aussi gâtée que la poésie. Dans les ouvrages, de quelque genre que ce soit, on sent un mélange de stile académique et de stile métaphysique auquel je ne puis m'accoutumer. Nous autres morts Français nous entendons un peu ce stile ; mais pour les auteurs du siècle d'Auguste, ils n'y comprennent absolument rien.

« Autrefois, chaque matière avait son stile qui lui étoit propre. Ces bornes que la raison établit n'étoient jamais franchies par les bons écrivains. Aujourd'hui tous les livres sont écrits du même air. Ouvrages de théologie de philosophie, histoires, sermons, lettres, discours et dissertations d'académie, tout se ressemble.

« Molière ne veut plus lire les comédies nouvelles qu'on nous envoie de temps en temps. D'abord il crut qu'elles étoient dans le genre de ses *Précieuses*, et qu'en faisant parler ridiculement des gens ridicules on tâchoit de s'opposer à un faux gout qui vouloit s'établir. Mais lorsqu'on a reconnu qu'on y alloit sérieusement et qu'on prétendoit que toutes les sottises et toutes les fadeurs qu'on y débite étoient le langage de la nature qu'on cherchoit à peindre d'une manière

vraie et agréable, il a eu regret d'avoir employé tant de soins et d'esprit pour rendre le genre humain raisonnable puisque, dans un si court intervalle, il est revenu au ridicule par un chemin un peu différent à la vérité de celui qu'on tenoit de son temps, mais qui n'est pas un moindre égarement.

« Continuez, monsieur, à tâcher de ramener par vos leçons et votre exemple notre nation dans la vraie route.

« Bravez donc la vaine critique
Qui veut barbouiller vos écrits.
Dédaignez ces pédans épris
De leur sombre métaphisique.
D'un air important et hautain,
D'Apollon ils suivent les traces ;
Toujours le compas à la main,
Ils voudroient mesurer les grâces.
Qu'un philosophe exact, pressant,
S'adresse à l'esprit et l'éclaire ;
Pour vous, par un chemin charmant
Aller au cœur est votre affaire ;
Philosophe plus séduisant,
Parlés aux hommes pour leur plaire. »

Il développe les mêmes idées, avec une grande correction de langage dans son épître à l'abbé de Rothelin, qui nous paraît l'un des plus achevés de ses opuscules. Dans le temps, il y en eut qui l'attribuèrent à Voltaire, et certainement leur erreur n'avait rien d'injurieux pour celui-ci.

Cette épître flatta vivement le docte abbé qui s'empressa d'en féliciter l'auteur : « Quant au sujet de

votre lettre, lui écrivait-il, vous ne pouviez en choisir ni de plus vrai, ni de plus utile dans le temps présent. Il semble que tout le monde se soit donné le mot pour se consacrer uniquement à la philosophie ; ceux-même dont les talens paroissent les plus opposés à cette sécheresse méthodique se sont laissés entraîner par la mode et ont mieux aimé faire de mauvais livres de physique que de bons vers. »

On peut douter que cette épître ait été aussi agréable à Voltaire. Il s'adonnait alors avec passion à l'étude de la physique, et il faut convenir que le lieu qu'il avait choisi pour se livrer à ses expériences, la collaboratrice qu'il s'était donnée prêtaient assez au ridicule. Il fallait être le marquis du Châtelet pour ne pas s'en apercevoir. Aussi voyons-nous Cideville insister auprès de Formont pour qu'il introduisît dans son épître quelques vers à la louange de Voltaire : « Ne soyez pas, lui disait-il, si troublé, comme il m'a paru que vous l'êtes par votre épître, pour craindre que le goust de la physique fasse abandonner ou même négliger celui de la poésie à Cyrey... Votre épître m'a paru très bien pensée et parfaitement bien écrite... Mais je ne vous cacherai pas que j'y aurois désiré une digression sur les grands poètes qui ont embelli la poésie des connoissances des autres sciences, et vous auriez pu mettre M. de Voltaire à leur suite... Votre silence a déplu à tous ses partisans... »

Formont ne déféra point à ce conseil. Il maintint son épître telle qu'il l'avait envoyée à l'abbé de Rothelin. Voltaire, du reste, eut le bon esprit de ne pas s'en offenser. Il adressa, à cette occasion, à Formont, une lettre aimable dans laquelle il se justifiait indirecte-

ment du reproche de sacrifier la poésie à la science, et réclamait, pour lui et pour la *divinité de Cirei*, l'envoi de la belle *Epître* de son cher *philosophe poète* :

« Quand verrai-je ces vers enfants de ton génie,
Ces vers où la raison parle avec harmonie ?
Ils sont faits pour charmer les beaux lieux où je suis. »

Il est visible pourtant que c'était bien son ami que Formont avait eu en vue dans cette composition. — Plus d'une fois encore, il s'efforça de le détacher de l'étude des sciences et même de la philosophie, pour celle qui convenait la voie de la poésie légère qui était le faire rentrer dans le mieux à son genre d'esprit, et la seule aussi dans laquelle lui Formont voulut le suivre, comme il paraît par ces vers insérés dans une lettre du 11 février 1741 :

Apollon et le tendre Amour
Jadis au temple de mémoire
Vous ont couronné tour à tour.
Aujourd'hui pour l'observatoire
Vous quittés leur aimable cour,
Et partout vous trouvés la gloire.
Pour moy guidé par le plaisir,
J'avois gaîment suivi vos traces;
Mais à présent, il faut choisir
Entre le calcul et les grâces.
Ami, la sublime raison
En agréments est trop stérile.
Je vous l'avouerai sans façon,
J'aime mieux un plaisir facile
Que l'honneur d'un savoir profond,

Car il faut être trop habile
Pour s'ennuyer avec Neuton (1).

Les extraits que nous avons rapportés suffisent pour donner une idée du talent poétique de Formont. On pourrait citer encore deux épîtres au cardinal de Fleury, l'une sur *Les rois vertueux*, écrite à l'occasion de la paix, vers 1737 ; l'autre qui est un remerciement au cardinal ministre lequel s'était montré sensible aux beaux vers et aux éloges du poète (2), et peut-être aussi une demande indirecte de faveur.

(1) Voir la réponse de Voltaire, datée de Bruxelles, 3 mars 1741 :

« Plaisirs, je vous suivis par goût,
« Et les Neutons par complaisance.

« J'en reviens aux vers parce que vous me les faites aimer... »
Dans une lettre du mois de décembre 1737, Formont engage Voltaire à s'en tenir, en fait d'œuvres philosophiques, à son exposition du système de Neuton :

« Reviens au Temple de mémoire
Consacrer encor ton loisir. »

Dans une autre lettre du mois d'avril 1740, il le presse d'abandonner au plus tôt ses procès, les vains arguments de la sombre philosophie et de revenir à Paris :

« Peut-être ailleurs est-on plus sage,
Mais à Paris on est heureux.
Le Français, modeste en ses vœux,
N'en demande pas davantage. »

En décembre 1735, il lui avait adressé une épître sur *la vanité des systèmes philosophiques*. V. le recueil des poésies de Formont.

(2) En voici quelques vers :

La paix, l'aimable paix a des honneurs plus sûrs
Des plaisirs moins brillans, mais plus doux et plus purs.
Un conquérant terrible, armé de son tonnerre,
De carnage et de feux épouvante la terre;

Nous aurions passé sous silence la traduction des *Amours de Didon* dans l'*Enéide* de Virgile, si Voltaire, à qui elle fut dédiée, n'en avait fait un éloge outré(1), à peine tempéré par quelques critiques, et n'en avait pris prétexte pour attaquer son rival en poésie Lefranc de Pompignan. Il est aisé pourtant de reconnaître que c'est là la plus faible des productions de Formont. Hâtons-nous de dire que celui-ci avait trop de justice pour suivre Voltaire dans sa pointe contre Lefranc, et trop d'esprit pour attacher de l'importance à son essai de traduction. Il n'y voyait tout au plus qu'un canevas qui pouvait être offert, sous condition du secret, au jeune abbé Linant, bien malencontreusement engagé, par Cideville, dans la carrière poétique et dans la compagnie de Voltaire et de M^{me} du Châtelet (2).

Ses guerriers forcenés de leurs sanglantes mains
A son farouche orgueil immolent les humains.
L'univers qu'il ravage en frémissant l'adore,
L'intérêt seul le loue, et la vertu l'abhorre.

.....
La paix revient aussi. Pour prix de tes bienfaits
Puisse notre bonheur égaler tes souhaits.

Dans la seconde épître :

Mais vous Fleuri, vous, au sein de la gloire,
Mettant d'accord la paix et la victoire,
Vous, de l'Europe arbitre glorieux,
Quoy ! sur mes vers daignant baisser les yeux,
Il est donc vrai, votre bonté facile
A pu goûter ma morale et mon stile.

(1) « C'est sans contredit la meilleure traduction qu'on ait faite, en aucune langue que je sache, de ce chef-d'œuvre de la poésie latine. » Lettre de Voltaire, datée de Cirey, 22 septembre 1735.

(2) Lettres de Formont à Cideville, 13 et 15 janvier 1735. — Dans une lettre du 23 juin 1734, Formont parle, il est vrai, d'après Linant,

2^o Correspondance de Formont.

Les lettres de Formont à Cideville vont de 1730 à 1737 (1). Il y en a une de 1740 ; mais à la manière, plus cérémonieuse qu'amicale, dont elle est tournée, on reconnaît que, de 1737 à cette dernière année, il avait dû y avoir entre eux une longue interruption de correspondance, sinon même cessation d'intimité.

Les plus intéressantes de ces lettres sont celles qui furent écrites de Paris pendant les séjours qu'y fit Formont : en janvier 1731 ; du 15 janvier au 7 mars 1732, du 21 mars au 17 mai 1733 ; du 23 décembre 1734 au 15 mars 1735 ; de février au 22 avril 1737. Ce qui l'y attirait, on le devine sans peine : c'étaient les spectacles, les concerts spirituels et plus encore,

Ces soupers longs, gais et tranquilles (2),

des vers doux, harmonieux et de temps en temps bien frappés de la tragédie d'Énée et de Didon. Il reconnaît que l'auteur avait le style de la passion et du cœur, qui est le grand point en dramatique. — Il écrit à Cideville, 19 décembre 1735 : « Voltaire me marque que M. Le Franc lui a volé un sujet et les situations d'une tragédie qu'il est allé proposer aux Comédiens et que lui Voltaire est actuellement fort occupé à donner ordre à cela. Je ne me serois pas avisé de lui voler de ces choses-là. »

La traduction des amours de Didon forme un cahier à part. Les vers occupent le verso des feuillets. Le recto était réservé aux corrections. On reconnaît aisément celles de Cideville. Il y en a d'autres d'une main qui m'est inconnue. L'abbé du Resnel, à l'examen duquel ce manuscrit avait été soumis, s'était contenté de pointer les locutions d'un mérite douteux (Pièce communiquée par M. le marquis de Blossville).

(1) Ces lettres ne portent que la date du jour de la semaine ; l'année et le quantième du mois sont de la main de Cideville.

(2) Vers de Voltaire dans son *Épître à M^{me} de Fontaine-Martel* 1752. *Œuvres compl. de Volt.*, 1784. Tome XIII, p. 69. — « Que je

comme il y en avait chez madame de Fontaine-Martel, où l'on se piquait d'être très-libre de pensée et très-aimable de manières. Rouen avait, sans doute, à défaut de beaux jours, *de bons esprits*, s'il faut en croire Voltaire qui ne pouvait guères, il est vrai, faire autrement que de payer, d'un mot flatteur, l'hospitalité qu'il y avait reçue (1). Mais la vie y était, en général, sérieuse, appliquée aux affaires. On y marquait peu de goût pour les lettres, pas du tout pour les arts, à ce point que, dans le temps où Descamps vint y fonder sa célèbre école de dessin, on n'eût pu y trouver, chez les particuliers, pour 10,000 l. de tableaux et de bonnes estampes (2).

La manie des vers (3), qui régnait en souveraine à Paris, n'avait point pénétré jusque là; et loin que le *métromane* y fût à la mode, c'est à peine si on y eût

suis à plaindre de ne pouvoir jouir tous les jours de ma vie de ce commerce si doux et de ces petits soupers où vous vouliez bien m'admettre :

Soupers objet de mon envie,
Où règne l'aimable enjouement...

Lettre de Formont à M^{me} de Fontaine-Martel.

(1) « Si Rouen avait d'aussi beaux jours que de bons esprits. » Lettre de Voltaire à Formont, CXX de la *Correspondance générale*. — Pourquoi Jean-Baptiste Rousseau, moins flatteur pour Rouen que Voltaire, appelle-t-il, au contraire, cette ville le *séjour du sophisme* dans sa lettre à M. de La Fosse, poète tragique?

(2) J'emprunte ce renseignement à la Notice sur Descamps, de Haillet de Couronne. *Arch. de l'Académie*.

(3) Bernis, *OEuvres meslées en prose et en vers*, 1753, p. 123 : « La manie des vers, dont on vient de jouer le ridicule, en auroit beaucoup moins, si elle n'étoit devenue une passion presque générale. »

toléré *l'académicien* : (1) « Ces choses que nous aimons, écrivait Formont à Cideville, nous feraient trouver frivolles par ces perruques quarrées de notre connaissance qui sçavent si parfaitement la coutume. Il n'y a que Paris, mon ami, où l'on trouve des hommes. Partout ailleurs ce ne sont que des barbares qui ne sont solides que pour les choses ennuyeuses, et sont mauvais plaisants pour les solides. » Même reproche dans son épître à mademoiselle de Launay :

On y prend pour solidité
Ce qu'ailleurs, avec vérité,
On nomme froideur de génie ;
Et le jugement escorté
De quelque brillante saillie
Y passeroit pour la folie (2).

Sans prétendre défendre absolument, sur ce point délicat, les gens de Rouen de l'autre siècle, je ne puis m'empêcher de faire observer qu'ils n'étaient pas tout-à-fait sans excuse de trouver plus de frivolité que de sage philosophie dans les occupations de Formont et de

(1) Un des plus grands services que Cideville, Pigou, etc., rendirent à l'Académie, ce fut de prouver qu'on pouvait être un homme bien élevé et un académicien. L'accord de ces deux titres paraissait bien difficile. *Voy. l'Histoire de l'Académie*, par Le Cat.

(2) Archives de l'Académie, correspondance de Formont. — Il se plaint également de l'esprit normand dans une lettre qu'il adressa, à son retour de Paris, à l'abbé de Franquini, juin 1737 :

Ainsi donc, grâce à l'indolence,
A la raison plus sotte encor,
Nous avons toute l'innocence
Et tout l'ennuy de l'âge d'or.

Cideville, et qu'ils pouvaient, avec quelque apparence de raison, s'étonner de voir attacher tant d'importance à la composition de pièces badines. Mieux valait, à leur avis, travailler à arrondir sa fortune par d'habiles spéculations; et telle fut aussi, à la fin, l'opinion de Formont; l'esprit de ses compatriotes finit par le gagner (1), et un temps vint où le séjour à Rouen lui parut supportable. Mais plusieurs années devaient s'écouler avant que la métamorphose fût accomplie. Il en était loin encore aux années où nous reportent ses premières lettres à Cideville. Alors, il eût volontiers répondu, avec Rousseau, à celui qui lui eût proposé d'entrer dans les fermes :

Quelle honte, bon Dieu ! quel scandale au Parnasse
De voir l'un de ses candidats
Employer la plume d'Horace
A liquider un compte ou dresser des états ! (2)

La correspondance de Formont contient peu d'informations sur les événements politiques. Il n'était pas en position de nous révéler rien de bien secret ni de bien important; son silence sur ce point n'est donc pas à regretter. Nous signalerons cependant quelques passages qui ne nous paraissent pas absolument dénués d'intérêt pour l'histoire du XVIII^e siècle.

26 janvier 1732 : « Avant hier on interrogea à la Bastille plusieurs convulsionnaires en présence d'un grand nombre de médecins. Je ne sais rien d'original

(1) Il passa, suivant l'expression de Voltaire, du temple de la poésie et de la métaphysique à celui de Plutus. Lettre à Formont, 11 novembre 1738.

(2) Poésies de Rousseau : vers envoyés à l'abbé de Chaulieu.

sur cela ; mais on dit qu'ils répétèrent leur convulsions et avouèrent la subornation. Il est certain qu'il y a des fripons, surtout parmi la canaille ; mais certains convulsionnaires paraissent à l'abri des soupçons, et ce ne peut être à leur égard que l'illusion ou la contagion du fanatisme, si efficace sur l'imagination. Le fait de M. Delaleu dont vous avez entendu parler est très singulier. Je vis hier un homme qui l'a connu sourd et muet et qui lui a parlé depuis deux jours. Il a un maître pour lui apprendre la langue. Quelque abcès a crevé ; mais de crever si juste et si à point nommé, il y a de quoi embarrasser les croyans. »

Rouen, ce jeudi 12 nov. 1733 : « La campagne est finie sur le Rhin. — Le roi de Sardaigne a commencé celle d'Italie.

« Le chevalier de Crétot est parti, fort gayment en apparence, comme il convient, et désespéré intérieurement, comme la raison le veut. Quitter une bonne maison pour une mauvaise tente, cela sans vue d'avancement ou d'intérêt,... gagner des rhumes pour un roy qui va perdre peut-être son royaume, cela est bien dur. Voici une chanson sur ce roy qu'on m'a envoyée, et qui est à mon gré charmante. Tous les mots sont bien choisis pour le héros.

Est-il roy, ne l'est-il pas ?

Ce prince qu'on déplore

Fuit-il ? va-t-il aux combats ?

Tout le monde l'ignore.

Où est-il, le pauvre Stanislas ?

Le verrons-nous encore ? »

Paris, ce samedi au soir 5 février 1735 : « Il y a beaucoup de chansons ; d'abord sur Mademoiselle ;

elles sont méchantes et mauvaises ; et puis il en court sur tout le monde. Je ne les ay point vues, et je crois qu'elle ne valent rien. Voici celle sur M. de Noailles :

Tremblés, messieurs les Allemans,
Noailles part pour l'Italie ;
Tremblés, messieurs les Allemans,
Il prend les moutons dans les champs
Pour une colonne ennemie ;
Tremblés, messieurs les Allemans,
Noailles part pour l'Italie. »

Si la correspondance de Formont présente peu d'intérêt pour l'histoire politique, il n'en est pas de même pour l'histoire littéraire. C'est à ce point de vue principalement qu'elle nous a paru curieuse à étudier.

L'hiver de 1730-1731, qu'il passa à Paris, fournit peu de matière à ses observations. Il y avait bien, à l'Opéra, la Pelissier et M^{lle} Lemaure qui, tour à tour, *avoient son cœur* :

Pelissier, élève de l'art,
Conduit, d'un air adroit, les amours sur ses traces ;
Tout, jusqu'à son moindre regard,
Semble composé par les grâces.
D'un air tendre et moins concerté,
Suivant une route plus sûre,
Lemaure, avec simplicité,
Laisse tout faire à la nature.

Mais qui se soucie, présentement, de ces illustrations de la scène, et qui prend intérêt aux querelles passionnées qui s'engagèrent en leur honneur ?

Il venait de paraître une traduction du *Paradis perdu* ; les œuvres d'Hamilton « où il y avoit des choses char-

mantes avec beaucoup d'endroits négligés. » On parlait de la rhétorique de M. de La Motte ; elle n'était point encore dans le commerce ; mais Formont se promettait de s'en faire donner un exemplaire d'avance par l'auteur : « On en dit beaucoup de bien, écrivait-il à son ami, surtout par rapport à la netteté et à l'élégance. Car pour le fond, il y aura, sans doute, des hérésies. »

Voltaire qu'il avait trouvé, en arrivant à Paris, logé au faubourg Saint-Marceau, n'avait pas tardé à venir se fixer rue de Vaugirard, vis-à-vis de l'académie de la Guérinière. Il s'occupait d'une explication de la *Philosophie de Newton*, d'un *Essai sur la poésie épique*, d'une nouvelle édition de la *Henriade* avec additions et corrections. On voulait qu'il retranchât l'endroit du *Jugement dernier* comme trop libre et ne s'ajustant pas avec le dessein principal de son poème. Formont insistait pour qu'il n'en fît rien ; le mérite de la *Henriade* ne consistant pas dans la conduite, mais dans la beauté des détails, il pensait qu'il fallait y laisser même ceux qui étaient hors de propos.

La tragédie de *Brutus*, imitée, pour le fond, du *Brutus* de Mme Bernard, (1) mais bien supérieure, pour le style, à son aînée, n'avait obtenu qu'un médiocre succès. Voltaire s'en consolait en composant une parodie de sa pièce, parodie dont il se dégoûta, après l'avoir lue à quelques amis et qu'il jeta au feu, et en préparant une tragédie nouvelle dans le même ordre de faits et d'idées. C'était en Angleterre, dans le pays

(1) M^{me} Catherine Bernard était de Rouen. Sa pièce avait été jouée à Paris, le 22 novembre 1690. — *Brutus*, de Voltaire, joué le 11 décembre 1730.

de la liberté, qu'il avait fait *Brutus*. Il voulait y retourner pour s'y livrer, dans une solitude qu'il n'eût pu se procurer à Paris, à la composition de la *Mort de César*. « Voltaire, écrit Formont, s'en va en Angleterre ; il pourra bien y faire la *Mort de César*. Je ne crois pas qu'il réussisse mieux qu'à *Brutus*. Il disoit, l'autre jour, qu'il n'avoit qu'un demy génie pour le dramatique. Je lui dis que c'étoit un génie et demy. Mais je le crus cependant. Son talent est de peindre et non d'inventer. De M. de La Motte et de luy on eût fait un grand homme. »

La vie de *Charles XII*, n'avait point encore été livrée à la publicité ; cependant, elle était connue de plusieurs personnes, et elle avait obtenu les suffrages de ceux qui passaient pour les oracles du goût : « 8 janvier 1731. — Son édition de *Charles XII* n'a point été saisie ; il n'y avoit rien d'imprimé ; mais il y a défense d'imprimer. J'en ay lu la préface, et je lirai incessamment l'ouvrage. M. de Fontenelle avec qui je dînai hier, m'en dit beaucoup de bien. De toute façon, ce témoignage est un grand préjugé. » — « Je lui entendrai demain lire le second volume de *Charles XII*. Cela est très-agréablement écrit ; M. de Fontenelle en fait grand cas ; M. de La Motte, un peu moins, mais en convenant pourtant que cet ouvrage lui fera une juste réputation. »

Il paraît par la correspondance de Voltaire que les choses étaient allées plus loin que ne l'indiquent les lettres de Formont. L'impression avait été commencée à Paris ; le premier volume avait même été tiré à 2,600 exemplaires lorsque vint un contre-ordre ; le garde des sceaux retira le privilège, sans aucune inten-

tion de désobliger l'auteur, mais dans « la crainte de déplaire au roi Auguste dont on étoit contraint de dire des vérités un peu fâcheuses (1). »

Il en eût trop coûté à Voltaire de sacrifier à la susceptibilité ombrageuse d'un prince étranger son « ouvrage favori, celui pour lequel il se sentait des entrailles de père. » Il songea à Rouen où se faisaient tant de publications clandestines ou soi-disant telles, qui circulaient ensuite, comme si elles fussent venues d'Amsterdam, de Londres ou de telle autre ville du Nord. M. de Lezeau qui depuis... (mais dans ce temps il n'étoit ni son débiteur, ni son ennemi), Cideville et Formont furent ses confidents. Il s'agissait de savoir « si on trouverait à Rouen un de ces imprimeurs qui font tout sans permission, ou un premier président qui, faisant mine de ne rien voir, donnerait une permission tacite. » Ce fut à ce dernier parti qu'on s'arrêta; chacun eut son rôle : Lezeau apporta à Rouen le manuscrit; Cideville fit, avec toute la discrétion désirable, les démarches nécessaires auprès de M. de Pontcarré; il fut l'ambassadeur, ainsi qu'il convenait à sa dignité de conseiller au Parlement; Formont voulut bien être le receleur des exemplaires. On ne sait trop qui fut trompé dans cette comédie. Il importait, vraisemblablement, très peu au gouvernement que l'*Histoire de Charles XII* ne fût pas favorable au roi Auguste que ne pouvait guère aimer le gendre du roi Stanislas. Il devait suffire aux ministres de pouvoir, en cas de plainte diplomatique, affirmer que l'ouvrage avait été publié à leur insu et même nonobstant leur

(1) Voir Lettres de Voltaire.

défense. Le premier président fit mine de ne rien voir, et ne fit pas difficulté, pas plus que son secrétaire M. Des Forges, d'accepter un exemplaire du livre prohibé, à titre de témoignage de gratitude pour la complaisance dont il avait fait preuve. Moins réservé, le jeune Chauvelin, depuis peu chargé de la librairie, en attendant qu'on lui donnât une intendance, au lieu de dénoncer la publication dont il avait eu vent, offrait à l'auteur de l'entreprendre immédiatement à ses frais. « Né pour la consolation de la littérature, » il aimait à passer pour le premier champion de la liberté contre le garde des sceaux et contre le cardinal de Fleury. M. de Pontcarré ne pouvait avoir une si haute prétention ni se permettre de pareilles franchises. Il est probable que, s'il consentit à fermer les yeux sur ce qui se passait à l'imprimerie de Jore, ce ne fut qu'après s'être assuré que, de son côté, le chancelier, son chef hiérarchique, fermerait les yeux sur sa conduite. Cependant, il est certain que l'affaire fut menée mystérieusement jusqu'au bout. Voltaire vint *incognito* à Rouen vers le milieu du mois de mars pour surveiller l'impression. Les exemplaires, remis secrètement à Formont, furent par celui-ci expédiés à Versailles, à l'adresse du duc de Richelieu. Vers le même temps, Formont donnait asile à plusieurs ballots de la *Henriade* et à un certain nombre d'exemplaires des œuvres du poète, expédiés en fraude par Ledet et compagnie.

C'étaient-là des services réels dont Voltaire ne pouvait manquer de se montrer reconnaissant. Aussi, lorsqu'au commencement de l'année suivante, Formont vint à Paris chez M. des Alleurs, l'auteur de la *Henriade*, pour être à proximité de son ami, alla s'installer chez

madame de Fontaine-Martel qu'il nommait alors *la Déesse de l'hospitalité*.

La correspondance de Formont, relative à cette époque, abonde en renseignements intéressants. Nous ne ferons guère que citer en abrégeant.

L'abbé de Saint-Pierre composait des mémoires sur toutes sortes d'objets qui avaient pour but le bien public ; on en citait un, entre autres, où il signalait le moyen de rendre les ducs et pairs utiles à l'État, ce qui paraissait plaisant, Formont n'ose dire irréalisable. Les *Mémoires de Madame de Barnevelt*, roman de l'abbé Desfontaines, avaient du succès ; on les lisait pour le *portrait des beaux ou prétendus beaux esprits de Paris*, ce qui n'avait pas empêché Chauvelin d'enlever à ce fougueux critique, déjà en hostilité ouverte avec Voltaire, la rédaction du *Nouvelliste du Parnasse*. Mais M. de Monaco, qui aimait et soutenait Desfontaines, s'était empressé de lui offrir, comme dédommagement, la cure de Torigny. « Le petit Bernard, jeune homme de vingt-deux ans, qui promettait beaucoup pour la poésie légère, avait fait paraître récemment deux pièces de vers sur *l'Hiver* et *l'Automne*, où l'on remarquait du tour, de la facilité, et de la gentillesse. » La Chaussée s'était révélé par *l'Épître de Clio à M. de Bercy*, « dont le fond n'était pas juste, mais où il y avait des endroits extrêmement bien tournés. » Aux *Italiens*, on avait joué *Danaüs*, pièce héroï-comique de Delille. L'auteur, il y avait trois ou quatre ans, l'avait communiquée à Formont qui l'avait jugée si mauvaise qu'il ne prit pas la peine d'aller à la représentation, comptant bien que ce serait fort sifflé, ce qui ne manqua pas. On ne fit guère meilleur accueil à *Callirhoé* qui n'avait pas de beau récitatif, ni aux

pièces de l'abbé Pellegrin : *Pélopée* où l'on ne voyait que viols, incestes, assassinats ; *Jephthé* qui, malgré les retranchements et les raccommodements auxquels cette pièce fut soumise, ne put gagner la faveur du public. Sur d'autres théâtres, on joua *Gustave Vasa*, de Piron (1), qui ne laissait point encore deviner l'auteur de la *Métromanie*, les *Serments indiscrets* de Marivaux, le *Glorieux* de Destouches. Cette pièce fut la seule qui obtint un véritable succès. « J'étais, dit Formont, à la première représentation. Je jugeay que cela réussiroit et que cela, en général, ne valoit pourtant rien. Ce rôle du *Glorieux* est détestable d'un bout à l'autre ; mais il y a un épisode intéressant, et quelques endroits assez bien écrits »

Il prit moins d'intérêt à ces représentations qu'à une solennité de l'Académie française dont il rend compte, avec une certaine complaisance, dans une lettre du 7 mars 1732. Il s'agissait, il est vrai, d'un compatriote, de M. de Fontenelle, dont il s'estimait heureux d'avoir fait la connaissance, mais qui bientôt lui témoigna de la froideur, quand il le sut lié avec Voltaire.

« Jeudi on reçut à l'Académie M. l'Evesque de Luçon. L'assemblée étoit très-nombreuse et brillante ; et M. de Luçon fit à cette belle assemblée une fort mauvaise harangue. M. de Fontenelle lui répondit, et

(1) Voici pourtant ce qu'en écrivait Linant à Cideville dans une lettre antérieure au 15 juin 1733 : « Il vient de paraître une tragédie de Piron, intitulée *Gustave*, qui a un succès prodigieux... tout y est tourné de main de maître et sur le plus grand ton... La pièce n'est pas bien écrite, l'auteur sait mieux penser que s'énoncer. Enfin, M. de Voltaire a trouvé un digne rival. » Archives de l'Académie.

son discours ne roula que sur son ami M. de La Motte. Cet éloge funèbre, dicté par une amitié tendre, et prononcé devant l'académie et le public, fut, en vérité, le plus joli du monde. Je n'ai jamais rien entendu de si brillant. Le public applaudissoit à chaque fin de période par de grands éclats de rire. Aussi, quelque long que fût le discours, n'ennuya-t-il pas. Pour parler sérieusement, M. de Fontenelle, de 75 ans, y fut plus Fontenelle qu'à 20 ans. Mais, malgré le peu de convenance du ton général de son discours avec le lieu, la matière et les circonstances, on ne peut nier qu'il ne soit extrêmement ingénieux et écrit à merveille quant à la netteté et à l'élégance. Mais ce ne sont que des carats et de la semence de diamant montés avec beaucoup d'adresse et de propreté. On vient de me dire qu'il le corrigeroit sur les critiques qui lui sont revenues ; et cela est vrai, car je le tiens de celui à qui il l'a dit. »

Les renseignements sur la vie et les œuvres de Voltaire ont quelque chose de plus intime ; ils sont aussi plus abondants et plus circonstanciés.

Formont soupait très souvent avec lui, et le trouvait toujours le même, « plein d'esprit, de folies et de coliques. » Il signale, parmi ses productions nouvelles, des vers sur les *Petites danseuses* « qui commençaient mal et finissaient joliment », d'autres sur La Motte qu'il n'hésite pas à qualifier de *mauvais*. Mais c'est principalement d'*Eriphile* qu'il est question.

Eriphile était une pièce dont, l'année précédente, Voltaire avait conçu l'idée. dans la compagnie de Formont et de Cideville, pendant le long séjour qu'il fut obligé de faire à Rouen, pour l'édition de Charles XII,

à cette époque de sa vie où, comme il le dit, il *passait sa vie à penser*. Le nombre de plus en plus considérable des *penseurs*, bien plus encore que la réponse de Louis XV au duc de Brancas, a quelque peu démonétisé cette expression.

« A l'égard de sa tragédie, écrit Formont, Voltaire a agi avec grand jugement; car il a commencé par la faire; et puis après, il a songé à ce qu'il falloit pour la faire bonne. Hier, il distribua les rôles, et à l'opéra, où nous étions, il tâchoit de satisfaire à des difficultés que je lui proposois, en changeant et ajoutant des vers. Vous le reconnoissez à tout cecy. Pour le secret, il l'a confié à la moitié de Paris, et l'a priée de ne pas le révéler à l'autre. Je meurs de peur que le sujet ne soit mauvais et incorrigible. Mais, comme il faudroit jeter la pièce au feu, je n'insiste plus sur les difficultés essentielles. Au reste, il y a les plus belles choses du monde dans les détails; et je souhaite que le merveilleux et l'imposant fassent une impression de sentiment assez vive pour que les objections ne viennent que dans le cabinet par la réflexion, ce qui n'empêche pas les pièces de réussir. Il s'agit à présent de bien faire jouer les comédiens, et ce n'est pas peu de chose. Je crois que mardi, nous ferons faire une petite répétition du rôle d'*Eriphile* à la Balicourt. »

Le jour de la représentation approche; les inquiétudes de Formont augmentent; il en vient à douter du génie dramatique de Voltaire, auquel il savait mauvais gré d'avoir proposé à Cideville un sujet de tragédie des plus détestables, *Io* ! Autant eût valu revenir à *Childebrand* pour l'épopée. Mais quel bon sujet de tragédie

pour un poète aussi pauvrement doué que Cideville (1) ? « Je ne crois pas, écrit-il à ce dernier, le goût de Voltaire sûr en général ; mais en particulier, il est fort sujet aux méprises sur la contexture d'une pièce, témoin *Eriphile* qui est écrite à merveille, comme il sait très bien faire, et très mauvaise pour le sujet, comme il sait très bien faire aussi. Après l'avoir entendue beaucoup réciter, déclamer, je l'ay relue avec attention, et y ay trouvé des défauts incurables pour le sujet. Aussi, j'ay grand peur pour le succès ; je dis le grand succès, car les beautés de détail l'empescheront toujours de tomber toute platte. »

Enfin *Eriphile* est jouée, et Formont est tiré de peine. De retour chez lui, avant de se mettre au lit, il écrit à Cideville pour lui rendre compte de l'événement du jour :

« Aujourd'hui (7 mars 1732) on a enfin joué *Eriphile*. L'assemblée était nombreuse et choisie. La pièce a été jouée foiblement. La Balicourt n'avoit encore que l'intelligence de son rôle... elle n'a pas remué. Du Fresne a fait merveille ; Sarasin, qui a un rôle admirable, fort mal. Malgré cela, elle a été bien reçue. On a été fort intéressé, toujours en augmentant pendant les quatre premiers actes. Ce maudit 5^e acte a un peu refroidi. Je m'y attendois bien, et Voltaire aussi. Heureusement il est court, et peut-être qu'étant mieux joué, il réussira davantage ; mais il a un grand défaut, c'est qu'il n'est pas net. Les beautés de détails ont été saisies et applaudies avec une vivacité qui m'a charmé

(1) Il est question d'*Io* dans la lettre cxxxvi de Voltaire à Cideville... — La note de Beuchot est erronée.

pour l'honneur du parterre. Il ne luy a échappé que cinq ou six beaux vers parce qu'ils ont été mal déclamés... Je viens de souper avec Voltaire qui n'est que bien aise de n'avoir point été sifflé ; mais il est trop modeste ; car quand la pièce n'auroit pas réussi du côté de l'intérêt, le stile lui auroit fait toujours beaucoup d'honneur auprès des connoisseurs. » Ajouté en *post-scriptum* : « Je vois quelqu'un qui étoit à *Eriphile*, qui me soutient qu'on la trouvée mauvaise ; il faut voir les représentations suivantes pour savoir qui a raison. »

Les lettres de Voltaire à Cideville prouvent qu'il ne jugeait pas de sa pièce autrement que Formont, et qu'il était loin de s'imaginer avoir fait un chef-d'œuvre. « Dieu veuille, lui écrivait-il, que je n'aie pas brodé sur un mauvais fond, et que je n'aie pas pris bien de la peine pour me faire siffler... Le 5^e acte est la plus mauvaise pièce de mon sac et pourra bien me faire condamner. » — « 8 mars — Eriphile reçut hier la robe virile devant une assez belle assemblée qui ne fut pas mécontente et qui justifia votre goût. Notre 5^e acte a été critiqué. Mais on pardonne au dessert, quand les autres services ont été passables. »

La pièce fut remise sur le métier, recommandée aux rigueurs des deux Aristarques Rouennais, dont toutes les observations furent accueillies avec une parfaite bonne grâce. Voltaire leur rappelait, pour les encourager dans leur tâche de censeurs, le précepte d'Horace :

.....Carmen reprehendite quod non
Multa dies, et multa litura coeruit.....

Il fut plus sévère pour lui-même que ne l'eût demandé Cideville, et tout autant pour le moins que le

désirait Formont. Après avoir donné l'ordre de faire imprimer sa pièce à Rouen, il se ravisa et les pria de faire suspendre l'impression. Il voulait revoir *Eriphile avec des yeux frais, avec moins d'amour propre*, et pour cela se donner le temps de l'oublier.

C'est à l'époque du second séjour de Formont à Paris, qu'il faut, je crois, rapporter ces jolis vers, écrits par lui sur le pupitre de Voltaire, un jour qu'il était entré dans sa chambre et ne l'avait point trouvé.

Assis devant votre pupitre,
Avec votre plume j'écris ;
Cela semble d'abord un titre
Pour façonner des vers polis.
Aussi, je voulois vous en faire ,
Mais Apollon m'a reconnu ;
J'eus beau vouloir vous contrefaire,
De lui, je n'ai rien obtenu.
Je vois trop que c'est temps perdu
Et qu'il ne répond qu'à Voltaire.

La réplique de Voltaire ne se fit pas attendre ; elle est aussi flatteuse et non moins bien tournée. Non content d'avoir rendu à Formont la monnaie de sa pièce , il voulut le prévenir à son tour. Il y avait à peine quelques jours que celui-ci était de retour à Canteleu qu'il recevait de son ami de Paris les vers suivants :

Avril 1732.

Formont, chez nous tant regretté
Toi qui, parlant avec finesse,
Penses avec solidité,
Et, sans languir dans la paresse,

Vis heureux dans l'oisiveté,
Dis nous un peu, sans vanité,
Des nouvelles de la Sagesse
Et de sa sœur la Volupté,
Car on sait bien qu'à ton côté,
Ces deux filles vivent sans cesse.
L'une et l'autre est une maîtresse
Pour qui j'ay beaucoup de tendresse,
Mais dont Formont seul a tâté.

La pensée n'est pas d'une parfaite justesse, et l'expression même, en certains endroits, est assez vulgaire. Tel qu'il est pourtant, le billet plut à Formont; il y répondit avec esprit et sur le même ton.

Amy, dont l'exacte équité
Pour la première fois séduite,
Oubliant la sévérité,
Cède à l'amitié qui l'invite
A me juger avec bonté,
Dans vos vers qui m'ont enchanté
Et dont mon cœur se félicite,
Vous servés bien la Volupté
Que vous avés mise à ma suite;
Mais par ces traits pleins d'agrément
Qui ménagent peu ma foiblesse,
Vous me flattés si doucement
Que je crains fort pour la Sagesse.
Eh ! qui ne seroit pas tenté
De s'abandonner à l'ivresse
Où nous plonge la vanité,
Quand d'une main qui nous caresse
Le poison nous est présenté,
Et qu'il est si bien apresté.

« Ouy, mon cher amy, la tête me tourneroit des louanges que vous me donés, si je ne pensois, comme je viens

de le dire, que je ne les tiens que de votre amitié qui vous fait illusion ; mais en ce cas, je crois qu'elle me doit tourner encore davantage. Quoy qu'il en soit, on ne peut être plus sensible que je le suis aux marques de bonté dont vous m'honorés, ni en avoir une plus tendre reconnoissance. Quant à ma prétendue sagesse dont vous me demandés des nouvelles, je ne m'en sers icy que pour tascher de me consoler des plaisirs que j'ay perdus en vous quittant ; mais j'ai bien peur qu'elle n'en puisse venir à bout. Au reste, je vis assez doucement, et je fais en sorte, avec ma philosophie, de me passer des plaisirs vifs, non plus en les méprisant, mais en y suppléant.

Car jamais je ne fis usage
De cette raison trop sauvage
Qui vainement veut étouffer
Des passions l'ardente flame,
Qui ne sait que combattre et jamais triompher,
Et versant l'ennuy dans notre âme,
En ses tristes sermons, ennemis du plaisir,
Nous montre nos devoirs, mais nous les fait haïr ;
J'aime une raison plus comode
Qui moins austère en sa méthode,
Par des avis pleins de douceur
Dirigeant à la fois et l'esprit et le cœur,
De nos sens inquiets apaise le tumulte,
Et des fiers préjugés sait repousser l'insulte.

« Voilà des vers qui disent de la prose assés raisonnable, et comme vous êtes aussi bon philosophe que grand poëte, cela leur fera trouver grâce auprès de vous.

« Nous attendons, notre cher Cidville et moy, avec

impatience la nouvelle *Eriphile*. Vous donés aux auteurs dans vos ouvrages des exemples inimitables ; il est à souhaiter qu'ils vous imitent dans votre docilité à vous conformer aux avis ou aux dégoûts du public (1). »

Afin de mieux oublier *Eriphile*, Voltaire s'était mis à composer une nouvelle tragédie dont le sujet était emprunté à un monde bien différent ; il la termina en quelques mois, et cette fois sans s'aider du conseil de personne.

Le succès fut éclatant ; Formont, accouru de Normandie à Paris pour assister à la première représentation, s'empessa d'en rendre compte à Cideville que ses occupations retenaient à Rouen.

« A Gaillon, 28 aout 1732.

« J'ay vu *Zaïre*, comme vous l'avez sans doute soupçonné, et je n'ay vu qu'elle et l'opéra avec le concert spirituel. J'écris aujourd'hui à Voltaire pour lui faire mes excuses de n'avoir été voir que la fille sans avoir congratulé le père sur un enfant aussi bien né. J'étois à la première représentation. L'assemblée étoit la plus belle que j'aye vue de ma vie ; la pièce fut très bien reçue, et on m'assure que le succès continue. J'y ay trouvé de l'intérêt, des beautés ; mais, en général, le style négligé. Depuis le 3^e acte, il y a de l'embarras dans la conduite, des choses inutiles ; et la catastrophe

(1) Il y avait entre Formont et Voltaire une certaine conformité de goût. — Ils jugent de même des pièces de La Chaussée ; et, quand le nom de Gresset était inconnu, de *Vert-Vert*, du *Carême imprévu*, du *Lutrin vivant*. — Ils sont d'accord pour mettre au-dessus de ces contes, qu'ils méprisent, la *Chartreuse* et les *Ombres* dont à présent on fait moins de cas.

n'est pas du tout de mon goût. Je ne dis pas tout cela à Voltaire (1), mais je le lui aurois dit, si j'eusse vu la pièce avant qu'il l'eût donnée. Je vous envoie une nouvelle lettre de Voltaire. J'ai été fort surpris qu'elle s'adresse à M^{lle} Malcrais de la Vigne (2) ; mais elle l'a loué, et il la loue, quoyque l'un et l'autre soit presque déshonorant. Malgré cela, il y a de jolies choses. Dans la lettre que je lui écris aujourd'hui, il y a des vers que je vous montreray. Je lui dis, à propos de cette lettre à cette Malcrais :

Dites moi, par quelle aventure,
Dans cette épître où règne un si facile tour,
De l'héroïne de Mercure,
Vous faites la vôtre en ce jour.

« Vous avez lu celle à M^{me} de Fontaine-Martel pleine de choses charmantes. Je lui fais des reproches de ce que nous ne voyons tout cela que par hasard. Faites lui en aussi, de votre côté, et sommés-le de sa parole de nous donner un recueil de toutes ses petites pièces. »

L'année 1733 fut une des plus orageuses de la vie de Voltaire, on peut dire aussi des plus occupées.

(1) Il félicita Voltaire non-seulement en prose, mais en vers :

Pour nos mœurs aujourd'huy vous rendant indulgent
Vous caressés notre mollesse ;
Et vous avez, avec adresse,
Pour un auditoire galant,
Fait d'un tartare un tendre amant.

Poésies de Formont, 1732, p. 16.

(2) Malcrais de la Vigne était le pseudonyme d'un assez mauvais poète breton, nommé Desforges Maillard. L'épître de Voltaire fit rire ceux qui connaissaient le nom et le sexe de ce singulier auteur.

Il mit la dernière main aux *Lettres sur les Anglais* ; — il refit *Eriphile*, non pour être jouée, mais seulement imprimée ; il publia le *Temple du Goût*, composa *Sanson*, opéra, pour Rameau, et *Adelaïde Duguesclin*. Le premier plan d'*Alzire* est aussi de cette année ; peut-être même celui de *Mérope* (1).

On peut se faire, parlà, une idée de l'extrême activité de Voltaire, activité d'autant plus singulière qu'il mêlait les plaisirs à l'étude, et que continuellement il avait à se plaindre de sa santé. « Voilà bien de la besogne en même temps pour être bien faite, » s'écrie Formont, après avoir énuméré tous les projets de Voltaire, dans une lettre du 20 nov. de cette même année. « M. Voltaire, dit, à son tour, Thieriot, ne peut pas monter plus haut qu'où il a été placé, et il court risque de se précipiter davantage. Sa manie de produire est trop violente. C'est une fièvre continue avec transport au cerveau. » Thieriot écrivait ceci en 1737. Cette *fièvre continue* ne tua le malade que 40 ans après, en 1778.

Presque toutes les compositions de Voltaire de cette année 1733 sont jugées sévèrement par Formont.

« Notre ami V., écrit-il à Cideville, le 21 mars 1733, s'est étrangement barbouillé dans le public par son *Temple du Goût*. Les gens les plus équitables le trouvent mauvais pour un ouvrage en forme, et ils ont raison. Cela n'auroit été bon que comme un badinage et pièce fugitive qui court sans qu'on la donne. D'ailleurs, le ton décisif blesse, et beaucoup de décisions, indépen-

(1) Ce qui est certain, c'est qu'en 1733 il avait parlé à Linant de la *Mérope* de Maffei, et lui avait démontré qu'un pareil sujet, traité avec habileté, obtiendrait en France un succès infaillible. Voir lettres de Linant à Cideville.

damment de l'air, blessent encor. Il n'y a rien à lui en dire parce qu'il n'y a pas de remède. Il est plus mal voulu qu'il n'a jamais esté. Il me pria de passer chez lui, il y a deux jours ; il me dit le plan de sa nouvelle pièce dont il y a quatre actes de faits ; il n'eut pas la force de m'en rien lire parcequ'il souffroit de ses coliques ordinaires. Si ses *Lettres Angloises* venoient dans ces circonstances, elles seroient sifflées. »

2 avril 1733 — « C'est un très faux bruit que la Bastille de V. Je le vis hier chez lui. Les défauts du *Temple du Goût* ne sont point de la compétence de la police. Il est vray pourtant que le garde des sceaux a été très piqué de ce que V. a fait imprimer trois choses de suite sans permission, et qu'il avoit envie de l'en punir par quelques jours de prison. Mais ce dessein a passé avec le premier mouvement. Je lus hier le nouveau *Temple*. Il y a moins d'indiscrétions dans le texte, car j'en'ay pas vu les notes, et il y a de très jolis vers, à mon gré, et même quelques uns qu'il retranche et que j'ajouteray à mon exemplaire. L'abé de Rotelin que je vis aussi hier doit l'avoir emporté aujourd'huy à la campagne chez M. Rouillé pour l'examiner et voir s'il est en état d'estre permis pour l'impression. Du reste l'ouvrage sera peut estre meilleur, mais ne regagnera pas le public qui est aussi fou à l'égard de Voltaire que Voltaire l'est dans sa conduite. Je luy ai fort conseillé de mettre, dans une préface, le public dans le point de vue de cet ouvrage, qui est qu'il n'a pas prétendu donner un traité du goust, mais un badinage un peu plus solide par le sujet que les simples pièces badines. Je lui dis en sortant qu'il devrait faire une plaisanterie sur son *Temple* en un acte pour la comédie italienne. Il saisit

cela et me dit en me conduisant : « Je vais le faire, comptés là dessus. Je ne sais ce qui en sera. » Mais s'il le fait, il y aura un terrible monde, surtout si l'on ignore qu'il en est l'auteur, comme il le faut. Si les *Lettres Angloises* paroissent dans ce temps ci, il n'y auroit pas assez d'eau dans la rivière pour le noyer; mais il se moque de tout cela. »

Il s'en moquait si bien que, peu de temps après, il publiait ses *Lettres sur les Anglais*. Formont, informé depuis longtemps du projet de Voltaire, se prêta, quoique à regret, à la correction du manuscrit confié aux presses de Jore. Il est certain qu'il était loin d'approuver tous les principes développés dans ce *magasin de scandale*, ainsi que l'auteur appelait lui-même son livre. Il préférerait la littérature française à la littérature anglaise, et même Malebranche à Locke (1). Aussi le compte-rendu qui fut fait des premières lettres dans le *Pour et le Contre* lui parut-il judicieux. On y constatait qu'elles avaient été peu goûtées en Angleterre, si favorables qu'elles fussent aux Anglais; on y relevait un certain nombre « de plaisanteries non seulement mauvaises, mais d'une grande platitude. » Comme ces lettres étaient ouvertement contraires à la religion, un arrêt du Conseil en ordonna la suppression; le Parle-

(1) Il voulait bien croire que Locke conduisait à la vérité, mais il trouvait que la route qu'il fallait suivre avec lui était fatigante et qu'il instruisait d'une manière trop sombre. Malbranche au contraire savait plaire :

« De ces grâces enchanté,
L'esprit ne peut estre sévère,
Quand le cœur est si bien traité.
S'il dort, c'est du sommeil d'Homère. »

ment de Paris les condamna à être brûlées ; des informations furent même prescrites contre l'auteur, qui regretta de s'être engagé dans une affaire aussi périlleuse, et fut forcé de fuir de Paris et de se cacher, en attendant la fin de l'orage.

Lorsqu'au mois de janvier 1735 Formont vint à Paris, il n'y trouva plus Voltaire ; mais au lieu de lui, il y vit Émilie, chez laquelle il reconnut un mérite singulier, et qu'il aida de son mieux dans toutes les démarches qu'elle fit pour obtenir la liberté de son ami. On pense bien que dans ses lettres à Cideville, il ne manque pas de lui rendre compte de ses soupers avec elle, de leurs alternatives d'espérance et de crainte. Mais le plus souvent c'est la crainte qui domine ; Formont se défie du procureur général qui veut laisser la plaie toujours ouverte afin de tenir Voltaire en respect ; il se défie encore plus de Voltaire. Vainement le proscrit vante-t-il les douceurs du repos, parle-t-il de renoncer à toute impression, d'abandonner *Alzire* commencée, de se consacrer entièrement à ses amis, de ne plus travailler que pour eux, d'achever pour eux la *Pucelle*, Formont ne se rassure pas : « J'ay peur surtout de ses folies, écrit-il à Cideville ; il se rétractera, en sera honteux et fâché, et sa mauvaise humeur lui fera faire quelque sortie violente contre les préjugés en faveur. Si cela arrivoit, il ne trouveroit pas un protecteur, et seroit perdu à jamais. »

On a pu voir que, tout en étant attaché à Voltaire, Formont entendait conserver le droit de le juger librement (1). Cette indépendance d'esprit est encore plus

(1) Dans une lettre du 30 janvier 1735, il juge ainsi le *Sanson* de son ami : « Sujet sans intérêt, intrigue sans fondement, vers

nettement accusée dans les lettres postérieures à l'exil de Voltaire, et je ne serais pas surpris quand il faudrait en voir la cause dans le peu de sympathie qu'inspirait M^{me} du Châtelet, on peut dire, à tous les anciens amis de Voltaire, mais surtout à M^{me} du Deffand et à Formont. Aveuglé par la vanité bien plus que par l'amour, il lui arriva, plus d'une fois, de manquer de réserve et de délicatesse dans les louanges qu'il décerna à son amie.

Qui reconnaîtrait le style élégant de Voltaire dans cette lettre écrite, en mai 1736, à Formont, pour lui demander un mot d'éloge pour la marquise du Châtelet?

« Mon cher ami, je vous ay envoyé une *Alzire* avec l'épître dédicatoire à madame la marquise du Châtelet. Cette épître avoit essuyé quelques contradictions auprès des bégueules titrées et non titrées ; mais il me semble qu'elle doit réussir auprès des honnêtes gens. Le suffrage d'un homme qui pense est, par rapport aux cervelles non pensantes, comme l'infini est à zéro. Mon cher ami, vous n'êtes point zéro. Ecrivez à cet autre infini M^{me} du Châtelet, et mandez lui si vous êtes content de l'épître. »

Provoqué aussi directement, Formont n'osa dire son sentiment à Voltaire. Il avait pu critiquer *Eriphile*, *Charles XII*, la *Henriade*, les *Lettres sur les Anglais* ; il était plus difficile de toucher à l'épître dédicatoire

beaux, mais point lyriques ; belles choses, mais peu de nouvelles, et beaucoup d'endroits qui en rappellent qu'on a vu ailleurs. »

— Dans une autre, du 1^{er} février 1737 : « J'ay vu son *Enfant prodigue*. Ce qui est bon est fort bon, mais le mauvais est détestable. »

d'Alzire. Il sentait qu'il y avait là-dessous autre chose qu'une question d'amour propre littéraire ; mais il ne se gêna pas avec Cideville pour lui dire le fond de sa pensée.

« J'ay trouvé, lui écrivait-il des Autieux, au mois de décembre 1736, l'épître à M^{me} du Châtelet pleine d'esprit, et peut être un peu trop pleine de louanges pour l'héroïne. Il faut moins louer ses amis, quand on veut que le public signe les louanges. M^{me} du Châtelet, femme forte, rivale de Neuton et de Locke ! cela donne trop de prétexte à rire au public. En suposant que ce sont là des vérités exactes, on doit les tempérer à cause de la malignité humaine. Combien d'agréables diront qu'ils ne croyoient pas avoir eu les faveurs d'un aussi grand philosophe. Voilà des réflexions qui, je crois, ne seroient pas goûtées à Cirey, et ne m'y feroient pas recevoir cordialement. Je n'en estime et n'aime pourtant pas moins l'hôtesse, et je vais lui écrire pour ratifier les éloges de l'Epître. Mais en public, je croirois la mieux servir de ne le point prendre sur un ton si haut. *L'Ode sur la Superstition* lui est encore adressée et le monde se lassera de l'entendre si souvent chanter. Cette ode est très-foible, pour ne rien dire de plus. La muse de notre ami ne veut pas être contrainte. Il n'y a presque rien d'heureusement ni de fortement exprimé. Je ne la crois pas bonne à montrer ni pour ses intérêts ni pour son honneur. » — *L'Ode sur l'Ingratitude* n'est pas jugée plus favorablement : « M^{me} Du Deffant m'écrit qu'elle a vu *l'Ode sur l'Ingratitude* et qu'elle n'auroit jamais imaginé de l'attribuer à Voltaire. Elle ajoute : On ne peut en soupçonner que M. du Châtelet, car pour madame, on ne peut pas même la lui attribuer. »

Cette manie de mettre à tout propos le nom de M^{me} du Châtelet en avant, comme si tous devaient s'incliner devant elle, (1) fut encore plus choquante dans la lettre que Voltaire adressa, au sujet de Rousseau, aux rédacteurs de la *Bibliothèque française* : « Je viens de lire, écrivait Formont à Cideville, à la date du 25 avril 1737, un tome de la *Bibliothèque française* où est imprimée une lettre de Voltaire aux journalistes, datée de Cirei, du mois de septembre dernier, contre Rousseau. Heureusement que ce journal ne se répand pas beaucoup dans le monde ; car elle lui feroit un grand déshonneur, j'entends à Voltaire (2). Elle est, en général, écrite avec sa facilité et sa légèreté ordinaires ; mais, d'ailleurs, elle est pleine de fureur et de reproches bas, même de plaisanteries plates. Il joint à cela des choses ridicules. Il parle de M^{me} du Châtelet à qui il donne deux ou trois fois la même épithète de respectable ; il cite son valet de chambre à lui, qui est, dit-il, parent de Rousseau. Enfin, c'est, à mon avis, un petit chef-d'œuvre d'emportement bas, de ridicule et d'impertinence. Tout ceci, comme vous croyés bien, entre nous. »

(1) S'incliner devant-elle. Pourquoi ? parce qu'elle était riche, marquise, qu'elle savait écrire en anglais et en français des lettres à moitié correctes, pleines de sécheresse et de pédanterie, et qu'elle avait composé, en collaboration avec Voltaire, un *Essai sur le feu*. « Est-ce avoir manqué en tout à M. de V., écrit Linant à Cideville, que d'avoir un peu ry de l'air très sérieux dont il vint me dire qu'elle ne prétendoit pas que je m'asseyasse devant elle avant qu'elle me l'eût ordonné, qu'en un mot elle est de la maison de Lorraine et que je ne suis qu'un précepteur. En vérité, si cela ne fait pas rire, cela doit révolter. Cela fait l'un et l'autre. » Archives de l'Académie de Rouen.

(2) Publiée dans la Correspondance générale.

Qu'eût donc pensé Formont du bon goût des compilateurs d'œuvres complètes, s'il eut vu imprimées, dans la correspondance de Voltaire, des lettres où celui-ci appelle M^{me} du Châtelet son *guide*, son *oracle*, Cirey un *paradis terrestre*, où Frédéric ne dédaigne pas de rendre ses hommages à l'*Incomparable Emilie* et d'écrire des vers tels que ceux-ci :

La sublime Emilie, et le divin Voltaire
Sont de ces présents précieux
Qu'en mille ans, une fois ou deux,
Daignent faire les cieux pour honorer la terre.

Il n'est pas jusqu'au pauvre Linant, introduit par Voltaire à Cirey, comme précepteur du fils de la marquise du Châtelet, qui ne s'évertue pour plaire à *Emilie*. Il chante sa niche pleine de magots, ses bracelets, et réussit à renchérir sur la galanterie de Frédéric dans ce quatrain :

Un voyageur qui ne mentit jamais,
Passe à Cirey, s'arrête, le contemple.
Surpris, il dit : c'est un palais ;
Mais voyant Emilie, il dit que c'est un temple.

Le malheureux ne tarda pas à s'apercevoir que, si Emilie était une divinité, c'était une divinité hautaine et impitoyable.

Ce fut principalement à partir de son séjour à Cirey que Voltaire, non content d'occuper le premier rang parmi les poètes français de son siècle, aspira à partager les honneurs de Locke et de Newton. Ce fut de là qu'il engagea avec Formont, auquel il prodigua plus

qu'à tout autre le titre de philosophe, une discussion métaphysique sur la matérialité de l'âme. Il tenait à le convaincre qu'il était de taille à lutter avec *Réné le Visionnaire*, avec le *rêveur de l'Oratoire*, et avec Pascal, *misanthrope chrétien et dévot satyrique*. Mais il manqua son but. Rendant compte à Cideville de cette dispute, qui a laissé ses traces dans la correspondance de Voltaire, Formont lui écrivait : « Il y est à son ordinaire ingénieux et facile, mais sans assez d'approfondissement. Il ne jette sur les objets les plus difficiles qu'un regard en passant, et il croit avoir tout vu. Quand il veut penser profondément, il me semble voir une jolie femme qui méprise la danse et aime mieux sauter. Il sauroit bien orner un philosophe ; mais il ne le sera jamais » Auparavant il lui était échappé de dire : « Il va de Neutonien en Neutonien ; mais il n'attrapera pas Neuton. »

Lui même, Formont, ne tarda pas à se débarrasser de ce bonnet de philosophe dont on se plaisait, dans sa société, à couronner sa tête (1), comme si la philosophie se réduisait, spéculativement, à un scepticisme commode, pratiquement, à l'art de vivre avec volupté. Cet art d'ailleurs ne pouvait parer à tous les ennuis. « Nous étions faits, écrit encore Formont à Cideville, pour

(1) « Vous couvrez de roses votre bonnet de philosophe. » Lettre de Voltaire à Formont, déc. 1732. La philosophie de Formont, c'était la vie insoucianta telle que l'entendaient Chapelle, Chaulieu, Sablière :

J'ai deux ressources dans la vie
Le sommeil et l'oisiveté.

Philosopher, « c'était, dans de libres propos, faire la revue des sottises du genre humain, parler de tout et ne traiter rien. » — La

être toujours guays. Mais comment l'être toujours, quand on est toujours à Rouen? O argent! pourquoi fais-tu seul les heureux! Si la philosophie y réussissoit aussi bien, nous aurions assez de cette drogue-là; mais c'est une fourbe qui n'a jamais su tenir ce qu'elle a promis; elle ne sait satisfaire que la vanité, et il faut autre chose à un honnête homme. »

Cette lettre est une des dernières qu'il ait écrites à Cideville. Deux ans s'écoulaient; il se souvient de lui pour lui recommander Vaucanson, qui devait se rendre à Rouen, et pour le prier de s'intéresser au succès du *Flûteur* (1). Ses relations avec Voltaire furent plus suivies; elles durèrent jusqu'à la fin, vraisemblablement à cause de M^{me} du Deffand, que Voltaire aimait peu, qu'il craignait beaucoup et qu'il avait intérêt à ménager.

Lorsque Formont mourut à Rouen, le 14 décembre 1758, Voltaire s'empressa d'écrire à cette dame pour lui exprimer la part qu'il prenait à son chagrin. « J'apprends, lui disait-il, que votre ami et votre philosophe Formont a quitté ce vilain monde. Je ne le plains pas; je vous plains d'être privée d'une consolation qui vous

première de ses poésies (de 1720) est intitulée *Le vray philosophe*. Elle finit par cette strophe :

Les philosophes en colère
Deffendent les ris et les jeux.
Je permets tout ce qui peut plaire
Je suis plus philosophe qu'eux.

(1) Le nom de Vaucanson et la célébrité du *Flûteur* donnent de l'intérêt aux deux lettres suivantes :

« Paris, ce vendredi (fév. 1740).

« On ma recommandé, Monsieur, d'adresser M. de Vaucanson à quelque personne à Rouen qui fût assez sensible au mérite de

était nécessaire. Vous ne manquerez jamais d'amis, à moins que vous ne deveniez muette (M^{me} Du Deffand était aveugle) ; mais les anciens amis sont les seuls qui tiennent au fond de notre être ; les autres ne les remplacent qu'à moitié. » Touchée d'un souvenir aussi délicatement exprimé, M^{me} Du Deffand remercia Voltaire, et le pria, en même temps, de consacrer quelques lignes

son ouvrage et à celui de l'ouvrier pour vouloir bien aider au succès du flûteur, et d'ailleurs rendre à M. de Vaucanson les petits services qui pourroient se présenter. J'ay cru que vous étiez cet homme-là. Je vous prie donc de faire tout ce que vous pourrez en faveur des intérêts de M. de Vaucanson qui est à Rouen actuellement et qui est digne, à ce que j'entends dire, d'estre aussi estimé par sa personne que ses ouvages de mécanisme le sont d'être admirés.

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« FORMONT. »

Lettre de Bettencourt à Cideville, 9 mai 1743 :

« Au sortir de cette assemblée nous allâmes en corps chez France le fils. Nous y vîmes l'effet de sa machine qui est double de celle de Voccanson. C'est un berger et une bergère d'après nature qui jouent de la flute traversière en partie. Leur flûte n'est point enfoncée dans leur bouche comme l'a le fluteur de Voccanson. Elle ne touche qu'à leurs lèvres ; mais l'intérieur de la machine est ce qu'il y a de plus admirable ; car il y a deux tiers moins de roües de soufflets et d'autres instruments qu'à celle de Voccanson. Le mouvement en est très simple et par conséquent plus voisin de la perfection. L'artiste a réduit cela à un cylindre qui fait mouvoir deux petits soufflets qui dans chaque statue font l'office des poumons. Le cylindre se meut par les contrepoids ; mais l'auteur promet d'y substituer un ressort qui doit équivaloir à un poids de 150 l. afin que ses automates jouent de suite une heure et demie ; et pour faire ce ressort il compte aller à Paris dans 15 jours ou trois semaines et y faire transporter sa machine. Il m'a prié de l'adresser à vous, et vous jugez si je m'en ferai un grand plaisir. Mais je crois que dans la circonstance où nous

à la mémoire de leur ami commun : « Je croyais que vous m'aviez oubliée, monsieur ; je m'en affligeais sans me plaindre ; mais la plus grande perte que je pouvais jamais faire, et qui met le comble à mes malheurs m'a rappelée à votre souvenir. Nul autre que vous n'a si parfaitement parlé de l'amitié : la connaissant si bien, vous devez juger de ma douleur. L'ami que je regretterai toute ma vie me faisait sentir la vérité de ces vers qui sont dans votre discours de la modération :

O divine amitié ! Félicité parfaite !

Je le disais sans cesse avec délices ; je le dirai présentement avec amertume et douleur ! Mais, monsieur, pourquoi refuseriez-vous à mon ami un mot d'éloge. Sûrement vous l'en avez trouvé digne ; vous faisiez cas de son esprit, de son goût, de son jugement, de son cœur et de son caractère. Il n'était point de ces philosophes *in-folio* qui enseignent à mépriser le public, à détester les grands, qui voudraient n'en rencontrer dans aucun genre, et qui se plaisent à bouleverser les têtes par des sophismes et par des paradoxes fatigants et ennuyeux ; il était bien éloigné de ces extravagances ; c'était le plus sincère de vos admirateurs, et, je crois,

somes, cette production seroit bonne à annoncer aux ministres qui en verront incessamment l'exécution sous leurs yeux. Surtout il me semble essentiel d'en faire parler à M. de Maurepas par M. Bignon. Il peut dire que l'artiste n'a pas trente ans et qu'un pays où il naît des hommes de cette trempe a des droits incontestables pour une académie. Ce qu'il y a de singulier c'est qu'on me dit hier que France n'avoit jamais vu l'intérieur de la machine de Voccanson et que c'étoit sur la Description que celui-cy en avoit donnée qu'il avoit imaginé qu'elle pouvoit être beaucoup plus simple et produire le double de l'effet. »

un des plus éclairés. Mais, monsieur, pourquoi ne serait-il loué que par moi ? Quatre lignes de vous, soit en vers, soit en prose, honorerait sa mémoire et seraient pour moi une vraie consolation. »

Voltaire ne refusa pas à M^{me} Du Deffand l'éloge funèbre qu'elle réclamait ; il lui adressa, en l'honneur de Formont, les vers suivants :

Libre d'ambition, de soins et d'esclavage,
Des sottises du monde éclairé spectateur,
Il se garda bien d'être acteur,
Et fut heureux autant que sage.
Il fuyait le vain nom d'auteur ;
Il dédaigna de vivre au temple de mémoire ;
Mais il vivra dans votre cœur ;
C'est, sans doute, assez pour sa gloire.

Le jour même où il transmettait ces vers à M^{me} Du Deffand, il écrivait, plus franchement, au comte de Tressan : « Je regrette Formont, tout indifférent qu'était ce sage ; il était très bon homme, mais il n'aimait pas assez ; » et à Cideville : « J'ai appris avec douleur la perte de notre ami Formont ; c'était le plus indifférent des sages. Vous avez le cœur plus chaud avec autant de sagesse pour le moins. Je le regrette beaucoup plus qu'il ne m'aurait regretté, et je suis surpris de lui survivre. »

NOTICE

SUR

L.-H. BREVIÈRE,

GRAVEUR,

Membre résidant de l'Académie ;

Par M. Edouard FRÈRE.



SÉANCE DU 18 JUIN 1869.



Une tombe vient de se fermer sur une illustration normande dont l'existence fut tout entière consacrée au travail. M. Brevière, dont les mérites, comme dessinateur, comme graveur, comme écrivain, ont été appréciés par tous ceux qui s'intéressent à l'étude des Beaux-Arts, est mort le 2 juin 1869. Quoique nous n'ayons pas oublié le rapport qui, en 1863, vous a déjà fait connaître avec justesse et talent les divers travaux de cet artiste auquel vous décerniez alors l'une de vos médailles d'honneur (1), nous ne croyons pas inutile,

(1) Rapport de M. Méreaux ; *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1863, p. 43-48.

en ce moment, de vous parler de nouveau de l'homme modeste, intelligent, laborieux et persévérant que tous nous avons connu, que tous nous regrettons.

Louis-Henri Brevière, membre de la Société d'Émulation et de l'Académie de Rouen, de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, du Comité central des artistes, de la Chambre des arts typographiques de Paris, dessinateur et graveur de l'Imprimerie Impériale, conservateur des estampes déposées à la Bibliothèque publique de Rouen, naquit à Forges-les-Eaux le 15 décembre 1797. Dès l'âge le plus tendre, il se rendit à Rouen où, durant plusieurs années, il reçut des leçons de dessin de M. Descamps fils, et suivit avec succès l'école publique de dessin et de peinture dirigée par M. Le Carpentier. Il avait à peine dix-sept ans lorsqu'il entra chez M. Gouel, graveur, cour du Palais-de-Justice, pour se livrer à l'étude de la gravure sur cachet et sur bois.

En 1816, Brevière appliqua ses premiers talents à l'ornementation d'un recueil consacré à la Normandie, qui fut aussi le premier des nombreux ouvrages de E.-H. Langlois dont, plus tard, il devint l'ami et le co-opérateur. Depuis ce moment, l'art et l'industrie furent tour-à-tour l'objet de ses études. En 1823, il exécuta le premier un rouleau gravé au burin, avec des figures, pour l'impression des indiennes employées à l'ameublement, rouleau destiné à remplacer les planches mobiles en bois usitées jusqu'alors. En 1826, il découvrait un procédé ingénieux pour reproduire par le stéréotypage ou le clichage, un type gravé sur bois debout, de manière à former, par la réunion de ces types en métal, des planches de grande dimension destinées à

l'impression de l'indienne (1). En 1830, il lut à l'Académie une notice sur un procédé qui consiste à obtenir des épreuves de dimensions différentes avec une seule planche gravée, procédé dû à un peintre-graveur de Paris, nommé Gonord. En 1832, dans son discours de réception à cette même société savante, il signala un fait remarquable qui avait échappé à tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de la gravure : le procédé de la gravure sur *bois debout*, qu'il avait cru lui-même découvrir en 1814, était employé, au contraire, dès la fin du *xv^e* siècle et le commencement du *xvi^e* pour l'ornementation des livres imprimés, qui, grâce à ce précieux accessoire, se rapprochaient des manuscrits auxquels ils succédaient. C'est en 1832 et 1833 qu'il grava, d'après les dessins de Langlois, une suite de charmantes vignettes et de lettres grises pour l'*Essai sur la peinture sur verre* et l'*Histoire du privilège de saint Romain*. Les auteurs, les imprimeurs et les libraires rouennais de cette époque étaient heureux de trouver chez ces deux artistes (Langlois et Brevière), les moyens de donner ainsi à leurs publications un relief inusité sans être obligés de recourir aux artistes de Paris.

Cependant, les études historiques et scientifiques de Brevière appliquées à l'art typographique devenant de jour en jour plus profondes et sa réputation grandissant en même temps, il fut bientôt appelé lui-même dans ce grand centre des arts et de l'industrie. En 1834, M. Lebrun, Directeur de l'Imprimerie Royale, le chargea de procéder à l'exécution de la *Collection orien-*

(1) Dans l'application de ce procédé, il reçut la coopération de M. Mocquerys père, de Rouen.

tale, commandée par le roi, avec un luxe typographique tout exceptionnel. Ce travail offrait les plus grandes difficultés pour élever la gravure au niveau des manuscrits originaux dont toutes les pages sont enrichies de larges bordures dans lesquelles brillent l'or, l'azur et le carmin. Le succès répondit aux espérances de l'artiste et du haut fonctionnaire qui l'avait appelé. Ce chef-d'œuvre de la typographie française, dont les ornements ont été dessinés par Aimé Chenavard, et pour lequel des caractères avaient été fondus exprès, compte, de 1836 à 1868, dix volumes in-folio. Il comprend *l'Histoire des Mongo's*, le *Livre des Rois*, le *Bhâgavata Parâna*. Il est destiné à être offert en présent aux têtes couronnées et aux principales bibliothèques publiques.

La même année, 1834, M. Brevière reçut de la ville de Rouen la médaille d'or à la suite de l'Exposition municipale des Beaux-Arts; en 1839, à l'Exposition de Paris, il obtint la médaille d'argent; en 1860, à l'Exposition de Rouen, quelques unes des planches de *l'Histoire des Peintres*, par Ch. Blanc, lui valurent la grande médaille; enfin, en 1863, il reçut de l'Académie de Rouen une de ces médailles d'honneur qui furent offertes, pendant quelques années, aux hommes éminents que la Normandie s'honore d'avoir vu naître. Pendant le séjour de vingt-neuf ans qu'il fit à Paris, M. Brevière contribua à l'illustration d'un grand nombre de publications. Il n'y avait en renom à cette époque que le graveur anglais Thompson le jeune, et, si Brevière put seulement rivaliser avec lui, comme graveur sur bois, il l'emporta sur son concurrent comme dessinateur, possédant à la fois les talents de

graveur et de dessinateur qui se rencontrent rarement chez le même artiste. Toujours attaché à l'Imprimerie Impériale, il prit une large part à l'ornementation de *l'Imitation de Jésus-Christ*, magnifique in-folio sorti, en 1855, des presses de cet établissement sans rival. Avec le concours de plusieurs de ses élèves, il grava, pour *l'Histoire des Peintres*, de Ch. Blanc, dont la maison J. Renouard poursuit encore la publication, une série de planches dans lesquelles il sut allier la gravure sur métal à la gravure en relief sur bois.

M. Brevière a aussi gravé sur cuivre et sur acier un grand nombre de planches : vignettes, portraits, vues, monuments, etc. Parmi ces dernières, nous citerons comme modèles de délicatesse, de fermeté et d'harmonie, celles qui ornent la *Description de l'ancien Hôtel-de-Ville et du Beffroi de la Grosse-Horloge de Rouen*, par M. de la Quèrière. M. Brevière peut revendiquer le titre de régénérateur de la gravure sur bois en France (1). Il se rappelait sans doute que Rouen, la ville aux riches monuments, avait eu aussi dans les xv^e et xvi^e siècles des écoles de gravure qui fournirent, aux premiers imprimeurs de cette ville, ces habiles *ouvriers*, dont les travaux embellirent les livres de ce temps des importantes et nombreuses illustrations qui les font encore rechercher si ardemment par les bibliophiles. S'inspirant de ces idées rétrospectives, il voulut, au xix^e siècle, con-

(1) La ville d'Alençon réclamerait la même prétention en faveur de Pierre-François Godard, né le 8 novembre 1797. Elève de son père, lui-même graveur sur bois, établi dans cette ville, il coopéra à l'ornementation d'un grand nombre de publications pittoresques et de livres à gravures édités à Paris. Voy. *Manuel du Bibliog. normand*, tome II, page 29.

courir au développement de cet art et forma, à Rouen et à Paris, de nombreux élèves qui soutiennent aujourd'hui dignement la haute réputation de leur maître.

Fatigué cependant de ses travaux artistiques, mais heureux de trouver une occupation qui s'y rattachât, Brevière acquit en novembre 1855, aux Andelys, l'imprimerie qu'y avait fondée M. Monton aîné. Cette nouvelle industrie ne répondant pas à son attente, il y renonça au bout de quelques mois et retourna à Paris jusqu'en 1863, où, malgré sa délicate santé, il reprit ses travaux calcographiques et xilographiques. C'est à cette époque qu'il songea à se fixer à Rouen. Là, il retrouva d'anciennes et précieuses relations ; les sociétés savantes dont il était membre lui ouvrirent de nouveau leurs portes ; il passa ainsi cinq années paisibles. Enfin, il y a un an, ses forces diminuant de jour en jour, tout travail lui fut interdit, et son médecin, qui était en même temps l'un de ses meilleurs amis, l'envoya chercher à Hyères, près de Toulon, un climat moins humide que le nôtre. Mais le remède fut impuissant sur cette existence défaillante, brisée par d'anciennes et douloureuses épreuves, et, le 2 juin dernier, il succomba loin de sa chère Normandie, emportant l'affection et les regrets de tous ceux qui l'avaient connu et qui avaient été à même d'apprécier non-seulement son savoir et ses talents, mais aussi l'élévation de son caractère.

Henri Brevière a publié les opuscules suivants :

— De la Xilographie, ou gravure sur bois. Rouen, N. Periaux, 1833 ; in-8 de 16 p. Discours de réception à l'Académie de Rouen (Ext. des Mémoires de cette Académie, 1832).

— Note sur des porcelaines imprimées de différentes grandeurs, au moyen d'une seule planche, par le procédé de feu Gonord, peintre et graveur, à Paris, et offerte à l'Académie. Rouen, N. Periaux, 1833, in-8 de 15 p. (Ext. des Mém. de l'Académie, 1833).

— De la contrefaçon des billets de banque et des moyens de la prévenir. Paris, imp. Dubois et Vert, 1860; in-8 de 15 p. (Ext. de la Revue artistique et littéraire).

— Mémoire sur les beaux-arts appliqués à l'industrie et sur la fondation d'un Musée industriel dans la ville de Rouen. Rouen, imp. Boissel, 1864, in-8 de 22 p. (Ext. du Bulletin de la Société libre d'Émulation, etc., 1863-64).

— Quels sont les meilleurs moyens à employer pour associer les beaux-arts à l'industrie? Mémoire lu dans la séance générale du Congrès tenu à Rouen le 4 août 1865. Rouen, imp. Brière et fils, 1866, in-8 de 16 p. (Ext. du Recueil du Congrès de Rouen, 1865).

— Du Collège central des beaux-arts appliqués à l'industrie, qui se fonde à Paris, et de ses conséquences sur l'avenir industriel de la France. L'École municipale de dessin et de peinture de la ville de Rouen. Rouen, imp. Boissel, 1866 in-8, de 17 p. (Ext. des travaux de la Soc. libre d'Émulation, etc.).

— Discours sur le contraste et l'harmonie des couleurs. Rouen, imp. Boissel, 1867, in-8 de 10 p. avec une planche. (Ext. des travaux de la même Société).

L'Harmonie des couleurs fournit à M. Brevière l'occasion de consacrer environ douze leçons à un cours public professé sous les auspices de la Société d'Émulation.

Le portrait de Brevière, médaillon en bronze, a été exécuté en 1862, par M. Louis Auvray, graveur en médailles, à Paris. Sur ses travaux, M. Alfred Baudry a publié, en 1867, un Rapport intéressant qu'il avait fait à Rouen, dans une fête maçonnique. Rouen, imp. Boissel, in-8 de 19 p.



PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1870, 1871 ET 1872.

1870.

1^o.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail concernant un ou plusieurs *Groupes d'Animaux vertébrés ou invertébrés de la Seine-Inférieure ou de la Normandie.*

2^o.

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur le sujet suivant : *Histoire de la Littérature Dramatique à Rouen dans les XVII^e et XVIII^e siècles jusqu'en 1789.*

1871.**LEGS BOUCTOT.**

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure *Épître*, de cent vers au moins.

1872.**LEGS BOUCTOT.**

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à la meilleure OEuvre d'art, peinture, sculpture ou gravure, *dont le sujet sera puisé dans l'Histoire de la Normandie*. Les ouvrages envoyés resteront la propriété de leurs auteurs, mais le lauréat devra remettre une esquisse de son œuvre à l'Académie.

OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant le nom et le domicile de l'auteur. Pour les tableaux ou autres œuvres d'art, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1^{er} MAI DE L'ANNÉE OU LE CONCOURS EST OUVERT (TERME DE RIGUEUR), soit à M. H. DUCLOS, soit à M. A. DECORDE, *Secrétaires de l'Académie*.

Pour le concours de 1872, le délai de l'envoi est prorogé jusqu'au 30 juin.

LEGS DUMANOIR.

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle Action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie devront former une *Notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient mériter d'être récompensés, et accompagnée de l'attestation dûment légalisée des autorités locales.

Ces pièces doivent être adressées *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, avant le 1^{er} juin, terme de rigueur.

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

REÇUS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1868-1869,

Dressée conformément à l'art. 63 des nouveaux Statuts.
(Voir le volume de 1848).

Abbeville. *Mémoires de la Société impériale d'Émulation*
1861-1866, 1867-1868.

Amiens. *Mémoires de la Société des antiquaires de Picar-*
die, 3^e série, t. I. 1867, t. II. 1868.

Angers. *Bulletin de la Société industrielle*, VIII^e et IX^e
vol de la 3^e série, 1867-1868.

Bautier. (Dr Al.) *Flores partielles de la France compa-*
rées. — Série des familles, genres et espèces. — Cata-
logue des localités.

Berge (Hector). *Bouquets poétiques, Poésies diverses*,
Paris, 1869.

Berlin. *Bulletins mensuels de l'Académie des sciences pour*
1868-1869, (en allemand).

Besançon. *Bulletin périodique publié par les Sociétés*
d'agriculture et d'horticulture du Doubs, livraisons
de 1868, 1869.

Besnou (J.). *Note sur la valeur alibile de la salicorne*
herbacée, 1857.

Beziers. *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire*, 2^e série, t. IV. 3^e livraison.

Bonnechose (S. E. M^{sr} le cardinal de). *Mandement pour le carême de 1869*, Rouen, 1869.

Bordeaux. *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts*, 3^e série, 29^e année, 1867 (4^e trimestre) ; 30^e année, 1868.

Boston. *Annual report of the trustees of the Museum of comparative zoology at Harvard college in Cambridge*, 1866, 1867. — *Museum of comparative zoology*, p. 71-120.

Boulogne-sur-Mer. *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne*, livraisons de 1868, 1869.

Bourg. *Annales de la Société impériale d'Émulation de l'Ain*, livraisons de 1868, 1869. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts*, rédigé par des membres de la même Société, mêmes années.

Bourges. *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, 1867, 1^{er} volume.

Brest. *Bulletin de la Société académique*, t. V., 1^{re} livraison, 1868.

Brünn. *Mémoires de l'Académie des sciences naturelles* 1867, (en allemand).

Bruxelles. *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 1869. — *Bulletin de ladite Académie*, 1868. — *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 3^e série, t. II, III. *Table alphabétique des tomes I-IX de la 2^e série*. — *Bulletin du Musée de l'industrie*, 1868, 1869.

Caen. *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1869. — *Annuaire de l'Institut des*

Provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, 1869. — Annuaire des cinq départements de la Normandie, 3^e année, 1869.

Cambrai. *Mémoires de la Société d'Emulation, t. XXIX, 3^e partie 1867; t. XXX, 2^e partie 1867, Comptes-rendus, 5^e fascicule.*

Cambridge and Boston. *Mémoires of the american Academy of arts and sciences; new series, vol. IX, part. 1. 1867.*

Castan (A.). *Le Capitole de Vesontio et les Capitales provinciales.*

Caligny (marquis Anatole de). *Résumé succinct de diverses notes sur les machines soufflantes ou à compression d'air de M. le marquis An. de Caligny, publiées avant 1852, Paris, et Liège 1859. — Note sur la fondation de l'ancien port de Cherbourg, Paris, 1868.*

Châlons-sur-Marne. *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, 1867.*

Château-Thierry. *Annales de la Société historique et archéologique, 1867.*

Châteauroux. *Annales de la Société d'agriculture, 3^e trimestre, n^o 66, 1868.*

Chazaud (M.-A.) *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon (X^e-XIII^e siècles), Moulins, 1865.*

Cherbourg. *Mémoires de la Société impériale académique, 1867. — Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles, t. XIII, (2^e série t. III.), 1868.*

Christiania. *Mémoires de l'Université royale de Frédéric (en norvégien). Mémoires pour servir à la connaissance des crinoïdes vivants, par Michael Sars, docteur en philosophie et médecine à l'Université de Christiania, 1868. — Index scholarum in Universitate regia Fredericiana, 1868.*

Cochet (l'abbé). *Note sur des fouilles archéologiques faites à Héricourt-en-Caux*, 1868. — *Notice sur des antiquités mérovingiennes découvertes en 1866 à Avesnes près Gournay*, 1868.

Colmar. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1867-1868. — *Bulletin de la Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin*, 1^{er} trimestre, 1869.

Copenhague. *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*, 1866-1868 (en danois).

Decorde. *Fontenelle et Cideville (1742-1757)*.

Delacodre (M.). *Proposition adressée à l'Académie de Caen*.

De la Martre (Bon). *Les Ironies d'un joueur de luth. Caprices humoristiques en l'an 18*.

Dollfus-Ausset. *Vigie nationale*, Mulhouse, 1868.

Dublin. *The journal of the royal Dublin Society*, 1868.

Durier (L'abbé J.). *Vie de M. Picard, chanoine archiprêtre de la métropole de Rouen*, Rouen, 1869.

Edmée (Marie). *Histoire de notre petite sœur ou l'enfance de Jeanne d'Arc dédiée aux enfants de la Lorraine*, 1^{re} livraison.

Epinal. *Annales de la Société d'Emulation*, t. XII, 3^e cahier, 1867. — T. XIII, 1^{er} cahier, 1868.

Evreux. *Rapport sur les conférences scientifiques et littéraires d'Evreux*, 1869.

Genève. *Table des matières de la publication de la Société de géographie de Genève*, 5 vol., 1860-68.

Gomart (Ch.). *Essai historique sur la ville de Ribemont et son canton*, 1869.

Görlitz. *Mémoires de la Société des sciences*, 1868 (en allemand).

Grenier (M.). *Etude sur Claude Groulart, premier pré-*

sident du Parlement de Normandie: Discours de rentrée, 3 novembre 1868.

Havre (le). *Recueil des publications de la Société impériale Havraise d'études diverses, 1867. — Procès-verbaux des séances de la même Société, 1869.*

Heurtel (A). *Causerie sur les volcans à propos de Santorin. — Les Concours, poésie, 1868. — Les Taï-Pings, 1869. — Sténographie de direction, Rouen, 1868.*

Lecadre (Dr A.). *De la Vulgarisation, Havre, 1868.*

Lecomte (l'abbé J.-B.). *Msr François de Harlay de Chanvallon, archevêque de Rouen, 1613-53, Rouen, 1868.*

Lépinois (E. de). *Notice sur Claude Rabet, poète chartrain du XVI^e siècle, Chartres, 1861. — Notice sur Laurent Desmoulins, poète chartrain, Chartres, 1868. — L'Art dans la rue et l'art au salon, Paris, 1859. — Histoire de Chartres, Chartres, 1854, 1858, 2 vol. in-8^o*

Lille. *Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. X, 1868.*

Lons-le-Saulnier. *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, section de l'association philotechnique, 1868.*

Luxembourg. *Société des Sciences naturelles du Grand Duché, t. X, années 1867-68.*

Le Mans. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 3^e et 4^e trimestres, 1868; 1^{er} trimestre, 1869.*

Le Puy. *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, t. XXVIII, 1866-67.*

Lyon. *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, classe des belles-lettres, t. XIII, 1866-69. — Société de la carte géologique de France, Assemblée générale du 4 avril 1869.*

- Marchand (Eug.). *Etude statistique, économique et chimique sur l'agriculture du pays de Caux*. Paris, 1869.
- Mâcon. *Annales de l'Académie*, 1867.
- Marseille. *Recueil des actes du comité médical des Bouches-du-Rhône*, t. VI, 2^e fascicule, mai à décembre 1868 ; t. VIII, 1^{er} fascicule.
- Marty-Laveaux (Ch.). *Notice biographique sur Pierre Corneille*, Paris, 1868.
- Mauniés (E.). *Inscription latine d'une fontaine à Saint-Pierre-Quilbignon. — La Bretagne*, Brest, 1866.
- Metz. *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, XLVIII^e année, 1866-68.
- Meana (A. Ripa de). *Mémoires inédits sur la milice des Romains et celle des Français, de Jean Anténor Hue de Caligny, directeur général des fortifications de Bourgogne, précédés d'une notice historique sur l'auteur*, Paris, 1868.
- Milan. *Atti della Societa Italiana di scienze naturali*, vol. XII, fascicules II, III, IV.
- Montauban. *Recueil de la Société des sciences, Belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, Montauban, 1868.
- Montbéliard. *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 2^e série, 1^{er}, 2^e, 3^e volumes.
- Morchain (A.). *La réforme scientifique*, n^o 12, septembre 1868.
- Moulins. *Bulletin de la Société d'Emulation*, t. IX, 4^e livraison ; t. X, 1^{re} et 2^e livraisons.
- Mulhouse. *Bulletin de la Société industrielle*, 1868-69.
- Munich. Académie royale des sciences de Bavière : *Mémoires de la classe de philosophie et de philologie*,

de la classe d'histoire, de la classe des mathématiques.
— *Procès-verbaux de l'Académie royale des sciences,*
1867-68 (en allemand).

Nancy. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1866.

Nantes. *Annales de la Société académique de Nantes*,
1867-68.

Nîmes. *Mémoires de l'Académie du Gard*, novembre 1866 —
août 1867, 1868.

Niort. *Mémoires de la Société de statistique, sciences et*
Arts du département des Deux-Sèvres, 2^e série, t. VIII,
1868.

Orléans. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléa-*
nais, 1868. — *Mémoires de la Société d'agriculture,*
sciences, belles-lettres et arts, 2^e série, t. XI et XII,
1867-68.

Paris. *Compte général de l'administration de la justice*
criminelle en France et Compte général de l'adminis-
tration de la justice civile et commerciale, pendant
l'année 1867.

Paris. *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extra-*
ordinaires du comité impérial, avril 1868. — *Revue des*
Sociétés savantes des départements, publiée sous les
auspices du ministre de l'Instruction publique, 4^e série,
t. VII, VIII, IX. — *Distribution des récompenses accor-*
dées aux Sociétés savantes le 18 avril 1868. — *Bulle-*
tin de la Société de géographie, rédigé avec le concours
de la section de publication, par C. Maunoir, livraisons
de 1867-68-69. — *Bulletin de la Société de médecine*
légale, fondée le 10 février 1868. — *Bulletin de la So-*
ciété impériale des Antiquaires de France, p. 1.-64. —
Bulletin de la Société protectrice des animaux,
t. XIV, XV. — *Bulletin des séances de la Société Impé-*

riale et centrale d'agriculture de France. Compte-rendu mensuel rédigé par M. Payen, 3^e série, t. 3^e et 4^e. — Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société impériale et centrale d'agriculture de France, 1866, 1^{re} année. — L'Investigateur, journal de l'Institut historique de France, 35^e année, t. VIII, IV^e série, livraisons 406, 407, 408, 409, 412, 413. — Journal mensuel de l'Académie nationale manufacturière et commerciale, 38^e et 39^e années.

Pennetier (Georges.) *Leçons sur les oiseaux de la ferme*, 1869.

Perpignan. *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées orientales*, 15^e et 16^e vol. 1867-1868.

Poitiers. *Bulletin de la Société académique d'agriculture belles-lettres et arts*, 1868, 1869. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1868-69. — *Mémoires de la même Société*, t. XXXII. 1^{re} et 2^e parties, 1868.

Quételet (A.). *Annales météorologiques de l'observatoire royal de Bruxelles*, 2^e année, 1868.

Reims. *Bulletin de la Société industrielle de Reims*, p. 6, livraisons de novembre et décembre 1868. — *Travaux de l'Académie Impériale*, 42^e, 43^e et 44^e vol. 1864-1867.

Rouen. *Bulletin de la Commission des Antiquités*, 1867. 1. 1, 2^e livraison. — *Bulletin des travaux de la Société d'Émulation*, août-1868, fév. 1869. — *Conseil général du département*, 1868. — *Exposé des travaux de la Chambre de commerce*, 1867-1868, présenté par M. Le Mire, 17 déc. 1868. — *Rentrée solennelle de la Faculté de théologie, de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie et de l'École préparatoire à l'enseignement*

supérieur des sciences et des lettres de Rouen, 1869. —

Société des sciences naturelles de Rouen, 3^e année 1867.

— Statistique du commerce maritime du port de Rouen pendant l'année 1867.

Scoutellten (H.). *Notice biographique et scientifique sur le professeur Schœnbein, Metz, 1869.*

Strasbourg. *Nouveaux Mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, t. IV, 1^{er} fascicule, 1868.*

Saint-Etienne. *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, t. XII, 1868, 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e livraisons.*

Saint-Lô. *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, 1^{er} vol., 2^e partie; 2^e vol., 1864; 3^e vol., 1865. — Mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses villes, par Messire René Toutain de Billy, 1^{re} partie.*

Saint-Omer. *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 11^e année, 67^e et 68^e livraisons, 1868.*

Saint-Quentin. *Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie, t. VIII, 1868.*

Saint-Venant (de). *Formules de l'élasticité des corps amorphes que des compressions permanentes et inégales ont rendus hétérotrophes. — Rapports sur deux communications de M. Tresca; — Sur un mémoire de M. Maurice Lévy relatif à l'hydrodynamique des liquides homogènes; — Sur une communication de M. Vallès, relative à un appareil de M. de Caligny. — Solution du problème des mouvements que peuvent prendre les*

divers points d'un solide ductile ou d'un liquide contenu dans un vase pendant son écoulement par un orifice inférieur.

Sangiorgi (Gustavo). *L'abolizione della pena di morte.* Bologna, 1862. — *Del patronato dei carcerati e liberati dal carcere* Bologna, 1859.

Santo Garovaglio (Dr). *Sulle attuali condizioni dell'Orto botanico della Università di Pavia.* Pavie, 1862.

Terenzio (Petro). *L'Orto botanico e il passeggio cittadino di Pavia,* 1867.

Thielens (Arm.). *Notice sur le Carex ligerina Bor; Espèce nouvelle de la Flore Belge.*

Toulouse. *Compte-rendu des travaux de la Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie,* 1868. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts*, t. VI, 1868. — *Revue médicale,* 1868-69.

Tours. *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire,* 1868. — *Annuaire de ladite Société,* 1869.

Troyes. *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, t. XXI et XXII de la collection; t. IV, 3^e série, année 1867.

Valenciennes. *Revue agricole, industrielle et artistique,* 1868-69.

Versailles. *Bulletin de la Société impériale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise,* 1869.

Vidal (Léon). *Coup-d'œil sur la Science pénitentiaire; ses œuvres et ses résultats principaux à notre époque.* Paris, 1868.

Vienne. *Annales de l'Institut impérial et royal de Géologie,* 1867-68 (en allemand).

Vitry-le-Français. *Société des sciences et arts*, 2^e volume du 11 avril 1867 au 23 avril 1868.

Vy (Dr Alfred). *Mémoire sur l'épidémie de variole du canton d'Elbeuf*, 1864-65. Elbeuf, 1869. — *Considérations sur les vaccinations animales*. Rouen 1866. — *Rapport sur l'épidémie de choléra dans le canton d'Elbeuf, du 23 juillet au 1^{er} novembre suivant*. (Extrait des travaux du Conseil central d'Hygiène).

Washington. *Annual Report of the commissioner of patents for the year 1865*, vol. 1^{er}, 2^e, 3^e; — *for the year 1866*, vol. 1^{er}, 2^e, 3^e.

Washington. *Proceedings of the american Academy*, septembre 1866:

Washington. *Smithsonian contribution to Knowledge*, vol. XV, 1867.

Washington. *Annual Report of the board of regents of the Smithsonian institution*, 1867.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

POUR L'ANNÉE 1869-1870.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1869-1870.

OFFICIERS EN EXERCICE.

- M. Amédée DUMESNIL *, *Président.*
M. SIMONIN, *Vice-Président.*
M. DUCLOS, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*
M. A. DECORDE, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*
M. HELLIS *, *Trésorier.*
M. DE BEAUREPAIRE *, *Bibliothécaire-Archiviste.*

ANNÉES
de
récep-
tion.

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

ANNÉES
d'admis-
sion
comme
honoraire

1830.	POUCHET (Félix-Archimède) *, Prof. d'Histoire naturelle, Correspondant de l'Institut, etc., 200, <i>rue Beauvoisine.</i>	1853
1827.	MORIN (Bon-Etienne) *, Directeur de l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres, etc., 2, <i>rue de la Glacière.</i>	1862
1822.	DE LA QUÉRIÈRE (Eustache), ancien Négociant, homme de Lettres et Antiquaire, 12, <i>rue Herbière.</i>	1863
1842.	COCHET (l'abbé) *, Conservateur du Musée départemental d'Antiquités, 29, <i>rue Saint-Patrice.</i>	1865

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1820. HELLIS (Eugène-Clément) ✱, Médecin en chef honoraire de l'Hôtel-Dieu, 5, *boulevard Jeanne-d'Arc*.

1828. VINGTRINIER (Arthus-Barthélemy) ✱, Chirurgien en chef des Prisons, 12, *rue de Lémery*.

PIMONT (Pierre-Prosper), Manufacturier, 51, *rue Impériale*.

1837. BARTHÉLEMY (Eugène) ✱, Architecte en chef de la Cathédrale, 26, *rue de la Chaîne*.

HOMBERG (Théodore), Conseiller à la Cour impériale, 16, *rue des Carmélites*.

1841. MORIN (Gustave) ✱, Conservateur du Musée, Directeur de l'Ecole de dessin et de peinture, *rue Poussin*.

VERRIER aîné ✱, Médecin vétérinaire départemental, 49, *rue de l'Hôtel-de-Ville*.

1842. DESCHAMPS (Frédéric) ✱, Avocat, Membre du Conseil général, 17, *rue de la Poterne*.

CHASSAN ✱, Avocat, 6 A, *rue de l'Hôtel-de-Ville*.

1845. FRÈRE (Edouard), Conservateur de la Bibliothèque de la ville de Rouen, 12, *rue Dulong*.

1846. DUTUIT (Eugène), Avocat, Membre du Conseil municipal de Rouen, 21 A, *quai du Havre*.

1849. CLOGENSON ✱, Conseiller honoraire à la Cour impériale de Rouen, 55, *rue Impériale*.

NEPVEUR ✱, Conseiller honoraire à la Cour impériale de Rouen, 44, *rue de l'École*.

HÉLOT (Jules) ✱, Chirurgien en Chef à l'Hospice-Général de Rouen, 78, *rue des Bons-Enfants*.

GLANVILLE (Léonce de), Inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, 19, *rue Bourg-l'Abbé*.

1850. DURANVILLE (Léon de), Homme de lettres, 3, *rue Alain-Blanchard*.

1852. DESMAREST ✱, Architecte en chef du département, 20, *rue Saint-Maur*.

1853. BEAUREPAIRE (Ch. de Robillard de) ✱, Archiviste du département, 5 bis, *rue Chasselière*.

1854. VINCENT ✱, Professeur de mécanique à l'Ecole supérieure des Sciences et Professeur de mathématiques spéciales au Lycée, 14, *rue Campulley*.

DUCLOS (Henri), Médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu et des Prisons, 9, *rue Alain-Blanchard*.

1855. MALBRANCHE, Pharmacien des Hospices de Rouen, 26, *rue de Joyeuse*.

BRUNIER ✱, Architecte et Ingénieur civil, 3, *rue Neuve-Saint-Patrice*.

NION (Alfred), Avocat, Docteur en droit, 7, *rue des Arsins*.

BLANCHE (Emmanuel), Professeur à l'École préparatoire de Médecine, directeur de l'École de Botanique de Trianon, 63, *rue Beauvoisine*.

1856. DE LÉRUE (Adrien-Jules), Chef de division à la Préfecture, 3, *place de la Motte*.

DE PILLON DE SAINT-PHILBERT, 21, *rue Bourg-l'Abbé*.

1857. DUMESNIL ✱, Médecin en chef et Directeur de l'Asile des Aliénés de Quatre-Mares-lès-Rouen.

MOREL ✱, Médecin en chef de l'Asile des Aliénées de Saint-Yon, à Rouen, 47, *rue d'Elbeuf*.

1858. MÉREAUX (Amédée) ✱, Compositeur de musique, 36, *rue du Champ-des-Oiseaux*.
1859. DECORDE, Avocat, juge suppléant au Tribunal civil, 63, *rue Beauvoisine*.
1860. HOUZEAU, Professeur de chimie à l'Ecole supérieure des Sciences, 17, *rue Bouquet*.
1862. COLAS (l'abbé), Chanoine de la Métropole de Rouen, 4, *rue de la Croix-de-Fer*.
1863. ESTAINTOT (le vicomte Robert d'), Avocat à la Cour impériale, 9, *rue des Arsins*.
- FRÈRE (Henri), Avocat, Juge suppléant au Tribunal civil, 105, *rue Ganterie*.
- VAVASSEUR, Avocat à la Cour impériale, 25, *rue Bourg-l'Abbé*.
1865. SIMONIN, Juge de paix du 4^e canton de Rouen, 49, *rue de l'Impératrice*.
1868. SEMICHON, Inspecteur départemental des Etablissements de Bienfaisance, 16, *rue de l'Avalasse*.
- LECOMTE (l'abbé), Aumônier du Lycée impérial, 6, *rue du Maulévrier*.
1869. FISCHER, Professeur au Lycée impérial, 49, *rue Beauvoisine*.
- A. HEURTEL, Professeur au Lycée impérial, *rue du Nord, Impasse Malerne*.
- RIVIÈRE, Professeur au Lycée impérial et à l'Ecole supérieure des Sciences, 15, *rue de Crosne*.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1808. DELANCY ✱, Administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris, 33, *rue Neuve-du-Luxembourg*.

1810. DUBUISSON (J.-B.-Remy-Jacquelin), D.-M., Membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, 10, *rue Hauteville, faubourg Poissonnière*.
1812. BOULLAY (Pierre-François-Guillaume), O ✱, Docteur ès-sciences, Membre de l'Académie impériale de Médecine, à Paris, 7, *rue Bourdaloue*.
1814. PÉCHEUX (B.), Peintre d'histoire, à Paris, 28, *rue de la Chaise*.
 PERCELAT ✱, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).
 FABRE (Jean-Antoine), Correspondant de l'Institut et Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Brignoles (Var).
1817. PATIN (Henri-Joseph-Guillaume) O ✱, Membre de l'Institut, etc., à Paris, 15, *rue Cassette*.
 MOREAU DE JONNÈS (Alexandre) O ✱, Membre de l'Institut, à Paris, 16, *rue Oudinot*.
1818. GOURNAY (de), Avocat, Docteur ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la Faculté des Lettres de Caen, 15, *rue aux Lisses*.
1821. VÈNE ✱, Chef de bataillon du génie en retraite, Membre de la Société d'encouragement, à Paris, 26, *rue Jacob*.
1822. LEMONNIER (André-Hippolyte), Membre de l'Académie romaine du Tibre, à Paris, 4, *rue des Fossés du Temple*.
1824. FONTANIER (Pierre), Homme de lettres, Officier de l'Université, etc., à Moissac, près Murat (Cantal).
 MONFALCON ✱, D.-M., à Lyon, 7, *rue de la Liberté*.
1825. SALGUES, D.-M., Médecin du Grand-Hôpital, Membre du Conseil central sanitaire du dépt, à Dijon (Côte-d'Or).
 D'ANGLEMONT (Edouard), Homme de Lettres, à Paris, 12, *rue du Colysée*.
 FERET aîné, Antiquaire, Conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'instruction publique.

PAYEN (Anselme) O ✱, Membre de l'Institut, à Paris, *au Conservatoire, 292, rue Saint-Martin.*

1826. MOREAU (César) ✱, Fondateur de la Société française de Statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, à Paris, 10, *rue Louis-le-Grand.*

SAVIN (L.), D.-M., à Montmorillon (Vienne).

1827. HUGO (le v^{te} Victor-Marie) O ✱, Membre de l'Académie française, à Jersey.

BLOSSEVILLE (Bénigne-Ernest PORET, marquis de) ✱, Maire d'Amfreville-la-Campagne (Eure).

MALO (Charles) ✱, Fondateur de la France littéraire, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris-Auteuil, (Seine), *Avenue Sainte-Périne.*

1828. VANSAY (le baron Charles-Achille de) C ✱, ancien Conseiller d'Etat et ancien Préfet de la Seine-Inférieure, au château de la Barre, près Saint-Calais (Sarthe).

MORTEMART DE BOISSE (le baron de) ✱, Membre de la Société impériale et centrale d'Agriculture, à Paris, 9, *rue Jean-Goujon.*

- 1829 FÉE (Antoine-Laurent-Apollinaire) O ✱, Professeur de botanique à la Faculté de médecine, Directeur du Jardin botanique, à Strasbourg.

PATEL, D.-M., 13, *rue de la Préfecture*, à Évreux.

CAZALIS ✱, ancien Inspecteur général de l'Instruction publique, à Paris, 10, *rue Taranne.*

SCHWILGUÉ ✱, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Strasbourg.

BÉGIN (Emile-Auguste), D.-M., Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

PASSY (Antoine) O ✱, Membre de l'Institut, à Gisors (Eure), et à Paris, 67, *rue Pigale.*

1830. **LECOQ O ***, Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1831. **LE TELLIER (Jean-Joseph) ***, Inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, à Paris, 1, *rue de Beaune*.

1832. **SINNER (Louis de)**, Helléniste, Docteur en philosophie, Sous-Bibliothécaire de la Sorbonne, à Paris, 27, *rue des Saints-Pères*.

FORTIN (François), D.-M., à Evreux (Eure).

DUSEVEL (Hyacinthe), Inspecteur des monuments historiques, Membre du Comité des chartes et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Doullens (Somme).

BRIERRE DE BOISMONT *, D.-M., Chevalier de l'Ordre du Mérite militaire de Pologne, Directeur de la maison de santé, 303, *rue du faubourg Saint-Antoine*.

1833. **BOUTIGNY (Pierre-Hippolyte) ***, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, à Paris, 40, *rue de Chabrol*.

MALLE (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

BOUGRON (L.-V.), Statuaire, 8, *rue de l'Abbé-de-l'Épée*, à Versailles (Seine-et-Oise).

DUCHESNE (Édouard-Adolphe) *, D.-M., Membre du Conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine, à Paris, 20, *rue Bonaparte*.

CAREY (Thomas), Docteur en droit, à Fixin, par Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

1835. **MAILLET-DUBOULLAY**, ancien Architecte, Maire à Querqueville (Eure).

FÔVILLE *, D.-M., à Paris, *rue Saint-Thomas-d'Aquin*.

LAMBERT (Charles-Edouard), Conservateur de la Bibliothèque de Bayeux (Calvados).

CHESNON (Charles-Georges), Licencié ès-lettres, Officier de l'Université en retraite, à Évreux.

- 1836 LE CADRE ✱, D.-M., au Havre, *rue de Fontenelle*.
1838. BILLIET-RENAL (Antony-Clodius), à Lyon, 121, *quai Monsieur*.
 VACHEROT, Docteur ès-lettres, à Paris, 126, *rue de Grenelle-Saint-Germain*.
 SALADIN, Professeur de chimie, à Moulins (Allier).
 BOULLÉE, ancien Magistrat, à Lyon, 8, *rue Saint-Joseph*.
 MUNARET, D.-M., à Brignais, près Lyon (Rhône).
 LESCELLIÈRE-LAFOSSE (François-Gustave), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin en chef de la Maison centrale de détention de Montpellier, 22, *rue de l'ancien Courrier* (Hérault).
 GIRALDÈS (Joachim-Albin) ✱, D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, 11, *rue des Beaux-Arts*.
1839. BOUTRON-CHARLARD (Antoine-François) ✱, Membre de l'Académie impériale de Médecine, à Paris, 11, *rue d'Aumale, quartier Saint-Georges*.
 CAP (Paul-Antoine) ✱, Pharmacien, Membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris, 9, *rue d'Aumale*.
 GAUDET, D.-M., à Paris, 32, *rue Neuve-du-Luxembourg*.
 PORTRET (Octave), Avocat, 37, *rue Mazarine*, Paris.
1840. BORGNET ✱, Licencié ès-sciences, Agrégé de l'Université, Professeur de Mathématiques au Lycée de Tours 34, *boulevard Heurteloup*, à Tours.
 PELOUZE, O ✱, Membre de l'Institut, Directeur des monnaies, à Paris, *Hôtel des Monnaies*.
 CHEVALLIER père (Jean-Baptiste) ✱, Membre de l'Académie impériale de Médecine et du Conseil de salubrité, Professeur à l'École spéciale de Pharmacie, Paris, 188, *rue du Faubourg-Saint-Denis*.
1841. CAFFE, ancien Chef de clinique de l'Hôtel-Dieu de Paris, Président de la Société médicale d'Émulation, 44, *boulevard Malesherbes*, Paris.

- GUIBOURT ✱, Membre de l'Académie impériale de médecine, Professeur d'histoire naturelle à l'École de pharmacie, à Paris, *rue de l'Arbalète*.
1842. BUSSY ✱, Professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de pharmacie, Membre de l'Institut, 98, *rue Saint-Louis-en-l'Ile*, Paris.
- LA BUTTE, Avocat, 4, *rue Royer-Collard*, Paris.
- DECAISNE (Joseph) ✱, Membre de l'Institut, Professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, 27, *rue Cuvier*.
- HENRI (Ossian) ✱, Membre de l'Académie impériale de Médecine, à Paris, 9, *rue Neuve-Saint-Georges*.
- AMIOT, Licencié ès-sciences, Professeur de mathématiques au Lycée Monge, à Paris, 9, *rue de Condé*.
1843. BUSSET (François-Charles) ✱, Géomètre en chef du cadastre, à Dijon (Côte-d'Or).
- ALAUZET (Isidore), Avocat, Chef de bureau au Ministère de la justice, à Paris.
- MARCHAND (Eugène), Pharmacien, à Fécamp.
- DUCHESNE-DUPARC ✱, D.-M., 47, *rue des Martyrs*, Paris.
- GORS (Laurent) Inspecteur honoraire de l'Université, *rue de la Palestine*, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
1844. LAMARE (de), D.-M., Paris, 21, *rue Cambacérès*.
1845. PERSON ✱, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, 88, *rue de Rivoli*, Paris.
- MAGNIER ✱, Professeur de littérature ancienne, à la Faculté des Lettres de Poitiers (Vienne).
- ROISIN (le baron Ferdinand de), Docteur en droit et en philosophie, Correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Lille (Nord), 38, *rue Françoise*.
- REISET (Jules) ✱, Chimiste, Correspondant de l'Institut, Paris, 3, *rue de la Bienfaisance*; Rouen, 6, *rue de la Seille*.

1845. FORMEVILLE (de), Conseiller honoraire à la Cour impériale de Caen, à Trouville-sur-Mer (Calvados) *rue de Formeville*.

BONNIN, Inspecteur des monuments historiques, à Evreux.

GARNIER ✱, Conservateur de la Bibliothèque d'Amiens.

BOURDIN, Docteur-Médecin, Paris, 57, *rue Saint-Louis*.

CARPENTIER-MÉRICOURT (Jules-Eugène), Docteur-Médecin à Paris, 6, *rue Villedo*.

TRAVERS (Julien), Professeur honoraire de littérature latine à la Faculté des Lettres de Caen, Conservateur de la Bibliothèque de la ville, *rue des Chanoines*, Caen.

1846. FORGET, D.-M., à Strashourg.

BELHOMME, D.-M., à Paris, 161, *rue de Charonne*.

ARONDEAU, Directeur des travaux relatifs à la statistique criminelle et correctionnelle au Ministère de la justice, à Paris, 35, *rue du Luxembourg*.

BLANCHEMAIN, Avocat à Paris, 7, *rue de l'Est*.

1847. LEPAGE (Pierre-Hippolyte), Pharmacien à Gisors (Eure).

BOILEAU DE CASTELNAU ✱, Médecin de la Maison centrale, et du Lycée de Nîmes (Gard).

1848. RICHARD (Charles-Victor-Louis) O ✱, ancien Préfet du Finistère, à Quimper.

GIFFARD, ancien Professeur au Lycée de Rouen, à Yvetot.

BÉNARD (Charles), ancien Prof. de philosophie au Lycée Monge, à Paris.

1849. DEVILLE (Achille) ✱✱, ex-Directeur du Musée des Antiquités de Rouen, Correspondant de l'Institut, à Paris, 19, *rue Godot-de-Mauroy*.

PARCHAPPE O ✱, Inspecteur général des établissements d'aliénés, à Paris, 46, *rue Blanche*.

- 1849 PIERRE (Isidore) ✱, Correspondant de l'Institut, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Caen, 6, *venelle aux Juifs-Saint-Julien*.

LE JOLIS, archiviste perpétuel de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg (Manche), 29, *rue de la Duché*.

CHÉRUÉL ✱, Recteur de l'Université, à Strasbourg.

1850. DU BREUIL (Alphonse), Professeur d'arboriculture, à Paris, 98, *rue de l'Ouest*.

CAHOURS (Auguste) ✱, Examineur à l'Ecole polytechnique, Essayeur à la Monnaie, à Paris, à l'*Hôtel des Monnaies*.

1851. FLOQUET (Pierre-Amable) ✱, Correspondant de l'Institut, à Paris, 52, *rue d'Anjou-Saint-Honoré*, ou au château de Formentin, près Lisieux, (Calvados).

CLOS, Docteur ès-sciences, Prof. de botanique à la Faculté des Sciences, Directeur du Jardin des Plantes, à Toulouse.

VINGTRINIER (Aimé), Homme de lettres, Imprimeur à Lyon, 14, *rue Belle-Cordière*

EBRARD, D.-M., Médecin de l'hospice de Bourg (Ain).

1852. GOBLEY, Pharmacien, Professeur de pharmacie à l'Ecole spéciale de Paris, 2, *rue du Bac*.

GUILLAUME, D.-M., à Dôle (Jura).

LÉGAL, D.-M., à Dieppe.

MILLET, D.-M., Professeur à l'Ecole de Médecine, à Tours, 16, *quai Saint-Symphorien* (Indre-et-Loire).

MORIÈRE ✱, Prof. à la Faculté des Sciences de Caen, Prof. d'agriculture des départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Inférieure, à Caen, 38, *rue de Bayeux*.

MOUCHON (Emile), Pharmacien, Membre de plusieurs Sociétés savantes, 14, *rue Royale*, à Lyon.

PLOUVIEZ, D.-M., Directeur d'une Maison de santé, à Paris, 36, *rue Marbeuf*, aux Champs-Élysées.

1853. **BLANCHE** (Antoine) O ✱, avocat général à la Cour de Cassation, à Paris, 12, *cité Malesherbes, rue de Laval*.

GIRAULT, Professeur de mathématiques spéciales à la Faculté des Sciences de Caen.

MALLET ✱, Docteur ès-lettres, ancien Professeur de philosophie et ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris, 15, *rue de Bréa*.

ORBIGNY (Charles d') ✱, Naturaliste, 60, *rue Saint-Lazare*, Paris.

MEUREIN (Victor), Pharmacien, 30, *r. de Gand*, à Lille (Nord).

BARTHÉLEMY, ex-Notaire et Juge-Suppléant à Cayenne, Juge de Paix à Sinnamary.

MEAUME (Edouard) ✱, Avocat, Professeur à l'École forestière, à Nancy (Meurthe), 136, *rue Saint-Dizier*.

BOUTAN, Professeur de physique au Lycée Saint-Louis, à Paris, 20, *rue Vavin*.

MAX-SIMON, D.-M., à Aumale (Seine-Inférieure).

MARCHAL, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Laval.

CARO ✱, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres, à Paris, 32, *rue Saint-Maur-Saint-Germain*.

1855. **LIAIS** (Emmanuel), Astronome-Adjoint à l'Observatoire impérial, à Paris.

NEVEU (l'abbé), ancien Aumônier de Sainte-Barbe.

REINVILLIER ✱, D.-M., à Paris, 24, *rue Bergère*.

BESNOU ✱, ancien Pharmacien en chef de la Marine, à Avranches

BOURDON (Mathieu) ✱, ancien Maire d'Elbeuf, Président de la Chambre consultative des Manufactures, à Elbeuf.

1856. **CLÉRY** (Charles-Joseph), Ingénieur des mines, à Paris, 9, *rue Saint-Martin*.

1866. JUSTE (l'abbé) O ✠, Docteur en théologie, ancien Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, à Versailles (Seine-et-Oise)

BIGOT, D.-M., Chirurgien en chef de l'Hospice d'Évreux.

LE ROY D'ÉTIOLES fils, D.-M., lauréat et Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, 60, *rue Saint-Lazare*.

MAZADE, D.-M., à Anduze (Gard).

1857. GIRARDIN O ✠, O. de l'Ordre royal de Léopold de Belgique, Recteur de l'Académie de Clermont.

CHEVALLIER fils, Chimiste, lauréat et Membre de plusieurs Sociétés savantes, 188, *rue du Faubourg-Saint-Denis*, Paris.

1858. BERTHERAND, D.-M., Ex-Professeur à l'Ecole de médecine de Lille, ex-Secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, *rue Bruce*, à Alger.

1859. LALLEMANT, Professeur de physique au Lycée de Versailles.

1860. VERVOITTE aîné ✠, Maître de chapelle de l'église Saint-Roch, 41, *rue Basse*, à Passy, près Paris.

DE BIGORIE DE LASCHAMPS ✠, Premier Président près la Cour impériale de Colmar (Haut-Rhin).

S. E. Mgr BILLIET ✠, Cardinal, Archevêque de Chambéry (Savoie).

1860. MILLET-SAINT-PIERRE, Courtier d'assurances, ancien Président de la Société havraise d'Études diverses, au Havre.

LEFEBVRE, Professeur d'hydrographie, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 65, *rue Royale*.

1861. JOLIBOIS C ✠, Conseiller d'État. *boulevard Malesherbes*, Paris.

GUISLAIN-LEMALE, Homme de lettres, au Havre.

BILLOT (Frédéric), Avocat à Arles, 8, *place du Sauvage*.

FABRE-VOLPELIÈRE, à Fontvieilles, près Arles (Bouches-du-Rhône).

1861. **LEGRIP** (Frédéric), Peintre d'histoire, Paris, 11, *rue des Marais-Saint-Germain*.

1862. **COËT**, Pharmacien, à Roye (Somme).

1863. **DE LAMARQUE**, Chef de Bureau au Ministère de l'Intérieur, 56, *rue des Écuries d'Artois*, Paris.

CANEL (A.), Conservateur de la Bibliothèque de Pont-Audemer (Eure).

1864. **MILLIEN** (Achille), Homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1864. **FRAGONARD** ✱, Peintre à la Manufacture impériale de Sèvres.

BONISSENT, Géologue, à Carentan (Manche).

1865. **BOÏELDIEU** (Adrien), Compositeur de musique, 40, *rue Notre-Dame-de-Lorette*, Paris.

VIDAL (Léon) ✱, Inspecteur général des prisons et établissements pénitentiaires de l'Empire, 75, *rue de la Victoire*, à Paris.

BARABÉ, ancien Archiviste des notaires de Rouen, 5, *rue des Arsins*.

DE LA TOUR-DU-PIN (le comte), Chimiste et agronome au château de Nanteau, près Nemours (Seine-et-Marne).

1866. **GOMART** (Charles), Littérateur à Saint-Quentin (Aisne)

1867. **CASTAN** (Auguste) ✱, Bibliothécaire à Besançon.

CONNELLY ✱, Avocat général à la Cour de cassation, à Paris.

BOIVIN-CHAMPEAUX ✱, 1^{er} Avocat général à la Cour impériale de Caen, *rue Bagatelle*, à Caen.

DUCHESNE (Léon), Docteur-médecin, 91, *rue de Seine*, Paris.

DE CALIGNY (le marquis), Membre de l'Institut impérial des Sciences, *rue de l'Orangerie*, à Versailles.

1868. **DELISLE** (Léopold) ✱, Membre de l'Institut, 13, *rue Hauteville*, Paris.

1868. REBOULLEAU, Médecin en chef des hôpitaux, à Constantine, (Algérie).

1869. VY (Alfred), Docteur-médecin à Elbeuf.

BARRÉ DE SAINT-VENANT ✱, Membre de l'Institut, à Saint-Ouen, près Vendôme.

HARLÉ ✱, Inspecteur général au Corps impérial des Mines, à Paris.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).

1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).

1818. DAWSON-TURNER, Botaniste, à Lee Cottage, Brompton, près de Londres (Angleterre).

1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima (Amérique méridionale).

CASTILHO (Antonio-Feliciano de), Bacharel Formado en droit, Membre de l'Académie des Sciences de Lisbonne, à Lisbonne (Portugal), 58, *calçada do Duque*.

1835. FILIPPIS (Pierre de), Médecin à Naples.

1836. KERKHOVE D'EXAERDE (le comte François de), Chevalier de l'ordre de Malte, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Exaerde, près de Gand (Belgique).

REIFENBERG (le baron de), à Louvain (Belgique).

1839. WYLD (James), Géographe, à Londres.

SANTAREM (le vicomte de), anc. Minist. de Portugal, Memb. de l'Inst. de France, à Paris, 47, *rue Blanche*.

1841. NARDO (Jean-Dominique), Médecin de l'Institut central des Enfants trouvés de Venise, à Venise (Italie).

1842. ZANTEDESCHI, Professeur de physique, à Padoue (Italie);

1844. GUASTALLA (Auguste), Docteur-méd., à Trieste (Autriche).

PASQUIER (Victor), Directeur de la Pharmacie centrale de l'armée belge, à Anvers, 32, *rue Haute* (Belgique).

VAN HASSELT, Secrétaire de l'Académie d'Anvers (Belgique).

HALLEWELL, à Cambridge (Angleterre).

1847. HERBERGER (D.-Edouard), Prof. de technologie, à l'Université de Wurzbourg (Bavière).

1848. VILLAR Y MARCIAS (D. Juan-José), Docteur ès-sciences, Professeur de chimie à l'Université de Salamanque (Espagne)

1852. QUÉTELET O*, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles (Belgique).

SALVOLINI (Pellegrino), D.-M., à Venise (Italie).

PRUDENS VAN DUYSE, Archiviste de la ville de Gand (Belgique).

1856. CORNAZ, Chir. en chef de l'hôpital Pourtalès, à Neuchâtel (Suisse).

MOHAMED EFFENDY CHARKAUY, reçu à l'École de pharmacie de Paris (Egypte).

RODA (Marcelin), Directeur des jardins royaux de Racconigi et Professeur d'agriculture, à Turin (Italie).

1856. RODA (Joseph), Dessinateur des jardins de S. M. le Roi d'Italie, à Turin (Italie).

1858. VINAGERAS (Antonio), Poète espagnol, à Paris, 37, *rue de Rivoli*.

1860. BACCI (Dominique), Professeur de philosophie à la Mirandole (Italie).

1861. THIELENS, Botaniste et Minéralogiste à Tirlemont (Belgique).

VALLEZ (Pierre-Joseph), Chev. de plusieurs ordres, D.-M. à Bruxelles (Belgique).

1862. LANCIA di BROLO, Chevalier de plusieurs ordres, Secrétaire de l'Acad. des Sciences de Palerme (Italie).
1865. D'ANGREVILLE DE BEAUMONT, Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, à Saint-Maurice-en-Vallais (Suisse).
1866. DOGNÉE (M.-O.) Docteur en droit, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Liège (Belgique).
1867. CIALDI, Commandant de la marine pontificale, à Civita-Vecchia (États-Romains).
1869. SANGIORGI, Professeur de législation à Bologne (Italie).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

Abbeville. Société d'Émulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

— Société des Antiquaires de Picardie.

Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).

— Société d'Agriculture.

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

Bayeux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres
V. *Caen*, Soc. vétérinaire.

Beauvais. Athénée du Beauvaisis.

Bergues. Société de l'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre maritime de France (Nord).

Berne. Bibliothèque de la ville.

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Doubs
— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Acad. des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Société de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts.
— Bibliothèque de la ville.

Bourg. Société d'Emulation et d'Agriculture du département de l'Ain.

Brest. Société Académique.

Caen. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

— Association Normande.

— Société d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie

— Société Linnéenne.

— Société Philharmonique.

— Société vétérinaire du Calvados et de la Manche (à Bayeux jusqu'en 1845).

— Bibliothèque de la ville.

Calais. Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts.

Cambrai. Société d'Emulation.

Châlons-sur-Saône. Société d'Histoire et d'Archéologie.

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société Impériale et académique d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

— Société impériale des Sciences naturelles.

Clermont-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Colmar. Société des Sciences naturelles.

Dieppe. Société archéologique.

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

— Société de Médecine.

— Bibliothèque de la ville.

Douai. Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Draguignan. Société d'Agriculture et de Commerce du département du Var.

Eureux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Falaise. Société d'Agriculture (Calvados).

Guéret. Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Havre. Société havraise d'Études diverses.

Lille. Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts du département du Nord.

— Commission historique du département du Nord.

Limoges. Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

— Société Linnéenne (1).

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Mans (Le). Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Sarthe

Marseille. Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

— Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.

Metz. Académie Impériale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture.

(1) Pour ces quatre Sociétés, on correspond avec *M. Mulsant*, archiviste, par l'entremise de *M. E. Jung-Treuttel*, libraire, à Paris, 19, rue de Lille.

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département de Tarn-et-Garonne.

Montbéliard. Société d'Émulation du Doubs.

Morlaix. Société vétérinaire du département du Finistère.

Moulins. Société d'Émulation du département de l'Allier.

Mulhouse. Société industrielle.

Nancy. Académie Stanislas, Société des Sciences, Lettres et Arts de la Meurthe.

— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

Nîmes. Académie du Gard.

Niort. Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

Orléans. Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts du Loiret.

— Société archéologique de l'Orléanais.

Paris. Athénée, 2, rue de Valois.

— Athénée des Arts, à l'Hôtel-de-Ville.

— INSTITUT DE FRANCE, au Palais des Quatre-Nations.

— Académie française.

— — des Inscriptions et Belles-Lettres.

— — des Sciences.

— — des Beaux-Arts.

— — des Sciences morales et politiques.

— Institut historique de France, 9, rue Saint-Guillaume.

— Institut des provinces (M. Derache, Libr., à Paris, 48, rue Montmartre).

— Société centrale des Amis des Arts et des Lettres.

— Société d'Economie domestique et industrielle, 12, rue Taranne.

Paris. Société de Géographie, 23, *rue de l'Université.*

— Société de la Morale chrétienne, 9, *rue Saint-Guillaume.*

— Société de l'Hist. de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin des Plantes).

— Société d'Encouragement pour le Commerce national, 6, *rue Saint-Marc.*

— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, 42, *rue du Bac.*

— Société de Pharmacie, 47, *quai de la Tournelle.*

— Société des Antiquaires de France, au palais du Louvre.

— Société des Méthodes d'Enseignement, 12, *rue Taranne.*

— Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels de France, à *l'Hôtel-de-Ville.*

— Société impériale et centrale d'Horticulture, 12, *rue Taranne.*

— Société géologique de France, 24, *rue du Vieux-Colombier.*

— Société impériale et centrale d'Agriculture, à *l'Hôtel-de-Ville.*

— Société internationale des Naufrages, 17, *rue Neuve-des-Mathurins.*

— Société libre des Beaux-Arts, à *l'Hôtel-de-Ville* (M. Martin).

— Société Linnéenne, 51, *rue de Verneuil*, faubourg Saint-Germain.

— Société médicale d'Emulation, 9, *rue Richempanse.*

— Société Philomatique, 8, *rue d'Anjou-Dauphine.*

— Société Philotechnique, au *Palais-Royal.*

— Société Phrénologique, 54, *rue Jacob.*

— Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle.

— Bibliothèque centrale des Sociétés savantes, au Luxembourg.

Perpignan. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture , Belles-Lettres , Sciences et Arts.

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

Pont-Audemer. Bibliothèque de la ville.

Puy (Le). Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire)

Reims. Académie des Sciences, Lettres et Arts du département de la Marne.

Rouen. Société centrale d'Agriculture du dép. de la Seine-Inférieure.

— Société impériale et centrale d'Horticulture.

— Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

Saint-Étienne. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire.

— Société de l'Industrie minérale.

Saint-Quentin. Société des Sciences , Arts , Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).

— Société Industrielle et Commerciale.

Strasbourg. Société des Sciences , Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

Toulouse. Académie des Jeux floraux.

— Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tours. Société d'Agriculture , Sciences , Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture , Sciences , Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Valence. Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme.

Valenciennes. Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes (Nord).

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

— Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Amsterdam. Académie royale des Sciences (Hollande). (M. O. LORENZ, 3 bis, *rue des Beaux-Arts*, à Paris, Correspondant de l'Académie).

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

— Académie d'Archéologie de Belgique.

Berlin. Académie royale des Sciences.

Berne (Suisse). Bibliothèque de la ville.

Brünn (Autriche). Société des Sciences, Lettres et Arts (M. le Consul d'Autriche, à Rouen, Correspondant de la Société).

Bruxelles. Académie royale de Médecine. (M. V. MASSON, libraire à Paris, *place de l'Ecole de Médecine*).

Cambridge et Boston. American Academy (M. H. BOSSANGE, lib. à Paris, 25, *quai Voltaire*).

Christiania. Université royale de Norvège. (Correspondant : M. le Consul de Norvège, à Rouen).

Copenhague. Société royale des Antiquaires du Nord.

Dublin. Société royale.

Goerlitz. Société des Sciences de la Haute-Lusace (Prusse) (M. Frederick KLINCK-SIECK, libraire, 11, *rue de Lille*, à Paris).

Graz. Société historique de Styrie.

Jersey. Société archéologique, scientifique et littéraire.

Liège. Société libre d'Emulation et d'Encouragement pour les Sciences et les Arts (M. RORET, libraire à Paris, 10, *rue Hauteville*).

Londres. Société des Antiquaires de Londres (M. Benj. DUPRAT, libraire à Paris, *rue du Cloître-Saint-Benoît*).

Luxembourg. Société des Sciences nat. du Grand-Duché. (M. ALLOUARD, libraire, 3, *rue Pavée*, Paris).

Manchester. Société Littéraire et Philosophique (M. BAILLIÈRE, libraire à Paris, *rue de l'Ecole de Médecine*).

Moscou. Société impériale d'Agriculture (Paris, M. BOUZET, préparateur au Muséum d'histoire naturelle).

Munich. Académie royale des Sciences de Bavière (M. Alb. L. HEROLD, libraire, 67, *rue de Richelieu*, à Paris).

Palerme. Académie des Sciences et Belles-Lettres.

Vienne. Institut I. et R. géologique (Autriche) (M. E. JUNG-TREUTTEL, libraire à Paris, 1, *rue de Lille*).

Washington, États-Unis d'Amérique. Smithsonian Institution (M. Hector BOSSANGE).

Nota. Trente-sept exemplaires du Précis sont en outre distribués, ainsi qu'il suit : A M. DERACHE, Libraire à Paris, 48, rue Montmartre, et aux PRINCIPAUX JOURNAUX qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831. R. des L., p. 2.; et déc. du 23 déc. 1836. R. des D., p. 177.) — A M. H. CARNOT, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28.) — Aux BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture, du Lycée et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. Reg. des Délib., p. 153; et Déc. du 5 déc. 1834. R. des L., p. 226. Montivilliers, 24 mai 1861.) — A M. Eugène ARNOULT, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de Las-Cases, 18, à Paris. — A M. Félix PIGEORY, directeur de la *Revue des Beaux-Arts*, à Paris, 78, rue de Clichy. — A M. le ministre de l'Instruction publique, (R. des lettres, 22 Fév. 1839, p. 209), deux exemplaires, suivant sa circulaire du 20 janvier 1850, et un exemplaire à chacun des autres ministères (art. 75 du règlement).

NOTA. Le programme des Prix doit être envoyé, chaque année, aux principaux journaux de Paris et des départements, notamment à la Gazette

spéciale de l'Instruction publique, rue des Mathurins-Saint-Jacques, à Paris, et au *Journal de l'Instruction publique* ; M. GUIFFRET, rédacteur en chef, à Paris, 1, rue Hauteville. — On envoie aussi le volume à ces deux derniers.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Les correspondants et autres lecteurs qui parcourront les listes précédentes, sont instamment priés de vouloir bien signaler à l'Archiviste de l'Académie les erreurs ou omissions qu'ils pourraient y remarquer, particulièrement en ce qui concerne les adresses et les décès d'anciens correspondants.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

	Pages.
<i>Procès-verbal de la Séance publique du 5 août 1869.</i>	1
<i>Discours d'ouverture de la Séance publique, par</i> <i>M. De Lérue, président.</i>	5
<i>Rapport sur le Concours pour le PRIX BOUCTOT,</i> <i>par M. Hellis.</i>	14
<i>Lauréat du PRIX BOUCTOT, M. Gabriel Martin,</i> <i>auteur du tableau des Énergés de Jumièges. .</i>	24
<i>Les Énergés de Jumièges, légende en vers par</i> <i>M. Vavasseur.</i>	25
<i>Rapport sur le PRIX DUMANOIR, par M. Henri</i> <i>Frère.</i>	39
<i>Lauréat du PRIX DUMANOIR, M^{lle} Cabot, directrice</i> <i>d'une salle d'asile à Yvetot.</i>	45
<i>Les Petits Cadeaux, pièce de vers par M. Decorde.</i>	46

CLASSE DES SCIENCES.

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Sciences</i> <i>pendant l'année 1868-1869, par M. Duclos,</i> <i>secrétaire de cette Classe.</i>	54

<i>Rapport sur divers ouvrages de M. de Saint-Venant, parmi lesquels une Notice sur le comte du Buat, par M. Vincent.</i>	<i>ib.</i>
<i>Rapport sur des ouvrages de M. Alfred Vy, par M. Duclos.</i>	58
<i>Discours de réception de M. Rivière (Résumé de l'histoire de la chimie).</i>	67
<i>Réponse de M. le Président.</i>	70
<i>Étude chimique sur le blé d'Égypte, par M. Houzeau.</i>	73
<i>Étude sur l'emploi de la Gesse chiche dans l'alimentation du cheval, par M. Verrier</i>	74
<i>Note sur l'emploi du Pois chiche pour les animaux, et analyse de la Gesse chiche, par M. Dumesnil.</i>	75
<i>Expériences sur l'ozonisation de l'air atmosphérique, par M. Houzeau.</i>	<i>ib.</i>
<i>Communication de M. Morel sur le procès Chorinski (Question d'aliénation mentale)</i>	77
<i>Observations de M. Chassan sur cette communication.</i>	82
<i>Réflexions sur l'état d'un aliéné de Bicêtre, par M. Morel.</i>	<i>ib.</i>
<i>Rapport sur les travaux de l'Académie de Maine-et-Loire, par M. Malbranche.</i>	86
<i>Rapport sur les Bulletins de la Société industrielle de Mulhouse, par M. Pimont.</i>	87
<i>Rapport sur plusieurs ouvrages Allemands, par M. Fischer.</i>	89
<i>Mémoire sur l'emploi des engrais chimiques, par M. Homberg.</i>	<i>ib.</i>
<i>Étude sur l'agriculture du pays de Caux, par M. Marchand (Rapport de M. Houzeau).</i>	90

TABLE DES MATIÈRES. 437

<i>M. Harlé, classé parmi les Correspondants. . .</i>	92
<i>Décès de MM. Saladin et Fauré, membres corres-</i> <i>pondants.</i>	93

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION DANS SES ACTES.

<i>Des Engrais chimiques. — Rapport sur le système</i> <i>d'Engrais artificiels de M. G. Ville, par</i> <i>M. Homberg.</i>	97
<i>De l'emploi de la Gesse chiche (Lathyrus cicera)</i> <i>dans l'alimentation des chevaux, et du danger</i> <i>de cet emploi, par M. Verrier.</i>	109
<i>Du danger de l'emploi du Pois chiche (Cicer ariet-</i> <i>inum), pour la nourriture des animaux, par</i> <i>M. Dumesnil.</i>	124
<i>Notes complémentaires sur le Pois chiche, par</i> <i>M. Dumesnil.</i>	132
<i>Étude chimique sur le blé d'Égypte, par M. Hou-</i> <i>zeau.</i>	140

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

<i>Rapport sur les Travaux de la Classe des Lettres et</i> <i>des Arts pendant l'année 1868-1869, par M. De-</i> <i>corde, secrétaire de cette Classe</i>	147
<i>Médailles décernées à M. l'abbé Cochet et à l'Aca-</i> <i>démie pour le Répertoire Archéologique du dépar-</i> <i>tement de la Seine-Inférieure.</i>	ib.
<i>De l'emploi du plomb pour les sépultures dans l'An-</i> <i>tiquité et au Moyen-Age, par M. l'abbé Cochet.</i>	148
<i>La Paix et la Trêve de Dieu en Allemagne, par</i> <i>M. Semichon</i>	149

<i>Notice sur Formont</i> , par M. de Beaurepaire. . .	150
<i>Lettres inédites de Cochin</i> , par M. Decorde . .	151
<i>Notice biographique sur l'abbé Dubois, curé de Der-</i> <i>chigny</i> , par M. l'abbé Lecomte.	153
<i>Notice biographique sur M. Brevière, membre ré-</i> <i>sidant de l'Académie</i> , par M. Ed. Frère. . .	154
<i>Note bibliographique sur les diverses éditions de la</i> <i>Traduction en vers de l'Office de la Vierge, de P.</i> <i>Corneille</i> , par le même.	155
<i>Lessing et La Fontaine, Discours de réception</i> , par M. Fischer	<i>ib.</i>
<i>Réponse à ce discours</i> , par M. De Lérue, président <i>L'Imagination des Savants. Discours de réception</i> <i>en vers</i> , par M. Heurtel.	156 157
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. De Lérue, pré- sident	158
<i>Histoire d'un Mot</i> , par M. Fischer.	<i>ib.</i>
<i>Dix jours en Espagne</i> , par M. De Glanville. . .	159
<i>Analyse critique du drame de M. Feuillet : Julie</i> , par M. Henri Frère.	160
<i>Rapport sur le PRIX DUMANOIR</i> , par le même . .	<i>ib.</i>
<i>Discours d'ouverture de la Séance publique</i> , par M. De Lérue, président.	161
<i>Les Énergés de Jumièges, légende en vers</i> , par M. Vavasseur	<i>ib.</i>
<i>Les petits Cadeaux, pièce de vers</i> , par M. Decorde.	<i>ib.</i>
<i>Rapport sur le Prix des Beaux-Arts, fondation</i> <i>Bouctot</i> , par M. Hellis.	<i>ib.</i>
<i>Rapport sur deux ouvrages relatifs au progrès de</i> <i>l'Instruction populaire en France et en Europe</i> , par M. De Lérue.	162
<i>Rapport sur deux brochures de M. Sangiorgi, de</i>	

TABLE DES MATIÈRES.

439

<i>Bologne, relatives au Patronage des Libérés et à la peine de mort, par M. Homberg.</i>	163
<i>Rapport sur des ouvrages en prose et en vers, offerts par M. Heurtel, par M. Henri Frère</i>	164
<i>Rapport sur des ouvrages offerts par M. De Lépinnois, par M. de Beaurepaire.</i>	<i>ib.</i>
<i>Rapports sur les Annales de la Société académique de Nantes, les Mémoires de l'Académie du Gard et les Bulletins de la Société d'Emulation de l'Allier par M. de Duranville</i>	165
<i>Rapport sur l'Enfance de Jeanne d'Arc, de M Edmée, par M. Hellis.</i>	<i>ib.</i>
<i>Rapport sur la vie de M. l'abbé Picard, publiée par M. l'abbé Durier, par M. l'abbé Lecomte.</i>	<i>ib.</i>
<i>Vers improvisés, par M. Delarze.</i>	166
<i>Médailon de Nicolas Mesnager.</i>	<i>ib.</i>
<i>Décès de Mgr Blanquart de Bailleul, membre honoraire, et de MM. Paillard et Charma, membres correspondants.</i>	167

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION DANS SES ACTES.

<i>Quelques lettres inédites de Cochin (1757-1790), par M. Decorde.</i>	171
<i>L'Imagination des savants, Discours de réception en vers, par M. Heurtel.</i>	229
<i>Réponse à ce Discours par M. De Lérue, président.</i>	249
<i>Histoire d'un Mot, par M. Fischer</i>	256
<i>Analyse critique de Julie, drame de M. Feuillet, par M. Henri Frère.</i>	274
<i>Des cercueils de plomb dans l'Antiquité et au Moyen-Age, par M. l'abbé Cochet.</i>	285

<i>Notice sur un des amis et des correspondants de Voltaire, Jean-Nicolas Formont, par M. de Beaurepaire.</i>	330
<i>Notice biographique sur M. Brevière, membre résidant, par M. Édouard Frère.</i>	385
<i>Programme des Prix proposés pour les années 1870, 1871 et 1872.</i>	393
<i>Table des ouvrages reçus pendant l'année acadé- mique 1868-1869.</i>	396
<i>Liste générale des membres de l'Académie impé- riale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.</i>	407

